

2013_B482

OBJET : Politique de la Ville - Approbation et signature de la convention cadre de gestion urbaine de proximité et des conventions territoriales portant sur les cinq quartiers prioritaires inscrits en périmètre politique de la ville d'Aix-en-Provence

Le 7 novembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2013

Rapporteur : Bruno SANGLINE

Thématique : Politique de la Ville

Objet : Approbation et signature de la Convention cadre de Gestion urbaine de proximité et des conventions territoriales portant sur les cinq quartiers prioritaires inscrits en périmètre politique de la ville d'Aix-en-Provence

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibérations n°2010_A026 en date du 25 février 2010 et n°2010_B363 en date du 22 juillet 2010, la CPA a confirmé son soutien actif à la Commune d'Aix-en-Provence dans la mise en œuvre de son programme de renouvellement urbain sur les quartiers Corsy et Beisson (opération ANRU).

La transformation urbaine des quartiers inscrits en site ANRU doit s'accompagner d'une dimension plus qualitative et quotidienne dénommée « gestion urbaine de proximité » formalisée dans une convention ; il s'agit de mettre en cohérence les services urbains et privés dans le but d'améliorer la qualité de vie quotidienne et l'attractivité des quartiers d'habitat social inscrits en politique de la ville.

Le présent rapport concerne la convention gestion urbaine de proximité de la commune d'Aix en Provence, portant sur les 5 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : Corsy, Beisson, Pinette, Encagnane et Jas de Bouffan.

Exposé des motifs :

Par délibérations n°2010_A026 en date du 25 février 2010 et n°2010_B363 en date du 22 juillet 2010, la CPA a confirmé son soutien actif à la Commune d'Aix-en-Provence dans la mise en œuvre de son programme de renouvellement urbain sur les quartiers Corsy et Beisson, financé dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain).

La transformation urbaine des quartiers inscrits en site ANRU doit s'accompagner d'une dimension plus qualitative et quotidienne dénommée « gestion urbaine de proximité ».

La démarche de gestion urbaine de proximité consiste en la mise en cohérence des services urbains privés et publics, dans le but d'améliorer la qualité de vie quotidienne et l'attractivité des quartiers d'habitat social. L'amélioration du cadre de vie passe par des actions en matière d'entretien et d'aménagement du quartier, mais aussi par la prise en compte de la vie sociale (participation des habitants, accompagnement social adapté) et du sentiment d'insécurité en menant une action globale sur les éléments qui les alimentent.

La Commune d'Aix-en-Provence a engagé depuis quelques mois avec l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Département, Région, CPA, et les bailleurs sociaux) une démarche de GUP qui a permis de formaliser cette collaboration sous forme d'une convention cadre de GUP. Cette convention précise les quartiers concernés et les grands objectifs de la gestion urbaine de proximité.

Les quartiers concernés sont :

- Le Jas de Bouffan,
- Encagnane,
- Corsy,
- Beisson
- Pinette

Les axes prioritaires d'intervention sont au nombre de trois :

- ♦ **Usages et statut des espaces**
- ♦ **Qualité des espaces et services urbains,**
- ♦ **Vie sociale**

La convention de gestion urbaine de proximité constitue un axe majeur des programmes de renouvellement urbain soutenus par l'ANRU.

La Communauté du Pays d'Aix au titre de ses compétences politique de la ville, et notamment la GUP, collecte des ordures ménagères, mais aussi dans le cadre des dispositifs qu'elle met en œuvre pour l'amélioration de la qualité de services aux usagers (accessibilité aux PMR, résidentialisation, mise en place d'espaces de pré collecte) est un acteur et un partenaire à part entière des communes inscrites en Politique de la Ville.

Cette convention est un document cadre, qui est déclinée par site afin de prendre en considération les spécificités de chaque territoire. Il s'agit de conventions territoriales, élaborées de façon partenariale, avec l'ensemble des acteurs de terrain et avec le souci de prendre en considération les attentes des habitants, qui précisent pour chaque site les modalités d'intervention de chacun, afin de garantir une qualité de l'intervention dans la durée.

Visas:

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n°2009_A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire déléguant certaines attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion de tous contrats et conventions réserve faite de la délégation consentie par le Conseil au Président ;

VU la délibération n°2010_A026 du 25 février 2010 approuvant la participation de la CPA au projet de renouvellement urbain de la Ville d'Aix en Provence,

Vu la délibération n°2010_B363 du 22 juillet 2010 approuvant la convention ANRU de la ville d'Aix en Provence et autorisant sa signature,

VU l'avis de la Commission habitat et politique de la ville du 24 octobre 2013,

Dispositif :

En fonction de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la Convention cadre de gestion urbaine de proximité et les conventions territoriales portant sur les 5 quartiers prioritaires de la Commune d'Aix en Provence
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant, à signer la convention cadre de gestion urbaine de proximité ci-annexée et tous documents afférents à cette affaire.

CONVENTION CADRE

Mise en place des conventions de Gestion Urbaine de Proximité à Aix en Provence

Entre :



L'État

Représenté par Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet d'Aix en Provence, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et dénommée ci-après « l'État »,



La Ville d'Aix en Provence

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, et désignée ci-après « la Ville d'Aix en Provence »,



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente, et désignée ci-après « la CPA »,



La Région Provence Alpes Côte d'Azur

Représenté par Monsieur Michel VAUZELLE, Président, et désigné ci-après « Région PACA »



L'Office Public de l'Habitat 13 Habitat

Représenté par Monsieur Gérard LAFONT, Directeur Général, et désigné ci-après « 13 Habitat »



La S.A. Erilia

Représentée par Monsieur Hubert VOGLIMACCI, Président Directeur Général, et désignée ci-après « Erilia »,



La société Domicil / Unicil

Représenté par Monsieur Stéphane BONNOIS, Directeur Général, et désigné ci-après « Domicil »,



La S.A. Sacogiva

Représentée par Monsieur Jean CHORRO, Président, désigné ci-après par « Sacogiva »,



La S.A. Logirem

Représentée par Madame Géraldine EISENREICH Directrice de l'Exploitation, désignée ci-après « Logirem »,



Pays d'Aix Habitat

Représenté par Monsieur Patrick THIVET, directeur général, désigné ci-après « Pays d'Aix Habitat »,



Famille et Provence

Représentée par Monsieur Alain COURAZIER, Directeur Général, désigné ci-après « Famille et Provence »,



L'Association Régionale des organismes HLM des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Représentée par Monsieur Bernard OLIVER, Président, désignée ci-après par AR HLM PACA & Corse

PREAMBULE

En 1998, le comité interministériel des villes prévoit la mise en œuvre de la gestion urbaine de proximité à l'occasion de la signature des contrats de ville. En 1999, la note de cadrage, réalisée par la délégation interministérielle à la ville, précise les fondements de cette démarche partenariale : « *permettre à chaque citoyen d'accéder à la qualité de la Ville, c'est-à-dire de :*

- *pouvoir disposer de services urbains, publics ou privés, de proximité ou d'une mobilité pour y accéder,*
- *prétendre à la qualité de son logement et de son environnement,*
- *et vivre dans un cadre de vie en toute sécurité ».*

La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 prévoit la conclusion de conventions de GUP pour les zones urbaines sensibles de plus de 500 logements, ainsi que pour les sites faisant l'objet d'un projet de rénovation urbaine.

Une démarche de gestion urbaine de proximité est, au-delà du dispositif contractuel, un « outil » efficace et coordonné pour identifier les problèmes de vie dans les quartiers, éclairer des pistes d'amélioration partenariales et planifier leur mise en œuvre. Elle recouvre les interventions curatives et les dispositions préventives. Il s'agit d'une démarche visant à mettre en œuvre et à coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

RAPPEL DU CONTEXTE

La Ville d'Aix en Provence est soucieuse d'apporter une gestion de qualité dans ses quartiers en politique de la ville.

Il s'agit nécessairement d'un travail partenarial et coordonné entre l'ensemble des parties prenantes de la vie de ces quartiers.

Des démarches en cours visent déjà cet objectif dans un cadre plus restreint et ponctuel.

Par ailleurs, la mise en œuvre de deux projets de rénovation urbaine implique aujourd'hui de formaliser un dispositif de GUP, conformément aux dispositions législatives.

C'est pourquoi la Ville d'Aix en Provence souhaite aujourd'hui à la fois conforter les stratégies territoriales développées auprès des quartiers en politique de la ville depuis 2006, et impulser une dynamique urbaine et sociale qui s'inscrira de manière pérenne dans le tissu territorial aixois.

L'objectif de cette convention cadre est d'instaurer un dispositif d'ensemble et de contractualiser les engagements des divers partenaires en la matière.

La démarche de participation et de coordination s'appuie sur le diagnostic partagé effectué en 2011 sur le Jas de Bouffan.

Elle se concrétisera par l'élaboration des conventions territoriales et la mise en place des actions et leur suivi.

ARTICLE N°1 / OBJECTIFS DE LA CONVENTION CADRE

La présente convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité a pour objectifs de :

- ⇒ formuler les enjeux locaux en matière de Gestion Urbaine de Proximité,
- ⇒ délimiter les champs d'intervention,
- ⇒ identifier les partenaires et annoncer leurs engagements,
- ⇒ préparer la mise en place de conventions territoriales qui viendront préciser les interventions par quartier,
- ⇒ tendre vers une harmonisation des aménagements et modalités d'intervention dans les projets de requalification des espaces de chaque quartier.

ARTICLE N°2 / PERIMETRE D'INTERVENTION

Les quartiers :

L'objectif est d'implanter le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité sur les 5 quartiers prioritaires de la Ville :

- Pinette, Encagnane, Jas de Bouffan (ZUS)
- et Corsy (ZUS) et Beisson (ZUS), faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine

Concernant les deux quartiers les plus vastes, Encagnane et Jas de Bouffan, des secteurs prioritaires pourront être déterminés à l'intérieur de chacun lors de l'élaboration de la convention territoriale.

Si les actions définies ci-après s'appliquent de manière préférentielle sur le quartier tel que défini dans la géographie prioritaire du CUCS, le dispositif GUP n'est, pour autant, pas contraint par une géographie figée, mais au contraire, chaque opérateur fera preuve de souplesse pour un bon déroulement opérationnel, rendant parfois les frontières des zones d'intervention poreuses.

ARTICLE N°3 / ENGAGEMENT DES PARTENAIRES LOCAUX

LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité est engagée à l'initiative et sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il est, en effet, essentiel pour la Ville d'Aix en Provence d'apporter un niveau satisfaisant de qualité de vie et de services à l'ensemble de ses concitoyens.

La Ville veillera via ses services concernés à coordonner ses interventions face aux problématiques rencontrées sur ces quartiers.

La Gestion Urbaine de Proximité doit permettre l'amélioration concrète de la qualité de vie et des services offerts aux habitants afin de rendre crédible et durable la transformation urbaine.

Des moyens dans le domaine de la gestion de proximité sont mis en place par : la Ville, les bailleurs sociaux, les conseils de quartiers, le Contrat Local de Sécurité,...

L'engagement de chacun permettra de définir le cadre fédérateur des actions qui seront conduites grâce à la mutualisation des expériences et la coordination des interventions permettant ainsi la pérennisation de ces dispositifs.

ÉTAT

L'État s'engage dans la limite des inscriptions budgétaires disponibles à inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre des orientations prévues dans la présente convention (et les actions qui en découlent) relevant de sa compétence.

LA CPA

La CPA s'engage à inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre des orientations relevant des compétences communautaires et prévues dans la présente charte, notamment les actions qui en découleront et qui seront inscrites dans les futures conventions territoriales. Au titre de la Gestion Urbaine de Proximité, elle apportera son soutien technique et financier aux opérations d'aménagement d'espaces de pré-collecte (cf. annexe n°2 et annexe n°2 bis : délibération n°2012_A123 du Conseil Communautaire du 12/07/2012) et aux actions de sensibilisation à la sobriété énergétique en direction des locataires (cf. annexe n°3 : extrait de la délibération du 14/12/2012), et continuera à soutenir les chantiers d'insertion « embellissement » mis en œuvre sur les quartiers d'habitat social (cf. annexe n°4).

Par ailleurs, la CPA a mis en place une mission Handicaps afin de répondre aux obligations de la loi du 11/02/2005 relative à l'amélioration de la vie des personnes handicapées (cf. annexe n°5).

En tant que délégataire de l'État des aides à la pierre, pour les quartiers prioritaires susvisés situés hors du périmètre du PRU, elle facilitera l'obtention des aides à l'amélioration de l'habitat existantes pouvant contribuer à l'amélioration de la GUP notamment les aménagements de proximité (résidentialisation), les actions de sécurisation (modernisation des ascenseurs, contrôles d'accès,...) et autres actions d'amélioration prévues dans les PSP des organismes.

La Mission Politique de la Ville est désignée comme référent GUP auprès de la commune d'Aix en Provence et des partenaires impliqués dans cette démarche.

LA REGION PROVENCE – ALPES – COTE D'AZUR

La Région Provence – Alpes – Côte d'Azur s'est résolument engagée, depuis de nombreuses années, dans le soutien des actions menées en matière de politique de la ville, en participant notamment au financement des actions menées dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et des Opérations de Renouvellement Urbain ; la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur soutient également favorablement les principes fondateurs des démarches de gestion urbaine de proximité.

En conséquence, la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur s'engage, dans la mesure de ses moyens, à contribuer à la démarche partenariale de gestion urbaine de proximité mise en œuvre dans les quartiers d'Aix en Provence et à inscrire, le cas échéant et dans la limite des inscriptions budgétaires disponibles, les crédits nécessaires à la déclinaison opérationnelle des orientations prévues dans la présente convention relevant de sa compétence.

LES BAILLEURS SOCIAUX

FAMILLE ET PROVENCE

FAMILLE ET PROVENCE s'engage à inscrire dans son Plan Stratégique de Patrimoine des opérations d'investissement visant à améliorer le cadre de vie de ses locataires sur les quartiers concernés par la mise en place de la GUSP. A ce titre, des programmes de requalification des espaces extérieurs et de réhabilitation énergétique du patrimoine situé sur les quartiers d'Encagnane et du Jas de Bouffan sont envisagés mais restent conditionnés par la mobilisation des dispositifs de soutien et d'aides financières proposés par les différents partenaires institutionnels signataires de la convention de GUSP.

FAMILLE ET PROVENCE s'engage à mobiliser tous les dispositifs opérationnels, acteurs institutionnels et acteurs de proximité pour accompagner, informer et

impliquer les locataires sur les démarches et projets d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service rendu à ses locataires.

A l'issue des diagnostics en marchant et des réunions du comité technique, FAMILLE ET PROVENCE s'engage à identifier et désigner en interne un référent gestion urbaine de proximité, et souhaite poursuivre l'implication de tous ses services pour s'inscrire parfaitement dans cette démarche transversale et coordonnée.

FAMILLE ET PROVENCE s'engage donc à participer activement aux actions partenariales définies dans les conventions territoriales.

SACOGIVA

SACOGIVA s'engage dans les objectifs de transversalité posés dans la convention cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Pour ce faire, SACOGIVA met en place un référent en charge de coordonner et transmettre les informations nécessaires au fonctionnement et à la réalisation des engagements d'amélioration pour les quartiers où SACOGIVA est présente et dans les limites de sa domanialité et des règles de fonctionnement.

Pour ce faire, le référent permettra l'identification et l'implication de ses dispositifs de terrain, notamment concernant la vie sociale des quartiers, la participation à l'élaboration d'outils de transmissions d'informations, le maintien de ses engagements et convention, leurs développements, la participation aux aménagements nécessaires aux fonctionnements des services urbains et pourra déterminer des relais et retours d'informations vers les locataires.

13 HABITAT

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, les quartiers d'habitat de Beisson, Corsy doivent bénéficier d'un programme de requalification des espaces extérieurs et de réhabilitation conformément à la convention signée par 13 HABITAT et l'ensemble des partenaires financeurs.

13 HABITAT s'engage, par ailleurs, sur l'ensemble des territoires visés par la GUP, à favoriser la mise en œuvre d'actions qui visent à améliorer le cadre de vie de ses locataires sur les quartiers concernés telles que l'amélioration de la réactivité, la coordination des équipes pour une meilleure efficacité et lisibilité, l'optimisation des moyens existants humains et financiers existants.

13 HABITAT s'engage également à mobiliser tous les dispositifs opérationnels, acteurs institutionnels et acteurs de proximité pour accompagner, informer et impliquer les locataires sur les démarches et projets d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service rendu à ses locataires.

Enfin, 13 HABITAT s'engage à identifier et à désigner en interne un référent « gestion urbaine de proximité », pour s'inscrire dans cette démarche transversale et coordonnée de l'ensemble des partenaires.

DOMICIL

DOMICIL s'engage à poursuivre l'amélioration de la gestion des encombrants sur ses patrimoines (toits de l'aune et bois de l'aune) en finalisant la mise à disposition de lieux de dépôts permettant de garantir une collecte centralisée par les services de la Communauté urbaine.

En fonction des dispositifs qui seront mis en œuvre par les services publics pour améliorer la gestion de cette problématique, DOMICIL s'engage à servir de relais auprès de ses locataires pour toutes les actions d'informations qui seront initiées en matière de traitement et de réduction des déchets.

DOMICIL poursuivra également son programme de travaux sur les logements afin de maintenir le confort de ses locataires.

DOMICIL s'engage ainsi à participer aux actions partenariales définies dans les conventions territoriales. »

PAYS D'AIX HABITAT

PAYS D'AIX HABITAT s'engage à s'inscrire pleinement dans la démarche inter-partenaire, dans la limite de ses moyens humains et financiers.

PAYS D'AIX HABITAT s'engage à désigner une équipe de référents pour piloter le dispositif.

PAYS D'AIX HABITAT s'engage à mettre en cohérence les actions prévues avec son plan d'entretien et son Plan Stratégique de Patrimoine dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de ses habitants.

ERILIA

La société ERILIA s'engage à favoriser la mise en œuvre d'actions qui visent à améliorer la gestion quotidienne et le cadre de vie de ses locataires dans les quartiers en périmètre GUP, notamment par l'amélioration de sa réactivité aux problèmes constatés, la coordination des équipes pour une meilleure efficacité et lisibilité, et l'optimisation des moyens existants.

ERILIA s'engage également à mobiliser tous les dispositifs opérationnels, acteurs institutionnels et acteurs de proximité pour accompagner, informer et impliquer les locataires sur les démarches et projets d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de service rendu.

Enfin, ERILIA s'engage à identifier et à désigner en interne un référent « gestion urbaine de proximité », pour s'inscrire dans cette démarche transversale et coordonnée de l'ensemble des partenaires impliqués dans les conventions territoriales.

LOGIREM

LOGIREM s'engage à poursuivre, dans le cadre de son Plan Stratégique de Patrimoine pluriannuel, des opérations relatives à l'amélioration du cadre de vie et la requalification des espaces extérieurs, en cohérence avec la mobilisation des dispositifs de soutien et d'aides financières des différents partenaires institutionnels signataires de la convention GUP

LOGIREM s'engage par ailleurs, à désigner un référent « gestion urbaine de proximité » en charge du pilotage et de la mise en œuvre du dispositif et mobilisera ses équipes en vue d'optimiser et d'améliorer la réactivité, la coordination des moyens humains et financiers.

LOGIREM s'engage également à mobiliser tous les dispositifs opérationnels, acteurs institutionnels et acteurs de proximité pour accompagner, informer et impliquer les locataires sur les démarches et projets d'amélioration du cadre de vie et de la qualité du service rendu aux locataires.

AR HLM PACA & CORSE

En prolongement évident et nécessaire aux efforts en matière d'investissement, l'AR HLM Paca & Corse souscrit aux objectifs de développement de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) pour une amélioration du fonctionnement des quartiers.

Elle contribuera, dans la mesure de ses moyens, aux actions partenariales portant notamment sur la prévention de la délinquance, la tranquillité et la sécurité, la propreté et l'entretien des espaces extérieurs.

A ce titre, elle s'engage à faire bénéficier l'ensemble des acteurs de la convention des expériences capitalisées en la matière et mobilisera, en fonction des besoins, un appui d'expertise de l'Union sociale pour l'habitat.

ADAPTATION DES ORGANISATIONS ET MOYENS MOBILISABLES

PARTENARIAT

Les principes fondamentaux qui guident la mise en place de la GUP reposent sur la coopération des intervenants de terrain, comme de leurs institutions de rattachement, et si besoin, sur une décentralisation des engagements opérationnels.

Ceci implique la mise en place d'un dispositif partagé et réactif d'information, de diagnostic et d'alertes actualisé régulièrement et animé dans la durée.

Les modes opérationnels adaptés aux spécificités de chaque quartier et les outils partagés de suivi seront à préciser dans les conventions territoriales.

La mise en place d'une démarche partenariale transversale doit permettre d'élaborer une organisation adéquate posant ainsi le cadre approprié de concertation pour chacun des territoires.

MOYENS

Les partenaires s'engagent à mobiliser l'ensemble des crédits de droit commun nécessaire à la réalisation d'actions sur zones géographiques concernées, et à rechercher tous les moyens complémentaires mobilisables, notamment au titre de la politique de la Ville, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Liste des partenaires signataires déclinée par territoire :

Jas de Bouffan	Encagnane	Corsy	Beisson	Pinette
État	État	État	État	État
Ville d'Aix	Ville d'Aix	Ville d'Aix	Ville d'Aix	Ville d'Aix
CPA	CPA	CPA	CPA	CPA
ARHLM	ARHLM	ARHLM	ARHLM	ARHLM
PAH	PAH	PAH	PAH	13H
Sacogiva	Sacogiva	13H	13H	
Famille et	Famille et			
Provence	Provence			
Domicil	Erilia			
Logirem				

ARTICLE N°4 / ENGAGEMENTS D'AMELIORATION

Dans le cadre des axes prioritaires validés par les partenaires signataires, chacun s'engage, pour son champ de compétence et ses secteurs géographiques, à participer à la mise en œuvre du programme d'actions élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la GUP.

Ces axes prioritaires de la GUP seront déclinés sur chacun des 5 territoires avec des niveaux de priorité différents en fonction des problématiques locales.

Ces engagements d'amélioration doivent :

- ✓ favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs locaux (communication, alerte sur les dysfonctionnements et réactivité dans les réponses apportées),
- ✓ mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite des actions,
- ✓ viser l'amélioration du service rendu aux habitants,
- ✓ communiquer et contribuer à la participation des habitants et des acteurs des quartiers et des comités d'intérêt de quartier (notamment centres sociaux, associations de quartier, amicales de locataires, CIQ, syndicats de copropriétés),
- ✓ participer au suivi et à l'évaluation des actions sur chacun des territoires.

Il est pertinent de prioriser un nombre resserré d'axes de travail afin de concentrer les efforts sur les dysfonctionnements majeurs relevés.

Ainsi, les axes de travail concerneront :

- l'organisation des espaces publics et privés (clarification des domanialités)
- le stationnement et la circulation,
- la qualité des espaces,
- les services urbains : propreté, nettoyage, enlèvement des déchets,
- la médiation, l'accueil, le gardiennage et la surveillance,
- la tranquillité, prévention et sécurité publique,
- le travail social de proximité.

Certaines orientations opérationnelles sont à décliner en complémentarité avec les actions inscrites au CUCS, notamment celles liées à l'insertion, à la prévention, au développement économique, au travail social et d'animation de proximité. Les actions de GUP devront être développées en lien avec les dispositifs spécifiques

existants (*notamment CLS, CLSLPD : art 7, alinéa 1 de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance*).

Il est toutefois nécessaire, dans cette première étape de la mise en place d'un dispositif de GUP dans les quartiers en ZUS d'Aix-en-Provence, de définir des interventions limitées pour chaque thématique afin de permettre une réelle efficacité.

Enfin, le programme d'actions à venir distinguera :

- **les actions à court terme** visant à renforcer l'existant pour la résolution optimale de dysfonctionnements identifiés (cf. propreté),
- une intégration de la réflexion GUP sur **des projets à long terme** incluant des aménagements structurels éventuels (cf. aménagements de proximité, résidentialisation) ou des modifications de fonctionnement de certains services.

ARTICLE N°5 / PARTICIPATION DES HABITANTS

Par ailleurs, la pérennité et l'efficacité de la GUP dans la durée repose aussi sur l'implication des habitants : leur adhésion et les modalités de leur participation devront être précisées et inscrites dans les conventions territoriales.

La concertation de la population, qu'elle qu'en soit la forme, nécessite des moyens adaptés en disponibilité de personnels et en outils d'information.

L'intégration de l'usager et de l'habitant dans les processus de gestion est indispensable, mais parfois complexe dans sa mise en œuvre.

La communication auprès des habitants doit aller au-delà de la simple information.

Le dispositif partagé devra susciter et encadrer la mobilisation des habitants et usagers en intervenant sur divers volets :

- diffusion de l'information (élaboration d'un plan stratégique de communication)
- communication ascendante et descendante (charte graphique GUP partagée)
- diversité des formes de participation.

Il s'agit de redonner toute leur place aux habitants et usagers dans la mise en œuvre des actions, de leur suivi et de leur évaluation.

Cet objectif fera l'objet d'une action spécifique dans chaque quartier.

Les actions de la gestion urbaine de proximité s'articuleront avec les orientations et les moyens mis en œuvre dans le cadre du CUCS, pour conforter la participation des habitants.

Il s'agit notamment de le développer sur les quartiers en opération de rénovation urbaine pour intégrer la dimension d'accompagnement au changement y compris durant le déroulement des chantiers.

ARTICLE N°6 / GOUVERNANCE, SUIVI ET EVALUATION

1. LE COMITE DE PILOTAGE

Objectif :

Le Comité de Pilotage approuve les grandes orientations et priorités de travail du dispositif de GUP, valide les bilans et les programmes d'actions définis lors des plateformes de travail organisées régulièrement par territoire à *développer et à articuler avec les groupes de veille territoriale CLSPD.*

Composition :

- L'État : *Mme la Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances*
- La Région Provence – Alpes – Côte d'Azur
- La Ville d'Aix-en-Provence : Élu délégué à la Politique de la Ville
- La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix : Élu délégué à la politique de la ville
- Les bailleurs sociaux présents sur les quartiers : Directions générales
 - o 13 Habitat
 - o Domicil
 - o Erilia
 - o Famille & Provence
 - o Logirem
 - o Pays d'Aix Habitat
 - o Sacogiva
- L'AR Hlm PACA & Corse

Périodicité :

2 réunions annuelles

2. LES COMITES DE SUIVI

2.1 LES COMITES TECHNIQUES

Objectif :

Le Comité de Suivi Technique assure la mise en œuvre des conventions territoriales et des programmes d'actions solidaires, en précise l'intention et le degré de partage des responsabilités par la suite politiquement validés en comité de pilotage.

Composition :

- L'État : *le délégué du préfet pour l'égalité des chances*
- la Région est représentée par la Mission pour l'Egalité des Territoires et l'Innovation Sociale
- La Direction départementale des territoires et de la Mer
- La Ville d'Aix-en-Provence :
 - o La Direction de la Politique de la Ville (chefs de projets CUCS)
 - o Coordonnateur CLSPD
 - o Les services techniques (un référent par direction concernée)
 - o La Police Nationale
 - o La Police Municipale
- La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
 - o La Mission Politique de la Ville
 - o La Direction de la Collecte des déchets ménagers
- Les bailleurs sociaux présents sur les quartiers : chef d'agence et référent GUP
 - o 13 Habitat
 - o Domicil
 - o Erilia
 - o Famille & Provence
 - o Logirem
 - o Pays d'Aix Habitat
 - o Sacogiva

Périodicité :

Un comité avec un fonctionnement à deux échelles :

- 2 réunions du Comité Technique par an en préparation des comités de pilotage
- 4 réunions de suivi des conventions territoriales par an :
 - 1 pour le quartier du Jas de Bouffan,
 - 1 pour Encagnane,
 - 1 pour Corsy et Beisson
 - 1 pour Pinette

Chacun des signataires de la présente convention désignera un référent GUP qui sera le coordonnateur de la démarche au nom de sa structure et s'engagera à participer régulièrement aux ateliers précités.

2.2 LES REUNIONS TRANSVERSALES, TERRITORIALES ET/OU THEMATIQUES

Si le dispositif de GUP s'attache à développer de nouvelles actions, il s'appuie également sur l'ensemble des politiques partenariales développées sur le territoire. Aussi, elle repose sur l'ensemble des actions conduites au sein du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les partenaires communs au CLSPD et à la GUP se réuniront lors de commissions inter-bailleurs. Ces réunions de travail seront animées dans les mairies annexes, présidées par l' élu du quartier et se réuniront à chaque fois que de besoin sur les thématiques souhaitées.

Objectifs :

- Un échange d'informations sur les difficultés spécifiques rencontrées.
- La présentation des actions conduites dans le secteur : tendre vers une harmonisation des méthodes de fonctionnement.
- En cas de besoin, les groupes territoriaux seront un appui à l'engagement de nouvelles actions.

3. ANIMATION, COORDINATION ET SUIVI (MOYEN ET DEROULE)

Le référent coordonnateur GUP, animateur du dispositif, est responsable de la mise en œuvre des conventions de gestion urbaine de proximité, de la formalisation des engagements des partenaires déclinés en programme d'actions, du suivi et de l'évaluation des actions.

Il coordonne les différents acteurs via les référents techniques que les partenaires signataires de la convention auront désignés au sein de leurs services.

Il est l'animateur du dispositif partenarial et doit être mandaté pour pouvoir interpellier les niveaux décisionnels internes à différentes structures.

Le référent coordonnateur GUP aura en charge :

- la coordination des intervenants, le suivi des actions et l'établissement des bilans / analyses avec l'appui des autres membres du comité technique.
- la conduite des diagnostics en marchant avec une fréquence qui sera déterminée selon les quartiers permettant un suivi régulier des actions.
- Il lui appartiendra de réunir les commissions techniques thématiques nécessaires à l'élaboration et au suivi de l'avancement de certaines actions, comité intégrant notamment les acteurs de terrain.
- Il veillera également à l'articulation avec les autres dispositifs en cours (notamment CUCS, PRU, CLSPD)

4. ÉVALUATION

Afin de réaliser le suivi des actions, celles-ci feront l'objet d'un suivi à partir d'indicateurs spécifiques déterminés pour chacune d'entre elles, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs.

Ce travail nécessite la mise en place d'outils pour le suivi des actions et l'information des partenaires de la convention de GUP. La notion de partage des données sera centrale dans l'élaboration de ces outils.

Ces éléments permettront au référent GUP d'établir un bilan et une évaluation annuelle de l'avancement.

ARTICLE N°7 / DUREE ET REVISION

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter du jour de sa signature et pourra être reconduite en fonction de l'évaluation finale.

ARTICLE N°8 / SIGNATAIRES PRESENTIS

L'État

La Ville d'Aix en Provence

M. Yves LUCCHESI
Sous-Préfet d'Aix en Provence,
représentant du Préfet Délégué à
l'égalité des chances
Mme Marie LAJUS

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire

La Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aix

La Région Provence – Alpes – Côte
d'Azur

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

M Michel VAUZELLE
Président

13 Habitat

Erilia

M. Gérard LAFONT
Directeur Général

M Hubert VOGLIMACCI
Président Directeur Général

Domicil / Unicil

Sacogiva

M Stéphane BONNOIS
Directeur Général

M. Jean CHORRO
Président

Logirem

Pays d'Aix Habitat

Mme Géraldine EISENREICH
Directrice de l'Exploitation

M Patrick THIVET
Directeur Général

Famille et Provence

**Association Régionale des
Organismes HLM Paca et Corse**

M Alain COURAZIER
Directeur Général

M Bernard OLIVER
Président

- la Convention d'objectifs et Gestion de la CAF qui contractualisera avec l'état les objectifs pour la période 2013 /2016 sera notifiée à la fin du 2° trimestre 2013. Compte tenu de ce qui précède, la Ville procédera à un avenant à la convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité lorsque la CAF sera en mesure d'y inscrire les termes de son engagement.
- Pourra être également ainsi procédé pour préciser le soutien du Conseil Général.

Annexe n°1 : programmes d'actions des 5 quartiers

Convention territoriale Pinette Programme d'actions

		n.0	n+1	n+2	n+3
Actions					
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	1.1 Communiquer largement sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)			
		1.2 Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains lots			
	Objectif 2 : Réguler le stationnement	2.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques			
		2.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs			
	Objectif 3 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR	3.1 Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure			
		3.2 Améliorer l'accessibilité PMR des cheminements piétons en partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité			
		3.3 Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons			
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Accompagner et sensibiliser les habitants			
		1.2 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et le bailleur			
	Objectif 2 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	2.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels			
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	1.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et le bailleur			
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)			

**Convention territoriale Beisson
Programme d'actions**

		n.0	n+1	n+2	n+3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Actions				
	Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces	1.1 Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs			
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces			
	Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	2.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)			
		2.2 Prévenir les activités de garages à ciel ouvert repérés sur certains lots			
	Objectif 3 : Réguler le stationnement	3.1 Améliorer le stationnement, repérer les lieux problématiques			
		3.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs			
	Objectif 4 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR	4.1 Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure			
		4.2 Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité			
		4.3 Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons			
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travailant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux			
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)			
	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés			
		1.2 Communiquer et informer les habitants sur les futures aires de stockage			
		1.3 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs			
		1.4 Accompagner et sensibiliser les habitants			
	Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux	2.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire			
		2.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme			
		2.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages			
	Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	3.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels			
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	1.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs et prendre en compte le vieillissement de la population			
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)			
		2.2 Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (en lien avec les actions de médiation développées dans la STSPD)			

**Convention territoriale Corsy
Programme d'actions**

			n.0	n+1	n+2	n+3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Actions	1.1 Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs				
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces				
	Objectif 2 : Apaiser la circulation routière	2.1 Réduire le trafic routier				
		3.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques				
	Objectif 3 : Réguler le stationnement	3.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs				
		4.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
	Objectif 4 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	4.2 Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérés sur certains îlots				
		5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés				
		1.2 Communiquer / informer les habitants sur les futures aires de stockage				
		1.3 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs				
		1.4 Accompagner et sensibiliser les habitants				
	Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux	2.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire				
		2.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme				
		2.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages				
	Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	3.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels				
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	1.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs				
		2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)				
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.2 Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (en lien avec les actions de médiation développées dans la STSPD)				

**Convention territoriale Jas de Bouffan
Programme d'actions**

			n.0	n + 1	n + 2	n + 3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Actions	1.1 Conforter le groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs				
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces				
	Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	2.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
		2.2 Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérés sur certains lots				
	Objectif 3 : Réguler le stationnement	3.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques				
		3.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs				
	Objectif 4 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR	4.1 Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure				
		4.2 Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité				
		4.3 Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons				
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs				
		1.2 Accompagner et sensibiliser les habitants				
		1.3 Formaliser et faire connaître les moyens coercitifs à l'encontre des contrevenants auprès des associations de locataires				
	Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux	2.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire				
		2.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen terme				
		2.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages				
	Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	3.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels				
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	1.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)				
		1.2 Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (en lien avec les actions de médiation développées dans la STSPD)				
	Objectif 2 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	2.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs				
	Objectif 3 : Développer l'attractivité des centres commerciaux	3.1 Accompagner les commerçants des 2 Ormes et de Valcros				

**Convention territoriale Encagnane
Programme d'actions**

			n.0	n + 1	n + 2	n + 3
Actions						
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces	1.1 Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs				
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces				
	Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	2.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
		2.2 Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérés sur certains lots				
	Objectif 3 : Apaiser la circulation routière	3.1 Réduire le trafic routier				
	Objectif 4 : Réguler le stationnement	4.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques				
		4.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs				
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
	Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'ordures ménagères et améliorer la collecte sélective	1.1 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs			
1.2 Accompagner et sensibiliser les habitants						
Objectif 2 : Améliorer les conditions de stockage et de ramassage des déchets ménagers		2.1 Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés				
		2.2 Communiquer et sensibiliser les habitants sur les futurs modes de stockage et collecte des déchets ménagers				
Objectif 3 : Adapter la gestion courante pendant les travaux		3.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire				
		3.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme				
		3.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages				
Thème 3 : Vie sociale		Objectif 1 : Modifier les comportements des habitants pour valoriser leur cadre de vie	1.1 Développer les actions et la participation des habitants, des centres socio-éducatifs et du CIQ au sein de leur quartier			
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)				
	Objectif 3 : Développer l'attractivité des commerces et des pieds d'immeuble	3.1 Utiliser le potentiel d'aménagement des pieds d'immeuble pour poursuivre la valorisation du quartier				

Annexe n°2 : DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA REALISATION D'ESPACES DE PRE- COLLECTE Porteur CPA

Lieu	Tous quartiers d'habitat social inscrits dans la convention cadre
Constat, diagnostic	la présence permanente de nombreux bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers sur l'espace public, mis en place sans aménagement spécifique et entraînant une nuisance visuelle pour l'environnement - l'inadéquation des logettes, lorsqu'elles existent au regard des volumes de contenants mis à disposition, des emplacements et des conditions d'entretien - la nécessité d'assurer une collecte des déchets ménagers spécifique avec des repasses fréquentes pour limiter les dépôts anarchiques - la volonté des bailleurs et des copropriétés de supprimer les vide-ordures de leurs résidences et de condamner d'ici 2013 les locaux poubelles - les faibles performances de tri observées en habitat collectif dense - la présence d'encombrants déposés de manière anarchique en pied d'immeuble ou de bac qui constituent, au-delà de la pollution visuelle, une gêne évidente pour l'accès aux bacs durant la collecte, un problème d'hygiène et de sécurité. Ce constat confirme ainsi la nécessité de mettre en place, au titre de la Gestion Urbaine de Proximité, un dispositif d'aides communautaires permettant d'organiser, de réaliser ou d'adapter les aménagements prévus pour la pré collecte à destination des usagers.
Attendus	- Contribuer à la propreté et à l'amélioration des points de collecte - Réduire les nuisances visuelles des points de regroupement sur l'espace privé des bailleurs ou sur l'espace public - Accompagner la demande des bailleurs de condamnation des vide-ordures et locaux poubelles en pied d'immeuble - Structurer le ramassage des déchets ménagers sur la base de points de collecte extérieurs aménagés et cohérents avec les modes de ramassage - Améliorer la qualité de service à l'usager
Description du dispositif	Le principe d'intervention proposé au titre de la Politique de la Ville et de la Gestion Urbaine de Proximité est de soutenir financièrement les bailleurs et les copropriétés dans leurs projets d'investissement pour la réalisation ou l'adaptation de logettes (ou autres types d'équipements) pour les déchets ménagers, dans le cadre d'une convention de partenariat intégrant également les aspects communication et insertion du projet. Le taux de prise en charge est fixé à 50 % du coût H.T de l'opération avec un coût plafond de 30 000 € HT par point de collecte équipé

Annexe n°2 bis : Extrait du conseil du 14/12/2012 de la CPA

Objet : Attribution de subventions pour la réalisation d'espaces de pré-collecte

Par délibération n°2012-A123 du 12 juillet 2012 le conseil de communauté a déclaré d'intérêt communautaire, au titre de ses compétences politique de la ville et collecte des déchets ménagers, la mise en place d'un principe d'aide aux opérations d'Amélioration de la Qualité de service rendu aux usagers. Le dispositif d'aides mis en place permet d'apporter un soutien technique et financier aux bailleurs et aux copropriétés qui réalisent ou adaptent des aménagements prévus pour la pré-collecte des déchets ménagers.

Annexe n°3 : Extrait du Conseil du 14/12/2012 de la CPA

Objet : Principe d'aides financières aux actions de sensibilisation à la maîtrise d'énergie auprès des locataires des quartiers d'habitat social déposés en Politique de la Ville présentant les mêmes caractéristiques et faisant l'objet d'opérations de réhabilitation ou de construction

Au titre de sa compétence politique de la ville, la Communauté du Pays d'Aix soutient les opérations de construction et de réhabilitation dans les quartiers d'habitat social inscrits en périmètre politique de la Ville. Ces opérations intègrent aussi bien en réhabilitation qu'en construction les principes de maîtrise de l'énergie. Dans le cadre du Plan Climat, le volet lutte contre la précarité énergétique, prévoit la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur les comportements et les usages dans l'habitat à destination des habitants des quartiers d'habitat social du territoire.

Au titre de ces deux compétences, il est proposé de mettre en place un principe d'aides financières aux actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans les quartiers en politique de la ville et les quartiers d'habitat social présentant les mêmes caractéristiques, faisant l'objet d'opérations de réhabilitation dans l'objectif de favoriser l'accès à des conseils énergétiques de qualité et à de l'accompagnement au changement de comportement après les rénovations, permettant de réaliser les pleins bénéfices des améliorations du bâti et de ses équipements.

Annexe n°4 : CHANTIER D'EMBELLEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Lieu	Tous quartiers d'habitat social inscrits dans la convention cadre
Constat, diagnostic	Le niveau de propreté des espaces extérieurs et espaces vert était inégal et d'une manière générale peu satisfaisant. Les causes récurrentes sont les suivantes : ➤ des prestations hétérogènes, mal définies, insuffisamment adaptées aux besoins et usages constatés (méconnus ou mal cernés) : cahiers des charges des prestations et contrats de nettoyage imprécis, répartition des tâches peu claires et mal respectées (entreprise, agents de l'organisme, ville) ➤ des problèmes de savoir-faire, de qualification, de motivation et de valorisation des personnels, ➤ un manque de contrôle dans la réalisation des prestations, ➤ des comportements irrespectueux, des fréquentations intenses,
Attendus	Améliorer la qualité globale de la propreté des espaces extérieurs et des espaces verts pour une meilleure qualité de service rendu et une meilleure image des quartiers d'habitat social, assurer un niveau de prestations minimal acceptable et homogène, à des coûts supportables pour les habitants, améliorer l'efficacité et l'homogénéité du service rendu aux locataires
Description du dispositif	Cette action sous forme de chantier d'insertion porte sur l'entretien des espaces verts et abords d'immeubles des quartiers d'habitat social inscrits en CUCS sur la commune d'Aix-en-Provence, (à savoir Encagnane, Corsy, Jas de Bouffan, Beisson, Saint-Eutrope, La Pinette). Ces chantiers disposent de 6 salariés affectés à la mise en œuvre de l'action, ainsi que 24 contrats aidés conventionnés par le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE). Cette action poursuit un double objectif : - concourir à la promotion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes en parcours d'insertion - améliorer le cadre de vie par un entretien régulier des espaces verts dans les quartiers d'habitat social Financeurs : Conseil Régional PACA, CG13, CPA, Etat, ville d'Aix et bailleurs sociaux

Annexe n°5 : Extrait délibération du 15/07/2002 n°A2002_A122

Par délibération n°2002_A122 du Conseil communautaire du 15/07/2002, la Communauté du Pays d'Aix a pris, en ces termes, l'engagement ferme d'une prise en compte globale de l'intégration des personnes à mobilité réduite : « Les collectivités locales jouent un rôle essentiel pour garantir l'accès à ces droits fondamentaux. L'accessibilité du cadre de vie est une condition indispensable pour permettre l'autonomie des personnes handicapées en vue de leur intégration sociale, et professionnelle. Les collectivités qui participent à l'aménagement de l'environnement doivent tout mettre en œuvre pour assurer à l'ensemble des citoyens et donc aux personnes handicapées, la possibilité de circuler librement et d'utiliser les services ouverts au publics... ».

Annexe n°6 : Définition de la GUP

La Gestion urbaine de proximité (GUP) se définit comme « l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier et à une amélioration permanente des services rendus aux habitants » (note de cadrage, DIV, 1999).

Elle s'intègre à la fois dans le volet « habitat et cadre de vie » des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et est une condition d'éligibilité des projets déposés à l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (Anru) qui impose l'élaboration d'une convention de GUP dès les premiers mois suivant la signature de la convention pluriannuelle.

L'affirmation de la place centrale réservée à la démarche de Gestion Urbaine de Proximité parmi les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Programme de Rénovation Urbaine dans deux quartiers, a conduit la Ville d'Aix en Provence à élaborer une convention de Gestion Urbaine de Proximité destinée aux cinq quartiers classés en politique de la ville.

Pour atteindre cet objectif, la Ville d'Aix en Provence a décidé d'élaborer une convention cadre dont le but est de définir les enjeux locaux en matière de GUP, de préciser les champs d'intervention et de contractualiser les engagements des partenaires signataires. Ce document cadre aura pour vocation d'être décliné par des conventions de gestion urbaine de proximité qui viendront préciser les interventions dans chaque quartier.

La méthode pour y parvenir privilégie une démarche de coproduction nécessitant la mobilisation de l'ensemble des acteurs et l'implication des habitants. Ainsi, des groupes de travail sont réunis à chaque étape clef (axes prioritaires, définition des programmes d'actions et fiches d'actions).

Le procédé employé est composé de 3 phases :

- La première correspondant à l'état des lieux des 5 quartiers à partir d'un diagnostic en marchant permettant à la fois, le repérage sur place des atouts et dysfonctionnements des quartiers par les partenaires et l'analyse croisée des pratiques et usages (identification des interlocuteurs, évaluation des potentialités et contraintes).
- La deuxième étape vise à partager les constats observés et choisir les axes de travail pour traiter les dysfonctionnements majeurs par quartier en vue d'élaborer la convention cadre et parallèlement coproduire des préprogrammes d'actions.
- La dernière étape consiste à élaborer les conventions territoriales et décliner des programmes d'actions resserrés par quartier (programme d'intervention et modalités de mise en œuvre : dispositifs adaptés, opérateurs, financement mobilisable, partenariat,...) et définir des calendriers d'interventions sur les 3 prochaines années.

Annexe n°7 : vue aérienne des 5 quartiers prioritaires

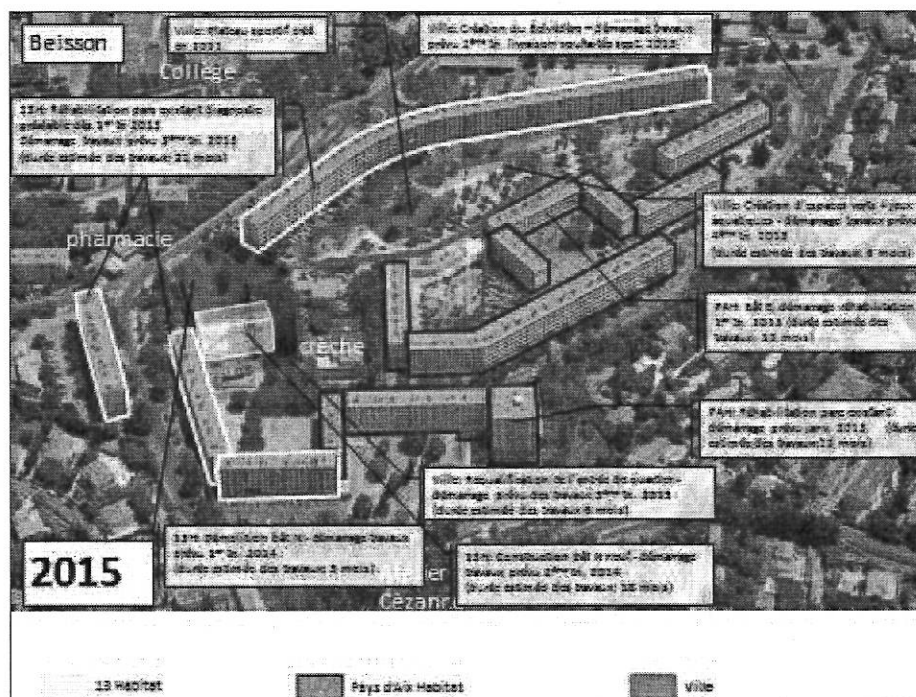


Vue aérienne Beisson

BEISSON VUE AERIEENNE DE L'EXISTANT

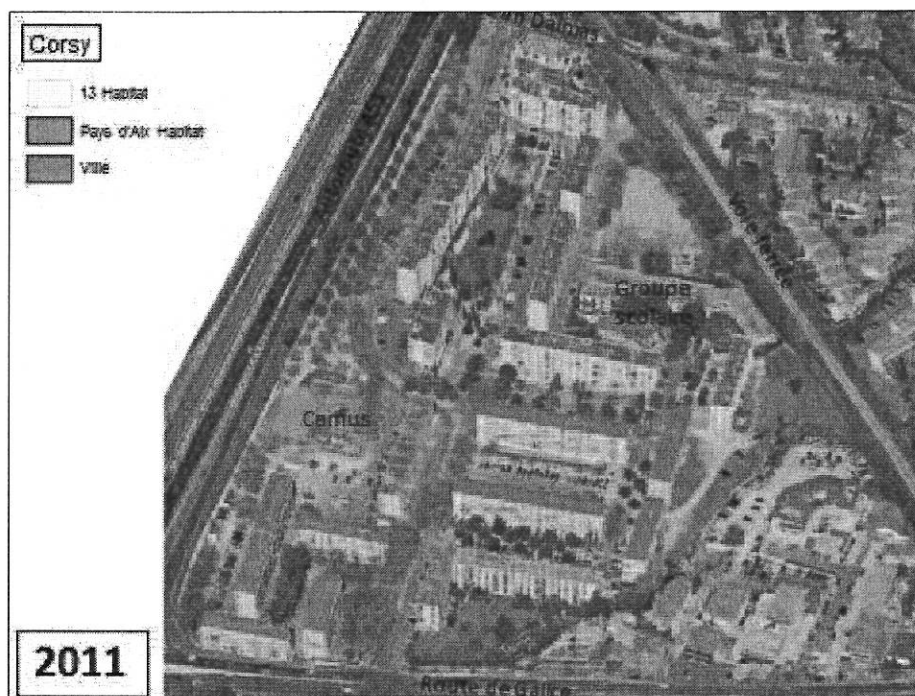


BEISSON VUE AERIEENNE DU FUTUR

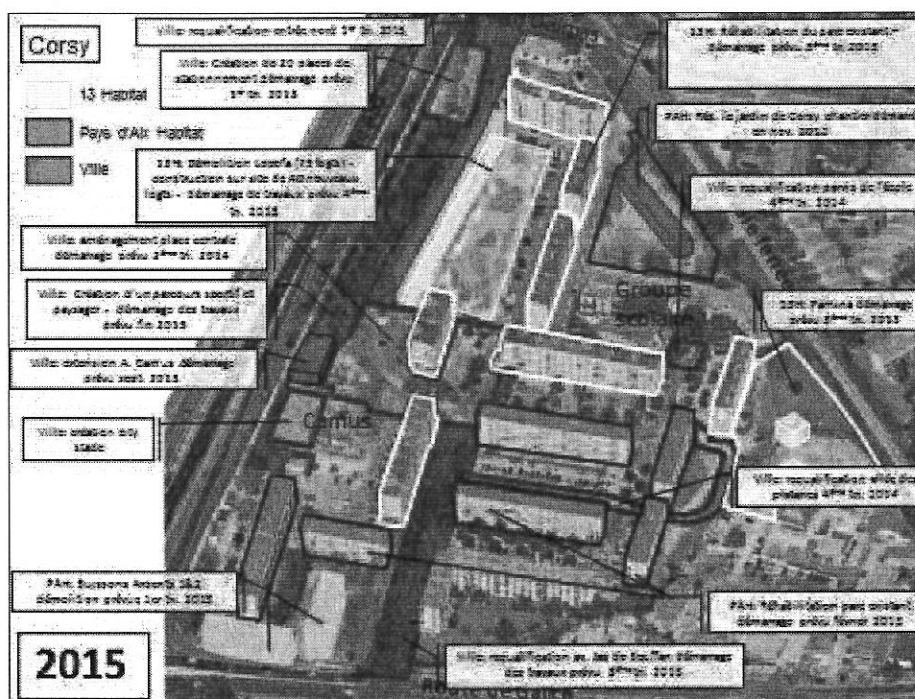


Vue aérienne Corsy

CORSY VUE AERIENNE DE L'EXISTANT



CORSY VUE AERIENNE DU FUTUR



Vue aérienne de Pinette



Vue aérienne du Jas de Bouffan



Vue aérienne d'Encagnane



Annexe n°8 : répartition des logements sociaux par secteurs et par organismes HLM dans les 5 secteurs

Quartier	Nombre de logements sociaux	% de logements
Jas de Bouffan	3928	46 %
Encagnane	3330	39 %
Beisson	599	7 %
Corsy	506	6 %
Pinette	202	2 %
Total	8535	100%

Bailleurs	Nombre de logements par bailleurs	% de logements
PAH	4131	48 %
Famille & Provence	1700	20 %
Sacogiva	889	10 %
13 Habitat	781	9 %
Logirem	667	8 %
Domicil	221	3 %
Erilia	176	2 %
Total	8565	100%

Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité Ville d'Aix en Provence Quartier Jas de Bouffan

Entre :



L'État

Représenté par Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet d'Aix en Provence, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et dénommée ci-après « l'État »,



La Ville d'Aix en Provence

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, et désignée ci-après « la Ville d'Aix en Provence »,



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente, et désignée ci-après « la CPA »,



La société Domicil / Unicil

Représenté par Monsieur Stéphane BONNOIS, Directeur Général, et désigné ci-après « Domicil »,



La S.A. Sacogiva

Représentée par Monsieur Jean CHORRO, Président, désigné ci-après par « Sacogiva »,



La S.A. Logirem

Représentée par Madame Géraldine EISENREICH Directrice de l'Exploitation, désignée ci-après « Logirem »,



Pays d'Aix Habitat

Représenté par Monsieur Patrick THIVET, directeur général, désigné ci-après « Pays d'Aix Habitat »,



Famille et Provence

Représentée par Monsieur Alain COURAZIER, Directeur Général, désigné ci-après « Famille et Provence »,



L'Association Régionale des organismes HLM des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Représentée par Monsieur Bernard OLIVER, Président, désignée ci-après par AR HLM PACA & Corse

PREAMBULE

Une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur cinq quartiers prioritaires de la Ville d'Aix en Provence :

- **Pinette, Encagnane, Jas de Bouffan** (ZUS),
 - **Corsy et Beisson** (ZUS faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine)
- est présentée au conseil municipal le 8 juillet 2013.

Dans le cadre de cette convention, les partenaires de la GUP s'engagent à :

1. Développer ensemble des actions afin de :

- ✓ favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs locaux (communication, alerte sur les dysfonctionnements et réactivité dans les réponses apportées),
- ✓ mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite des actions,
- ✓ améliorer le service rendu aux habitants,
- ✓ communiquer et contribuer à la participation des habitants, des acteurs des quartiers (notamment les comités d'intérêt de quartier, les centres sociaux, les associations de quartier, les amicales de locataires, les syndicats de copropriétés).

2. Intervenir prioritairement sur 7 thématiques :

- ✓ l'organisation des espaces publics et privés (notamment la clarification des domanialités),
- ✓ le stationnement et la circulation,
- ✓ la qualité des espaces,
- ✓ les services urbains : propreté, nettoyage, enlèvement des déchets,
- ✓ la médiation, l'accueil, le gardiennage et la surveillance,
- ✓ la tranquillité, prévention et sécurité publique,
- ✓ la vie sociale.

La convention cadre prévoit, pour chaque quartier prioritaire concerné, une convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité qui décline les actions spécifiques à y entreprendre. Elle vise à mieux coordonner les interventions des acteurs sur le territoire, mais également à pérenniser les investissements réalisés et concourir à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier.

Dans le programme d'actions développé ci-après sous forme de fiche action, chaque action sera portée par un pilote, principal acteur impliqué. Celui-ci déterminera, avec ses partenaires, le lancement de l'action et s'assurera de sa bonne mise en œuvre.

Pour le quartier du Jas de Bouffan, les pilotes seront, alternativement ou concomitamment selon les actions :

- Bailleurs : Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem, Domicil
- Police Municipale,
- CPA Direction des collectes,
- Ville : service foncier, service communication,
- Equipe territoriale du CUCS

Chaque pilote recevra l'appui de la Direction Politique de la Ville. Celle-ci, co-pilote permanent des actions du programme d'actions, apportera son appui en termes d'animation, d'outils de suivi et d'évaluation, notamment par la vision transversale des interventions à conduire.

Les partenaires mobilisés sur ce quartier sont :

- Bailleurs : Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem, Domicil
- D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes de MEDiterranée)
- Services municipaux : techniques, espaces verts, nettoyage, référent accessibilité de la Ville, communication, référent du Logiciel Citoyen
- CPA : Direction des collectes, Mission Politique de la Ville, Mission handicap, service insertion
- Réseaux Ferrés de France,
- Police Nationale,
- Police Municipale,
- Pompiers,
- Associations de locataires, collectifs d'habitants
- Centre social les Amandiers, le château de L'Horloge,
- Travailleurs sociaux (MDS, CCAS, PMI, UDAF, ADDAP, PLIE / Guichet unique,...) autres services sociaux
- Associations (du quartier, handicap, médiation, sensibilisation, accompagnement des ménages,...), CPIE, IE13, ADDAP 13, Mission locale, Anonymal
- Ecoles,
- CLSPD : mission relation usagers, coordination
- Chambre du commerce et de l'industrie
- Police de l'environnement,
- Paroisse St François,
- ARHLM Paca Corse

La présente convention territoriale 2013-2016 du quartier du Jas de Bouffan précise le contenu et les modalités de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité dans ce quartier et constitue ainsi la déclinaison territoriale de la convention cadre.

Si les actions définies ci-après s'appliquent de manière préférentielle sur le quartier tel que défini dans la géographie prioritaire du CUCS, le dispositif GUP n'est, pour autant, pas contraint par une géographie figée, mais au contraire, chaque opérateur fera preuve de souplesse pour un bon déroulement opérationnel, rendant parfois les frontières des zones d'intervention poreuses.

Cette convention résulte d'un travail partenarial conséquent (diagnostic en marchant, ateliers et entretiens) qui a permis de partager les constats, de hiérarchiser les axes prioritaires à traiter et de les décliner dans ce programme d'actions.

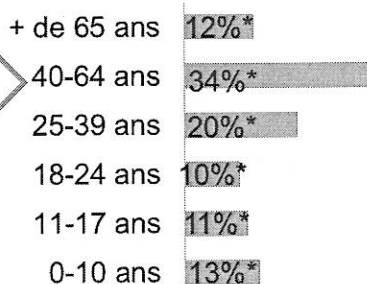
Le programme d'actions, ci-après, pourra, selon les bilans annuels, être complété et amendé pour faire face à l'évolution des besoins. En fin de convention, une évaluation permettra de proposer la poursuite avec les adaptations nécessaires.

PRESENTATION DU JAS DE BOUFFAN



Données socioéconomiques

**13 973
habitants**



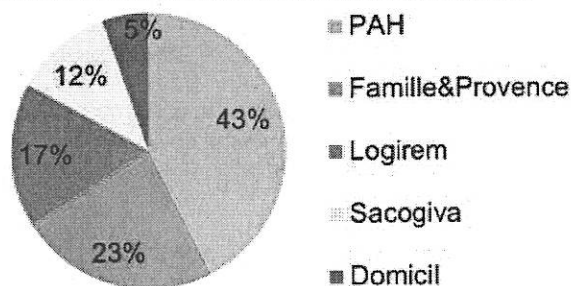
(IRIS, recensement INSEE 2006)

Chômage : 17 %

40 % chez les moins de 25 ans

Bailleurs et patrimoine

**3 918 logements sociaux
5 bailleurs**



Le Jas de Bouffan est un quartier très étendu, composé de plusieurs sous quartiers, dont certains sont enclavés. C'est un quartier aux fonctionnalités diversifiées qui bénéficie d'une forte identité populaire. Cependant, une image négative continue à être associée à certains îlots de ce quartier.

Ce territoire prioritaire de la dynamique « Espoir Banlieue » et du Contrat de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix en Provence concentre à lui seul 37,5 % du parc social Aixoïse.

Il faut préciser que les actions de la GUP se déclineront au-delà du territoire de la ZUS. Par exemple, les groupes Espadons et Dauphins de Famille et Provence, à proximité du centre social les Amandiers, ne sont pas classés ZUS, mais seront pris en compte dans la GUP.

Cinq organismes HLM gèrent presque 4000 logements sociaux. Par ailleurs, de nombreuses copropriétés privées sont présentes également sur ce territoire qui bénéficie donc d'une offre diversifiée en logement.

Le quartier du Jas de Bouffan se caractérise par :

- Des situations sociales difficiles (taux d'impayés important chez Pays d'Aix Habitat),
- Un taux de chômage élevé chez les moins de 25 ans.
- Un lien social qui reste fragile entre les habitants malgré la présence de structures,
- La présence du centre social les Amandiers et de l'équipement du Château de l'Horloge, ATMF, Jabir
- Les patrouilleurs de la Police Nationale pour la tranquillité publique et une présence de proximité,

- De grands espaces verts peu valorisés, avec un traitement différencié selon les propriétés,
- Des espaces extérieurs également plus ou moins valorisés selon les bailleurs,
- Une confusion entre les espaces publics et privés par endroit,
- Des stationnements anarchiques sur certains îlots,
- Des voitures épaves présentes selon les îlots malgré le travail de la Police Municipale,
- Des tracés de cheminements sauvages afin de contourner les passerelles,
- Des actes de vandalisme et des occupations abusives.

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR JAS DE BOUFFAN

Dans ce contexte, les actions prioritaires pour le quartier du Jas de Bouffan concernent :

- **L'usage et statut des espaces**

- ✓ Rechercher une meilleure adéquation usage et statut des espaces par une clarification des domanialités et une lisibilité accrue des espaces (signalétique).
- ✓ Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses et des activités de « garage à ciel ouvert ».
- ✓ Améliorer le stationnement.
- ✓ Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

- **La qualité des espaces et des services urbains**

- ✓ Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs afin de poursuivre le travail, à long terme, de réduction des dépôts sauvages d'ordures ménagères.
- ✓ Garantir la qualité de services aux habitants et usagers pendant la durée des travaux de réhabilitation et d'aménagements extérieurs (Famille et Provence 2013/2017) et anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire.
- ✓ Renforcer le traitement paysager des espaces verts dans les secteurs peu attractifs.

- **La vie sociale**

- ✓ S'appuyer sur la dynamique des travaux (réhabilitation,...) pour développer les actions et la participation des habitants, centres sociaux et associations (équipement de proximité,...) afin de favoriser le vivre ensemble entre jeunes et moins jeunes.
- ✓ Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives dans les secteurs les plus sensibles.
- ✓ Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs pour une prise en charge des ménages fragilisés.

Légende du programme d'actions :

-  Les actions "courtes", souvent simples à enclencher et / ou plus visibles pour les habitants.
-  Les actions qui impliquent souvent une redéfinition des modes opératoires de divers intervenants, nécessitent un temps de préparation plus long, l'effet attendu plutôt à moyen terme.
-  Les actions de "fond", prioritaires, non forcément visibles directement, nécessitent des arbitrages et / ou un temps de réalisation plus long. Leur réalisation conditionne parfois d'autres interventions.

Programme d'actions :

	Actions	n.0	n+1	n+2	n+3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces	1.1 Conforter le groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs			
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces			
	Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	2.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)			
		2.2 Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérés sur certains lots			
	Objectif 3 : Réguler le stationnement	3.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques			
		3.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs			
	Objectif 4 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR	4.1 Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure			
		4.2 Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité			
		4.3 Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons			
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux			
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)			
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs			
		1.2 Accompagner et sensibiliser les habitants			
		1.3 Formaliser et faire connaître les moyens coercitifs à l'encontre des contrevenants auprès des associations de locataires			
	Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux	2.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire			
		2.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen terme			
		2.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages			
	Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	3.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels			
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	1.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)			
		1.2 Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (en lien avec les actions de médiation développées dans la STSPD)			
	Objectif 2 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	2.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs			
	Objectif 3 : Développer l'attractivité des centres commerciaux	3.1 Accompagner les commerçants des 2 Ormes et de Valcros			

Fiches actions par thème :

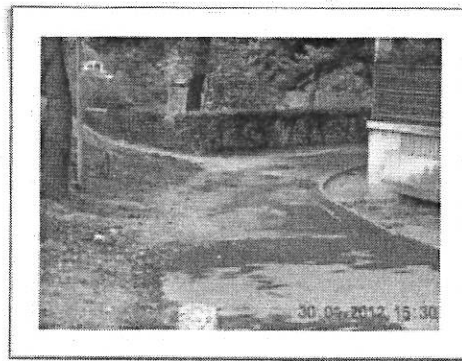
Thème 1 : Usage et statut des espaces	p 8
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	p 26
Thème 3 : Vie sociale	p 43

Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usages / statut des espaces

Action 1.1 : Conforter le groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs

Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialités pour une meilleure gestion des espaces

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Un travail inter-partenarial a déjà été entamé sur les domanialités lors du diagnostic financé par l'Acsé en 2010. L'objectif actuel est donc de s'appuyer sur cette dynamique pour fixer les modalités de poursuite de ce travail de clarification des domanialités. Le SIG (Service d'Information Géographique) a réalisé une cartographie complète des domanialités, diffusée aux bailleurs.

Cette cartographie a permis la mise à jour des répartitions foncières. Il s'agit maintenant d'aller vers une autre étape du travail afin de pouvoir formaliser les actes de gestion en fonction de la définition des domanialités et répondre aux demandes formulées par certains bailleurs.

Les voies et abords : le Jas de Bouffan, composé de plusieurs grands îlots, a été créé dans le cadre d'une ZAC. A ce jour, les assiettes des voies du Jas de Bouffan n'ont pas encore fait l'objet de transfert dans le domaine public (par acte notarié), le foncier relevant de la compétence de la Semepa. Toutefois, la Ville intervient, depuis de nombreuses années, dans la gestion et l'entretien courant.

Les espaces des talus et abords des voies appartiennent au Conseil Général et sont entretenus par la Ville dans le cadre d'une convention de gestion : quel devenir envisagé sur le long terme ?

Enjeux

- ⇒ Clarifier des domanialités entraînant une mise à plat en termes de compétences de gestion ainsi qu'une réduction des espaces « délaissés » et une meilleure adaptation des programmes de requalification des espaces extérieurs des bailleurs.
- ⇒ Apporter une meilleure lecture de l'espace par une signalétique et des plans des groupes d'habitat ainsi qu'un plan d'ensemble du Jas de Bouffan

Localisation

Pour Famille et Provence, sur le grand secteur du Jas de Bouffan (groupes Espadons, Dauphins, Marsouins, Hippocampes, Vives), et pour Pays d'Aix Habitat (secteur à définir avec le bailleur).

Action 1.1 : Conforter le groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs

Programmer la poursuite du travail engagé avec les services de la Ville en 2010 (le SIG a établi et diffusé une cartographie à la suite des échanges avec les bailleurs)

1^{ère} étape :

- Mettre en perspective les domanialités avec les usages constatés et l'adéquation usages / gestion / domanialité

2^{ème} étape :

- Repérer, de façon concertée, des espaces délaissés ou posant question
- Actualiser la cartographie : indispensable pour les projets de requalification des espaces extérieurs, notamment ceux programmés par Famille Provence et Pays d'Aix Habitat.

3^{ème} étape :

- Hiérarchiser l'ordre de traitement par les services en tenant compte des calendriers des travaux et analyser les formes juridiques les plus adéquates : échanges de parcelles, convention d'usage / de gestion,... et réaliser un calendrier de programmation de finalisation des actes administratifs.

4^{ème} étape :

- Communiquer (action décrite dans l'action 1.2).

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Action prioritaire pour permettre la mise en œuvre de nombreuses autres actions.

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3 	Démarrage à court et moyen terme - URGENT 6 mois

Pilote	Partenaires mobilisés
service foncier Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem, Domicil - Conseil Général

Moyens
Equipes en place + relance du groupe de travail

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion du groupe de travail sur les domanialités - Rédaction et diffusion des comptes rendus par la Direction Politique de la Ville à l'ensemble des partenaires (répertoire des référents GUP) - Présence diversifiée des différents partenaires (en regard du répertoire des référents GUP) - Nombre de visite de terrain éventuelle - Calendrier prévisionnel de l'avancement des actes administratifs

Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces

- Informer et faire un retour des travaux du groupe de travail sur les domanialités :
 - 1) auprès des agents : bailleurs, Ville, CPA
 - 2) des habitants/usagers.
- Etablir une communication transversale et pyramidale pour s'assurer que les répercussions des changements et / ou que les engagements sur la gestion des espaces seront intégrés au travail des services, notamment auprès du personnel de terrain.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Améliorer la signalétique et les plans d'ensemble des différents groupes d'habitat pour une meilleure orientation des habitants et usagers des quartiers : prévoir un plan d'ensemble général du quartier, compte tenu de sa taille, à proximité par exemple de la mairie annexe ou sur le rond-point de Galice.

Calendrier	Durée
n.0n+1n+2n+3 	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
service foncier Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Domicil, Logirem - Conseil Général - Services techniques (signalétique)

Moyens
Mettre à disposition du temps nécessaire à la bonne transmission d'information Intégrer des méthodes de travail interservices transversales et pyramidales

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales (à partir du répertoire des référents GUP) - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Transmission des cartographies des domanialités repérant les compétences de gestion à l'ensemble des partenaires concernés (à partir du répertoire des référents GUP) - Nombre de panneaux et plans d'ensemble installés

Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses

- Action 2.1 : Communiquer largement sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)
Action 2.2 : Réduire les activités de « garage à ciel ouvert » repérées sur certains îlots

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Le service de la Police Municipale a mis en place une procédure d'enlèvement des voitures épaves et / ou ventouses qui grèvent des places de parkings résidentiels et donnent une image dégradée du cadre de vie des habitants et usagers du quartier.

Les épaves sont en nombre variable selon les îlots du Jas de Bouffan, avec une présence plus accrue sur le patrimoine de Famille et Provence (notamment le grand secteur, Hippocampes et Marsouins) et pour Pays d'Aix Habitat.

Il est judicieux de mettre en lien cette différence de localisation avec l'activation de la procédure d'enlèvement des voitures épaves et l'information, à renforcer auprès des différents acteurs en charge de la gestion des quartiers et des habitants du quartier.

Enjeux

- ⇒ Améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants et « récupérer » des places de stationnement.

Localisation

Dispersées sur l'ensemble du quartier du Jas de Bouffan.

Action 2.1 :

Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Volet 1 :

Réunions d'information :

- 1) des réunions inter-partenariales auprès du personnel des bailleurs et des services techniques notamment ceux en charge de la gestion du quartier
- 2) des réunions d'habitants / usagers / intervenants sur le quartier : associations de locataires, associations, centre social Les Amandiers, le Château de l'Horloge, le collectif du Jas de Bouffan,...

Conception d'affichettes et de documents papier sur la procédure d'enlèvement des voitures épaves / ventouses à destination des habitants, en précisant les modalités d'intervention sur le domaine public et sur le domaine privé :

- à remettre par le bailleur lors de l'entrée et la sortie dans un logement et à renouveler dans l'année avec une diffusion plus large, à l'ensemble des locataires,
- à afficher dans les halls d'immeuble, dans les espaces recevant du public (centre social les Amandiers, le Château de l'Horloge, mairie annexe du Jas, associations...),

Volet 2 :

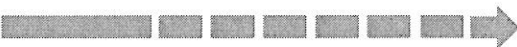
- 1) Communiquer sur les moyens d'agir des citoyens en faisant connaître le dispositif et la procédure mis en place par la Police Municipale, en intégrant le retour sur les bilans d'activité par quartier
- 2) Utiliser les supports de communication déjà existants :
 - de la Ville : Aix en Dialogue, Portail Citoyen,
 - des bailleurs : communiqué aux habitants, journal d'information, site internet,...
- 3) Cibler les secteurs ou groupes d'habitat prioritaires pour cette communication

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Proposer la création d'une « fiche liaison / navette » pour informer le bailleur ou l'organisme du suivi de la prise en charge de l'épave (traçabilité de la procédure) par le service de la Police Municipale.

Action 2.1 : (suite)

Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Volet 1 : démarrage à court terme, dès mise en œuvre des conventions Volet 2 : démarrage à moyen ou long terme < 3 mois puis actualisation annuelle ou sur repérage du besoin

Pilote	Partenaires mobilisés
Volet 1 : Police Municipale Copilote : Direction Politique de la Ville Volet 2 : Direction Politique de la Ville avec le service communication Ville	- Services techniques municipaux, - Police Nationale - Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Domicil, Logirem - CPA - Associations de locataires, Collectif du Jas, centre social les Amandiers, le château de l'Horloge

Moyens
Equipes en place + budget communication

Suivi et indicateurs
- Nombre de véhicules épaves repérés par trimestre, sur l'année - Modalité d'activation de la procédure : présence signalée par le bailleur, le syndic de copropriétés, associations de locataires, habitants, usagers,... - Nombre de véhicules enlevés par trimestre, sur l'année - Durée moyenne pour l'enlèvement de l'épave (entre le signalement et l'enlèvement effectif) - Lieu d'enlèvements, en lien avec la cartographie - Nombre de campagnes de communication sur l'année - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année : courrier, article de presse, journal des bailleurs, sites internet (Ville, bailleurs) - Nombre de groupes d'habitat ciblés

Action 2.2 : Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains îlots

- 1) Repérage et identification des personnes ayant cette pratique, dans les garages ou sur les parkings : Identifier les problèmes de sécurité et / ou de pollution engendrés
- 2) Courrier d'information et rappel à la règle par le bailleur (règlement intérieur des bailleurs)
- 3) Travail en concertation avec les patrouilleurs de la Police Nationale, présents sur le quartier

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court terme Repérage < 6 mois Campagne à refaire régulièrement
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Logirem, Domicil Copilote : Direction Politique de la Ville (+ dispositif CLSPD)	- Police Municipale - Police Nationale - Association de locataires, collectif d'habitants du Jas

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de campagnes de communication sur l'année - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année : courrier, article de presse, journal des bailleurs, sites internet (Ville, bailleurs) - Nombre de groupes d'habitat ciblés

Objectif 3 : Réguler le stationnement

Action 3.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

Action 3.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Malgré les espaces relativement spacieux du Jas de Bouffan, on observe de fortes tensions pour le stationnement, essentiellement liées à des pratiques inappropriées (stationnement sur des espaces verts ou non affectés au stationnement, au plus près des entrées ou en pieds d'immeuble, sous les fenêtres des habitants).

Paradoxalement, certains parkings restent, quant à eux, sous utilisés pour des raisons qu'il convient de mieux qualifier (insécurité, éloignement, accessibilité) afin de trouver des solutions pour les rendre plus attractifs.

Sur certains secteurs du Jas, on recense une présence de grands logements accueillants donc de nombreuses familles ayant plusieurs voitures (plus de 2,8 voitures par ménage à Aix, selon la Police Municipale).

Au Sud, chez Logirem, on note également que les parkings sont saturés. Toutefois, le bailleur a installé des aménagements (potelets, arceaux, barrières en bois,...) afin d'empêcher les stationnements sur des espaces non dédiés.

Pour Sacogiva (la Grande Thumine, la Margueride, la Verdière, l'Esparelle), cette problématique a été classée en priorité n°1, compte tenu des difficultés remontées par les habitants. Pour Famille et Provence, le petit secteur a déjà fait l'objet de travaux de résidentialisation et le grand secteur fera l'objet de travaux pour répondre, notamment, à la demande des locataires pour plus de stationnements.

Enjeux

- ⇒ Réduire les stationnements gênants, abusifs et pouvant gêner l'accès rapide des services de secours afin d'avoir des espaces de stationnement mieux organisés.

Localisation

Globalement sur l'ensemble du territoire, mais de façon récurrente :

- groupe Margharita (stationnement pouvant gêner les Pompiers),
- déficit de place énoncé au Fructidor et Thermidor (alors qu'à l'arrière des bâtiments, parkings sous utilisés)
- sur le patrimoine de Sacogiva.

Action 3.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

Organiser un groupe de travail afin d'affiner la cartographie des lieux problématiques : en partenariat avec les associations de locataires, le Collectif des habitants du Jas, le centre social, et équipements de proximité.

- 1) Espaces existants sous-utilisés : déficit d'éclairage, de signalisation, usages détournés : répondre à ces dysfonctionnements afin de rendre les parkings plus attractifs
- 2) Espaces existants surutilisés
- 3) Emplacements de stationnement réservés « PMR » : vérifier le nombre nécessaire, la localisation et la conformité du marquage.

Mieux gérer les parkings existants, à l'occasion des travaux de requalification (Hippocampes, Vives et Marsouins programmés par Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat et à programmer pour les autres bailleurs) par des aménagements divers (signalisation au sol, signalétique, dispositif contraignant pour réduire les stationnements gênant l'intervention des services de secours,...). Pour Famille et Provence, les autres groupes ont déjà fait l'objet de travaux sur les espaces extérieurs.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Mettre en place une procédure coordonnée entre les bailleurs et la Police Municipale et Police Nationale en cas de non-respect des règles de stationnement (intervention éventuelle des patrouilleurs)

Calendrier	Observations
	Démarrage à moyen terme < 6 mois avant le lancement des travaux

Pilote	Partenaires mobilisés
Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Domicil, Logirem	- Ville services techniques - CPA Mission Handicaps - Police Municipale - Police Nationale - Pompiers
Copilote : Direction Politique de la Ville	

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter-partenariales et interservices - Nombre et diversité des participants : bailleurs, Police Municipale, Police Nationale, association de locataires, centre social, collectif des habitants - Cartographie des lieux problématiques réalisée, évolution de ces lieux à 6 mois - Nature des travaux réalisés par les bailleurs - Signalisation mise en place - Nombre d'interventions de médiation des patrouilleurs

Action 3.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Travailler en appui avec le centre social, les équipements de proximité, les associations, les écoles,...

- Campagne de communication et de sensibilisation au respect des règles de stationnement :
 - informer, sensibiliser et responsabiliser les habitants / usagers,
 - en cas de besoin, une réponse coercitive (rappel de la règle / loi) et un rappel des sanctions encourues
- Lieux et publics prioritaires déterminés en fonction des groupes d'habitat problématiques visés dans l'action 3.1 : améliorer le stationnement.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court ou moyen terme < 3 mois Avant la livraison des travaux A répéter périodiquement selon le besoin

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville avec l'équipe territoriale du CUCS	- Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Domicil, Logirem - Police Nationale - Police Municipale - Centres sociaux, associations, écoles.... - Associations de personnes handicapées

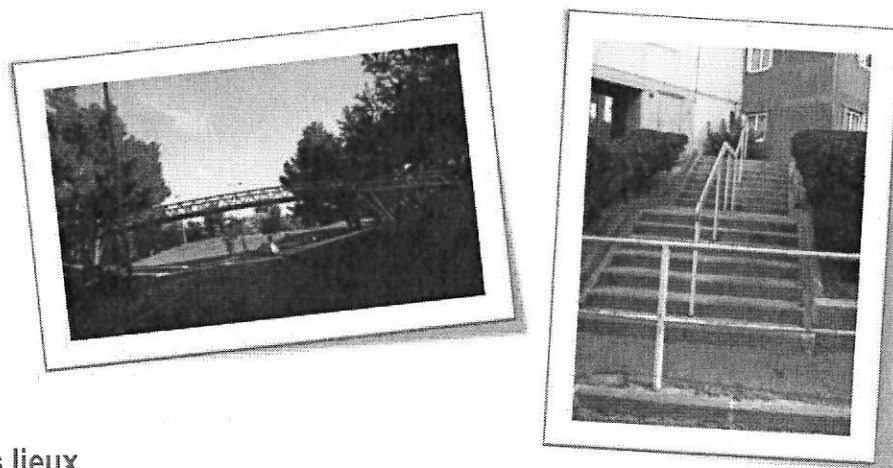
Moyens
Budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation - Nombre de personnes concernées par la communication - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année - Nombre de partenaires participants : centre social, équipement de proximité, école, association de locataires, collectif des habitants du Jas - Nombre d'actions subventionnées dans le cadre du CUCS

Objectif 4 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR

- Action 4.1 : Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure
Action 4.2 : Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité
Action 4.3 : Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

La taille du quartier et sa configuration en îlots, distribués par de grands ronds-points entraînent chez les habitants la « création de raccourcis », notamment afin d'éviter des cheminements plus longs et l'usage des passerelles. La conception de la ZAC s'est basée sur des grandes voies avec des îlots reliés par des passerelles, sans véritable trottoir par endroit.

Les passerelles sont aujourd'hui délaissées par un grand nombre d'habitants au profit de chemins non tracés qui passent le plus souvent au travers d'espaces verts, entraînant une dégradation des plantations.

Enjeux

- ⇒ Améliorer et sécuriser les cheminements piétons,
- ⇒ Apporter une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- ⇒ Préserver les espaces verts.

Localisation

Sur l'ensemble du territoire, mais prioritairement :

- l'accès du centre commercial Géant Casino pour les habitants venant des Hippocampes,
- le passage des îlots Thermidor vers les îlots plus au nord,
- le passage souterrain Pablo Picasso
- secteur de la Poste (Avenue Pablo Picasso)

Action 4.1 : Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure

- Etudier les lieux problématiques des cheminements piétons lors d'une **réunion du groupe de travail inter partenarial**
 - établir une typologie des cheminements empruntés par les habitants pour distinguer : ceux qui dégradent les espaces verts, ceux qui sont dangereux (signalétique ou aménagements contraignants ?), ceux dont l'usage semble cohérent à confirmer par des aménagements (signalétique, tracé, éclairage,...) ceux qui restent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite
 - s'appuyer sur les membres de ce groupe constitué afin de travailler en concertation sur les travaux de requalification des espaces extérieurs des bailleurs

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court et moyen terme < 6 mois A établir avant le lancement des travaux des espaces extérieurs
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Logirem, Famille et Provence, Domicil, Sacogiva Copilote : Direction Politique de la Ville	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Centre social les Amandiers, le Château de l'Horloge - Référent accessibilité voirie de la Ville - Ville service espaces verts - CPA Mission Handicaps CPA - Associations compétentes en matière d'handicap - Police Nationale (patrouilleurs) - Pompiers - Associations présentes dans le quartier

Moyens
Equipes en place (référent GUP désigné pour chaque service ou organisme)

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions de travail - Présence et nombre des partenaires : diversité en regard du répertoire des référents GUP avec une représentativité des habitants (association de locataires, syndic, collectif d'habitants...) - Nombre de visites de terrain - Localisation précise des cheminements à exclure ou à conforter par des aménagements - Localisation et nature des aménagements contraignants installés - Localisation et nature des nouveaux tracés de cheminements - Localisation et nombre des panneaux de signalisation

Action 4.2 : Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité

Etablir un cahier de préconisations qui pourrait servir dans le cadre des travaux d'amélioration des espaces extérieurs programmés par les bailleurs et à mettre en adéquation avec les besoins des habitants recensés (bailleurs ou services sociaux) ;

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Un rapprochement est à réaliser avec le dispositif mis en place par la CPA, la mission Handicaps et l'association Handitoit (convention avec Handitoit) dans la réalisation de diagnostic d'accessibilité.

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à moyen et long terme
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Logirem, Famille et Provence, Domicil, Sacogiva Copilote : Direction Politique de la Ville + services techniques Ville (éclairage, voirie)	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Centre social les Amandiers, le Château de l'Horloge - Associations compétentes en matière d'handicap - Mission Handicaps de la CPA - Police Nationale (patrouilleurs) - Pompiers - référent accessibilité voirie de la Ville

Moyens
Equipes en place (réfèrent GUP désigné), rapprochement partenarial à impulser et à faire perdurer

Suivi et indicateurs
- Nombre d'associations invitées concernées par le handicap - Nombre et objet des réunions de travail : compte rendu et communication aux référents GUP - Nombre des partenaires présents en regard du répertoire des référents GUP - Liste et nature des préconisations - Nombre de visites de terrain

Action 4.3 : Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons

A l'occasion des travaux de réhabilitation des espaces extérieurs permettant de régulariser certains des cheminements «sauvages» à conforter :

- apporter une nouvelle signalétique respectant les normes d'accessibilité et adapter l'éclairage
- travailler en coordination sur l'éclairage public de proximité lorsque nécessaire.

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à moyen et long terme
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Logirem, Famille et Provence, Domicil, Sacogiva Copilote : Direction Politique de la Ville	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Centre social les Amandiers, le Château de l'Horloge - Ville services techniques (voirie, éclairage) - Référent accessibilité voirie de la Ville - CPA Mission Handicaps - Associations compétentes en matière d'handicap - Police Nationale (patrouilleurs) - Pompiers

Moyens
Travaux programmés des bailleurs sur les espaces extérieurs

Suivi et indicateurs
- Nombre et localisation des panneaux de signalisation installés - Localisation et nature de l'amélioration de l'éclairage - Nature et localisation des nouvelles signalétiques des bailleurs, de la Ville - Plan général du quartier, plan des résidences

Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR

- Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux (CCAS Handicapés)
- Action 5.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Compte tenu d'une part importante de population vieillissante à l'échelle de la Ville, il semble opportun de répondre aux besoins en termes d'accessibilité des logements et de la chaîne des déplacements.

Enjeux

- ⇒ Profiter des opérations de réhabilitation quand le bâti le permet
- ⇒ Veillez à l'accessibilité sur la chaîne des déplacements

Localisation

Sur l'ensemble du quartier

Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux

- **Recenser les aménagements déjà réalisés sur les parties communes** et dans les logements et croiser avec les besoins évalués.
- **Travailler sur une mise en adéquation des travaux d'accessibilité et des besoins** des personnes à mobilité réduite enregistrés par les bailleurs ou services sociaux.

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court et moyen terme
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Logirem, Sacogiva, Domicil Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA Mission handicaps - Handitoit Provence - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place ; croisement des recensements bailleurs et services sociaux Concertation ou convention avec la CIAPH (commission intercommunale pour l'accessibilité)

Suivi et indicateurs
- Nombre de visites sur le terrain - Nombre de réunions avec les partenaires concernés par le handicap, les problématiques d'accessibilité - Recensement des aménagements - Recensement des besoins des personnes à mobilité réduite

Action 5.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

- **Faire émerger un groupe de travail inter bailleurs** afin de partager et de mutualiser la connaissance des problèmes pour les personnes à mobilité réduite et les solutions et préconisations possibles selon les territoires.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Logirem, Sacogiva, Domicil Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA Mission handicaps - Associations de personnes handicapées

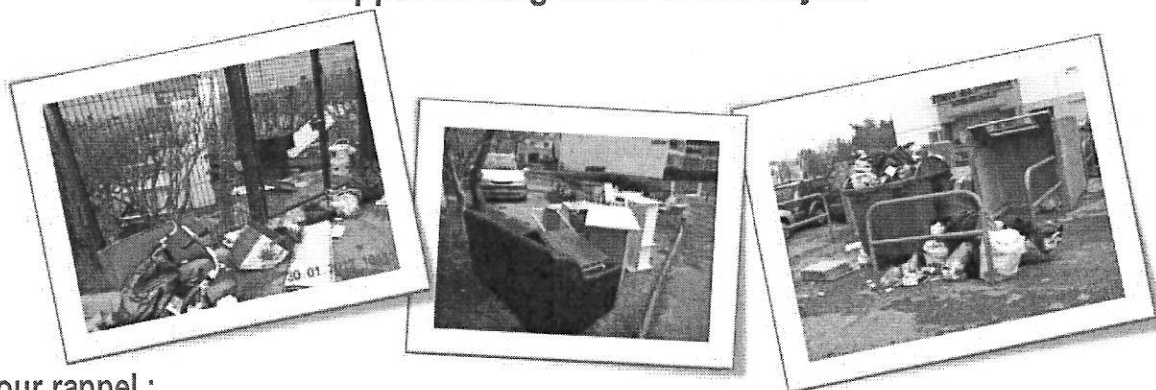
Moyens
Equipes en place, Convention CPA / Handitoit

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions organisées - Nombre de partenaires au regard du répertoire des référents GUP - Nombre d'associations sollicitées sur le handicap

Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective

- Action 1.1 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs
- Action 1.2 : Accompagner et sensibiliser les habitants
- Action 1.3 : Formaliser et faire connaître les moyens coercitifs à l'encontre des contrevenants auprès des associations de locataires

Rappel du diagnostic et des enjeux



Pour rappel :

En raison de sa compétence en matière de Gestion Urbaine de Proximité au titre de la Politique de la Ville et en matière de collecte des déchets ménagers, la CPA apporte un soutien technique et financier aux bailleurs sociaux et privés qui réalisent ou adaptent des aménagements pour la pré-collecte des déchets ménagers dans le cadre d'opérations de constructions neuves ou de réhabilitation.

Les conventions élaborées dans le cadre de ce dispositif intègrent le programme d'aménagement, le volet gestion et le volet communication.

Etat des lieux

Les services de la CPA interviennent pour le ramassage des déchets ménagers, comme suit : 6 interventions hebdomadaires, plus une supplémentaire le samedi, liée à la collecte des déchets du marché. Compte tenu de l'étendue du quartier, le Jas de Bouffan a été découpé en deux « sous quartier » pour le ramassage des déchets ménagers.

Malgré ce dispositif et les réponses apportées par les bailleurs (régie d'encombrants, locaux dédiés, ramassage et sensibilisation des gardiens, affichettes dans les halls,...), les résultats demeurent insatisfaisants.

On constate la persistance de dépôts sauvages d'encombrants et de déchets ménagers malgré les dispositifs d'information, les espaces dédiés au stockage. Or, la présence de dépôts sauvages nuit au cadre de vie des habitants et en détériore l'image.

Les actions de sensibilisation des gardiens sur les lieux de dépôts et la diffusion du calendrier des jours de collecte ne permettent pas d'enrayer ces dysfonctionnements récurrents. Il est donc nécessaire de poursuivre les actions d'informations et de sensibilisation auprès des habitants, afin de modifier durablement les comportements.

Il convient de compléter ces actions par la mise en place progressive de sanctions à l'encontre des auteurs de tels agissements.

Enjeux

- ⇒ Réduire, à terme, le flux de dépôts sauvages d'encombrants.

Action 1.1 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

- **Dans le cadre d'aménagement ou d'adaptation d'équipements de pré-collecte**

Lorsque des conventions bipartites ont été signées entre la CPA et les bailleurs sociaux ou la CPA et la copropriété, sur les espaces de pré collecte, la CPA assure la diffusion de la communication et la sensibilisation des usagers et du personnel de terrain.

- **Dans le cadre d'équipements de pré-collecte déjà existants (hors aménagement)**

La CPA, communique régulièrement en direction des usagers pour rappeler les procédures de tri sélectif, la collecte des déchets ménagers et l'enlèvement des encombrants.

A ce titre, les bailleurs peuvent solliciter son concours lorsqu'ils sont confrontés à des comportements déviants de certains habitants. Ainsi, la CPA participe au côté des bailleurs à des réunions en pieds d'immeuble.

Ces réunions donnent des résultats satisfaisants car elles permettent de responsabiliser les habitants et de valoriser la mission des agents de terrain, qui sont des relais d'information importants. Cependant, il y a peu de retour quantitatif et qualitatif sur ces réunions.

Par ailleurs, malgré les campagnes de communication réalisées auprès des habitants et usagers, la CPA et les bailleurs constatent la persistance des dépôts sauvages.

Il convient d'envisager la constitution d'un groupe de suivi partenarial afin de développer une approche plus novatrice et adaptée au public visé et à la spécificité de chaque résidence. Ce groupe devra intégrer les retours qui seront effectués par les agents de terrain sur l'appropriation par les habitants des informations diffusées.

Il s'agit de formaliser ce partenariat dans une convention comprenant deux volets :

- la communication écrite,
- les réunions en pieds d'immeuble.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces actions, une réunion de travail (CPA / bailleurs / Ville) a été programmée au cours de septembre 2013, elle devra permettre de déterminer le volet communication / sensibilisation

➤ **Volet 1 : la communication**

- **Définir les sous-secteurs d'intervention par bailleur en hiérarchisant les interventions :**

- **Les groupes d'habitat dans lesquels des conventions bipartites sont déjà signées** et les travaux de construction de logettes sont programmés.
- **Les groupes d'habitat où des dysfonctionnements récurrents sont constatés.**
- **Les groupes d'habitat pour lesquels des conventions sont en cours d'élaboration** et / ou des travaux de réhabilitation vont être réalisés prochainement (**Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat**).

- **Innover en matière de communication écrite** (supports : communiqué, affiche, guide de l'usager,...) qui sera adressée aux habitants, afin de s'adapter au public ciblé.

- **Déterminer une périodicité de communication** (trimestrielle ?) **et le mode de diffusion le mieux approprié** en fonction du type d'information (boilage, affiche, réunions, mails), sans oublier d'intégrer à la liste les centres sociaux, les équipements socio-éducatifs et les associations de proximité, les mairies annexes qui sont des relais d'information, afin d'obtenir des retours sur la perception par les habitants.

➤ **Volet 2 : les réunions en pieds d'immeuble**

La convention détaillera le rythme et les moyens mobilisables pour chaque partenaire :

- **Les réunions en pieds d'immeuble seront effectuées à la demande des bailleurs** en présence de leur agent de terrain et du responsable de patrimoine, avec l'appui d'un responsable de secteur de la CPA et l'assistance d'un technicien de quartier ou agent de la Ville.
- **La CPA s'engage à effectuer 12 réunions par an** (soit au moins 1 par mois) à la demande des bailleurs (la CPA précisera le rythme de réunions envisageables).

Action 1.1 : (suite)

Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

- Seront traités prioritairement les groupes immobiliers dans lesquels des travaux de construction de logettes, et / ou de travaux de réhabilitation sont programmés en fonction du calendrier prévisionnel de travaux (Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat).
- Les groupes ayant fait l'objet de travaux récents de réhabilitation, de requalification des espaces extérieurs, ou de constructions neuves pourront bénéficier, à la demande du bailleur, d'une intervention de la CPA (2 fois par mois) sur une durée d'un an à l'issue des chantiers.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- La création d'un annuaire contenant les coordonnées des structures publiques et parapubliques qui récupèrent, recyclent ou réparent à destination des habitants et usagers ?

Localisation :

Identification des groupes immobiliers

Bailleurs	Résidences concernées
Famille et Provence	Le grand secteur : Marsouins, Hippocampes, Vives Espadon et Dauphins
Pays d'Aix Habitat	Thermidor et Fructidor
Sacogiva	La Grande Thumine
Logirem	Croix verte
Domicil	Bois de l'Aune Toits de l'Aune

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Septembre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail

Pilote	Partenaires mobilisés
CPA (Direction des Collectes) Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem, Domicil - Ville (Service de nettoyage)

Moyens
Convention de participation de la CPA

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter partenariales - Nombre d'interventions annuelles demandées par les bailleurs (réunions en pied d'immeubles) - Nombre de demandes d'enlèvement provenant directement des usagers et habitants - Nombre et localisation des campagnes de communication. - Cartographie des lieux de localisation des dépôts sauvages par sous-secteur

Action 1.2 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie en lien avec les thématiques de la Gestion Urbaine de Proximité (développement durable, valorisation des déchets, maîtrise des dépenses) avec l'appui des équipements sociaux éducatifs, les associations spécialisées et les écoles. Ces projets doivent être en lien avec les actions développées dans le cadre du volet communication de la CPA au titre de la Politique de la Ville.

- **1^{ère} étape :**

Intégrer, à la réflexion, les diverses expérimentations réalisées dans le quartier sur ce thème par :

- **Les bailleurs :** par exemple, Pays d'Aix Habitat, sur le groupe l'Odyssée localisé à Encagnane, a conduit des actions de sensibilisation auprès de ses locataires.
- **la Direction de la Politique de la Ville :** S'appuyer sur l'expérience menée par l'association Anonymal, missionnée par le CUCS, sur les 3 problématiques récurrentes du quartier : les encombrants, le mobilier urbain et les espaces extérieurs.
L'action a été réalisée auprès des habitants de 3 groupes d'habitat appartenant à 3 bailleurs différents : Hippocampes (Famille et Provence), Epi (Pays d'Aix Habitat), Bois de l'Aune (Logirem).
Prévoir une réunion partenariale (bailleurs,...)

- **2^{ème} étape :**

Elaboration par la Direction Politique de la Ville, par le biais du dispositif CUCS, d'une note de cadrage pour les missions de sensibilisation et d'éducation, afin de définir, à partir des différentes expérimentations réalisées, celles qui sont les plus efficaces à développer et les porteurs de projet qui en auront la charge (équipement socio-éducatifs, associations spécialisées, écoles, CPIE,...).

- **3^{ème} étape :**

Organiser une réunion partenariale composée des représentants de la Ville Service Education / animation pour le périscolaire / CPA / Bailleurs / le Syndicat de copropriété le Galice, le centre social les Amandiers, le Château de l'horloge,...) pour :

- Définir de manière concertée les modalités de mise en œuvre de ces actions et leurs programmations en lien avec les travaux qui seront réalisés par les bailleurs.
- Envisager d'associer d'autres partenaires : les écoles, le CPIE d'Aix.
- Promouvoir, via le site internet de la CPA et de la Ville, les actions mises en œuvre par le CPIE dans les écoles.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- **4^{ème} étape :**

Ouvrir le partenariat et sensibiliser de nouveaux partenaires (Conseil Général,...)

Localisation :

Identification des groupes d'habitat

Bailleurs	Résidences concernées
Famille et Provence	Le grand secteur : Marsouins, Hippocampes, Dauphins, Vives, Espadon, Le petit secteur : Lavarets, Alevins, Victorine, Eperlan, Girelles
Pays d'Aix Habitat	Thermidor, Fructidor et l'Epi
Sacogiva	La Grande Thumine La Victorine
Logirem	Croix verte
Domicil	Bois de l'Aune Toits de l'Aune

Action 1.2 : (suite) Accompagner et sensibiliser les habitants

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Moyen terme : 2^{ème} semestre 2013 les groupes ciblés ci-dessus énumérés. Long terme : 2014 / 2015 poursuivre les actions sur les autres groupes.

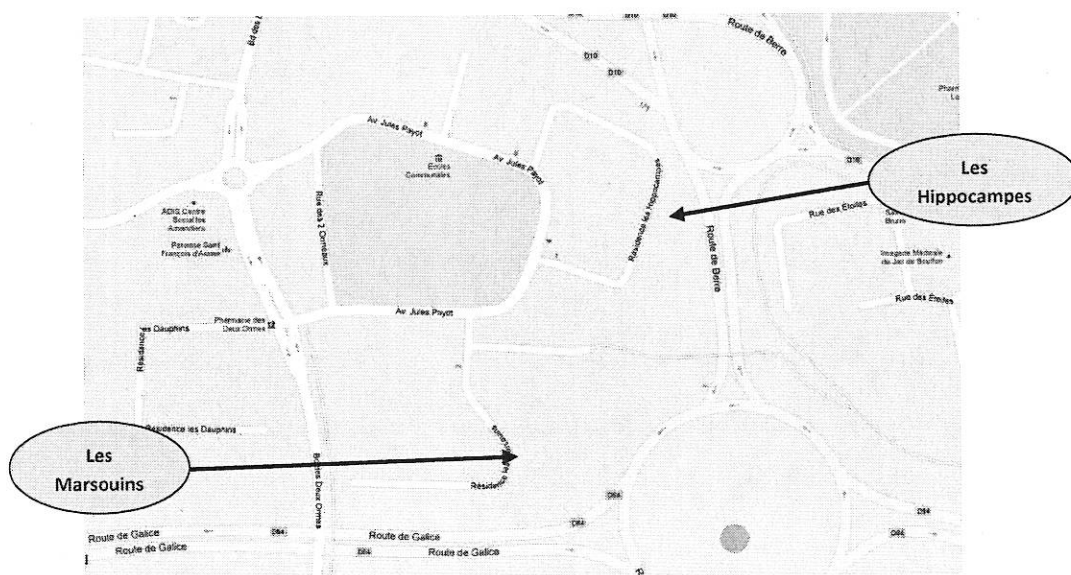
Pilote	Partenaires mobilisés
CPA « Direction des collectes » Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem et Domicil - Centre social les Amandiers, le Château de l'horloge, association ATMF, JABIR - Sous réserve de contractualisation avec les bailleurs ou de financements CUCS les partenaires suivants : - Ecoles, le CPIE d'Aix

Moyens
Financement CUCS

Suivi et indicateurs
- Fréquence de réunions inter partenariales - Profil des porteurs de projets ciblés par la note de cadrage (associations spécialisées, écoles, CPIE, centre social, équipements socioéducatifs de proximité) - Nombre de partenaires associés aux actions de sensibilisation - Nombre et descriptifs des actions de sensibilisation conduites sur les thèmes : développement durable, valorisation des déchets, maîtrise des dépenses - Nombre et profil des participants visés par les actions de sensibilisation par thème et par âge. - Impact sur le cadre de vie : établir une cartographie qui recense : les secteurs qui dysfonctionnent ; l'évolution de la collecte et les actions de sensibilisation et d'accompagnement mise en œuvre - Nombre d'actions subventionnées dans le cadre du CUCS

Formaliser et faire connaître les moyens coercitifs à l'encontre des contrevenants auprès des associations de locataires

En complément d'actions d'accompagnement et de sensibilisation des habitants et usagers, il convient d'envisager les modalités de mise en œuvre d'actions plus répressives. Famille et Provence se porte volontaire pour expérimenter l'action sur un groupe soit les Hippocampes, soit les Marsouins.



Rappel

Aujourd'hui, deux dispositifs existent. Ils nécessitent pour être applicables l'identification de l'auteur des faits : une procédure mise en œuvre par la police de l'Environnement sur l'espace public (uniquement intra-muros) et une autre peu utilisée par les bailleurs sociaux sur leur patrimoine.

Procédure de la Police de l'Environnement	Procédure de bailleurs
<i>La <u>Police de l'environnement</u> composée de 4 agents, désormais rattachés au service « mairie express ». Cette équipe chargée notamment de lutter contre les incivilités en la matière (dépôt sauvage de gravas, immondices) intervient spécifiquement intra-muros.</i> <i>Les policiers de l'environnement disposent du matériel et des autorisations nécessaires pour trouver le propriétaire d'un sac d'ordures, verbaliser les contrevenants au code de la rue.</i> Lorsque les auteurs des dépôts sauvages (sur le domaine public) sont identifiés, une refacturation de l'intervention ou du coût d'enlèvement du ou des sac(s) lui est adressée. Les agents procèdent par timbre-amende de 35 euros.	Parties communes exclusivement : • Lorsque des salissures importantes sont constatées dans les parties communes identifiées, le coût du nettoyage peut être refacturé à l'ensemble des locataires de l'immeuble concerné (s'appuyer sur l'expérimentation effectuée par Sacogiva).

Action 1.3 : (suite)

Formaliser et faire connaître les moyens coercitifs à l'encontre des contrevenants auprès des associations de locataires

- **1^{er} étape :**
 - **Constituer un groupe de travail.**
Il aura en charge d'analyser collectivement l'expérimentation menée sur le patrimoine de Famille et Provence, et sera composé d'un agent de la Police de l'environnement + les bailleurs + la CPA.
Ce groupe de travail intégrera **à la réflexion les diverses procédures (collective ou individuelle) mises en œuvre par les bailleurs ayant apporté un résultat satisfaisant sur le terrain.**
 - Confirmer le périmètre d'expérimentation dans le patrimoine de Famille et Provence : Hippocampes ?
 - Analyser les procédures déjà en place et les moyens mobilisables pour les développer.
Prévoir une première réunion en septembre 2013.
 - **Communiquer en amont**
Afin de porter à connaissance auprès des habitants et usagers des procédures, afficher dans les halls d'immeuble, dans les espaces recevant du public (mairie annexe du Jas de Bouffan, Centre social les Amandiers, le Château de l'Horloge, la Poste, le CCAS, etc.).
- **2^{ème} étape : Année 1** - Effectuer un bilan qualitatif et quantitatif de l'expérimentation.
- **3^{ème} étape : Année 2** - Décision d'extension de l'expérimentation à d'autres bailleurs, définition des sous-secteurs et des groupes immobiliers concernés.
- **4^{ème} étape : Année 3** - Harmonisation et adoption de la procédure par l'ensemble des bailleurs afin de tendre vers le même niveau d'amélioration dans le quartier.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Prévoir le détachement d'une personne de la Police de l'Environnement sur le Grand Secteur.

Localisation :

Bailleur	Résidences concernées
Famille et Provence	Le grand secteur : Hippocampes ou les Marsouins.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Constitution du groupe de travail : Septembre 2013 Mise en œuvre : 1 ^{er} semestre 2014

Action 1. 3 : (suite)

Formaliser et faire connaître les moyens coercitifs à l'encontre des contrevenants auprès des associations de locataires

Pilotes	Partenaires mobilisés
Famille et Provence Copilote : Direction Politique de la Ville	- CPA « Direction des collectes » et « Direction Politique de la Ville » - Police de l'Environnement (Mission Relation Usagers) - Ville : Service de nettoyage - Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Logirem et Domicil - Mairie annexe du Jas - Les associations de locataires

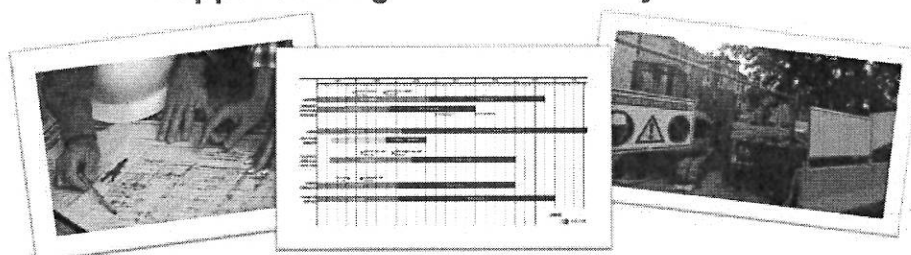
Moyens
Les équipes en place puis le détachement d'une personne de la Police de l'Environnement sur le Grand Secteur.

Suivi et indicateurs
<u>Dans les espaces publics :</u> - Bilan annuel du nombre d'interventions de la Police de l'Environnement, et part des auteurs identifiés. <u>Dans le parc des bailleurs sociaux :</u> - Bilan annuel des bâtiments qui dysfonctionnent au niveau des déchets ménagers et encombrants,... - Type et nombre d'actions coercitives mise en œuvre individuelle à l'encontre de locataires identifiés ou collective. - Bilan annuel des résultats obtenus par les actions coercitives

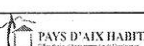
Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux

- Action 2.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire
Action 2.2 : Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme
Action 2.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

	Programmation	Travaux de requalification espaces extérieurs	Travaux de réhabilitation	Constructions neuves	Total des logements concernés	Construction de logettes	Actions de sensibilisation
	2013 / 2017	2013 Espadon / Dauphins 2014 / 2015 Grand secteur / Petit secteur	2014 à 2017 733 logements Grand et Petit Secteur	0	733	2013 / 2014 Dauphins Espadons	oui
	2013/ 2014			0		(à préciser nom du programme)	?
	2015 / 2016		2015 à 2016 Thermidor / Fructidor 440 logements	0		(à préciser nom du programme)	oui
	2013 / 2015		(à préciser nom du programme et nombre de logements)	(à préciser nom du programme nombre de logements)		(à préciser nom du programme)	?
	?	Résidentialisation faite : planification ponctuelle	Menuiserie, chauffage, placards, ... en ponctuel			?	oui
	?		?	?		?	?

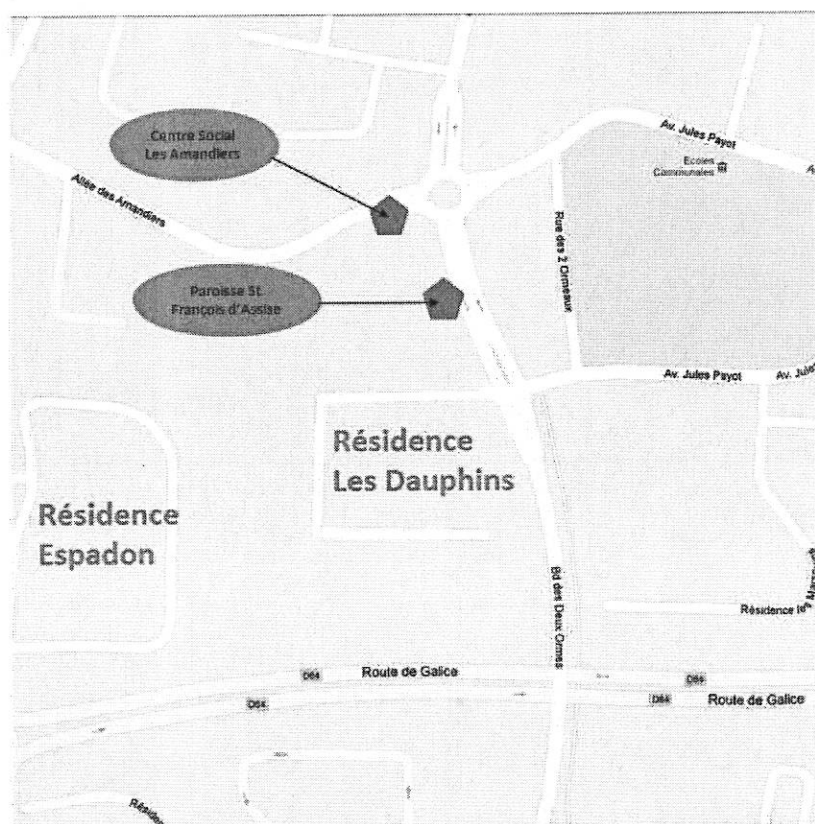
Enjeux

Au cours du 2nd semestre 2013, Famille et Provence va réaliser des travaux de requalification des espaces extérieurs sur certains groupes immobiliers.

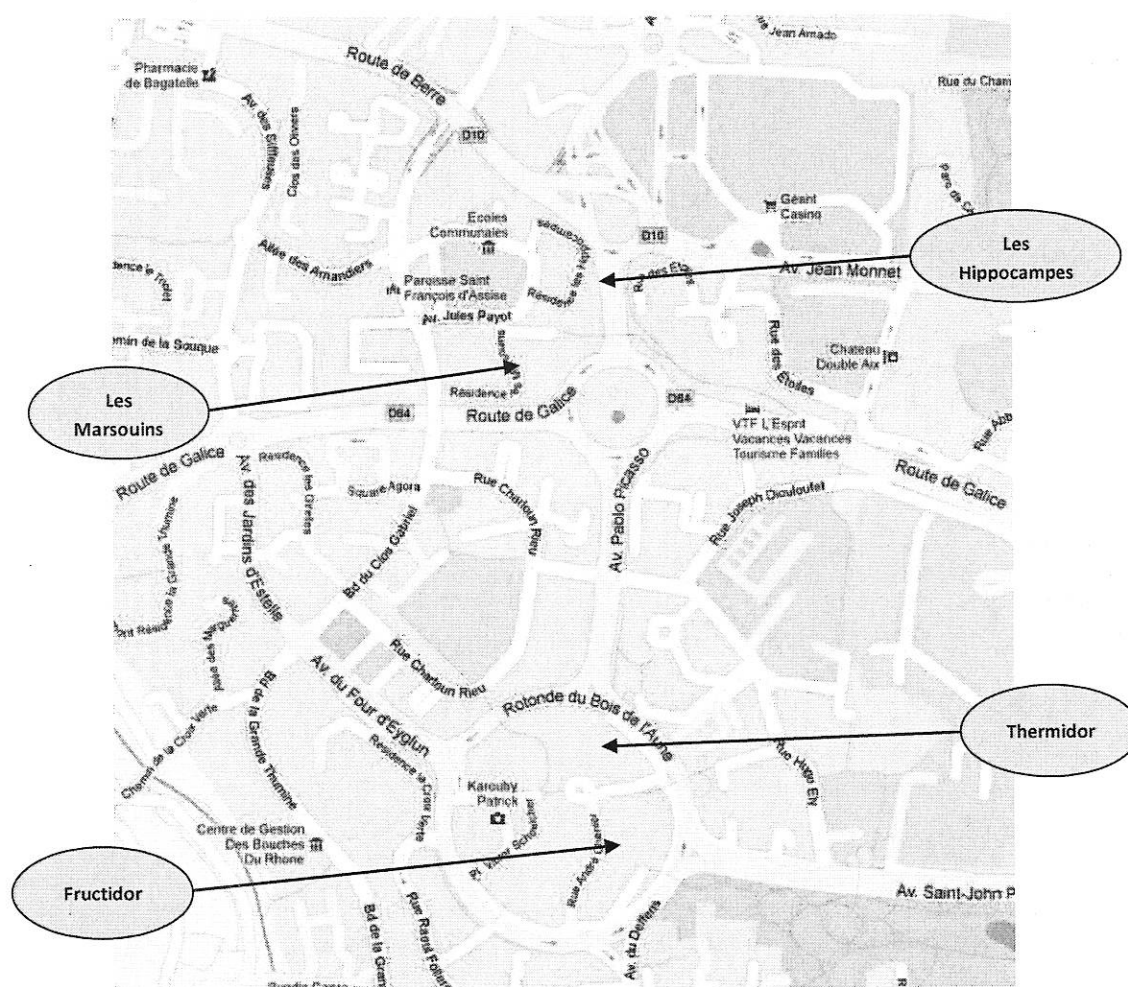
- ⇒ Renforcer, pendant les travaux, la coordination des différents gestionnaires : services techniques de la ville (espaces verts, voirie, l'éclairage public,...), services urbains et bailleurs pour assurer le service rendu aux habitants.
- ⇒ Anticiper les impacts des travaux programmés sur la gestion courante des espaces et l'utilisation de ces espaces par les habitants et usagers situés à proximité immédiate : le centre social les Amandiers et la Paroisse St François d'Assise.

Objectif 2 : (suite) Adapter la gestion courante pendant les travaux

Cartographie des travaux de requalification des espaces extérieurs des résidences Espadon / Dauphins et les équipements situés à proximité



Objectif 2 : (suite) Adapter la gestion courante pendant les travaux



Action 2.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Rappel

Famille et Provence a programmé des travaux de requalification des espaces extérieurs des groupes Espadon et Dauphins au cours du 2nd semestre 2013 - et sur les résidences Hippocampes et Marsouins à partir de 2014.

Il convient de mettre en place un groupe de travail pour :

- **Elaborer un « organigramme de projet »** avec la liste des référents permettant de suivre la programmation des travaux.
- **Organiser des réunions périodiques (à minima semestrielles)**, dont le rythme pourra évoluer en fonction de l'état d'avancement des travaux, sur les « modalités de gestion des espaces publics » pour identifier les contraintes des divers chantiers et ajuster les prestations des gestionnaires (espaces publics et espaces privés) afin de maintenir la qualité des services rendus aux habitants.
- **Communiquer régulièrement avec les habitants et usagers (et plus spécifiquement à destination des personnes handicapées qui sont particulièrement affectés par les nuisances occasionnées par les travaux) afin qu'ils anticipent les difficultés** et adaptent, si possible, leur comportement ou mode de fonctionnement pendant le temps des travaux. Cette communication doit viser également les équipements situés à proximité des groupes Espadon et Dauphins, le centre social les Amandiers, la Paroisse Saint François, la Mairie annexe,... pour toucher un public plus important.
- **Fluidifier l'outil permettant aux usagers de signaler les dysfonctionnements constatés**, voir s'il est envisageable d'établir une passerelle entre le « Logiciel citoyen » et la plateforme téléphonique des bailleurs (lorsqu'elle a été mise en place).
- **Etablir une communication transversale sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation afin que chaque gestionnaire** (Ville, bailleurs,...) puisse adapter son intervention sur le site (information transmise aux agents de terrain) en prenant en compte les aménagements réalisés dans le cadre des chantiers pédagogiques.

Action 2.2 : Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen terme

- **Identifier et recenser de manière concertée (avec la Ville, les bailleurs, représentant des locataires) les espaces publics et privés nécessitant des aménagements provisoires** et rendre cohérentes les interventions sur le terrain afin de s'adapter en fonction des situations et impacts des chantiers en intégrant à la réflexion les signalements effectués par les habitants et usagers.
- **Faire partager aux gestionnaires l'information sur l'évolution des échéances et la nature des interventions** : mettre en place des outils de communication et de signalement des dysfonctionnements constatés.
- **Communiquer auprès de la mairie de secteur, des habitants et des équipements situés à proximité** (centre social les Amandiers, la Paroisse Saint François, associations et services implantés) sur les actions qui seront réalisées en précisant le planning prévisionnel des travaux.
Mettre en place une information spécifique dans différents supports écrits (journal de la Ville, des bailleurs,...) et oraux (télévision locale, radio,...).

Action 2.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Auprès des habitants / usagers :

- **Accompagner l'évolution des usages de ces espaces par des actions de communication / sensibilisation** (affichettes, plaquettes, flyers,...) à destination des habitants et usagers afin qu'ils s'approprient ces espaces et que ces derniers soient pérennes et utilisés.
- **Associer les représentants d'habitants ou les habitants** (par le biais d'ateliers thématiques) à la coproduction des règles d'utilisation de ces espaces.
- **Développer des actions d'information et de sensibilisation des habitants et usagers** sur le bien vivre ensemble, notamment, sur l'occupation des espaces (**fiche action 3.2 thème 1 usage et statut des espaces**) sous forme d'ateliers participatifs. En amont, il convient de définir les thématiques et d'intégrer des visites des sites par les habitants.

Auprès des gestionnaires :

- **Etablir une communication transversale et au niveau décisionnel de chaque gestionnaire** afin de renforcer la coordination des différents intervenants après les chantiers pour s'assurer que les changements sur la gestion des espaces seront intégrés par les agents de terrain dans la gestion quotidienne et lors des opérations coup de poing.
- **Remobiliser l'ensemble des intervenants dans le cadre des actions partenariales déjà engagées** : (« opération coup de poing », logiciel citoyen) en identifiant préalablement les freins et difficultés pour leurs mises en œuvre.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Prévenir les dégradations et incivilités éventuelles en établissant des passerelles avec les dispositifs CLSPD (volet vie sociale).

Localisation :

Bailleur	Résidences concernées
Famille et Provence	Marsouins et Hippocampes. Les groupes Espadon et Dauphins
Sacogiva	Groupes concernés ?
Pays d'Aix Habitat	Thermidor Fructidor

Action(s) : 2.1 - 2.2 - 2.3 (suite)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Action 2.1 : démarrage 2 ^{ème} semestre 2013
n.0 n+1 n+2 n+3	Action 2.2 : démarrage 3 ^{ème} trimestre 2013
n.0 n+1 n+2 n+3	Action 2.3 : démarrage 4 ^{ème} trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Famille et Provence Copilote : Direction Politique de la Ville	- CPA Service Collecte - Mairie Annexe et autres services Ville (Mission Relation Usagers + services techniques) - Centre social Les Amandiers - Paroisse Saint François

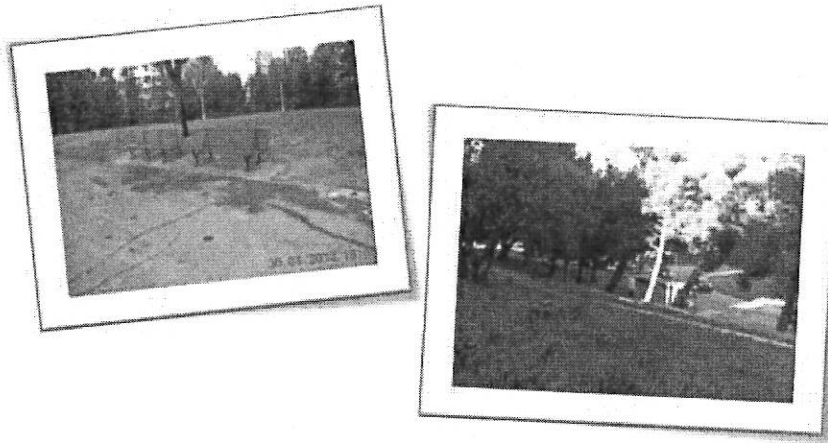
Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Aide mémo réalisés par secteur - Outil de programmation par secteur - Nombre de campagnes de communication - Nombre de signalements effectués par les habitants et usagers (espace public / espace privé) - Nombre de dysfonctionnements constatés par les gestionnaires et types de solutions mise en œuvre

Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts dans les secteurs peu attractifs

Action 3.1 : Apporter un traitement paysager aux espaces naturels

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Les espaces verts, à l'échelle du quartier, sont spacieux et la propreté y est, globalement, correcte : ce qui constituent des atouts considérables. En revanche, par endroit, l'entretien de ces espaces est minimaliste créant des poches d'espaces délaissés.

A l'origine de ces dégradations, les cheminements de traverse, le stationnement des véhicules, les espaces délaissés, l'absence de trottoir par endroit, qui contribuent à détériorer les plantations.

Ces dysfonctionnements constatés nécessitent d'engager une réflexion sur la requalification de ces espaces et de tendre vers une harmonisation en terme de gestion, que l'on se situe sur les espaces publics ou privés.

Enjeux

- ⇒ Renforcer la coordination des acteurs en charge de l'entretien des espaces.
- ⇒ Réduire les contrastes entre des espaces entretenus et ceux qui apparaissent délaissés.
- ⇒ Tendre vers une harmonisation du traitement paysager dans l'ensemble du quartier.

Action 3.1: Apporter un traitement paysager aux espaces naturels

1^{ère} étape :

- **Poursuivre le travail inter-partenarial déjà entamé de clarification des domanialités (Ville / bailleurs) afin de recenser les espaces délaissés** et définir les stratégies envisageables pour leur entretien.
Répertorier et analyser les espaces verts interstitiels et / ou espaces délaissés en veillant à leur donner une véritable fonctionnalité afin d'éviter les détournements d'usage.
Ils peuvent être utilisés pour des projets de jardins partagés portés par le centre social les Amandiers, ou le Château de l'Horloge ou les associations.
Communiquer auprès des gestionnaires et des habitants sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation : localisation des espaces dédiés aux chantiers pédagogiques et chantiers d'insertion, partenaire porteur du projet (en lien avec la fiche action 2.1 du volet 3 « vie sociale »).
Dans le cadre de cette réflexion prendre en compte les demandes de rétrocessions foncières formulées par Famille et Provence dans le cadre des travaux de requalification des espaces extérieurs sur le grand secteur.

2^{ème} étape :

- **Développer / renforcer la coordination entre la pluralité d'acteurs qui interviennent pour l'entretien courant des espaces verts, sont concernés :**
Les prestataires chargés de l'entretien des espaces verts pour le compte des bailleurs (calendrier d'intervention sur le site) l'entreprise d'insertion qui intervient pour l'embellissement et le service espaces verts de la Ville...
L'objectif est de mieux valoriser l'entretien courant de ces espaces verts, notamment en ce qui concerne la programmation de la taille des haies, l'égavage,... Et, donc, de mettre en cohérence les différentes interventions sur ce territoire afin d'établir une gestion partagée.

3^{ème} étape :

- **Etablir une charte des arbres (Ville / bailleurs) en lien avec les prescriptions de l'étude de sécurité du cabinet LEXIS, afin de définir les espèces qui seront implantées notamment sur les espaces délaissés dans un premier temps.**
Il convient d'anticiper et d'intégrer les priorités en termes de gestion (pluralités d'intervenants), d'entretien (maîtrise des charges) liés à ces espaces et de santé publique (espèces de végétaux non allergène).
Prévoir une réunion thématique avec l'ensemble des gestionnaires (y associer l'association IE13, qui intervient dans le cadre des chantiers d'embellissements) et les entreprises prestataires des espaces verts pour le compte des bailleurs.
- **En amont des travaux, mettre en place des ateliers de concertation sur les espaces verts avec les habitants** (choix des variétés de végétaux, type et emplacement du mobilier urbain,...) En précisant en amont les règles du jeu (objet et contenu de la participation).

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Réunions publiques sur les espaces verts et les espaces extérieurs à prévoir.
- Construire des micros projets d'amélioration (plantations, fleurissement...) projet de jardin en pieds d'immeuble ou chantiers pédagogiques.

Action 3.1: (suite) Apporter un traitement paysager aux espaces naturels

Localisation :

	Secteurs concernées
Situation légèrement dégradée	Sur une partie des Espadons (secteur Est) + ensemble des Dauphins Rappel : travaux de requalification des espaces extérieurs prévus à l'automne 2013
Situation dégradée	➤ Aux abords des zones de parking : Autour des immeubles Marsouins et Hippocampes (la bande périphérique extérieure entre les résidences et la route de Galice, le rond-point de Galice et la route de Berre. Les groupes Espadon et Dauphins ➤ Certains espaces interstitiels des résidences : ilots Margarita, Epi, Altair, Procyon, Thermidor et Fructidor L'entrée du secteur Léon d'Astros notamment au niveau du carrefour avec la Rue Charloun Rieu et l'entrée du quartier : le parking de la résidence Procyon.
Situation particulièrement dégradée	➤ Certaines plantations de haies en raison des cheminements de traverse Le long du boulevard des Deux Ormes côté Marsouins + espaces intérieurs des bâtiments + espace interstitiel entre les Marsouins et les Hippocampes, le long de l'avenue Jules Payot

Calendrier	Durée
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Selon domanialité : • Ville : service espaces verts + service foncier • Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Logirem, Domicil Copilote : Direction Politique de la Ville	- Mairie annexe du Jas - Associations en charge de la sensibilisation et des actions d'accompagnement des jeunes - Centre social les Amandiers - Château de l'Horloge, - associations diverses (ATMF,...)

Moyens
Budgets courants + les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Nombre d'ateliers de concertation et nombre de personnes présentes - Cartographie des espaces verts

Objectif 1 : Améliorer la tranquillité dans le quartier

Action 1.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Action 1.2 : Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

5 bailleurs sociaux sont implantés dans le quartier : **Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Logirem, Sacogiva, Domicil**. Ils disposent d'une organisation distincte (centralisée au siège ou décentralisée en agence) ; cependant, ils ont en commun :

- du personnel sur site (gardiens et / ou cantonniers ou prestataire extérieur) assurant le lien avec les résidents,
- un accueil téléphonique dédié aux locataires (plateforme ou non).

Le sentiment d'insécurité n'est pas perçu de manière identique sur l'ensemble du parc social.

Les groupes immobiliers gérés par Sacogiva (454 logements) et Domicil (211 logements) semblent moins touchés par les problématiques. En revanche, Famille et Provence (917 logements) fait part d'un sentiment croissant d'insécurité et de phénomène périodique sur son patrimoine (Grand et Petit secteur confondus). Pays d'Aix Habitat (1 669 logements) mentionne des squats.

Le sentiment d'insécurité naît de différentes formes d'occupations abusives, comme les regroupements récurrents dans les halls d'entrée, les cages d'escaliers, les caves,... dont les faits se limitent à des dégradations et des actes d'incivilité. Des économies souterraines, commerces illicites, se développent.

Ces bailleurs s'accordent pour dire leur impuissance à gérer seuls le dossier de l'insécurité. Ils sont convaincus de la nécessité de renforcer le travail partenarial pour obtenir des résultats concrets pour améliorer durablement la tranquillité du quartier.

Concernant l'espace public, des zones d'insécurité ont nécessité une intervention de la Police Nationale :

- Les toits-terrasses de l'école Arbaud,
- Le passage souterrain près de Valcros (dégradé et peu éclairé), un passage piéton a été aménagé en surface.

La Police Nationale indique que les actes avérés de délinquance au Jas de Bouffan sont moins importants qu'en centre-ville. Les constats concernent essentiellement les désordres liés au trafic de stupéfiants, les regroupements nocturnes avec dégradations, de détournements d'usages et / ou vols.

Les bailleurs et les habitants sont unanimes pour saluer le travail de médiation effectué au quotidien par les 2 patrouilleurs de la Police Nationale dans le quartier. Depuis peu, les bailleurs peuvent faire appel, dans leur groupe immobilier, à une patrouille motorisée, « structure légère d'intervention » de la Police Nationale.

La dynamisation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a permis de resserrer les liens avec la Police Municipale et la Police Nationale.

De plus, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance prévoit la désignation par la Police Nationale de référents au profit des opérateurs urbains.

Objectif 1 : (suite) Améliorer la tranquillité dans le quartier

Enjeux

- ⇒ Améliorer la situation du quartier dans son ensemble, la vie quotidienne des habitants / usagers, et leurs relations avec les gestionnaires et des acteurs du quartier.
- ⇒ Impliquer les usagers et habitants dans l'objectif général de tranquillité publique.
- ⇒ Renforcer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement des jeunes / et jeunes adultes et les bailleurs pour faciliter le travail en réseau.
- ⇒ Développer des passerelles entre les thématiques de la Gestion Urbaine de Proximité et les actions du CLSPD et du CUCS (prévention, insertion...)

Cartographie des zones d'insécurité du Jas de Bouffan



Action 1.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

En développant des liens entre la GUP et les actions du CUCS et du CLSPD en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes.

Rappel :

Ce quartier se caractérise par la présence importante d'une population jeune : 34 % des habitants ont moins de 25 ans. Ce sont eux les plus touchés par le chômage : 40 % contre 17 % pour le reste des habitants. (Source Insee RP 2008)

- 1^{ère} étape :

Elaborer un référentiel (à usage des professionnels) permettant d'identifier par quartier les acteurs en charge de l'accompagnement des jeunes et leurs champs d'intervention (centre social les Amandiers poste B, Structure de proximité : Château de l'Horloge, et les associations spécialisées de prévention ADDAP 13,, de médiation et d'aide à la parentalité, JABIR, ATMF,...) afin de développer les partenariats avec les bailleurs sociaux. **Prévoir une version simplifiée de ce répertoire à usage des habitants**, afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre associative.

- 2^{ème} étape :

Programmer la création d'un groupe de travail en charge de **proposer les thématiques de la GUP comme support des actions des partenaires du CUCS et du CLSPD**, orientées notamment vers le public des adolescents (cf. diagnostic local de sécurité : 14 / 21 ans).

L'objectif est d'associer ces professionnels au travail de la Gestion Urbaine de Proximité et de rendre les actions cohérentes et complémentaires par sous-secteur défini.

- **Développer, les chantiers éducatifs et les chantiers citoyens bénévoles pour les jeunes suivis respectivement par l'ADDAP 13 et par le poste B du centre social Les Amandiers (jeunes de 16 / 18 ans) sur les sites problématiques afin d'inverser la tendance.**

Ces chantiers pourront être réalisés sur l'espace public et sur le parc des bailleurs sociaux. Cela peut concerner les espaces verts, requalification de cage d'escaliers,...Il convient donc de permettre un rapprochement entre les bailleurs, la Ville et ces acteurs.

- **Soutenir ces chantiers pour renforcer le vivre ensemble intergénérationnel.** Ces chantiers ont un double impact : par le biais des travaux réalisés, ils permettent la valorisation des jeunes ayant participé au dispositif et favorisent le changement d'image auprès des habitants du quartier.

- 3^{ème} étape :

S'appuyer sur la clause d'insertion portée par la Ville :

- **Définir en amont sur quel type d'aménagement les chantiers d'insertion peuvent être mis en œuvre** (réunion de travail à prévoir entre la Ville et les bailleurs) afin d'identifier sur quel chantier (requalification des espaces extérieurs, espaces verts, réfection en peinture de cage d'escaliers dégradées) ces clauses peuvent être honorées et cibler le public bénéficiaire.

Pour rappel :

La CPA a conditionné l'obtention de l'aide communautaire introduite pour la construction de logettes au respect de la clause d'insertion sociale pour les opérations d'un montant égal ou supérieur à 100 000 € HT annuel pour un taux minimum de 5 % du coût d'opération HT.

Mettre en place un accompagnement spécifique pour les bailleurs souhaitant intégrer des clauses d'insertion pour les travaux programmés dans leur patrimoine. Cet accompagnement est effectué par la Direction de la Politique de la Ville.

- **S'appuyer sur l'expérimentation de Famille et Provence** qui a inséré une clause d'insertion en faveur des jeunes adultes sans activité pour des travaux de requalification des espaces extérieurs des groupes Espadon et Dauphins.

Action 1.1 : (suite)

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) la partie nord du quartier du Jas est retenue pour la médiation sociale (mise en place de référents au profit des opérateurs urbains désigné par la Police Nationale (cf. Fiche action STSPD).
- Maintenir un groupe composé des services municipaux, de la Police Nationale, de la Police Municipale et des représentants des locataires et usagers, pour réaliser des diagnostics en marchant du quartier et assurer une veille en continue et une sensibilisation sur l'appropriation des lieux.

Localisation

Identification des groupes immobiliers (à compléter par les bailleurs)

Bailleurs	Résidences concernées
Famille et Provence	Le grand secteur : Marsouins, Hippocampes, Vives, Le petit secteur : La Victorine notamment Les groupes Espadon et Dauphins (regroupement et détournement des espaces communs, notamment les sous-sols)
Pays d'Aix Habitat	Thermidor, Fructidor (dégradations des éclairages) l'Epi Céphé, Algol, (regroupement et dégradations dans les halls + tags)
Sacogiva	à compléter
Logirem	à compléter
Domicil	Bois de l'Aune Toits de l'Aune

Calendrier	Observations
n-0 n+1 n+2 n+3	Démarrage 4 ^{ème} trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville, Observatoire de la délinquance	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem et Domicil - ADDAP 13 - Centre social les Amandiers, le Château de l'horloge et les associations spécialisées - Mission locale, acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes - Associations spécialisées dans la médiation - CPA Service insertion - PLIE - Police Nationale - Police Municipale

Action 1.1 : (suite)

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Moyens

Les équipes en place + le financement des chantiers d'insertion en coordination avec d'autres actions (sportives, culturelles, etc.) portées par le CUCS.

Suivi et indicateurs

Espace public

- Evolution dans la fréquentation et l'occupation de certains espaces publics.
- Evolution des atteintes aux espaces et équipements publics (tags, graffitis, petites dégradations....)

Espace privé

- Evolution de l'état des parties communes, semi privées (halls, cages d'escaliers, caves, ascenseurs...) et de certains équipements (parkings souterrains, parkings éloignés...)
- Identification du bâtiment concerné, type de dégradations, signalement de la dégradation, traitement.

Constats sur le taux de vacance des logements hors vacance technique

- Constats sur les comportements agressifs à l'égard des particuliers des personnels de proximité et des gestionnaires

Constats sur l'insertion des jeunes et jeunes adultes :

- Part des clauses d'insertion réalisées, part du public concerné, type d'actions.
- Constats sur les chantiers Pédagogiques et citoyens bénévoles : (nombre de participants, sexe, âge... type d'actions.)

Evolution du climat général dans l'habitat social et au sein du quartier :

- Enquête sous la forme de micro trottoir afin de recueillir le sentiment des habitants et usagers
- Nombre de réunions partenariales tenues et nombre de participants

Action 1.2 : Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) une fiche action concernant la médiation a été élaborée. Il s'agit de l'articuler avec celle développée ici.

1^{ère} étape :

- **Favoriser les actions de médiation permettant la régulation amiable des conflits :**

Développer les formations des agents de terrain sur la gestion des situations conflictuelles, renforcer la présence des médiateurs ou de correspondants de nuit (Elaboration d'un guide du bien vivre ensemble ?).

2^{ème} étape :

- **Développer les commissions d'incivilité en s'inspirant du dispositif de Pays d'Aix Habitat**

Actuellement, seul le bailleur social a mis en place ce dispositif partenarial pour traiter les troubles de voisinages. Cette commission est composée des représentants du bailleur, de la Police Nationale, des services techniques de la Ville et des représentants des locataires. Cependant, peu de retour permettent aujourd'hui de procéder à une analyse qualitative et quantitative sur les résultats obtenus.

- **Envisager la constitution d'un groupe de travail élargi composé de la Police Nationale + la Ville (GUP et CLSPD) + les autres bailleurs, ce groupe aura en charge :**
 - **l'évaluation collective et concertée du dispositif,**
 - **l'intégration à la réflexion les diverses procédures et expérimentations** mises en œuvre actuellement par les bailleurs sur leur patrimoine et ayant apportées des résultats satisfaisants sur le terrain, (exemple : création récente par Pays d'Aix Habitat d'un comité de vie de quartier)
 - **l'identification des freins existants** à l'extension de ce type de dispositif auprès des autres bailleurs.

L'objectif visé étant que chaque bailleur, en fonction du système organisationnel de sa structure, puisse s'inspirer de ce type de commission comme outil de médiation.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- **Fluidifier les outils et procédures de signalement des dysfonctionnements constatés pour les usagers et habitants** entre le logiciel citoyen et les plateformes téléphoniques des bailleurs et envisager une campagne d'information sur le « qui fait quoi ? ».

Action 1.2 : (suite)

Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	2 ^{ème} semestre 2013

Pilotes	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem et Domicil - Associations spécialisées - Mairie Annexe - Police Nationale / Police Municipale - Ville services techniques - Mission Relation Usagers

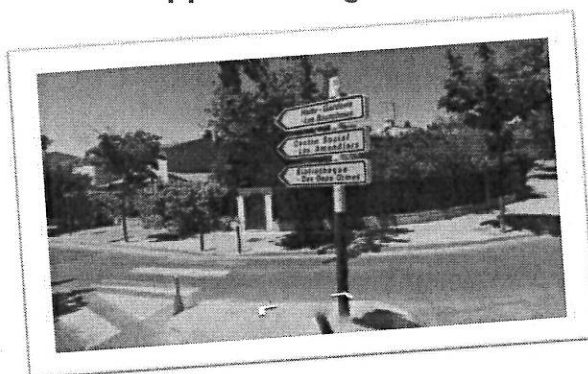
Moyens
A compléter par chaque partenaire

Suivi et indicateurs
Formation à la médiation des agents de terrains - Nombre d'agents participants aux formations de médiation - Nombre d'agressions dont ont été victimes les agents - Cartographie des lieux qui dysfonctionnent - Nombre d'agressions et incidents déclarés dans le quartier. Constitution d'un groupe de travail sur la commission d'incivilité - Nombre de réunions inter partenariales et nombre de participants - Nombre de comptes rendus diffusés aux participants - Nombre de situations traitées dans le cadre de la commission d'incivilité - Type d'expérimentation, localisation, résultats obtenus Fluidifier les outils et procédures de signalement des dysfonctionnements - Délai de résolution des petits dysfonctionnements constatés sur l'espace public - Délai de résolution des petits dysfonctionnements constatés dans le patrimoine des bailleurs

Objectif 2 : Prendre en compte la fragilisation des ménages

Action 2.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Rappel du diagnostic



Etat des lieux

Zoom sur la précarité énergétique

La précarité énergétique est définie par la loi Grenelle II de juillet 2010 comme la difficulté qu'éprouve une personne dans son logement « à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Les ressources sont considérées comme inadaptées lorsqu'un ménage consacre plus de 10% de son revenu à payer la facture d'énergie de son logement (chauffage, éclairage,...). Les conditions d'habitat sont considérées comme inadaptées lorsqu'un ménage ressent un inconfort thermique.

Selon l'étude sur la précarité énergétique en Pays d'Aix lancée par la CPA en 2011, la population implantée dans le parc social est fortement touchée par la précarité, conjonction de trois facteurs : la situation sociale, la faible performance énergétique des bâtiments anciens et le coût de l'énergie en constante augmentation.

Selon les bailleurs sociaux et les professionnels de l'accompagnement social, on assiste à une paupérisation accrue des ménages en raison de la situation économique actuelle. Les bailleurs sociaux sont confrontés à une part grandissante de locataires en situation de dettes locatives, des conseillères économiques et sociales ont en charge de relancer les ménages dès le premier mois d'impayé, afin de proposer aux familles concernés des solutions dans les meilleurs délais. Mais une difficulté demeure pour ces bailleurs : celle d'identifier, en amont, les ménages isolés et de les prendre en charge avant qu'ils ne basculent dans la grande précarité.

Les opérations de réhabilitation énergétique constituent une opportunité pour les bailleurs sociaux d'apporter une amélioration sur les performances énergétiques du bâti et sur la qualité de confort pour les locataires. Ces travaux offrent l'opportunité de rentrer en contact avec les plus démunis. Famille et Provence précise que les travaux de réhabilitation énergétique programmés sur son patrimoine entre 2014 et 2017 constituent une opportunité pour faire du porte à porte et rencontrer les locataires.

Cette démarche a permis au bailleur de recenser et de prendre en charge des familles en très grande précarité qui s'isolent. Selon les dires du bailleur, cela mobilise beaucoup de temps et d'énergie, mais ce travail reste indispensable pour établir un lien avec les ménages les plus isolés.

Enjeux

- ⇒ **Mieux identifier les acteurs de l'accompagnement social** afin de mieux lutter contre la précarité des familles.
- ⇒ **Prendre en compte le phénomène de fragilisation des ménages** en développant des actions de sensibilisation collective et individuelle sur la base de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Action 2.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Pour rappel :

Le quartier du Jas de Bouffan bénéficie d'un taux d'équipements et de services à la personne satisfaisant en adéquation avec la taille du quartier. Des plateformes de services sont présentes : CCAS, la CAF (avec des permanences au centre social des Amandiers et à Médiance 13), MDS, MJD, la mission locale, Pôle emploi sur la Grande Thumine, des centres médicaux, le siège de Pays d'Aix Habitat, la Mairie annexe,... les associations y sont nombreuses, mais leur lisibilité est peu développée selon un constat.

1^{ère} étape :

- **Elaborer un répertoire à destination des partenaires :**

Ce document devra recenser les bailleurs et l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social (institutionnels, centre social, équipements socio-éducatifs, CAF, MDS, CCAS, et associatifs spécialisés ALPA, Médiance 13) qui sont implantés dans le quartier.

Cet outil précisera, pour chaque structure, le champ d'intervention et le public suivi. (Ce répertoire sera inséré dans le volet « vie sociale » du projet d'organigramme de la Gestion Urbaine de Proximité).

- **Créer une « version allégée » du répertoire à destination du public (habitants / usagers)** afin d'accroître la lisibilité de ces structures et favoriser la prise en charge directe des habitants du quartier.

2^{ème} étape :

- **Mettre en place un groupe de travail partenarial composé des représentants des différents organismes (travailleurs sociaux, bailleurs, centre social,...) afin :**

- D'associer les professionnels de l'accompagnement social au travail de GUP,
- D'identifier les acteurs de l'accompagnement social par structure,
- De clarifier et hiérarchiser les problématiques sur lesquelles il convient de travailler en priorité,
- De procéder au repérage concerté et partagé des sous-secteurs fragilisés dans lesquels il convient d'agir.

3^{ème} étape :

Pour rappel : la CPA soutient les opérations de construction et de réhabilitation inscrits en périmètre Politique de la Ville, qui intègrent le volet « maîtrise d'énergie ». Dans le cadre du Plan Climat, le volet « lutte contre la précarité énergétique » prévoit l'octroi d'aides financières aux actions de sensibilisation et d'information sur l'accès à des conseils de qualité et à l'accompagnement au changement de comportement après les rénovations.

- **Favoriser les actions de sensibilisation visant la réduction des dépenses énergétiques, le développement durable et la maîtrise des charges individuelles en favorisant les projets proposés** par des opérateurs spécialisés (CPIE,...).
- **Ces actions de sensibilisation pourront prendre** la forme d'expositions, d'ateliers collectifs, permettant aux habitants d'échanger et de s'approprier leur logement, les espaces publics, les espaces extérieurs, des logements témoins. Ces approches collectives pourront être complétées par une démarche plus individuelle sur le thème **du bien-habiter dans son logement**. ...
- **Ces actions d'accompagnement des locataires dans la prise en main des nouveaux logements et équipements (construits ou réhabilités) la réduction des dépenses énergétiques doivent s'adapter aux besoins spécifiques des ménages les plus vulnérables pour les aider à diminuer leur dépenses.**
- Les centres sociaux et équipements de proximité sont des lieux à privilégier afin que les ateliers, et ou expositions puissent se dérouler dans la proximité et la confiance.

Action 2.1 : (suite)

Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Localisation

Dans un premier temps en priorité :

Les groupes d'habitats où les situations de fragilisation des ménages sont les plus nombreux :

Bailleurs	Résidences concernées
Pays d'Aix Habitat	l'Epi, Céphé, l'Algol, Altair

Dans un second temps :

Dans les opérations de construction ou de réhabilitation en fonction de la programmation des travaux par les bailleurs, ainsi que dans les groupes présentant de fort taux de vandalisme

En hiérarchisant en amont les groupes d'habitats prioritaires.

Bailleurs	Résidences concernées
Famille et Provence	Dauphins / Espadon/ Eperlan/ Victorine Les travaux de réhabilitation prévus sur le Grand Secteur puis sur le Petit Secteur
Pays d'Aix Habitat	Thermidor, Fructidor
Sacogiva	à compléter par les bailleurs
Logirem	à compléter par les bailleurs
Domicil	Bois de l'Aune Toits de l'Aune

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	<u>Etape 1 et 2</u> : démarrage 2^{ème} semestre 2013 <u>Etape 3</u> : démarrage 2014

Pilote	Partenaires mobilisés
CPA mission Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Logirem et Domicil - Centre social les Amandiers, le Château de l'horloge - Associations spécialisées dans l'accompagnement des ménages + opérateurs spécialisés (CPIE,...) - Les travailleurs sociaux (MDS, CAF, CCAS...) - Associations sportives et culturelles
Copilote : Direction Politique de la Ville	

Action 2.1 : (suite)

Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Moyens

Les équipes en place.
Prévoir le budget communication

Suivi et indicateurs

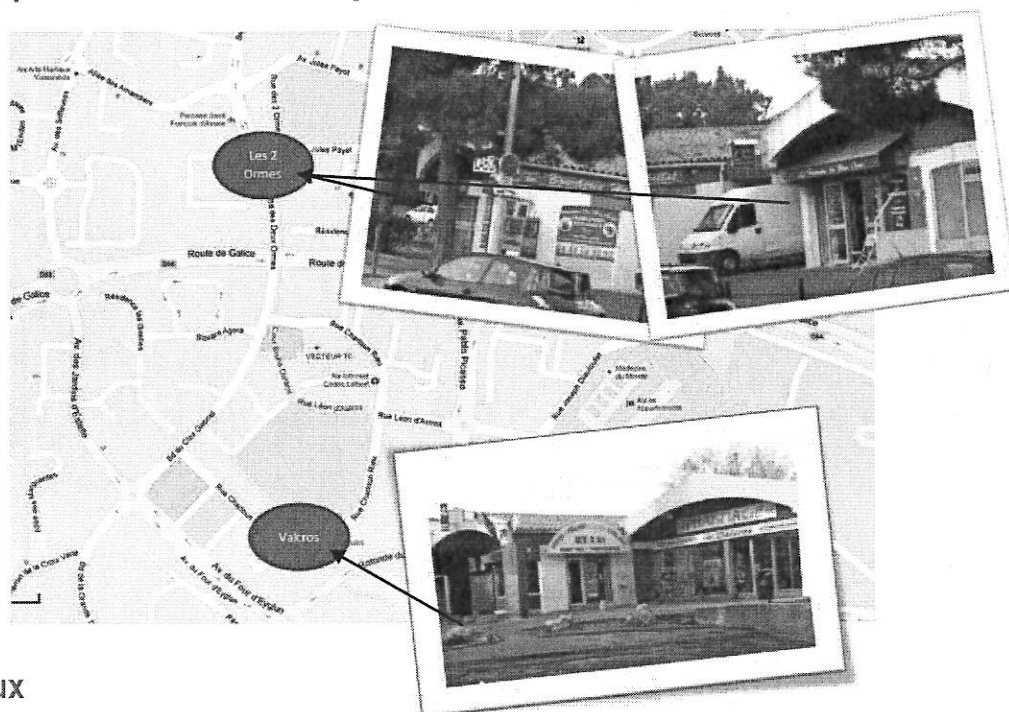
- **Constitution d'un groupe de travail**
Nombre de réunions inter partenariales et nombre de participants
- **Favoriser les actions de sensibilisation**
Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation liées à la maîtrise des charges et les économies d'énergie
Nombre de personnes fréquentant les permanences individuelles / collectives
- **Convention signée entre bailleurs et associations spécialisées**
Nombre de conventions signées entre les bailleurs et les associations spécialisées (Médiance 13, ALPA,...)
- **Elaboration du répertoire des référents de l'accompagnement social**
Nombre de répertoires diffusés auprès des professionnels
Nombre d'actions communes mises en œuvre
Mode de diffusion auprès des usagers et habitants

Objectif 3 : Développer l'attractivité des centres commerciaux Valcros et Deux ormes

Action 3.1 : Accompagner les commerçants des Deux Ormes et de Valcros

Rappel du diagnostic et des enjeux

Cartographie des commerces peu attractifs nécessitant une intervention



Etat des lieux

Les **centres commerciaux** des « Deux Ormes » et du « Valcros » **sont peu attractifs**.

Une réflexion est en cours sur le centre commercial de Valcros, menée conjointement par la CPA (volet développement économique) et la Ville d'Aix.

L'objectif affiché est de sortir du cercle vicieux lié au défaut d'entretien, aux dégradations diverses et à l'insécurité.

Il s'agit, pour les collectivités, d'intervenir exclusivement sur les espaces publics (signalétiques, reprise de la voirie, taille des haies,...) et d'inciter, dans le même temps, les propriétaires et / ou occupants à réaliser des travaux d'amélioration de leurs locaux. Depuis ils se sont regroupés et ont rallié l'association des commerçants du Pays d'Aix.

Une expérimentation en cours

Le Maire a sollicité l'association des commerçants Aixois afin que soient intégrés les commerçants du Jas de Bouffan dans une démarche partenariale.

La CPA, quant à elle, est en cours de réflexion sur les moyens de soutenir ces commerces de proximité pour se substituer au désengagement de l'Etat et du Fisac.

Enjeux

⇒ Renforcer l'accompagnement des commerçants des « Deux Ormes » et de « Valcros ».

Action 3.1 : Accompagner les commerçants des Deux Ormes et de Valcros

- Soutenir la création d'un groupe de travail composé de :
Commerçants (propriétaires et occupants), de partenaires (CPA service développement économique, Ville, bailleurs, de représentants d'habitants,...) et représentant des usagers, en vue de définir les travaux qui seraient souhaitables d'engager afin de réduire le sentiment d'insécurité et les incivilités et d'établir une gestion concertée de ces espaces.

Localisation

Centres commerciaux des deux Ormes et Valcros

Calendrier	Durée
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage 1 ^{er} semestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville CPA (service développement économique)	L'association des commerçants du Pays d'Aix La chambre du commerce et de l'industrie

Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Constitution d'un groupe de travail - Nombre de réunions inter partenariales et nombre de participants - Besoin recensé auprès des habitants du quartier - Travaux réalisés sur l'espace public (nature et programmation) - Travaux réalisés par les commerçants dans leurs locaux (nature et programmation)

Fait à Aix en Provence,
Le

L'État

La Ville d'Aix en Provence

M. Yves LUCCHESI
Sous-Préfet d'Aix en Provence,
représentant du Préfet Délégué à
l'égalité des chances
Mme Marie LAJUS

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire

**La Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aix**

Domicil / Unicil

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

M Stéphane BONNOIS
Directeur Général

Sacogiva

Logirem

M. Jean CHORRO
Président

Mme Géraldine EISENREICH
Directrice de l'Exploitation

Pays d'Aix Habitat

Famille et Provence

M Patrick THIVET
Directeur Général

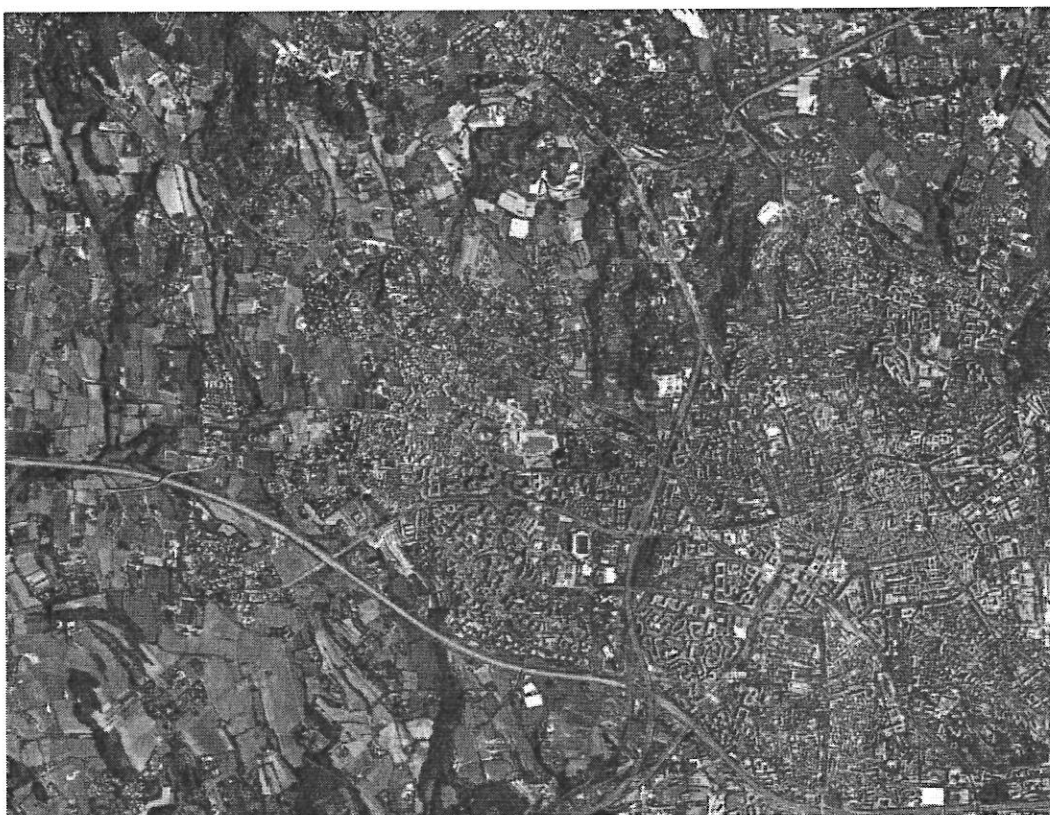
M Alain COURAZIER
Directeur Général

**Association Régionale des
Organismes HLM Paca et Corse**

M Bernard OLIVIER
Président

ANNEXE

Vue aérienne de Jas



Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité Ville d'Aix en Provence

Quartier Encagnane

Entre :



L'État

Représenté par Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet d'Aix en Provence, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et dénommée ci-après « l'État »,



La Ville d'Aix en Provence

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, et désignée ci-après « la Ville d'Aix en Provence »,



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente, et désignée ci-après « la CPA »,



La S.A. Sacogiva

Représentée par Monsieur Jean CHORRO, Président, désigné ci-après par « Sacogiva »,



La S.A. Erilia

Représentée par Monsieur Hubert VOGLIMACCI, Président Directeur Général, et désignée ci-après « Erilia »,



Pays d'Aix Habitat

Représenté par Monsieur Patrick THIVET, directeur général, désigné ci-après « Pays d'Aix Habitat »,



Famille et Provence

Représentée par Monsieur Alain COURAZIER, Directeur Général, désigné ci-après « Famille et Provence »,



L'Association Régionale des organismes HLM des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Représentée par Monsieur Bernard OLIVER, Président, désignée ci-après par AR HLM PACA & Corse

PREAMBULE

Une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur cinq quartiers prioritaires de la Ville d'Aix en Provence :

- **Pinette, Encagnane, Jas de Bouffan** (ZUS),
 - **Corsy et Beisson** (ZUS faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine)
- est présentée au conseil municipal le 8 juillet 2013.

Dans le cadre de cette convention, les partenaires de la GUP s'engagent à :

1. Développer ensemble des actions afin de :

- ✓ favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs locaux (communication, alerte sur les dysfonctionnements et réactivité dans les réponses apportées),
- ✓ mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite des actions,
- ✓ améliorer le service rendu aux habitants,
- ✓ communiquer et contribuer à la participation des habitants, des acteurs des quartiers (notamment les comités d'intérêt de quartier, les centres sociaux, les associations de quartier, les amicales de locataires, les syndicats de copropriétés).

2. Intervenir prioritairement sur 7 thématiques :

- ✓ l'organisation des espaces publics et privés (notamment la clarification des domanialités),
- ✓ le stationnement et la circulation,
- ✓ la qualité des espaces,
- ✓ les services urbains : propreté, nettoyage, enlèvement des déchets,
- ✓ la médiation, l'accueil, le gardiennage et la surveillance,
- ✓ la tranquillité, prévention et sécurité publique,
- ✓ la vie sociale.

La convention cadre prévoit, pour chaque quartier prioritaire concerné, une convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité qui décline les actions spécifiques à y entreprendre. Elle vise à mieux coordonner les interventions des acteurs sur le territoire, mais également à pérenniser les investissements réalisés et concourir à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier.

Dans le programme d'actions développé ci-après sous forme de fiche action, chaque action sera portée par un pilote, principal acteur impliqué. Celui-ci déterminera, avec ses partenaires, le lancement de l'action et s'assurera de sa bonne mise en œuvre.

Pour le quartier d'Encagnane, les pilotes sont, alternativement ou concomitamment selon les actions :

- Bailleurs : Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Erilia
- Police Municipale
- CPA Direction des collectes

Chaque pilote recevra l'appui de la Direction Politique de la Ville. Celle-ci, co-pilote permanent des actions du programme d'actions, apportera son appui en termes d'animation, d'outils de suivi et d'évaluation, notamment par la vision transversale des interventions à conduire.

Les partenaires mobilisés sur ce quartier sont :

- Services municipaux (technique, foncier, espaces verts, communication, nettoyage,)
- Mairie Annexe
- Police Nationale,
- Police Municipale
- Pompiers
- D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes de MEDiterranée)
- Réseaux Ferrés de France
- Associations de locataires, collectifs d'habitants,
- Syndic de copropriété Les Facultés, Syndic Cytia
- Centres sociaux La Provence et La Mareschale, CIQ,
- Mission locale
- Associations (du quartier, insertion,...) CPIE, IE13, Anonymal,
- Les travailleurs sociaux : ADDAP 13
- Ecoles
- Chambre du commerce et de l'industrie

La présente convention territoriale 2013-2016 du quartier d'Encagnane précise le contenu et les modalités de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité dans ce quartier et constitue ainsi la déclinaison territoriale de la convention cadre.

Si les actions définies ci-après s'appliquent de manière préférentielle sur le quartier tel que défini dans la géographie prioritaire du CUCS, le dispositif GUP n'est, pour autant, pas contraint par une géographie figée, mais au contraire, chaque opérateur fera preuve de souplesse pour un bon déroulement opérationnel, rendant parfois les frontières des zones d'intervention poreuses.

Cette convention résulte d'un travail partenarial conséquent (diagnostic en marchant, ateliers et entretiens) qui a permis de partager les constats, de hiérarchiser les axes prioritaires à traiter et de les décliner dans ce programme d'actions.

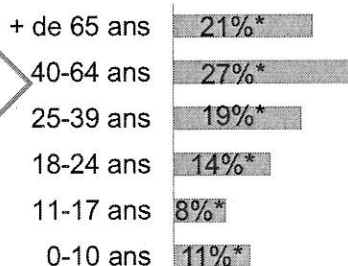
Le programme d'actions, ci-après, pourra, selon les bilans annuels, être complété et amendé pour faire face à l'évolution des besoins. En fin de convention, une évaluation permettra de proposer la poursuite avec les adaptations nécessaires.

PRESENTATION D'ENCAGNANE



Données socioéconomiques

**8 919
habitants**



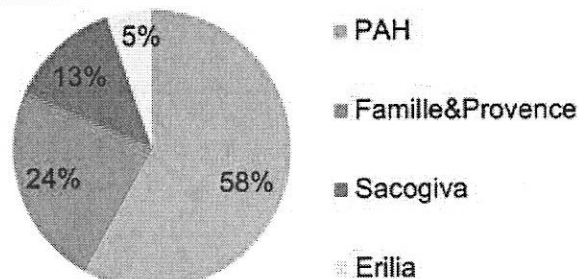
(IRIS, recensement INSEE 2006)

Chômage : 21 %

36 % chez les moins de 25 ans

Bailleurs et patrimoine

**3 330 logements sociaux
4 bailleurs**



Situé à l'Ouest, la ZUP d'Encagnane, composée d'habitat mixte avec une dominante d'habitat social (60 %) relativement ancien par endroit, proche du centre-ville et traversée du nord au sud, est un territoire attractif (accessibilité aux axes routiers et moyens de transports nombreux, implantation de la nouvelle gare routière). Encagnane constitue un véritable quartier urbain par son taux d'équipements très satisfaisant (commerces, services, centres sociaux, écoles, crèches, associations caritatives,...), avec un fort attachement de la population à ce quartier, fortement impliquée (CIQ, associations de locataires, centres de proximité). Globalement, l'image du quartier est plutôt positive sauf pour la résidence les Facultés (copropriété dégradée) et, au sud, pour les groupes Calendal et Méjanès. Des nuisances sonores persistent, dues au flux automobile important de l'autoroute et de la voie ferrée ainsi qu'à une présence nocturne (proximité du centre-ville).

Encagnane se caractérise par :

- **Un cadre de vie en mutation à moyen terme** : retenu par la CPA comme site expérimental : construction de logettes par les 4 bailleurs sociaux afin de tendre vers une harmonisation des équipements, les travaux devraient s'achever en 2014. Parallèlement, des travaux de réhabilitation et /ou de constructions neuves sont programmés par trois bailleurs : Famille et Provence (2014 à 2017), Pays d'Aix Habitat (2013 à 2015) et Sacogiva (2014 à 2015).
- **Une vie sociale fragile sur certains secteurs** : la situation sociale reste fragile sur des îlots de pauvreté dans le sud du quartier et sur la résidence les Facultés (copropriété dégradée). Une population jeune (33 % à moins de 25 ans) mais touchée par le chômage (36 % des moins de 25 ans). Les patrouilleurs de la Police Nationale conduisent un travail de tranquillité publique et de proximité.

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR ENCAGNANE

Les actions priorit  es pour le quartier d'Encagnane concernent :

- **L'usage et le statut des espaces**

- ✓ Rechercher une meilleure ad  quation usage et statut des espaces
- ✓ R  duire l'encombrement des espaces par les voitures   paves
- ✓ Apaiser la circulation routi  re
- ✓ R  guler le stationnement

- **La qualit   des espaces et des services urbains**

- ✓ D  velopper la mise en   uvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs afin de poursuivre le travail    long terme de r  duction des d  p  ts sauvages d'ordures m  nag  res et d'encombrants.
- ✓ Garantir la qualit   de services aux habitants et usagers pendant la dur  e des travaux de r  habilitation (2013/2017) et anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire.
- ✓ Accompagner les habitants dans l'  volution des usages des nouveaux   quipements afin de p  renniser les investissements r  alis  s.

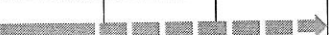
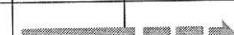
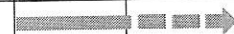
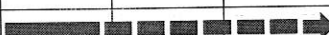
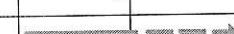
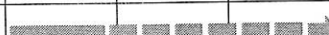
- **La vie sociale**

- ✓ S'appuyer sur la dynamique des travaux (am  nagement d'aires de stockage, r  habilitation,...) pour d  velopper les actions et la participation des habitants    travers le CIQ et centres sociaux,... afin de favoriser le « vivre ensemble » entre jeunes et moins jeunes.
- ✓ R  duire les actes de vandalisme et les occupations abusives dans les secteurs les plus sensibles, notamment : R  sidence des Facult  s au nord, le secteur au sud Calendal, M  jan  s, l'Odyss  e, Zodiac et G  meaux).
- ✓ D  velopper le potentiel d'am  nagement des pieds d'immeuble afin de poursuivre la valorisation du quartier.

Légende du programme d'actions :

-  Les actions "courtes", souvent simples à enclencher et / ou plus visibles pour les habitants.
-  Les actions qui impliquent souvent une redéfinition des modes opératoires de divers intervenants, nécessitent un temps de préparation plus long, l'effet attendu plutôt à moyen terme.
-  Les actions de "fond", prioritaires, non forcément visibles directement, nécessitent des arbitrages et / ou un temps de réalisation plus long. Leur réalisation conditionne parfois d'autres interventions.

Programme d'actions :

			n.0	n + 1	n + 2	n + 3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces	1.1 Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs				
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces				
	Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	2.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
		2.2 Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérés sur certains lots				
	Objectif 3 : Apaiser la circulation routière	3.1 Réduire le trafic routier				
	Objectif 4 : Réguler le stationnement	4.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques				
		4.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs				
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'ordures ménagères et améliorer la collecte sélective	1.1 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs				
		1.2 Accompagner et sensibiliser les habitants				
	Objectif 2 : Améliorer les conditions de stockage et de ramassage des déchets ménagers	2.1 Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés				
		2.2 Communiquer et sensibiliser les habitants sur les futurs modes de stockage et collecte des déchets ménagers				
	Objectif 3 : Adapter la gestion courante pendant les travaux	3.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire				
		3.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme				
		3.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages				
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Modifier les comportements des habitants pour valoriser leur cadre de vie	1.1 Développer les actions et la participation des habitants, des centres socio-éducatifs et du CIQ au sein de leur quartier				
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)				
	Objectif 3 : Développer l'attractivité des commerces et des pieds d'immeuble	3.1 Utiliser le potentiel d'aménagement des pieds d'immeuble pour poursuivre la valorisation du quartier				

Fiches actions par thème :

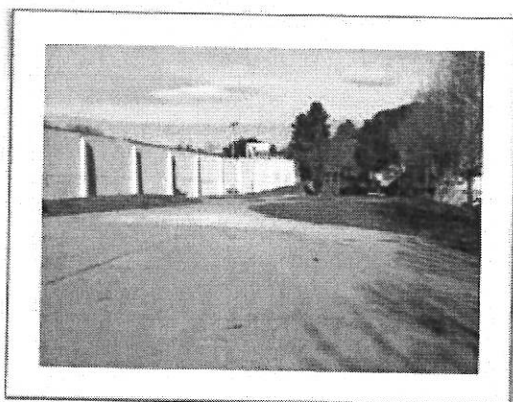
Thème 1 : Usage et statut des espaces.....	p 7
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains.....	p 22
Thème 3 : Vie sociale.....	p 34

Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces

Action 1.1 : Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs

Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces.

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Un travail partenarial autour des domanialités est à entreprendre car plusieurs bailleurs sociaux sont présents, ainsi que des copropriétés privées, sur un quartier étendu avec des constructions datant des années 1960.

L'inadéquation entre les répartitions domaniales, l'accessibilité et les usages effectifs accentuent les difficultés d'entretien de certains espaces.

Enjeux

- ⇒ Clarifier des domanialités pour préciser et formaliser les compétences de gestion et réduire les espaces « délaissés » et mieux adapter les programmes de requalification des espaces extérieurs des bailleurs.
- ⇒ Apporter une meilleure lecture de l'espace par une signalétique et des plans des groupes d'habitats, ainsi qu'un plan d'ensemble d'Encagnane

Localisation

Ensemble du quartier, avec notamment :

- Les espaces le long de l'autoroute, au sud d'Encagnane
- Le secteur près du chemin de fer et du groupe l'Illade de Pays d'Aix Habitat

Action 1.1 : Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs

1^{ère} étape :

- Mettre à plat des domanialités : mise en perspective avec les usages constatés et l'adéquation usage / gestion / domanialité et mettre en corrélation avec le travail engagé par le CIQ d'Encagnane sur les réclamations des usagers concernant les espaces délaissés et les remontées d'information des conseillers territoriaux.

2^{ème} étape :

- Repérer, de façon concertée, les espaces délaissés ou posant question
- Actualiser la cartographie (suite aux travaux du groupe de travail) : indispensable pour les projets de requalification des espaces extérieurs, notamment ceux programmés par Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat.

3^{ème} étape :

- Hiérarchiser l'ordre de traitement par les services en tenant compte des calendriers des travaux et analyser les formes juridiques les plus adéquates : échange de parcelles, convention d'usage / de gestion,... et réaliser un calendrier de programmation de finalisation des actes administratifs.

4^{ème} étape :

- Communiquer : action décrite dans l'action 1-2

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3 	Démarrage à moyen et long terme < 1 an Puis, mise à jour en cas d'évolution des projets

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : Direction Politique de la Ville Copilote : service Foncier Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Erilia - Syndic de copropriété Les Facultés - S.I.G. (Système d'Information Géographique) - D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes MEDiterranée) - Réseaux Ferrés de France

Moyens
Coordination étroite entre la Direction Politique de la Ville (chargé de mission GUP) et le service foncier

Suivi et indicateurs
- Transmission par le SIG des documents graphiques actuels - Nombre de visites de terrain - Nombre de réunions du groupe de travail sur les domanialités - o Rédaction et diffusion des comptes rendus par le chargé de mission GUP de la Direction Politique de la Ville à l'ensemble des partenaires (répertoire des référents GUP) - o Présence diversifiée des différents partenaires (en regard du répertoire des référents GUP) - Nombre d'accord formalisé (rétrocession ou convention de gestion)

Etape préalable : souhait fort des bailleurs de recevoir les documents graphiques du Système d'Information Géographique (SIG) avant la réunion des groupes de travail afin de préparer les échanges (avant même la signature des conventions territoriales).

Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces

- Informer et faire un retour des travaux aux groupes de travail sur les domanialités :
 - 1) auprès des agents : bailleurs, Ville, CPA (1 à 2 réunions à programmer en fonction des besoins et du nombre de personnes concernées)
 - 2) et des habitants / usagers.
- Etablir une communication transversale et pyramidale pour s'assurer que les répercussions des changements et / ou que les engagements sur la gestion des espaces seront intégrés au travail des services, notamment auprès du personnel de terrain.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Améliorer la signalétique et les plans d'ensemble des différents groupes d'habitat pour une meilleure orientation des habitants et usagers des quartiers : prévoir un plan d'ensemble général du quartier, compte tenu de sa taille.

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	
				Démarrage à moyen et long terme Campagne > 2 mois Puis en fonction des actualisations

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : Direction Politique de la Ville Copilote : service Foncier Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Erilia - Syndic de copropriété Les Facultés - S.I.G. (Système d'Information Géographique) - D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes MEDiterranée) - Réseaux Ferrés de France - Services techniques (signalétique)

Moyens
Mettre à disposition du temps nécessaire à la bonne transmission d'information Intégrer des méthodes de travail interservices transversales et pyramidales

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers - Transmission des cartographies des domanialités repérant les compétences de gestion des partenaires à l'ensemble des partenaires concernés (à partir du répertoire des référents GUP) - Nombre de panneaux et plans d'ensemble installés

Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses

Action 2.1 : Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Action 2.2 : Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains îlots

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Le service de la Police Municipale a mis en place une procédure d'enlèvement des voitures épaves / ventouses qui grèvent des places de parkings résidentiels et donnent une image dégradée du cadre de vie des habitants et usagers du quartier.

Les épaves sont en nombre variable selon les îlots, avec une présence plus accrue sur le patrimoine de Pays d'Aix Habitat, notamment sur les résidences Calendal, Méjanès et l'Illade.

Des différences sont observées selon les quartiers étudiés : il est judicieux de les mettre en lien avec l'activation de la procédure d'enlèvement des voitures épaves et / ou ventouses et l'information à renforcer auprès des différents acteurs en charge de la gestion des quartiers et des habitants du quartier.

Enjeux

- ⇒ Améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants,
- ⇒ « récupérer » des places de stationnement.

Localisations

Ensemble du secteur, avec une priorité actuelle pour le patrimoine de Pays d'Aix Habitat : Calendal, Méjanès, L'Illade.

Action 2.1 :

Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Volet 1 :

Réunions d'information auprès :

- 1) des personnels : bailleurs et services techniques en charge de la gestion des quartiers
- 2) des acteurs de quartiers : associations de locataires, CIQ, centre social, structure de proximité, association de commerçants,...

Conception d'affichettes et de « note d'information » sur la procédure d'enlèvement des voitures épaves et / ou ventouses à destination des habitants, en précisant les modalités d'intervention sur le domaine public et sur le domaine privé :

- à remettre par le bailleur lors de l'entrée et la sortie dans un logement et à renouveler dans l'année par une diffusion plus large, à l'ensemble des locataires,
- à afficher dans les halls d'immeuble, dans les espaces recevant du public (centre social, mairie annexe, associations,...).

Volet 2 :

- 1) Communiquer auprès des citoyens pour les impliquer en faisant connaître le dispositif et la procédure mis en place par la Police Municipale, en intégrant le retour sur les bilans d'activités
- 2) Utiliser les supports de communication déjà existants :
 - de la Ville : « Aix en Dialogue », « Portail Citoyen »,
 - des bailleurs : communiqué aux habitants, journal d'information, site internet,...
- 3) Cibler les secteurs ou groupes d'habitat prioritaires pour cette communication

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Etablir une « fiche liaison / navette » pour informer le bailleur (ou l'organisme) du suivi de la prise en charge de l'épave (traçabilité de la procédure) par le service de la Police Municipale,

Action 2.1 : (suite)

Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	
				Volet 1. démarrage à court terme, dès la mise en œuvre des conventions Volet 2. démarrage à moyen ou long terme Campagne intense au lancement / repérage des secteurs prioritaires, puis rappels périodiques annuels

Pilote	Partenaires mobilisés
Volet 1 : Police Municipale Copilotes : Direction Politique de la Ville et service communication de la Ville Volet 2 : Direction Politique de la Ville Copilote : service communication Ville	- Services techniques municipaux, - Police Nationale - Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, Erilia - CPA, - Associations de locataires, CIQ d'Encagnane,...

Moyens
Equipes en place + budget communication

Suivi et indicateurs
- Nombre de véhicules épaves repérés par trimestre, sur l'année - Modalité d'activation de la procédure : présence signalée par le bailleur, le syndic de copropriétés, associations de locataires, habitants, usagers,... - Nombre de véhicules enlevés par trimestre, sur l'année - Durée moyenne pour l'enlèvement de l'épave - Lieu d'enlèvement, en lien avec la cartographie - Retour des bailleurs sur le nombre de « fiches liaison / navettes » reçues par le service - Nombre de campagnes de communication sur l'année - Nombre de groupes d'habitat ciblés - Supports vecteurs de communication sur l'année : courriers, articles de presse, journaux des bailleurs, sites internet (Ville, bailleurs), réunions

Action 2.2 : Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains îlots

- Repérer et identifier des personnes ayant cette activité, dans les garages ou sur les parkings :
 - Identifier les problèmes de sécurité et / ou de pollution engendrés
- Faire un courrier d'information et rappel à la règle par le bailleur (règlement intérieur)
- Travailler en concertation avec les patrouilleurs de la Police Nationale présents sur le quartier

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court terme Repérage < 6 mois Puis campagne régulière
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Erilia	- Police Municipale - Police Nationale - Association de locataires, CIQ d'Encagnane,...

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de signalements d'activités de mécanique à ciel ouvert, - Nombre de courriers envoyés en référence au règlement par les bailleurs, - Nombre d'interventions de la Police Nationale, - Nombre d'interventions de la Police Municipale.

Objectif 3 : Apaiser la circulation routière

Action 3.1 : Réduire le trafic routier

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

La localisation du quartier (à proximité du centre-ville, de la gare routière et des accès autoroutiers) génère de nombreux flux de véhicules.

Par ailleurs, la Police Municipale fait observer que le nombre de voitures par ménage est relativement important sur la Ville.

Enjeux

- ⇒ Améliorer le cadre de vie des habitants en réduisant la vitesse et les nuisances sonores, tout en sécurisant les circulations.

Localisations

L'ensemble des voies principales

Action 3.1 : Réduire le trafic routier

- **Harmoniser certains aménagements** : tendre vers une circulation apaisée, réduire les vitesses par une série de dispositifs et une signalétique adaptée (dos d'âne, plateau ralentisseur, coussin berlinois etc.,...).

A l'occasion des travaux de requalification des espaces extérieurs, engager un travail partenarial afin d'harmoniser les aménagements à installer.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme Mise en place en parallèle des travaux d'espaces extérieurs Puis action permanente

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : service voirie Copilote : Direction Politique de la Ville	- Autres services techniques de la Ville - Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Famille et Provence, Erilia

Moyens
Budget voirie

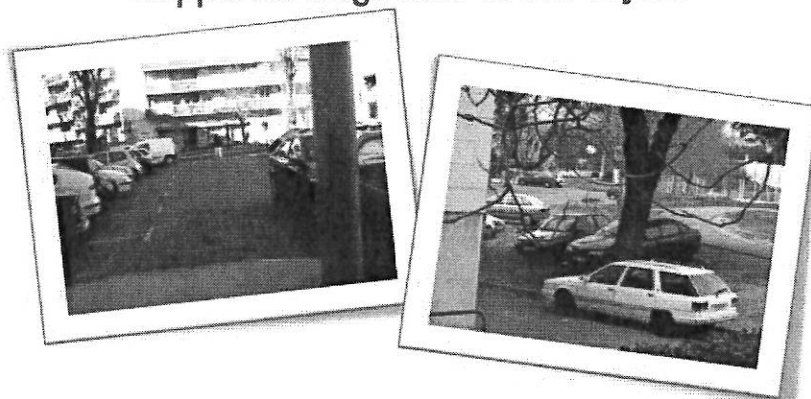
Suivi et indicateurs
- Travaux réalisés sur voirie : nature et nombre des aménagements réalisés au sol - Signalétique installée : nombre et nature des panneaux de signalisation

Objectif 4 : Réguler le stationnement

Action 4.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

Action 4.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Encagnane (de par sa localisation proche du centre-ville et de la gare routière) attire des automobilistes qui profitent des parkings résidentiels pour se garer. C'est le cas, par exemple, du parking Place Romée de Villeneuve ou le parking de l'Illade, au Nord du quartier et à proximité des arrêts des transports en commun.

Certains bailleurs ont pointé l'absence de grand parking public dans ce quartier pourtant très dense en population, à l'exception de celui de la place Romée de Villeneuve (occupé par le marché le lundi, mercredi et jeudi)

La résidentialisation apparaît souvent, pour les habitants, comme une solution à leur problème de stationnement. A titre d'exemple, le bailleur Sacogiva a installé une barrière à l'entrée de la résidence «les Fontaines de Sextius ». Deux ans après, les mêmes problèmes de stationnement persistent, liés essentiellement au nombre de places par logement (120 places pour 280 logements) et au fort taux d'équipement en voitures pour les familles du quartier et de la Ville.

La copropriété « le Montaignet 2 » a également été résidentialisée (complètement fermée), notamment à la suite de nuisances liées à des regroupements. Les places de stationnement sont « réservées », les enfants peuvent jouer au cœur de la résidence « sécurisée ».

Famille et Provence a résidentialisé le groupe «Les Cypres», il y a déjà 5/6 ans, à la demande des locataires qui ont accepté des répercussions sur leurs charges locatives. Les places de stationnement ont donc été attribuées. La mairie fait observer que ce parking reste à $\frac{2}{3}$ vide pendant la journée. La solution de la résidentialisation peut ainsi poser la question de l'utilisation optimale de l'espace.

Enjeux

- ⇒ Réduire les stationnements gênants ou abusifs et optimiser l'occupation des parkings afin d'avoir des espaces de parking mieux organisés.

Localisation

Sur l'ensemble du territoire, problème récurrent notamment sur l'avenue Rostand.

Action 4.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

Constituer un groupe de travail afin d'affiner la cartographie des lieux problématiques : en partenariat avec les associations de locataires, les CIQ, les centres sociaux,...

- Espaces existants sous-utilisés (déficit d'éclairage, de signalisation, usages détournés) : répondre à ces dysfonctionnements afin de rendre les parkings plus attractifs
- Espaces existants sur utilisés
- Emplacements de stationnement réservés « PMR » : vérifier le nombre nécessaire, la localisation et la conformité du marquage.

Mieux gérer les parkings existants à l'occasion des travaux de requalification (programmés par Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat et à programmer pour les autres bailleurs) par des aménagements divers (signalisation au sol, signalétique, dispositif contraignant pour réduire les stationnements gênants l'intervention des services de secours,...).

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Mettre en place une procédure coordonnée entre les bailleurs et la Police Municipale et Nationale en cas de non-respect des règles de stationnement (intervention éventuelle des patrouilleurs ?)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme < 6 mois pour le repérage

Pilote	Partenaires mobilisés
Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Erilia	- Ville service technique (voirie) - Police Municipale, - Police Nationale - CPA Mission Handicaps - Pompiers - Association de locataires, CIQ - Centres sociaux

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions partenariales - Nombre et diversité des participants : bailleurs, Police Municipale, Police Nationale, association de locataires, centres sociaux, CIQ - Cartographie des lieux problématiques réalisée, évolution de ces lieux à 6 mois - Nature des travaux réalisés par les bailleurs - Nombre d'interventions de médiations des patrouilleurs

Action 4.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Travailler en appui avec les centres sociaux, les équipements de proximité, les écoles...

- Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation au respect des règles de stationnement :
 - Informer, sensibiliser et responsabiliser les habitants / usagers,
 - en cas de besoin, une réponse coercitive (rappel de la règle / loi) et un rappel des sanctions encourues.
- Identifier les lieux et publics prioritaires déterminés en fonction des groupes d'habitat problématiques visés dans l'action 4.1 (améliorer le stationnement)

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court ou moyen terme Permanent, à refaire régulièrement
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva, Erilia	- Police Nationale - Police Municipale - Centres sociaux, associations, CIQ, écoles.... - Associations de personnes handicapées

Moyens
Budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation - Nombre de personnes concernées par la communication - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année : - Nombre de partenaires participants : centres sociaux, équipement de proximité, école, association de locataires, CIQ,... - Nombre d'actions subventionnées dans le cadre du CUCS

Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR

- Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux (CCAS Handicapés)
- Action 5.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Encagnane est composé d'un bâti ancien sur certains îlots, sans ascenseur par endroit ; ce qui réduit la recherche d'accessibilité sur des logements en rez-de-chaussée.

Compte tenu de la sociologie du quartier, avec une part importante de population vieillissante, il semble opportun de répondre aux besoins en termes d'accessibilité des logements et de la chaîne des déplacements.

Enjeux

- ⇒ Profiter des opérations de réhabilitation quand le bâti le permet
- ⇒ Veillez à l'accessibilité sur la chaîne des déplacements

Localisation

Sur l'ensemble du quartier

Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux

- Recenser les aménagements déjà réalisés sur les parties communes et dans les logements et croiser avec les besoins évalués.
- Travailler sur une mise en adéquation des travaux d'accessibilité et des besoins des personnes à mobilité réduite enregistrés par les bailleurs ou services sociaux.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Erilia, Sacogiva Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA Mission handicaps - Handitoit Provence - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place ; croisement des recensements bailleurs et services sociaux Concertation ou convention avec la CIAPH (commission intercommunale pour l'accessibilité)

Suivi et indicateurs
- Nombre de visites sur le terrain - Nombre de réunions avec les partenaires concernés par le handicap, les problématiques d'accessibilité - Recensement des aménagements - Recensement des besoins des personnes à mobilité réduite

Action 5.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

- **Faire émerger un groupe de travail inter bailleurs** afin de partager et de mutualiser la connaissance des problèmes pour les personnes à mobilité réduite et les solutions et préconisations possibles selon les territoires.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Erilia, Sacogiva Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité - CPA Mission handicaps - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place, Convention CPA Handitoit

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions organisées - Nombre de partenaires au regard du répertoire des référents GUP - Nombre d'associations sollicitées sur le handicap

Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective

Action 1.1 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Action 1.2 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux



Compte tenu de sa compétence en matière de GUP au titre de la Politique de la Ville, ainsi qu'en matière de collecte des ordures ménagères, la CPA met en œuvre une politique d'appui aux bailleurs sociaux et copropriétés repérés pour la réalisation d'aménagements adaptés en matière de pré-collecte.

Deux conventions sont signées d'ores et déjà sur Encagnane : l'une avec Pays d'Aix Habitat pour 38 espaces de pré-collecte ; et l'autre sur la Copropriété des Facultés. Un autre projet est en cours avec Sacogiva et Famille et Provence pour 18 espaces.

Cette politique est déjà en cours : ces fiches visent à la rendre plus opérationnelle.

Dans le cadre de sa compétence en collecte de déchets ménagers, les services de la CPA interviennent tous les jours + 3 après-midi par semaine. Au total, ce sont donc 10 interventions hebdomadaires sur le quartier.

Encagnane a été retenu par la CPA comme site expérimental, qui dans le cadre de ce programme, subventionne à hauteur de 50 % les bailleurs sociaux désireux d'améliorer leurs abris conteneurs, pour favoriser la construction de logettes. C'est le cas de Pays d'Aix Habitat et Sacogiva qui vont démarrer les travaux au cours du 2^{ème} trimestre 2013 et Famille et Provence en 2014 (avec une fin prévisionnelle pour l'ensemble des bailleurs fin 2014).

Parallèlement à cette expérimentation, on constate la persistance de dépôts sauvages d'encombrants et de déchets ménagers malgré les dispositifs d'information et les espaces dédiés au stockage. Les actions de sensibilisation des gardiens sur les lieux de dépôt et la diffusion du calendrier des jours de collecte ne permettent pas d'enrayer ces dysfonctionnements récurrents.

Il est donc nécessaire de poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants afin de modifier durablement les comportements (notamment en accompagnant la suppression des vide-ordures dans les logements) et de réduire le flux des dépôts sauvages.

Enjeux

⇒ Réduire, à terme, le flux de dépôts sauvages d'encombrants.

Action 1.1 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Un groupe de suivi partenarial et un relais des actions de communication permettraient de développer et adapter les interventions aux publics et spécificités de chaque résidence.

Dans le cadre de ses attributions, la CPA communique régulièrement en direction des usagers pour rappeler les procédures de tri sélectif, la collecte des déchets ménagers et l'enlèvement des encombrants. De même, la CPA accompagne les bailleurs, à leur demande, lorsqu'ils sont confrontés à des comportements déviants de certains usagers et participe à leurs côtés à des réunions en pieds d'immeuble.

Ces réunions donnent des résultats satisfaisants car elles permettent de responsabiliser les habitants et de valoriser la mission des agents de terrain.

Les conventions partenariales entre la CPA et Pays d'Aix Habitat, le syndic Citya de la Copropriété Résidence les Facultés signées en juillet 2012, pour l'installation et l'entretien de points extérieurs de pré-collecte destinés aux déchets ménagers, visent à contractualiser le dispositif existant.

Les conventions sur les espaces de pré-collecte intègrent le programme d'aménagement, le volet gestion, le volet communication et les engagements respectifs de la CPA et des bailleurs.

En plus du soutien financier et technique aux bailleurs sociaux et aux copropriétés (le taux de prise en charge est fixé à 50 % du cout HT, plafonné à 30 000 € par espace de pré collecte), il s'agit de renforcer la mise en œuvre de ces conventions bilatérales sur le champ de la communication et sensibilisation.

- la communication écrite,
- les réunions en pieds d'immeuble.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces actions, une réunion de travail (CPA / bailleurs / Ville) a été programmée au cours de septembre 2013, elle devra permettre de déterminer le volet communication / sensibilisation:

➤ Volet 1: la communication

Ce volet est prévu dans la convention et définit les obligations de chaque partie :

- La CPA s'engage à « dispenser l'information et accompagner les utilisateurs dans le travail de communication » (article 3.3.2)
- Le bailleur doit assurer la diffusion de la communication et la sensibilisation des usagers et notamment du personnel (article 3.3.2)

Il convient donc de veiller à l'articulation entre l'offre de communication de la CPA (les différents supports existants qui peuvent être utilisés en direction des usagers et du personnel de terrain) et les modes de diffusion de l'information par les bailleurs concernés.

● Définir les sous-secteurs d'intervention par bailleur :

- Dans un premier temps, privilégier les groupes dans lesquels des conventions bipartites sont déjà signées et les travaux de construction de logettes programmés en 2013 et 2014 : Pays d'Aix Habitat (38 logettes), Syndic Citya / Copropriété Résidence les Facultés (4 logettes).
- Dans un second temps, les résidences des bailleurs dont les conventions sont en cours d'élaboration : Famille et Provence au 3^{ème} trimestre 2013 et Sacogiva en 2014, pour un total de 18 logettes programmées.

● Harmoniser et innover la communication écrite sur l'ensemble des secteurs concernés par les travaux de construction de logettes (supports : communiqué, affichette, guide de l'usager,...) qui sera adressée aux habitants et aux personnels de terrain.

La CPA fournira aux bailleurs des dépliants « consignes de tri », des sacs de pré-collecte et des plans détaillés sur lesquels figurent les lieux d'implantation des logettes affectées à chaque immeuble.

Action 1.1 : (suite)

Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

- **Déterminer une périodicité** (trimestrielle ?) **et le mode de diffusion les mieux appropriés selon le type d'informations à transmettre** (boitage, affichette dans les halls d'entrée et dans les lieux recevant du public, réunions, mails) à destination des habitants / usagers, sans oublier d'intégrer à la liste, les centres sociaux, les équipements socio-éducatifs, les associations de proximité et les mairies annexes qui sont des relais d'information.

- **Déterminer les actions complémentaires à élaborer le cas échéant.**

➤ Volet 2 : les réunions en pieds d'immeuble

L'article 4 de la convention intitulé « modalité de communication auprès des usagers » prévoit la participation de la CPA à des réunions publiques destinées à présenter le projet et ses avancées selon le phasage des travaux.

Ce dispositif, non cité expressément dans la convention, est mis en œuvre par la CPA à la demande des bailleurs lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés récurrentes localisées à une cage d'escalier.

Il s'agit, dans un premier temps, de quantifier les moyens mobilisables par chaque partenaire pour la tenue de ces réunions et déterminer la fréquence de ces actions de sensibilisation.

- **Les réunions en pieds d'immeuble seront effectuées à la demande des bailleurs HLM, ou syndic de copropriété** (Citya : Copropriété Résidence les Facultés) en présence de leur agent de terrain et du responsable de patrimoine, avec l'appui d'un responsable de secteur de la CPA et l'assistance d'un technicien de quartier ou agent de la Ville.
- **La CPA s'engage à effectuer 12 réunions par an**, soit au moins 1 par mois, à la demande des bailleurs (la CPA précisera le nombre et le rythme de réunions envisageables).
- **Seront traités prioritairement les groupes immobiliers** dans lesquels des travaux de construction de logettes et / ou de travaux de réhabilitation sont programmés en fonction du calendrier de travaux : Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat et Sacogiva.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- La création d'un annuaire contenant les coordonnées des structures « publiques » ou « parapubliques » qui récupèrent, recyclent ou réparent à destination des habitants et usagers.

Localisation :

- Compte tenu de l'étendu du quartier, il convient, dans un premier temps, de cibler ces interventions dans les zones géographiques où des travaux de construction de logettes, de réhabilitation énergétiques et de construction neuves sont programmés, puis de l'étendre à l'ensemble du quartier dans un second temps.

Action 1.1 : (suite)

Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Bailleurs	Programmation 2013	Programmation 2014	Conventions signées
	24	14	
Pays d'Aix Habitat	Méjanès, Sextius, Calendal, Odysée, Jules Verne, Maillane, Capricorne, Verseau, Taureau, Gémeaux, Lion, Sagittaire (à compléter)	L'Illiade, Le Félibre, le Louxor, le Serpolet, le Paradou et le Vaccaras (à l'état de projet) Balance ? (à compléter)	juillet 2012
Copropriété Résidence les Facultés (520 studios)	2	2	juillet 2012
Sacogiva	?	?	3 ^{ème} trimestre 2013
Famille et Provence	Argelas, Lou Rigaou, Pâquerettes, Cardalino, Grillet, Dindoulette, Nautilus, Espigaou, Cigaloun	?	3 ^{ème} trimestre 2013

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Septembre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail

Pilote	Partenaires mobilisés
CPA (Service Collecte et mission Politique de la Ville) Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia - Ville (Service de nettoyage) - Syndic et conseil syndical de la Copropriété Les Facultés (Citya)

Moyens
Les conventions de participation de la CPA

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter-partenariales - Nombre d'interventions annuelles demandées par les bailleurs (réunions en pied d'immeubles) - Nombre de demandes d'enlèvements provenant directement des usagers et habitants - Nombre et localisation des campagnes de communication - Cartographie des lieux de localisation des dépôts sauvages par sous-secteur

Action 1.2 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie en lien avec les thématiques de la Gestion Urbaine de Proximité (développement durable, valorisation des déchets, maîtrise des dépenses) avec l'appui des équipements sociaux éducatifs, les associations spécialisées et les écoles.

Il convient de prévoir une articulation avec l'article 4 « modalités de communication » de la convention qui définit les engagements des bailleurs et de la CPA auprès des usagers.

- **1^{er} étape :**

Intégrer à la réflexion les diverses expérimentations réalisées par les bailleurs dans leur patrimoine :

- Pays d'Aix Habitat sur le groupe l'Odyssée

Prévoir une réunion partenariale (bailleurs, CPA).

- **2^{ème} étape :**

Elaborer une note de cadrage pour des missions de sensibilisation et d'éducation, par la Direction Politique de la Ville par le biais du dispositif CUCS afin de définir les actions et les porteurs de projet qui en auront la charge (équipement socio-éducatifs, associations spécialisées, écoles, CPIE,...).

- **3^{ème} étape :**

Organiser une réunion partenariale (Ville / CPA / Bailleurs / centre social La Provence, maison de quartier la Mareschale, le conseil syndical de la copropriété Les Facultés,...) pour définir, de manière concertée, les modalités de mise en œuvre et la programmation des actions.

Autres partenaires envisageables : les écoles, le CPIE d'Aix.

Promouvoir, via le site internet de la CPA et de la Ville, les actions mises en œuvre par le CPIE dans les écoles.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- **4^{ème} étape :**

Ouvrir le partenariat en sensibilisant de nouveaux partenaires (Conseil Général,...) pour obtenir un soutien pour des actions expérimentales à mettre en œuvre.

Localisation :

- **2^{ème} semestre 2013 :** en priorité les secteurs où seront construites les logettes. Sont concernés :
 - Famille et Provence sur l'ensemble de son patrimoine
 - Pays d'Aix Habitat (cf p 21),
 - Sacogiva (résidences à préciser).
- **2^{ème} semestre 2014 :** l'ensemble du quartier.

Action 1.2 : (suite) Accompagner et sensibiliser les habitants

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Moyen terme : 2 ^{ème} semestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville Copilote : CPA Service collecte	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia, Syndic Cytia - CIQ - Centre social La Provence / la Mareschale - Ecoles, le CPIE,

Moyens
Financement CUCS

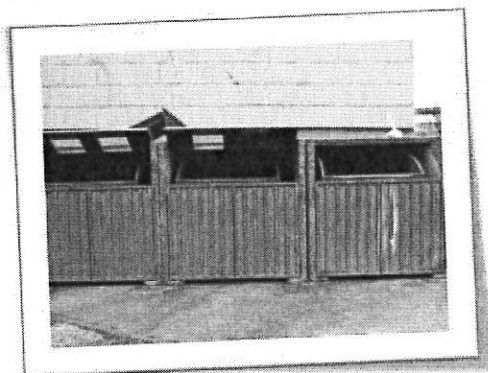
Suivi et indicateurs
- Fréquence de réunions inter-partenariales - Profil des porteurs de projets CUCS ciblés par la note de cadrage (associations spécialisées, écoles, CPIE, centre social, équipement socioéducatif de proximité) - Nombre de partenaires associés aux actions de sensibilisation - Nombre et descriptif des actions de sensibilisation conduites sur les thèmes du développement durable, de la valorisation des déchets, de la maîtrise des dépenses - Nombre et type de participants visés par les actions de sensibilisation par thème et par âge - Impact sur le cadre de vie : établir une cartographie qui recense les secteurs qui dysfonctionnent, l'évolution de la collecte et les actions de sensibilisation et d'accompagnement mises en œuvre

Objectif 2 : Améliorer et harmoniser les conditions de stockage et de ramassage des déchets ménagers

Action 2.1 : Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés

Action 2.2 : Communiquer et sensibiliser les habitants sur les futurs modes de stockage et collecte des déchets ménagers

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Rappel :

Encagnane a été retenu par la CPA comme site expérimental.

Des conventions de partenariat ont été signées en juillet 2012 pour l'installation et l'entretien des points extérieurs de pré-collecte destinés aux déchets ménagers, notamment pour Pays d'Aix Habitat et le syndic Cytia pour la copropriété Résidence les Facultés (dont le début des travaux est prévu au cours du 2^{ème} trimestre 2013). Des conventions avec Familles et Provence et Sacogiva sont en cours de signature, avec une programmation prévisionnelle pour 2014.

Les bailleurs signataires de cette convention s'engagent :

- à intégrer la prise en compte de la qualité environnementale et du développement durable dans les opérations de construction de logettes,
- à ne pas opérer d'augmentation de charges ou de loyer du fait de la réalisation de ces équipements.

Enjeux

- ⇒ S'assurer de la bonne adéquation des aménagements aux pratiques des habitants.
- ⇒ Favoriser le respect des usages attendus.
- ⇒ Tendre vers une harmonisation des logettes dans le quartier afin de créer une unité.

Action 2.1 : Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés

Une rencontre sur le terrain entre la CPA, les bailleurs et les services technique de la Ville concernés par la construction des logettes à court terme a déjà eu lieu (afin d'analyser les contraintes physiques du terrain, d'opter pour un choix technique et identifier les emplacements retenus)

- **Valider des emplacements techniques proposés par la CPA par les gestionnaires et les propriétaires.**
Etablir une communication technique entre les gestionnaires auprès des agents (bailleurs, Ville, CPA) afin de garantir la qualité du service rendu (en cours pour Famille et Provence).
- **Définir en amont des travaux les modalités d'implication des habitants** (information, concertation, coproduction,...) car le point stockage / collecte doit être, dans la mesure du possible, à la bonne distance des bâtiments et se situer sur le parcours naturel de l'habitant, afin de ne pas favoriser les comportements d'incivilité.
Envisager une visite sur site avec les amicales des locataires, CIQ et partenaires.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- A compléter par la CPA

Localisation :

Famille et Provence ensemble du patrimoine (soit 11 résidences et 796 logements concernés).

Pays d'Aix Habitat (à préciser la ou les résidences concernées)

Sacogiva (à préciser la ou les résidences concernées)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Juin 2013

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Service Collecte	- Famille et Provence, Pays d'Aix Habitat, Sacogiva
Copilote : Direction Politique de la Ville	- Les représentants de locataires - CIQ - Centre social La Provence / La Mareschale

Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter-partenariales organisées - Nombre de participants aux réunions - Nature de l'information diffusée, type de support,... - Nombre de campagnes d'information - Nature de la participation des habitants : visite de présentation nombre de participants

Action 2.2 : Communiquer et sensibiliser les habitants sur les futurs modes de stockage et collecte des déchets ménagers

- **Organiser une réunion de travail entre la CPA, la Ville et les bailleurs concernés** afin de définir les supports de communication (Cf. Fiche action 1.1 volet communication)
Il s'agit d'informer les habitants des changements qui vont intervenir pour l'amélioration de leur cadre de vie en les associant à la démarche, à terme, de la suppression des vide-ordures dans les logements (cela entraînera une hausse du loyer car la surface corrigée sera diminuée).
Exemples de support de communication : réunion publique, plaquette d'information, maquette, affichage dans les halls et dans les espaces recevant du public (centre social la Provence, la Mareschale, la Mairie Annexe).
- **Prévoir une articulation entre les actions de sensibilisation et cette information** (fiche action 1.2) : accompagner les habitants vers de nouveaux réflexes quant aux dépôts et stockage et des ordures ménagères et encombrants ?

Localisation :

Famille et Provence ensemble du patrimoine (soit 11 résidences et 796 logements concernés).
Pays d'Aix Habitat (à préciser la ou les résidences concernées)
Sacogiva (à préciser la ou les résidences concernées)

Calendrier	Observations
n-0 n+1 n+2 n+3	Juin 2013

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Service Collecte et mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia - Centre social La Provence / la Mareschale - Ecoles - CIQ

Moyens
Budget communication CPA + bailleurs

Suivi et indicateurs
- Plan des localisations des logettes par secteur - Calendrier de suivi des travaux - Nombre et type d'actions de communication réalisées par la CPA et les bailleurs - Nombre de partenaires participants aux réunions

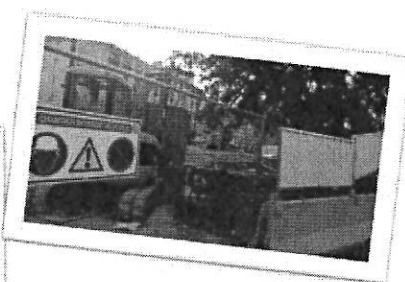
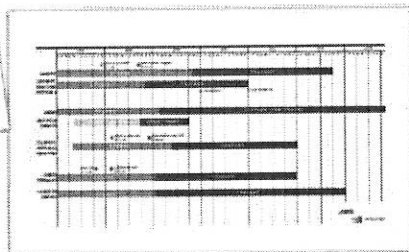
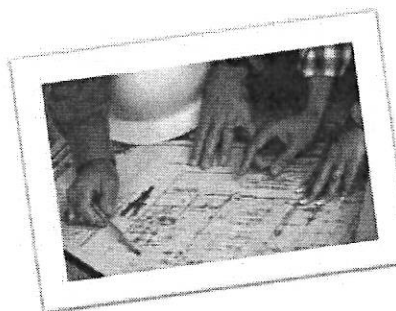
Objectif 3 : Adapter la gestion courante pendant les travaux

Action 3.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Action 3.2 : Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme

Action 3.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

	Programmation	Travaux de réhabilitation	Construction neuves	Total des logements concernés	Construction de logettes	Actions de sensibilisation
	2014 / 2017	653 lgts concernés : Cardalino, Dindoulette, Rigaou, Grillet, Agasso, Espigaou, Nautilus, Argelas	0	653	796 lgts concernés : Cardalino, Dindoulette, Rigaou, Grillet, Agasso, Espigaou, Nautilus, Argelas, Pâquerettes, Cypres	oui
	2013	Calendal et Méjanes	0	253	(à préciser nom du programme)	?
	2014 / 2015	Odyssée l'Illade	0	330 + à préciser	(à préciser nom du programme)	oui
	2014 / 2015	(à préciser nom du programme) (18 logts réhabilité)	(à préciser nom du programme) En accession (18 logts)	18 18	(à préciser nom du programme)	?

Enjeux

- ⇒ Coordonner l'intervention des différents gestionnaires : services urbains, services techniques de la ville (espaces verts, la voirie, l'éclairage,...) et bailleurs.
- ⇒ Anticiper les impacts des différents travaux programmés sur la gestion des espaces : travaux de réhabilitation, de construction de logettes, chantiers effectués dans le cadre des actions de sensibilisation du type chantiers pédagogiques / d'insertion
- ⇒ Adapter la gestion en fonction de l'avancement des travaux.

Action 3.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Il s'agit de s'assurer que durant les travaux les services techniques sont toujours disponibles pour effectuer l'entretien courant.

- **Elaborer un organigramme « projet » avec la liste des référents concernés.**
- **Organiser des réunions périodiques (à minima semestrielles) et dont le rythme pourra évoluer en fonction de la programmation des travaux :** « modalités de gestion des espaces publics ».
Ces réunions auront pour objectif d'identifier les contraintes des divers chantiers et d'ajuster les prestations des gestionnaires (espaces publics et espaces privés) afin de maintenir la qualité des services rendus aux habitants.
- **Communiquer avec les habitants et usagers (et plus spécifiquement à destination des personnes handicapées qui sont particulièrement affectés par les nuisances occasionnées par les travaux) afin qu'ils anticipent les difficultés** et adaptent, si possible, leur comportement ou mode de fonctionnement pendant le temps des travaux.
- **Fluidifier l'outil permettant aux usagers de signaler des dysfonctionnements constatés pendant la durée des travaux.**
- **Communiquer sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation** afin que chaque gestionnaire puisse adapter son intervention sur le site en fonction des aménagements réalisés, notamment en matière de projet liés aux espaces verts et espaces extérieurs qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre des chantiers pédagogiques ou d'insertion.

Action 3.2 : Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme

- **Identifier et recenser de manière concertée** (avec la Ville, les bailleurs, les représentants des locataires, le CIQ) les espaces publics et privés nécessitant des aménagements provisoires.
Cela peut prendre la forme d'un diagnostic en marchant pour un sous-secteur identifié, afin d'établir la cartographie des lieux nécessitant une intervention provisoire.
- **Communiquer auprès des habitants et usagers** (journal de la Ville, des bailleurs,...) sur les actions qui seront réalisées en précisant le planning prévisionnel des travaux.

Action 3.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

- **Communiquer auprès des gestionnaires :**
Etablir une communication transversale (et au niveau décisionnel) afin de renforcer la coordination des différents intervenants après les chantiers pour s'assurer que les changements sur la gestion des espaces seront intégrés par les agents de terrain.
- **Communiquer auprès des habitants / usagers et poursuivre les actions de sensibilisation**
- **Accompagner l'évolution des usages de ces espaces par des actions de communication** (affichette, plaquettes, flyers,...) : envisager de les faire participer à l'élaboration d'une charte ou règlement d'utilisation de ces espaces.
- **Accompagner par des actions sensibilisation** (développées dans la fiche action 1.2).

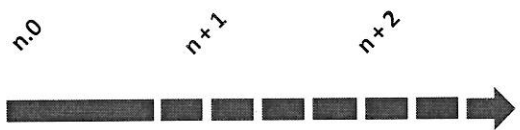
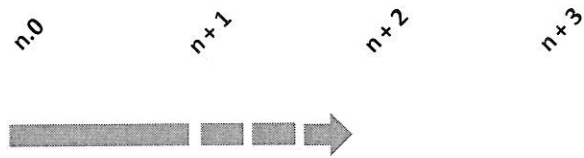
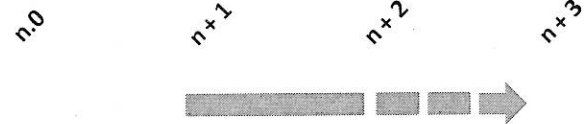
Actions 3.1 - 3.2 - 3.3 : (suite)

Localisation :

Famille et Provence (ensemble du patrimoine)

Pays d'Aix Habitat (à préciser la ou les résidences concernées)

Sacogiva (à préciser la ou les résidences concernées)

Calendrier	Observations
Action 3.1 	3ème trimestre 2013
Action 3.2 	
Action 3.3 	

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville avec un dispositif du type OPC	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia - CPA Service Collecte et mission Politique de la Ville - Mairie Annexe - Centre social La Provence / la Mareschale - CIQ

Moyen
Les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Aide mémo réalisés par secteur - Outil de programmation par secteur

Objectif 1 : Modifier les comportements des habitants pour valoriser leur cadre de vie

Action 1.1 : Développer les actions et la participation des habitants, des centres socio-éducatifs et du CIQ au sein de leur quartier

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Il existe un fort attachement de la population à ce quartier. Les habitants déplorent l'appellation de ZUP d'Encagnane et souhaiteraient la voir porter le nom d'Encagnane, tout simplement.

La population y est fortement impliquée : on trouve un CIQ et des associations de locataires, un centre social très dynamique (« La Provence ») et une structure de proximité « la Mareschale ».

La population qui vit à Encagnane est jeune : les moins de 24 ans représentent 33 % de la population et les plus de 65 ans représentent 21 % (source : Insee, recensement 2006).

Globalement, l'image du quartier est plutôt positive, sauf au nord avec la résidence les Facultés (copropriété très dégradée) et au sud pour les groupes Calendal et Méjanès. L'ambiance sociale du quartier reste fragile avec des îlots de pauvreté au sud.

Pour rappel, trois bailleurs vont entreprendre des travaux importants dans leur patrimoine, en plus des chantiers de construction de logettes :

- Pays d'Aix Habitat
Au 1er semestre 2013, débuteront les travaux de réhabilitation pour les groupes Calendal et Méjanès; situés au Sud. En 2014 / 2015, pour les groupes Odyssée et l'Iliade partie Nord.
- Famille et Provence
Entre 2014 et 2017, le bailleur doit réaliser des travaux de réhabilitation énergétique (hors réfection des installations électriques déjà effectuée) de 653 logements. Ces logements ont déjà fait l'objet de trois réhabilitations par le passé.
- Sacogiva
Entre 2014 et 2017, le bailleur va entreprendre la construction de 18 logements en accession et 18 logements seront réhabilités.

Enjeux

- ⇒ **Impliquer les habitants** dans les opérations d'amélioration de leur cadre de vie afin de pérenniser les investissements qui seront réalisés en tenant compte de l'étendue du quartier, de la diversité des habitants qui y vivent et des bailleurs.
- ⇒ **Favoriser le « vivre ensemble » entre jeunes et moins jeunes.**

Action 1.1 : Développer les actions et la participation des habitants, des centres socio-éducatifs et du CIQ au sein de leur quartier

Selon les actions mises en œuvre dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité en amont :

- **Délimiter 3 à 4 secteurs d'interventions** en sélectionnant des zones où des projets sont à élaborer et celles où les projets sont déjà en cours.
- **Définir, en amont, les modalités d'implication** des habitants (information, concertation, coproduction,...).
- **Associer selon le type d'actions différents niveaux de publics** (habitants, les amicales de locataires, le CIQ, les conseillers syndicaux, l'association de quartier des commerçants en cours de montage) et acteurs de proximité : le centre social la Provence et l'équipement de proximité la Mareschale.
S'appuyer sur le projet culturel multi-partenarial en cours de réalisation de Famille et Provence, porté par le centre social la Provence, qui propose un travail sur la mémoire, le présent et le devenir du quartier. La coordination avec les services techniques de la Ville et/ou de la CPA doit être animée par le Service Politique de la Ville.
- **Développer les actions collectives de sensibilisation autour des thématiques liées au développement durable, la maîtrise des charges et les économies d'énergie,...** en partenariat avec les associations spécialisées afin de réduire les dépenses énergétiques individuelles et collectives.
- **Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie et la médiation en lien avec les thématiques de la GUP** afin de concerter de manière novatrice et d'impliquer l'ensemble des habitants en les associant à des réunions publiques, ou à tout autre événement innovant.
- **Renforcer le travail de sensibilisation en valorisant les initiatives positives autour de l'amélioration du cadre de vie et du développement du lien social** (fêtes de voisins, fêtes du quartier, inauguration des nouveaux aménagements, chantiers pédagogiques jeunes).
Ces initiatives permettent de provoquer des échanges toutes générations confondues avec et entre les habitants pour améliorer « le mieux vivre ensemble ».
En cours de réflexion : le CIQ envisage d'élaborer un projet de fête de quartier avec l'appui d'associations.

Localisation :

Compte tenu de l'étendu du quartier, cette action est à développer sur 3 à 4 secteurs définis en amont.

- **Pays d'Aix Habitat** : Calendal - Méjanès - l'Odyssée
- **Famille et Provence** : réhabilitation énergétique des 653 logements (ensemble du patrimoine)

Action 1.1 : (suite)

Développer les actions et la participation des habitants, des centres socio-éducatifs et du CIQ au sein de leur quartier

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	En fonction de la programmation des projets et des initiatives en cours
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville Centre social la Provence + structure de proximité la Mareschale	- Ville - Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia - Les associations de quartiers - CIQ pour les projets spécifiques

Moyens
Les équipes en place + financement CUCS

Suivi et indicateurs
- Associer, selon le type d'actions, différents niveaux de publics : Part du public par catégorie : (habitants, amicales de locataires, CIQ, conseillers syndicaux, association de quartier des commerçants) aux actions proposées notamment au diagnostic en marchant, ateliers thématiques, enquêtes,... - Développer les actions collectives de sensibilisation autour des thématiques liées au développement durable, la maîtrise des charges et les économies d'énergie : Secteur géographique des actions, type d'actions collectives proposées, type de public visé, nombre de personnes présentes. Questionnaire de satisfaction ? - Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie et la médiation en lien avec les thématiques de la GUP : Dans le cadre de l'appel à projet, insérer les données permettant de recueillir, auprès des porteurs de projets, les informations pour le suivi et les indicateurs. Type d'actions collectives proposées, type de public visé, nombre de personnes présentes par catégorie. - Renforcer le travail de sensibilisation en valorisant les initiatives positives autour de l'amélioration du cadre de vie et du développement du lien social : Dans le cadre de l'appel à projet, insérer les données permettant de recueillir, auprès des porteurs de projets, les informations pour le suivi et les indicateurs. Type d'actions collectives proposées, type de public visé, nombre de personnes présentes par catégorie.

Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier

Action 2.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Les 4 bailleurs implantés dans le quartier disposent d'une organisation distincte (centralisée au siège ou décentralisée en agence). Ils ont tous :

- du personnel (gardiens et / ou cantonniers ou prestataire extérieur) sur site, avec un système d'astreinte pour Famille et Provence depuis février 2013.
- un accueil téléphonique réservé aux locataires (plateforme ou non).

Les bailleurs s'accordent pour dire leur impuissance à gérer seuls le dossier de l'insécurité. Ils sont convaincus de la nécessité de développer des partenariats pour obtenir des résultats concrets et durables. Selon eux, les causes de l'insécurité et de l'incivilité sont à prendre en compte (paupérisation accrue des ménages, développement des économies souterraines) pour apporter des réponses adaptées et durables. Cependant, ils sont unanimes pour saluer le travail de médiation effectué au quotidien par les patrouilleurs de la Police Nationale.

En complément des actions traditionnellement effectuées par la Police Nationale, doivent être engagées des actions spécifiques dans certains lieux :

- **La zone Calendal, Méjanes** : certains garages servent de bar clandestin ou de rassemblements nocturnes alcoolisés, selon le rapport du Cabinet de conseil Lexis (Diagnostic local de sécurité de juin 2012).
- **L'Odyssée** est un lieu de rassemblement nocturne lié au trafic de drogue et des squats y sont signalés.
- **Zodiac et Gémeaux** : troubles de voisinage liés à la présence d'un snack en pied d'immeuble.
- **La copropriété Résidence des Facultés** : fortement dégradée, marquée par des regroupements et du trafic de stupéfiants et des suspicions de prostitution.

En outre la dynamisation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a permis de resserrer les liens avec la Police Municipale.

De plus, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance prévoit la désignation par la Police Nationale de référents au profit des opérateurs urbains.

Enjeux

- ⇒ Améliorer la situation du quartier dans son ensemble, la vie quotidienne des habitants et les acteurs du quartier.
- ⇒ Impliquer les usagers et habitants dans l'objectif général de tranquillité publique.
- ⇒ Renforcer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement des jeunes et les bailleurs.
- ⇒ Développer des passerelles entre les thématiques de la Gestion Urbaine de Proximité et les actions du CLSPD et du CUCS (prévention, insertion,...).

Action 2.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

En complément des actions relevant de la Police Nationale en charge de la sécurité publique : il s'agit de développer des liens entre la GUP et les actions du CUCS et du CLSPD en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes.

- **1^{ère} étape :**

Elaborer un référentiel permettant d'identifier, par quartier, les acteurs en charge de l'accompagnement des jeunes et leurs champs d'intervention (centre social, poste B, structure de proximité, associations spécialisées comme ADDAP 13,...) afin de développer les partenariats avec les bailleurs.

- **2^{ème} étape :**

Prévoir la création d'un groupe de travail en charge de **proposer les thématiques de la GUP comme support des actions des partenaires du CUCS et du CLSPD**, notamment envers le public des adolescents (cf. diagnostic local de sécurité : 14/21 ans).

L'objectif est d'associer les professionnels au travail de la GUP et de rendre les actions cohérentes et complémentaires par sous-secteur.

Développer les chantiers éducatifs et les chantiers citoyens bénévoles pour les jeunes suivis respectivement par l'ADDAP 13 et par le secteur jeune sur les sites problématiques.

Ces chantiers ont un double impact : par le biais des travaux réalisés, ils permettent la valorisation des jeunes ayant participé au dispositif et favorisent le changement d'image auprès des habitants du quartier. Cela peut concerner les espaces verts, une mise en peinture de cage d'escaliers,...

- **3^{ème} Etape :**

S'appuyer sur la clause d'insertion portée par la Ville et par la CPA,

Pour rappel : la CPA a conditionné l'obtention de l'aide communautaire introduit pour la construction de logettes au respect de la clause d'insertion sociale pour les opérations d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € HT annuel pour un taux minimum de 5 % du coût d'opération HT. Avec un cout total HT de 817 000 € pour les 38 logette Pays d'Aix Habitat est particulièrement concerné.

- **Définir en amont sur quel type d'aménagement les chantiers d'insertion peuvent être mis en œuvre** (réunion de travail à prévoir Ville / bailleurs) afin d'identifier sur quel chantier : requalification des espaces extérieurs, espaces verts, réfection en peinture de cage d'escaliers dégradées (ces clauses peuvent être effectuées et le public bénéficiaire).
- **Mettre en place un accompagnement spécifique** par la Direction de la Politique de la Ville auprès des bailleurs souhaitant mettre en place ce type de clause dans leur patrimoine. Pour la mise en œuvre de ces clauses dans la durée, la désignation d'un chargé de mission interlocuteur des bailleurs est à prévoir.
- **S'appuyer sur l'expérimentation de Famille et Provence** qui a inséré une clause d'insertion en faveur des jeunes adultes sans activité pour des travaux de requalification des espaces extérieurs des groupes Espadon et Dauphin au Jas de Bouffan.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, Encagnane (notamment le bas de la ZUP) est visé par la médiation sociale : mise en place de référents au profit des opérateurs urbains désigné par la Police Nationale.

Action 2.1 : (suite)

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Localisation :

En fonction des secteurs les plus sensibles : La copropriété Résidence des Facultés, la zone Calendal, Méjanès, l'Odysée, Zodiac et Gémeaux

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	3 ^{ème} trimestre 2013
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville Chargée de mission CLSPD	- Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia - ADDAP 13 - Centre social la Provence (mise en place d'un Pôle jeune) et structure de proximité la Mareschale - Mission locale, et autres associations spécialisées et acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes (PLIE)

Moyens
Les équipes en place + financement des chantiers insertions

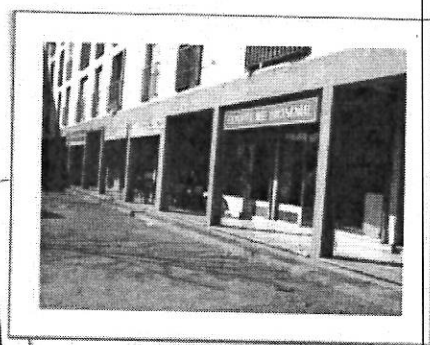
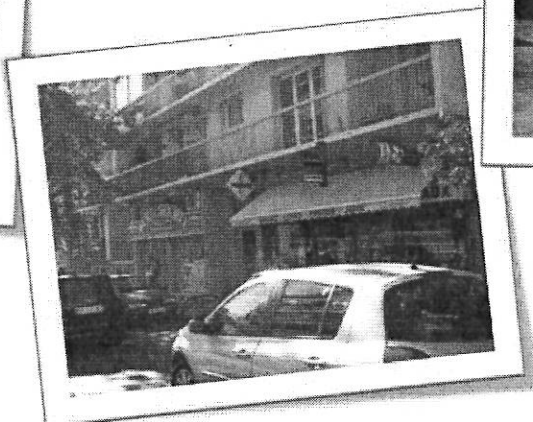
Suivi et indicateurs
Espace public - Evolution dans la fréquentation et l'occupation de certains espaces publics Espace privé - Evolution de l'état des parties communes, semi privées (halls, cages d'escaliers, caves, ascenseurs,...) et de certains équipements (parkings souterrains, parkings éloignés,...). Identification du bâtiment concerné, type de dégradations, signalement de la dégradation, traitement. - Constats sur le taux de vacance des logements (hors vacance technique) - Constats sur les comportements agressifs à l'égard des particuliers des personnels de proximité et des gestionnaires - Constats sur l'insertion des jeunes et jeunes adultes : Part des clauses d'insertion réalisées, part du public concerné, type d'actions Nombre de chantiers pédagogiques et citoyens bénévoles mis en place - Evolution du climat général dans l'habitat social et au sein du quartier : Enquête sous la forme de micro trottoir afin de recueillir le sentiment des habitants et usagers Nombre de réunions partenariales tenues et nombre de participants

Objectif 3 : Développer l'attractivité des commerces et des pieds d'immeuble

Action 3.1 : Utiliser le potentiel d'aménagement des pieds d'immeuble pour poursuivre la valorisation du quartier

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux



La proximité du centre-ville et la transversalité du nord au sud en font un quartier attractif.

Ce quartier est globalement bien équipé en commerces de proximité (malgré une « fragilité » parfois de certains commerces), activités et services en pieds d'immeuble (Mairie Annexe, CCAS, Maison des associations,...) et d'associations caritatives - hormis quelques îlots (Calendal et Méjanes).

Enjeux

- ⇒ Intégrer à cette requalification une réflexion sur le potentiel des pieds d'immeuble du quartier, en parallèle à la programmation des travaux de réhabilitation et de construction de logettes.

Action 3.1 : Utiliser le potentiel d'aménagement des pieds d'immeuble pour poursuivre la valorisation du quartier

Mettre en place un temps de travail partagé sur le potentiel en termes d'aménagement des pieds d'immeuble à partir de l'étude architecturale et urbaine de J Solaris et associés (Famille et Provence)

- **1^{ère} étape :**
 - **A organiser à court terme :** par Famille et Provence en lien avec la Direction Politique de la Ville, une réunion de présentation de l'étude à l'ensemble des partenaires bailleurs, la Ville, la CPA (le service développement économique)
 - Conjointement, Pays d'Aix Habitat fera un retour sur la concertation menée avec les habitants de Calendal et Méjanès sur l'opportunité d'accueillir en pieds d'immeuble des services et commerces.
- **2^{ème} étape :**
 - Mettre en place un groupe de travail thématique sous le pilotage de la Ville avec le référent de chaque structure, afin de définir les modalités d'actions et programmations :
 - Nature des commerces ou services existants,
 - Besoins futurs en commerces ou services,
 - Prise en compte des nuisances éventuelles pour les habitants dans le choix des commerces.
 - Règles d'implantations,

Localisation

Cette action, si elle est retenue, est à développer sur l'ensemble du quartier d'Encagnane. Cependant, elle peut être mise en œuvre par sous-secteur en lien avec les travaux de requalification ou de réhabilitation qui seront effectués par les bailleurs sur leur patrimoine.

Pour rappel :

- **Pays d'Aix Habitat**
Au 1^{er} semestre 2013, débiteront les travaux de réhabilitation pour les groupes Calendal et Méjanès; situés au Sud. En 2014 / 2015, pour les groupes Odyssée et l'Illiade partie Nord.
- **Famille et Provence**
Entre 2014 et 2017, le bailleur doit réaliser des travaux de réhabilitation énergétique (hors réfection des installations électriques déjà effectuée) de 653 logements. Ces logements ont déjà fait l'objet de trois réhabilitations par le passé.
- **Sacogiva**
Entre 2014 et 2017, le bailleur va entreprendre la construction de 18 logements en accession et 18 logements seront réhabilités.

Action 3.1 : (suite)

Utiliser le potentiel d'aménagement des pieds d'immeuble pour poursuivre la valorisation du quartier

Calendrier	Observations
$n.0$ $n+1$ $n+2$ $n+3$ 	2 ^{ème} semestre 2013

Pilotes	Partenaires mobilisés
1^{ère} étape : Famille et Provence pour organiser une réunion de présentation de l'étude architecturale et urbaine de J. Solaris et associés. La Ville d'Aix le Service développement économique + Direction Politique de la Ville 2^{ème} Etape : La Ville d'Aix le Service développement économique + Direction Politique de la Ville	Pays d'Aix Habitat, Famille et Provence, Sacogiva, et Erilia CPA (service développement économique) Association des commerçants du quartier CCI

Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de locaux vacants, nombre des locaux occupés, type d'occupation. - Besoins recensés auprès des habitants - Nombre de projets déposés, nombre de projet validés - Nombre de réunions du groupe de travail

Vue aérienne de Encagnane



Fait à Aix en Provence,
Le

L'État

La Ville d'Aix en Provence

M. Yves LUCCHESI
Sous-Préfet d'Aix en Provence,
représentant du Préfet Délégué à l'égalité des
chances
Mme Marie LAJUS

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire

**La Communauté d'Agglomération du Pays
d'Aix**

Erilia

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

M Hubert VOGLIMACCI
Président Directeur Général

Sacogiva

Pays d'Aix Habitat

M. Jean CHORRO
Président

M Patrick THIVET
Directeur Général

Famille et Provence

**Association Régionale des Organismes HLM
Paca et Corse**

M Alain COURAZIER
Directeur Général

M Bernard OLIVIER
Président

Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité Ville d'Aix en Provence

Quartier Corsy

Entre :



L'État

Représenté par Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet d'Aix en Provence, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et dénommée ci-après « l'État »,



La Ville d'Aix en Provence

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, et désignée ci-après « la Ville d'Aix en Provence »,



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente, et désignée ci-après « la CPA »,



L'Office Public de l'Habitat 13 Habitat

Représenté par Monsieur Gérard LAFONT, Directeur Général, et désigné ci-après « 13 Habitat »



Pays d'Aix Habitat

Représenté par Monsieur Patrick THIVET, directeur général, désigné ci-après « Pays d'Aix Habitat »,



L'Association Régionale des organismes HLM des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Représentée par Monsieur Bernard OLIVER, Président, désignée ci-après par AR HLM PACA & Corse

PREAMBULE

Une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur cinq quartiers prioritaires de la Ville d'Aix en Provence :

- **Pinette, Encagnane, Jas de Bouffan (ZUS),**
 - **Corsy et Beisson (ZUS faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine)**
- est présentée au conseil municipal le 8 juillet 2013.

Dans le cadre de cette convention, les partenaires de la GUP s'engagent à :

1. Développer ensemble des actions afin de :

- ✓ favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs locaux (communication, alerte sur les dysfonctionnements et réactivité dans les réponses apportées),
- ✓ mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite des actions,
- ✓ améliorer le service rendu aux habitants,
- ✓ communiquer et contribuer à la participation des habitants, des acteurs des quartiers (notamment les comités d'intérêt de quartier, les centres sociaux, les associations de quartier, les amicales de locataires, les syndicats de copropriétés).

2. Intervenir prioritairement sur 7 thématiques :

- ✓ l'organisation des espaces publics et privés (notamment la clarification des domanialités),
- ✓ le stationnement et la circulation,
- ✓ la qualité des espaces,
- ✓ les services urbains : propreté, nettoyage, enlèvement des déchets,
- ✓ la médiation, l'accueil, le gardiennage et la surveillance,
- ✓ la tranquillité, prévention et sécurité publique,
- ✓ la vie sociale.

La convention cadre prévoit, pour chaque quartier prioritaire concerné, une convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité qui décline les actions spécifiques à y entreprendre. Elle vise à mieux coordonner les interventions des acteurs sur le territoire, mais également à pérenniser les investissements réalisés et concourir à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier.

Dans le programme d'actions développé ci-après sous forme de fiche action, chaque action sera portée par un pilote, principal acteur impliqué. Celui-ci déterminera, avec ses partenaires, le lancement de l'action et s'assurera de sa bonne mise en œuvre.

Pour le quartier Corsy, les pilotes seront, alternativement ou concomitamment selon les actions :

- 13 Habitat,
- Pays d'Aix Habitat,
- CPA Direction des collectes,
- Ville : service foncier, service technique

Chaque pilote recevra l'appui de la Direction Politique de la Ville. Celle-ci, co-pilote permanent des actions du programme d'actions, apportera son appui en termes d'animation, d'outils de suivi et d'évaluation, notamment par la vision transversale des interventions à conduire.

Les partenaires mobilisés sur ce quartier sont :

- Bailleurs : Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat
- Copropriété Le Galice,
- D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes de MEDiterranée)
- Services municipaux : techniques, espaces verts, nettoyage, référent accessibilité de la Ville, communication, référent du Logiciel Citoyen
- CPA : Direction des collectes, Mission Politique de la Ville, Mission handicap, service insertion
- Réseaux Ferrés de France,
- Police Nationale,
- Police Municipale,
- Pompiers,
- Centre Albert Camus,
- OPCU
- MOUS
- Associations de locataires, collectifs d'habitants,
- Travailleurs sociaux (MDS, CCAS, PMI, UDAF, ADDAP, PLIE / Guichet unique,...) autres services sociaux
- Associations (du quartier, handicap, médiation, sensibilisation, accompagnement des ménages,...), CPIE, IE13, ADDAP 13, Mission locale, Anonymal
- Ecoles,
- CLSPD : mission relation usagers, coordination

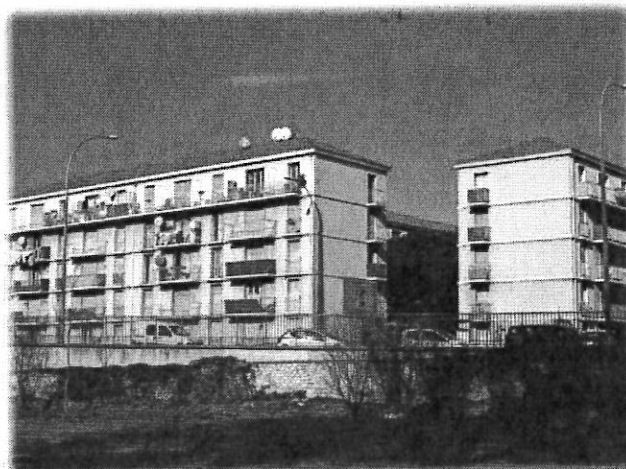
La présente convention territoriale 2013-2016 du quartier Corsy précise le contenu et les modalités de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité dans ce quartier et constitue ainsi la déclinaison territoriale de la convention cadre.

Si les actions définies ci-après s'appliquent de manière préférentielle sur le quartier tel que défini dans la géographie prioritaire du CUCS, le dispositif GUP n'est, pour autant, pas contraint par une géographie figée, mais au contraire, chaque opérateur fera preuve de souplesse pour un bon déroulement opérationnel, rendant parfois les frontières des zones d'intervention poreuses.

Cette convention résulte d'un travail partenarial conséquent (diagnostic en marchant, ateliers et entretiens) qui a permis de partager les constats, de hiérarchiser les axes prioritaires à traiter et de les décliner dans ce programme d'actions.

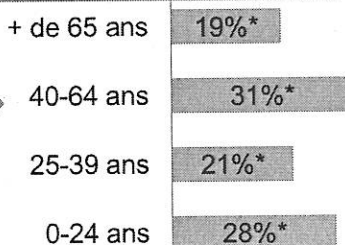
Le programme d'actions, ci-après, pourra, selon les bilans annuels, être complété et amendé pour faire face à l'évolution des besoins. En fin de convention, une évaluation permettra de proposer la poursuite avec les adaptations nécessaires.

PRESENTATION DE CORSY



Données socioéconomiques

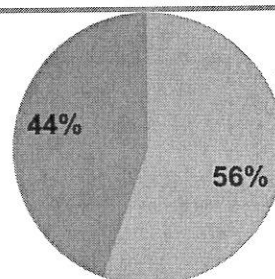
**2 572
habitants**



(IRIS, recensement INSEE 2006)
Chômage : 16.3 %
41 % chez les moins de 25 ans

Bailleurs et patrimoine

**506 logements sociaux
2 bailleurs**



■ 13 Habitat ■ PAH

Corsy est une résidence située entre l'autoroute, la voie express et la voie ferrée. Le bâti ancien et dégradé bénéficie d'un programme important de rénovation urbaine qui s'étend sur la période 2012 à 2015 : 391 logements seront réhabilités, 115 logements démolis et 65 logements reconstruits.

Le programme de rénovation urbaine permet d'ouvrir le quartier sur le centre-ville par la requalification des entrées sud et nord, de renforcer les liens existants avec les autres quartiers, de créer de nouveaux équipements ou services et d'apporter une amélioration et une diversification de l'offre de logements.

Le projet de rénovation urbaine impacte donc fortement l'organisation et la gestion des espaces publics et privés en cours de redéfinition.

Corsy se caractérise également par une double problématique qui concerne :

- le cadre de vie : faible lisibilité des espaces privés et publics, circulation routière dense aux heures de pointe, stationnements gênants, présence de dépôts d'encombrants et d'ordures ménagères sur les espaces extérieurs et dégradations de certaines parties communes,
- la vie sociale : fragilité sociale des ménages du quartier et un taux de chômage élevé chez les moins de 25 ans, compensés par un fort attachement des habitants.

Ces éléments constituent l'essentiel du programme d'amélioration à mettre en œuvre durant les trois années de la convention territoriale et permettront également de modifier l'image négative dont souffrent aussi les habitants du quartier.

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR CORSY

Les actions priorisées pour le quartier Corsy concernent :

- **L'usage et le statut des espaces**

- ✓ mettre en cohérence des nouveaux découpages parcellaires entre les bailleurs et la Ville pour une meilleure adéquation usage / statut de ces espaces et une meilleure gestion,
- ✓ un travail de pacification des circulations routières à engager, une régulation du stationnement, la réduction des voitures épaves et des activités de «garages à ciel ouvert»,
- ✓ améliorer les accessibilités pour les personnes à mobilité réduite sur l'environnement proche.

- **La qualité des espaces et des services urbains**

- ✓ poursuivre du travail à long terme de réduction des dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants pour améliorer le cadre de vie des habitants et développer l'attractivité urbaine du quartier.
- ✓ garantir, pendant la durée des travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années, la qualité de services aux habitants et usagers, d'anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire,
- ✓ ajuster le mode de gestion des espaces en fin de chantier et accompagner les habitants et usagers dans l'évolution des usages des nouveaux espaces.

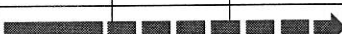
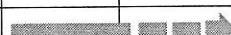
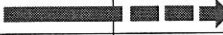
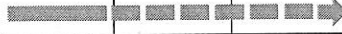
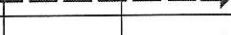
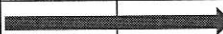
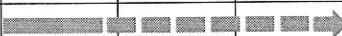
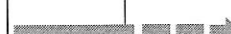
- **La vie sociale**

- ✓ développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs pour favoriser une meilleure prise en charge des ménages fragilisés révélés par l'enquête de la MOUS. La réduction des actes de vandalisme et des occupations abusives dans les parties communes (qui se traduisent par des dégradations et des actes d'incivilités) peut passer par un renforcement des actions d'insertion et d'animation à destination du public jeunes et jeunes adultes.

Légende du programme d'actions :

-  Les actions "courtes", souvent simples à enclencher et / ou plus visibles pour les habitants.
-  Les actions qui impliquent souvent une redéfinition des modes opératoires de divers intervenants, nécessitent un temps de préparation plus long, l'effet attendu plutôt à moyen terme.
-  Les actions de "fond", prioritaires, non forcément visibles directement, nécessitent des arbitrages et / ou un temps de réalisation plus long. Leur réalisation conditionne parfois d'autres interventions.

Programme d'actions :

Diagramme d'actions			n.0	n+1	n+2	n+3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces	1.1 Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs				
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces				
	Objectif 2 : Apaiser la circulation routière	2.1 Réduire le trafic routier				
		Objectif 3 : Réguler le stationnement	3.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques			
	3.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs					
	Objectif 4 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	4.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
		4.2 Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérés sur certains lots				
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
	Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés			
1.2 Communiquer / informer les habitants sur les futures aires de stockage						
1.3 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs						
1.4 Accompagner et sensibiliser les habitants						
Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux		2.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire				
		2.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme				
		2.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages				
Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	3.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels					
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	1.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs				
		Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)			
	2.2 Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (en lien avec les actions de médiation développées dans la STSPD)					

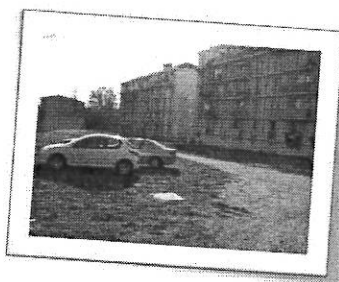
Fiches actions par thème :

Thème 1 : Usage et statut des espaces	p 7
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	p 22
Thème 3 : Vie sociale	p 39

Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usages et statut des espaces

- Action 1.1 :** Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs
- Action 1.2 :** Communiquer / informer sur les modifications de domanialités pour une meilleure gestion des espaces

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, un travail partenarial sur les domanialités est déjà entamé. Ainsi, compte tenu de la programmation envisagée, un nouveau découpage parcellaire entre les bailleurs et la Ville est en cours.

Enjeux

- ⇒ Mettre en cohérence le découpage parcellaire et les domanialités en fonction des usages des espaces et clarifier les compétences de gestion des partenaires présents.
- ⇒ Apporter une meilleure lecture des espaces par une signalétique des bailleurs, des plans d'ensemble des groupes d'habitat.

Localisation

L'ensemble du territoire de Corsy

Action 1.1 : Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs

- **Clarifier les répartitions foncières dans le cadre du PRU** : mettre à plat avec l'ensemble des parties prenantes :
 - Parcelle de Pays d'Aix Habitat, suite à la démolition des Buissons Ardents (2^{ème} semestre 2013) : cession envisagée à la Ville
 - Parcelle futur Pôle commercial (entrée du quartier) en cours de cession à la Ville
 - Voies et leurs limites à usage public
- **Elaborer une nouvelle cartographie en fonction des nouvelles domanialités et de la programmation des nouveaux espaces à créer** : parcours de santé, aire de jeux, place centrale, extension du centre Camus, Pôle commercial,...
- **Hierarchiser l'ordre de traitement** par les services en tenant compte des calendriers des travaux et analyser les formes juridiques les plus adéquates : rétrocession, convention d'usage,... et établir un calendrier de programmation de finalisation des actes administratifs.
- **Communiquer** : action décrite dans l'action 1.2

Calendrier	Observations
Le diagramme illustre un calendrier de projet sur quatre périodes : n.0, n+1, n+2, et n+3. Sous chaque période, il y a une ou plusieurs barres horizontales de différentes longueurs et positions, représentant des tâches ou des événements. Une grande flèche noire pointe vers la droite, traversant toutes les périodes, symbolisant l'avancement global du projet.	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : service foncier Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat - Copropriété le Galice - D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes MEDiterranée)

Moyens
Equipes en place dans le cadre du PRU

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion du groupe de travail sur les domanialités - o Présence diversifiée des différents partenaires (en regard du répertoire des référents GUP) - Nombre de visites de terrain - Nombre d'accord formalisés (rétrocession ou convention de gestion) - Edition d'une nouvelle cartographie simplifiée - Calendrier prévisionnel de l'avancement des actes administratifs (convention de gestion, rétrocession...)

Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces

- Informer et faire un retour des travaux des groupes de travail sur les domanialités :
 - 1) auprès des agents : bailleurs, Ville, CPA (1 à 2 réunions à programmer en fonction des besoins et du nombre de personnes concernées)
 - 2) et des habitants / usagers.
- Etablir une communication transversale et pyramidale pour s'assurer que les répercussions des changements et / ou que les engagements sur la gestion des espaces seront intégrés au travail des services, notamment auprès du personnel de terrain.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Améliorer la signalétique et les plans d'ensemble des deux groupes d'habitant pour une meilleure lisibilité des habitants et usagers du quartier : prévoir un plan d'ensemble à l'entrée du quartier

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3 	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : service Foncier Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, - 13 Habitat - Syndic de copropriété Le Galice - D.I.R.M.E.D (Direction Interdépartementale des Routes MEDiterranée) - Réseaux Ferrés de France - CPA - OPCU

Moyens
Mettre à disposition du temps nécessaire à la bonne transmission d'information Intégrer des méthodes de travail inter-service transversale et pyramidale

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion interservices et inter-partenariales - Nombre de réunion d'information auprès des habitants et usagers - Transmission des cartographies des domanialités repérant les compétences de gestion à l'ensemble des partenaires concernés (à partir du répertoire des référents GUP) - Nombre des panneaux et plans d'ensemble installés

Objectif 2 : Apaiser la circulation routière

Action 2.1 : Réduire le trafic routier

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

La localisation du quartier (à proximité des accès autoroutiers et de la route de Galice) génère de nombreux flux de véhicules, accentués par la situation de quartier traversant Nord/Sud.

Par ailleurs, la Police Municipale fait observer un taux très élevé de voitures par ménage.

Enjeux

- ⇒ Améliorer le cadre de vie des habitants, en réduisant la vitesse et les nuisances sonores, tout en sécurisant les circulations.

Localisation

La voie qui traverse le quartier (boulevard du Jas de Bouffan), sur l'entrée nord (avenue Jean Dalmas) et sur l'entrée sud (route de Galice)

Action 2.1 : Réduire le trafic routier

- **Harmoniser certains aménagements** : aller vers une circulation apaisée, réduire les vitesses par une série de dispositifs et une signalétique adaptée (dos d'âne, plateau ralentisseur, coussin berlinois etc,...).
- **Engager un travail partenarial** afin d'harmoniser les aménagements à installer à l'occasion des travaux de requalification des espaces extérieurs.

Le réaménagement de la place centrale de Corsy : zone de rencontre entre les véhicules et les piétons (aménagement au sol spécifique).

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme Mise en place conjointement avec les travaux sur les espaces extérieurs

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : service techniques Copilote : Direction Politique de la Ville	- Autres services techniques de la Ville - Pays d'Aix Habitat, - 13 Habitat - Syndic de copropriété Le Galice - OPCU

Moyens
Budget ANRU

Suivi et indicateurs
- Travaux réalisés sur voirie : nature et nombre des aménagements réalisés au sol - Signalétique installée : nombre et nature des panneaux de signalisation

Objectif 3 : Réguler le stationnement

Action 3.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

Action 3.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Des espaces de stationnements des deux bailleurs non délimités, non tracés par endroit et des stationnements anarchiques, sur des espaces verts ou au plus près des entrées.

Notamment la copropriété Le Galice qui souffre d'un manque de place de parking (nombre de place inférieur au nombre de logements et taux d'équipement en véhicule par ménage élevé sur Aix en Provence).

Enjeux

⇒ Programmer une requalification des espaces extérieurs.

Localisation

L'ensemble du territoire de Corsy

Action 3.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

- **Organiser un groupe de travail afin d'affiner la cartographie des lieux problématiques** : en partenariat avec les associations de locataires, le centre de proximité Camus, le syndic de copropriété Le Galice.
 - Espaces existants sous-utilisés (déficit d'éclairage, de signalisation, usages détournés) : répondre à ces dysfonctionnements afin de rendre les parkings plus attractifs
 - Espaces existants surutilisés,
 - Emplacements de stationnement « PMR » : vérifier le nombre nécessaire, la localisation et la conformité du marquage.
 - **Mieux gérer les parkings** à l'occasion des travaux de requalification programmés par les deux bailleurs (Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat) par des aménagements divers (signalisation au sol, signalétique, dispositif contraignant pour réduire les stationnements gênant l'intervention des services de secours,...).
- A l'étude chez Pays d'Aix Habitat, la possibilité de pose de bornes escamotables pour le nouveau programme. La position de 13 Habitat étant de garder le quartier ouvert, sans fermeture.
- la Ville va créer, un stationnement public à l'entrée Nord du quartier, à proximité de l'espace de santé et un parking souterrain (à destination des occupants du bâtiment) sous le Pôle commercial et d'activités à l'entrée Sud du quartier.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Mettre en place une procédure coordonnée entre les bailleurs, la Police Municipale et la Police Nationale en cas de non-respect des règles de stationnement (intervention éventuelle des patrouilleurs ?)

Calendrier	Observations
$n.0$ $n+1$ $n+2$ $n+3$ 	Démarrage à moyen terme < 6 mois pour effectuer le repérage

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Ville service technique, - Police Municipale, - Police Nationale - Pompiers - OPCU - CPA Mission Handicaps

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions partenariales - Nombre et diversité des participants : bailleurs, Police Municipale, Police Nationale, association de locataires, centre Camus, syndic Le Galice - Cartographie des lieux problématiques réalisée, évolution de ces lieux à 6 mois - Nature des travaux réalisés par les bailleurs - Nombre d'intervention de médiation des patrouilleurs

Action 3.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Travailler en appui l'équipement de proximité, les écoles, les associations...

- **Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation** au respect des règles de stationnement :
 - Informer, sensibiliser et responsabiliser des habitants / usagers,
 - en cas de besoin, une réponse coercitive (rappel de la règle / loi) et un rappel des sanctions encourues
- **Identifier les lieux et les publics prioritaires déterminés en fonction des groupes d'habitat problématiques** visés dans l'action 3.1 (améliorer le stationnement)

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court ou moyen terme A refaire régulièrement
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, copropriété Le Galice - Police Nationale - Police Municipale - Centre Camus, associations, écoles,... - Associations de personnes handicapées

Moyens
Budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation - Nombre de personnes concernées par la communication - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année : - Nombre de partenaires participants : équipement de proximité, école, association de locataires,... - Nombre d'actions subventionnées dans le cadre du CUCS

Objectif 4 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses

Action 4.1 : Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Action 4.2 : Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérées sur certains îlots

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Sur Corsy, il n'a pas été constaté la présence de voiture épave et / ou ventouse pour l'heure, contrairement aux autres quartiers étudiés. La procédure semble bien efficace sur ce territoire. Toutefois, il nous semble important de communiquer afin d'anticiper compte tenu des travaux engagés dans le cadre de la rénovation urbaine.

Par contre, des activités de mécanique à ciel ouvert sont présentes entraînant des nuisances sur les espaces de stationnement.

Toutefois, l'information doit être élargie sur le territoire notamment afin d'anticiper les problèmes de stationnement inhérents au lancement des travaux des espaces extérieurs.

Enjeux

- ⇒ Faire respecter les nouveaux espaces de stationnement pour une amélioration du cadre de vie pérenne pour l'ensemble des habitants et usagers du quartier (maison de santé, pôle commercial, maison des familles...)

Localisation

Sur l'ensemble du territoire

Action 4.1 : Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Volet 1 :

Réunions d'information :

- 1) des réunions inter-partenariales auprès du personnel des bailleurs et des services techniques notamment ceux en charge de la gestion du quartier
- 2) des réunions d'habitants / usagers / intervenants sur le quartier : associations de locataires, associations, centre Camus,...

Conception d'affichettes et de documents papier sur la procédure d'enlèvement des voitures épaves / ventouses à destination des habitants, en précisant les modalités d'intervention sur le domaine public et sur le domaine privé :

- à remettre par le bailleur lors de l'entrée et la sortie dans un logement et à renouveler dans l'année avec une diffusion plus large, à l'ensemble des locataires,
- à afficher dans les halls d'immeuble, dans les espaces recevant du public (centre Camus, associations...),

Volet 2 :

- 1) Communiquer sur les moyens d'agir des citoyens en faisant connaître le dispositif et la procédure mis en place par la Police Municipale, en intégrant le retour sur les bilans d'activités par quartier
- 2) Utiliser les supports de communication déjà existants :
 - de la Ville : Aix en Dialogue, Portail Citoyen,
 - des bailleurs : communiqué aux habitants, journal d'information, site internet,...
- 3) Cibler les secteurs ou groupes d'habitat prioritaires pour cette communication

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Proposer la création d'une « fiche liaison / navette » pour informer le bailleur ou l'organisme du suivi de la prise en charge de l'épave (traçabilité de la procédure) par le service de la Police Municipale.

Action 4.1 : (suite)

Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Volet 1 : démarrage à court terme, dès mise en œuvre des conventions Volet 2 : démarrage à moyen ou long terme puis actualisation annuelle ou sur repérage du besoin

Pilote	Partenaires mobilisés
Volet 1 : Police Municipale avec les bailleurs 13 Habitat et Pays d'Aix Habitat Volet 2 : Direction Politique de la Ville avec le service communication	- Services techniques municipaux, - Police Nationale - Copropriété Le Galice - CPA - Associations de locataires, centre Camus - MOUS

Moyens
Equipes en place + budget communication

Suivi et indicateurs
- Nombre de véhicules épaves repérés par trimestre, sur l'année - Modalité d'activation de la procédure : présence signalée par le bailleur, le syndic de copropriétés, associations de locataires, habitants, usagers,... - Nombre de véhicules enlevés par trimestre, sur l'année - Durée moyenne pour l'enlèvement de l'épave (entre le signalement et l'enlèvement effectif) - Lieu d'enlèvement, en lien avec la cartographie - Retour des bailleurs sur le nombre de fiche « liaison / navette » reçu par le service - Nombre de campagne de communication sur l'année - Nombre de support vecteur de communication sur l'année : courrier, article de presse, journal des bailleurs, sites internet (Ville, bailleurs) - Nombre de groupe d'habitat ciblé

Action 4.2 : Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérées sur certains îlots

- **Repérer et identifier les personnes ayant cette activité**, dans les garages ou sur les parkings actuels afin d'enrayer ces pratiques sur les espaces requalifiés
- **Identifier les problèmes de sécurité** et / ou de pollution engendrés
- **Préparer un courrier d'information** avec rappel à la règle par le bailleur (règlement intérieur)
- **Travailler en concertation** avec les patrouilleurs de la Police Nationale présents sur le quartier

Calendrier				Durée / Périodicité
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à moyen terme Repérage < à 6 mois puis campagne régulière 1 fois /an
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Pays d'Aix Habitat, copropriété Le Galice	- Police Municipale - Police Nationale - Association de locataires,...

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de signalement d'activité de mécanique à ciel ouvert - Nombre de courrier envoyé en référence au règlement par les bailleurs - Nombre d'intervention de la Police Nationale - Nombre d'intervention de la Police Municipale

Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR

- Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux (CCAS Handicapés)
- Action 5.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Corsy est une cité avec un bâti ancien, sans ascenseur ; ce qui réduit la recherche d'accessibilité sur des logements en rez-de-chaussée.

Compte tenu de la sociologie du quartier, avec une part importante de population vieillissante, il semble opportun de répondre aux besoins en termes d'accessibilité des logements et de la chaîne des déplacements.

Enjeux

- ⇒ Profiter des opérations de réhabilitation quand le bâti le permet
- ⇒ Veillez à l'accessibilité sur la chaîne des déplacements

Localisation

Sur l'ensemble du quartier

Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux

- **Recenser les aménagements déjà réalisés sur les parties communes** et dans les logements et croiser avec les besoins évalués.
- **Travailler sur une mise en adéquation des travaux d'accessibilité et des besoins** des personnes à mobilité réduite enregistrés par les bailleurs ou services sociaux.

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3 	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Pays d'Aix Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA Mission handicaps - Handitoit Provence - Associations d'handicapés - MOUS

Moyens
Equipes en place ; croisement des recensements bailleurs et services sociaux Concertation ou convention avec la CIAPH (commission intercommunale pour l'accessibilité)

Suivi et indicateurs
- Nombre de visites sur le terrain - Nombre de réunions avec les partenaires concernés par le handicap, les problématiques d'accessibilité - Recensement des aménagements - Recensement des besoins des personnes à mobilité réduite

Action 5.2 :

Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

- **Faire émerger un groupe de travail inter bailleurs** afin de partager et de mutualiser la connaissance des problèmes pour les personnes à mobilité réduite et les solutions et préconisations possibles selon les territoires.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Pays d'Aix Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité - CPA mission handicap - Associations d'handicapés - MOUS

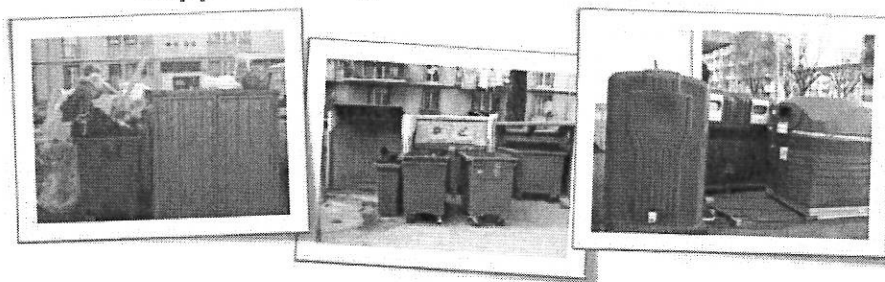
Moyens
Equipes en place, Convention CPA Handitoit

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions organisées - Nombre de partenaires au regard du répertoire des référents GUP - Nombre d'associations sollicitées sur le handicap

Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective

- Action 1.1 : Définir les emplacements et le type de containers d'ordures ménagères qui seront installés
Action 1.2 : Communiquer / informer les habitants sur les futures aires de stockage
Action 1.3 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs
Action 1.4 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Rappel

Les services de la CPA interviennent pour le ramassage des déchets ménagers 3 jours par semaine (mardi, jeudi et samedi matin). L'équipe en charge de la collecte est composée de 3 agents (1 conducteur et 2 ripeurs) et dispose d'un camion benne.

Actuellement, les aires de stockage de déchets sont différentes selon les bailleurs. Dans le cadre du projet ANRU, il est prévu une harmonisation afin de contribuer à créer une unité urbaine et architecturale.

Le choix entre la mise en place de conteneurs semi-enterrés ou enterrés, ainsi que leur localisation, reste à faire en lien avec la CPA. La réorganisation du stockage des ordures ménagères est à articuler avec le projet de résidentialisation qui interviendra à la fin des chantiers.

Il s'agit à la fois :

- de préparer, en amont, les habitants et usagers aux changements qui vont intervenir dans leur quartier sur la collecte des déchets par des actions d'accompagnement et de sensibilisation,
- et de poursuivre l'objectif de réduire les dépôts sauvages persistants dans le quartier.

En effet, malgré les campagnes d'informations et la présence d'espaces dédiés au stockage, les bailleurs et la CPA constatent la persistance de dépôts sauvages d'encombrants et de déchets ménagers.

De même, les actions de sensibilisation des gardiens sur les lieux de dépôts et la diffusion du calendrier des jours de collecte ne permettent pas d'enrayer ces dysfonctionnements récurrents.

Ces incivilités influent sur les relations entre les habitants, et avec les gestionnaires, entraînent un processus de déqualification des espaces qui a **un impact direct sur la qualité et l'attractivité urbaine du quartier.**

Il s'agit d'accompagner ce changement de comportement afin de pérenniser les investissements réalisés et de modifier durablement l'image négative dont souffrent les habitants du quartier.

Enjeux

- ⇒ S'assurer de la bonne adéquation des aménagements aux pratiques des habitants.
- ⇒ Tendre vers une harmonisation des équipements de stockage des déchets dans le quartier afin de créer une unité.
- ⇒ Réduire le flux de dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères.
- ⇒ Accompagner la transformation urbaine du quartier par des actions de sensibilisation auprès des habitants.

Action 1.1 : **Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés**

Il s'agit donc de **définir le programme de remplacement des équipements existants en fonction des contraintes des gestionnaires et en tenant compte des usages des habitants pour éviter les comportements incivils futurs.** Le point de stockage / collecte doit être à la bonne distance des bâtiments et se situer sur le parcours naturel de l'habitant au risque de favoriser les comportements d'incivilité. L'objectif est donc d'associer les habitants au projet pour limiter les risques.

- **1^{er} étape :**

Organiser une réunion de travail sur le terrain entre la CPA, les bailleurs, les services techniques de la Ville afin d'analyser les contraintes physiques du terrain qui conditionnent le type d'équipement afin d'opter pour des installations semi-enterrées, enterrées ou aériennes.

(Pour rappel : les travaux sont prévus en 2014, en fonction de l'avancement des travaux de réhabilitation des immeubles.)

Puis, établir une communication technique et transversale (élaboration d'une cartographie) entre les gestionnaires auprès des agents : bailleurs, Ville, CPA,...

Au titre de sa compétence « collecte des déchets ménagers », la CPA coordonne les actions des partenaires et dispense l'information et accompagne les utilisateurs dans le travail de communication.

- **2^{ème} étape :**

Clarifier et définir, en amont des travaux, les modalités d'implication des habitants (le niveau approprié), en partant d'une échelle graduée allant de la simple information (adaptée et systématique) – comme une réunion publique – en passant par la consultation sur les lieux d'implantation des équipements, jusqu'à la coproduction des projets (groupes de travail pour l'élaboration d'une charte propreté). Il s'agit de préciser, selon le cas choisi, comment les habitants seront associés (ou leurs représentants), notamment lors du choix des lieux d'implantation des matériels.

Par exemple, il peut être envisagé une visite sur site en avant-première une fois le programme défini, en présence de l'amicale des locataires, le centre Albert Camus, l'équipe Mous et des autres partenaires, car ils sont les relais d'information essentiels sur le quartier.

Localisation

Bailleurs	Emplacements, nombre et type de stockage retenus
13 Habitat	<i>(à compléter par la cartographie des futurs emplacements)</i>
Pays d'Aix Habitat	<i>(à compléter par la cartographie des futurs emplacements)</i>

Action 1.1 : (suite)

Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3 ➔	Avril 2013 : réunion de travail sur le terrain

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat

Moyens
La participation CPA dans le cadre des conventions spécifiques + budget spécifique communication pour les bailleurs

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter partenariales organisées, - Nombre de participants aux réunions - Nature de l'information diffusée, type de support,... - Nombre de campagne d'information - Nature de la participation des habitants : visite de présentation nombre de participants

Action 1.2 : Communiquer et informer les habitants sur les futures aires de stockage

Il s'agit d'informer les habitants des changements qui vont intervenir pour l'amélioration de leur cadre de vie en les associant à la démarche. A terme, la réhabilitation va entraîner la suppression des vide-ordures dans les logements.

- **Prévoir une communication à destination des habitants, après accord entre les bailleurs, la Ville et la CPA sur le type et l'emplacement des aires de stockage.**
Une information spécifique contenant des éléments relatifs à la programmation des travaux, le choix des modes de stockage, les emplacements retenus et les consignes pour l'évacuation des déchets, sera adressée par les bailleurs.
- **Définir le ou les support(s) de communication à utiliser :**
Il peut s'agir de plaquettes d'information, de maquettes, d'affichage dans les halls ou au centre Albert Camus, d'une vidéo avec la CPA et les bailleurs, ...
La CPA fournira aux bailleurs des supports de communication et les accompagnera dans le travail de communication lors de la mise en œuvre des nouveaux équipements.
Les bailleurs peuvent solliciter la présence de la CPA lors des réunions publiques afin de présenter le projet et ses avancées selon le calendrier des travaux.
- Prévoir une articulation entre cette information et les actions de sensibilisation qui seront développées avec les associations spécialisées, le centre Albert Camus et les écoles et celles réalisées par la CPA (cf. action 1.4).

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage 4 ^{ème} trimestre 2013
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat - Centre Albert Camus - MOUS

Moyens
budget spécifique communication CPA / bailleurs.

Suivi et indicateurs
- Plan de localisation des logettes - Calendrier de suivi des travaux - Part et type d'actions de communication réalisées par la CPA et les bailleurs - Nombre de partenaires participants aux réunions

Action 1.3 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Rappel

La CPA bénéficie d'une double compétence en matière de collecte des déchets ménagers et en gestion urbaine de proximité au titre de la Politique de la ville. Dans ce cadre, elle apporte un soutien technique et financier aux bailleurs (privés et sociétés HLM) par le biais d'une convention bipartite, pour la réalisation ou l'aménagement d'équipement pour la pré-collecte des déchets ménagers.

Cette convention intègre un volet communication et sensibilisation auprès des habitants et personnels de terrain.

La CPA communique régulièrement en direction des usagers pour rappeler les procédures de tri sélectif, la collecte des déchets ménagers et l'enlèvement des encombrants, sous la forme de communication écrite et de réunions en pieds d'immeuble.

Il s'agit de faciliter la mise en œuvre des conventions bipartites signées ou de favoriser la formalisation du partenariat sur le volet communication, sensibilisation avant et pendant les travaux en envisageant la constitution d'un groupe de suivi partenarial avec la CPA et les bailleurs afin de développer une approche plus adaptée au public visé et / ou à la spécificité du groupe d'habitat concerné.

➤ Volet 1 : la communication

Une réunion de travail (CPA / bailleurs / Ville) est à programmer (septembre 2013 ?), elle aura pour objectif de :

- **Définir un type de communication novateur (support) qui sera adressé aux locataires et usagers**, en prenant en compte les retours sur les précédentes campagnes d'informations auprès des agents de terrain.
Cette campagne de communication prendra pour base les précédentes, qui ont donné de bons résultats auprès des usagers. Il convient, à cet effet, d'interroger les personnes relais, en lien direct avec les habitants.
La CPA dans le cadre des conventions bipartites assure la diffusion de la communication et la sensibilisation aux usagers et aux personnels ; elle fournit également aux bailleurs des dépliants consignes de tri et des sacs de pré-collecte et des plans détaillés sur lesquels figurent les lieux d'implantation des logettes affectées à chaque immeuble et les points d'apports volontaire les plus proches.
- **Programmer les actions de communication**, (pendant les travaux, après les travaux de réhabilitation et / ou de livraison de constructions neuves).
- **Déterminer une périodicité (trimestrielle ?)** pour diffuser ces informations à destination des usagers.
Cette périodicité pourra être modifiée en fonction de l'état d'avancement des travaux.

➤ Volet 2 : les réunions en pieds d'immeuble

- **Les réunions en pieds d'immeuble seront effectuées à la demande des bailleurs** en présence des agents de terrain et du responsable de patrimoine avec l'appui d'un responsable de la CPA et l'assistance d'un technicien de quartier ou un agent de la Ville.
- La CPA s'engage à effectuer 3 réunions par an.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Elaboration par les bailleurs de plaquettes spécifiques et pédagogiques distribuées aux locataires lors des états des lieux entrants et sortants.
- Création d'un annuaire contenant les coordonnées des structures publiques et para publiques qui récupèrent, recyclent ou réparent à destination des habitants et usagers.

Action 1.3 : (suite)

Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Localisation :

Les dépôts sauvages se concentrent notamment dans les espaces délaissés :

- le long de la voie ferrée, derrière l'école
- en façade arrière des bâtiments : Pamina et Buissons Ardents

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Septembre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat
Copilote : Direction Politique de la Ville	

Moyens
Les conventions de participation de la CPA

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter partenariales - Nombre d'interventions annuelles demandées par les bailleurs (réunions en pied d'immeubles) - Nombre de demandes d'enlèvement provenant directement des usagers et habitants - Nombre et localisation des campagnes de communication.

Action 1.4 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Il s'agit d'action de long terme, pour **faire évoluer progressivement les comportements déviants vers une responsabilisation individuelle et collective** avec l'appui du centre de proximité Albert Camus, les associations spécialisées et les écoles du quartier, afin de toucher l'ensemble des classes d'âges.

Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie en lien avec les thématiques de la Gestion Urbaine de Proximité : développement durable, valorisation des déchets, maîtrise des dépenses, avec l'appui des équipements sociaux éducatifs, les associations spécialisées et les écoles.

- **1^{er} étape :**
Intégrer à la réflexion les diverses expérimentations réalisées par les bailleurs dans leur patrimoine :
- **2^{ème} étape :**
Elaborer une note de cadrage, par la Direction Politique de la Ville par le biais du dispositif CUCS, pour des missions de sensibilisation et d'éducation, afin de définir les actions et les porteurs de projet qui en auront la charge (équipement socio-éducatifs, associations spécialisées, écoles, CPIE,...).
- **3^{ème} étape :**
Organiser une réunion partenariale (Ville / CPA / bailleurs / Centre Albert Camus,...) pour :
 - Définir de manière concertée les modalités de mise en œuvre de ces actions et leurs programmations en lien avec les travaux réalisés par les bailleurs.
 - Envisager d'associer d'autres partenaires : les écoles, le CPIE d'Aix.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- **4^{ème} étape :**
Ouvrir le partenariat et sensibiliser de nouveaux partenaires (Etat, Conseil Général, Conseil Régional,...)
La Direction Politique de la Ville, aura en charge de mobiliser ces nouveaux partenaires.

Action 1.4 : (suite)

Accompagner et sensibiliser les habitants

Localisation :

L'ensemble du quartier.

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3 	2 ^{ème} semestre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat et Pays d'Aix Habitat - CPA et Ville (service technique) - Centre Albert Camus - Les Ecoles - Associations spécialisées : CPIE - MOUS

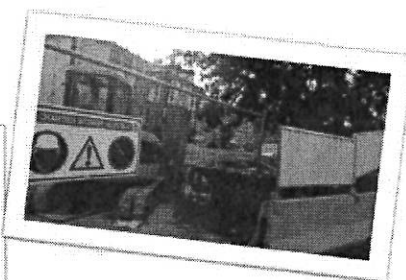
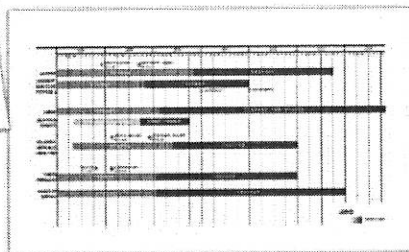
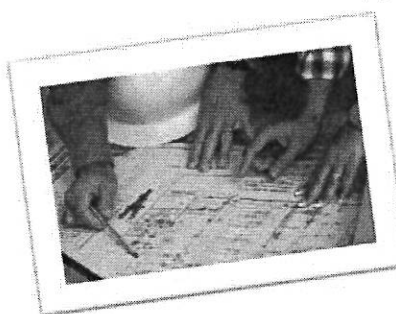
Moyens
La participation ANRU dans le cadre du budget global + budget spécifiques communication pour les bailleurs + CPA.

Suivi et indicateurs
- Fréquence de réunions inter partenariales - Profil des porteurs de projets CUCS ciblés par la note de cadrage (associations spécialisées, écoles, CPIE, centre social, équipement socioéducatif de proximité) - Nombre de partenaires associés aux actions de sensibilisation - Nombre et descriptifs des actions de sensibilisation conduites sur les thèmes du développement durable, de la valorisation des déchets, de la maîtrise des dépenses - Nombre et type de participants visés par les actions de sensibilisation par thème et par âge - Impact sur le cadre de vie : établir une cartographie qui recense les secteurs qui dysfonctionnent, l'évolution de la collecte et les actions de sensibilisation et d'accompagnement mises en œuvre

Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux

- Action 2.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire
 Action 2.2 : Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme
 Action 2.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

	Programmati on des travaux	Travaux de démolition	Travaux de réhabilitation	Construction neuves BBC	Construction d'aires de stockage des déchets ménagers	Actions de sensibilisation
 PAYS D'ALX HABITAT Office Public d'Aménagement et de Construction	(à préciser)	40	(à préciser le nombre de logements)	35	(à préciser le nombre)	
 13 HABITAT	(à préciser)	75	(à préciser le nombre de logements)	70	(à préciser le nombre)	oui
Total		115	391	65		

Objectif 2 : (suite)

Adapter la gestion courante pendant les travaux

391 logements vont être réhabilités : pour l'essentiel : travaux de remise aux normes sanitaires, de sécurité (gardes de corps), d'économie d'énergie et de réfection des parties communes, prévus avec, pour chaque bailleur, une programmation de travaux différée dans le temps (Pays d'Aix Habitat ayant démarré son programme de réhabilitation).

115 logements vont être démolis (40 par Pays d'Aix Habitat et 75 par 13 Habitat) et **65 logements BBC seront reconstruits dans le cadre de la convention locale ANRU + 40 à 50 nouveaux logements (Lopofa neuf)**.

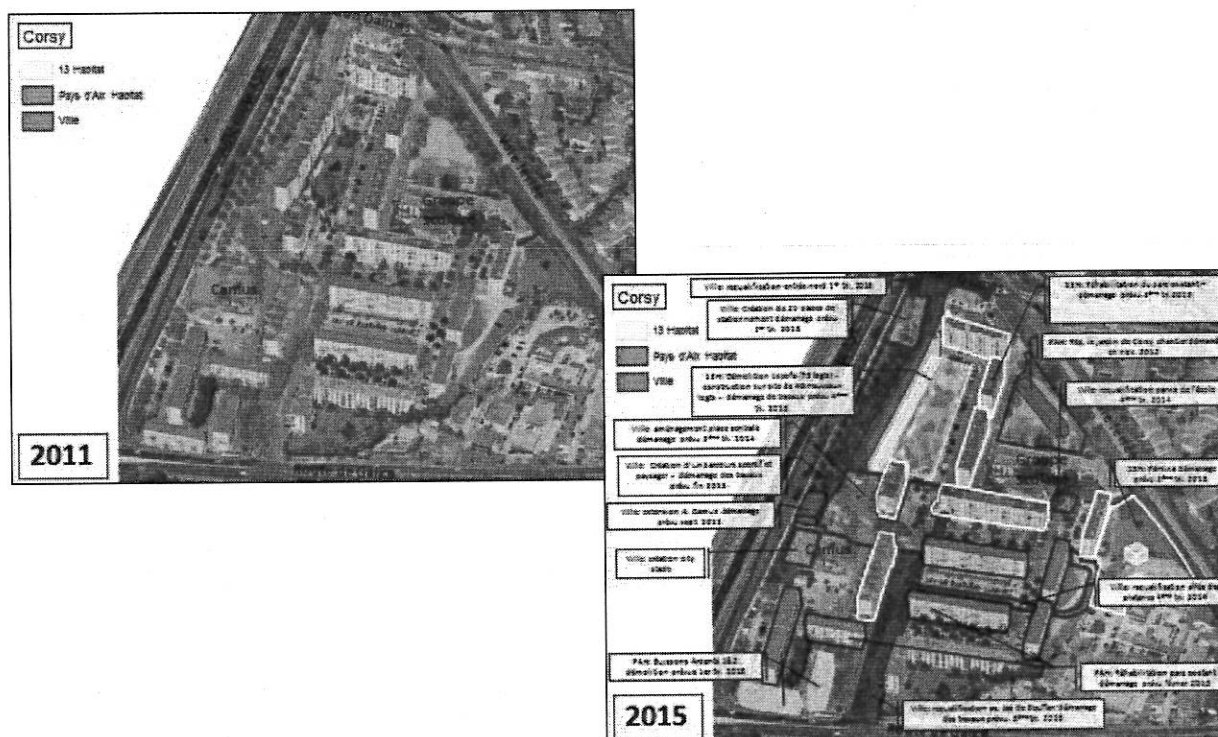
Le quartier va connaître pendant plusieurs mois des bouleversements importants, les usages des espaces vont être modifiés en raison des chantiers, de nuisances seront réelles, pour les habitants et pour les gestionnaires.

Il s'agit de maintenir une qualité des services aux habitants en prenant en compte la spécificité du projet de rénovation urbaine (les nuisances pour les habitants pendant la phase de chantier, les évolutions futures induites par les lourds investissements effectués dans le cadre du projet de rénovation, les impacts éventuels sur les espaces situés à proximité,...) dans la démarche de GUP.

Cela concerne à la fois les services urbains, les services techniques de la Ville, les bailleurs et l'OPCU : une coordination renforcée sera donc nécessaire.

Enjeux

- ⇒ Coordonner l'intervention des différents gestionnaires : services urbains, services techniques de la ville (espaces verts, la voirie, l'éclairage,...) et bailleurs.
- ⇒ Anticiper les impacts des différents travaux programmés sur la gestion des espaces : travaux de réhabilitation, de construction de logettes, chantiers effectués dans le cadre des actions de sensibilisation du type chantiers pédagogiques.
- ⇒ Adapter la gestion en fonction de l'avancement des travaux.



Action 2.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Rappel

Il s'agit d'adapter la gestion courante de ce quartier durant les travaux (réhabilitation, démolition, construction, aménagement des espaces extérieurs) en tenant compte :

- d'une programmation des travaux distincts entre 13 Habitat et Pays d'Aix et des modifications d'usages rendues nécessaires par l'emprise des chantiers.
- de l'ampleur des travaux programmés qui nécessitent une communication accrue et partagée des services techniques de la Ville, de la CPA et des bailleurs, avec l'appui de l'ordonnancement pilotage et coordination urbain (OPCU).

Il convient de mettre en place un groupe de travail pour :

• **1^{er} étape :**

Elaborer un organigramme projet afin d'identifier le référent au sein de chaque structure et de suivre la programmation des travaux.

• **2^{ème} étape :**

- **Organiser des réunions périodiques trimestrielles et dont le rythme pourra évoluer en fonction de la programmation des travaux sur le thème « modalités de gestion des espaces publics »** pour identifier les contraintes et ajuster les prestations des gestionnaires (espaces publics et espaces privés).
- **Adapter les services rendus au quotidien durant les travaux :** acheminement du courrier, circuits de sortie et collecte des ordures ménagères, horaires de passage pour le nettoyage des espaces communs.
- **Limiter les nuisances touchant le cadre de vie des habitants en communiquant avec eux et les usagers afin qu'ils anticipent les difficultés et adaptent leur comportement ou mode de fonctionnement pendant le temps des travaux si possible en aménageant de la signalétique, de l'éclairage,...**
- **Etablir une communication collective sur les différents chantiers pour informer les habitants et plus spécifiquement à destination des personnes handicapées qui sont particulièrement affectés par les nuisances occasionnées par les travaux (y intégrer la copropriété Galice).** L'information visera à établir une passerelle entre le projet de rénovation urbaine des nuisances occasionnées par les chantiers, des modifications d'usages (moindre accessibilité des espaces en travaux) et les adaptations rendues nécessaires en matière de Gestion Urbaine de Proximité.
- **Fluidifier l'outil permettant aux usagers de signaler des dysfonctionnements constatés pendant la durée des travaux.**
- **Communiquer sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation** afin que chaque gestionnaire puisse adapter son intervention sur le site en fonction des aménagements réalisés, notamment en matière de projet liés aux espaces verts et espaces extérieurs qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre des chantiers pédagogiques ou d'insertion.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Réunions publiques sur les espaces verts, les espaces extérieurs à prévoir une sur le stockage et la collecte des déchets ménagers.

Localisation :

Bailleurs	Groupes concernés
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	

Action 2.1 (suite)

Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage 3 ^{ème} trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA Direction des Collectes - Centre Albert Camus - Associations en charge de la sensibilisation - MOUS - Coordination CLSPD

Moyens
La participation ANRU dans le cadre du budget global + les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Nombre de signalement et dysfonctionnements des habitants et usagers - Aide mémo réalisés par secteur - Outil de programmation par secteur

Action 2.2 :

Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme

C'est l'occasion de favoriser la coordination entre les gestionnaires et la maîtrise d'ouvrage : cela nécessite de définir un niveau de gestion pertinent, afin de donner une lisibilité du projet aux habitants et poser les conditions minimales d'adhésion des habitants.

- **Identifier et recenser de manière concertée (avec la Ville, l'OPCU, la CPA, les bailleurs, l'amicale des locataires)** les espaces publics et privés nécessitant des travaux provisoires, sous la forme d'un diagnostic en marchant éventuellement, afin d'établir la cartographie des lieux nécessitant une intervention provisoire. Il convient d'intégrer à la réflexion les signalements effectués par les habitants et usagers.
- **Faire partager aux gestionnaires l'information sur l'évolution des échéances et la nature des interventions** : mettre en place des outils de communication réguliers et transversaux avec les gestionnaires.
- **Communiquer auprès des habitants** sur les actions qui seront réalisées en précisant le planning prévisionnel des travaux effectués : nature du traitement provisoire et les critères retenus.
Mettre en place une information spécifique avec des supports différents : écrits (journal de la Ville, journal des bailleurs,...), oraux (radio, télévision locale).

Localisation :

Bailleurs	Groupes concernés
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage 3 ^{ème} trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA Direction des Collectes - Centre Albert Camus - Associations en charge de la sensibilisation - MOUS - Coordination CLSPD

Moyens
les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Cartographie des dysfonctionnements - Campagne d'information à destination des habitants et usagers - Nombre de réunions interservices et inter-partenariales

Action 2.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Il s'agit d'anticiper les changements dans les modalités de gestion à plus long terme du fait des nouveaux espaces aménagés et du changement de domanialité. Ces espaces sont souvent plus sophistiqués (équipements, mobiliers, éclairages, plantations, jeux....) et le niveau d'exigence est accru (réactivité/réparations). Par ailleurs, il convient d'accompagner les habitants et usagers dans l'appropriation de ces espaces.

➤ Après travaux

Auprès des habitants / usagers :

- **Accompagner l'évolution des usages de ces espaces par des actions de communication / sensibilisation** (affichettes, plaquettes, flyers,...) à destination des habitants et usagers afin qu'ils s'approprient ces espaces et que ces derniers soient pérennes et utilisés.
- **Associer les représentants d'habitants ou les habitants** (par le biais d'ateliers thématiques) à la coproduction des règles d'utilisation de ces espaces.
- **Développer des actions d'information et de sensibilisation des habitants et usagers** sur le « bien vivre ensemble », notamment sur l'occupation des espaces (**fiche action 2 thème 3 Vie sociale**) sous forme d'ateliers participatifs. En amont, il convient de définir les thématiques et d'intégrer des visites des sites par les habitants.

Auprès des gestionnaires :

- **Etablir une communication transversale et au niveau décisionnel** afin de renforcer la coordination des différents intervenants après les chantiers pour s'assurer que les changements sur la gestion des espaces seront intégrés par les agents de terrain dans la gestion quotidienne et lors des opérations « coup de poing ».
- **Anticiper l'évolution des conditions de gestion** : modification des contrats de prestation, élaboration de nouvelles conventions Ville / bailleurs fixant les nouvelles modalités de gestion après travaux et clarifiant la répartition des tâches et les niveaux de prestations.
- **Remobiliser l'ensemble des intervenants dans le cadre des actions partenariales déjà engagées** : « opération coup de poing », logiciel citoyen, en identifiant préalablement les freins et difficultés pour leur mise en œuvre.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Prévenir les dégradations / incivilités éventuelles en établissant des passerelles avec les partenaires du CLSPD et du CUCS, et assurer un traitement rapide pour la remise en état en cas de dégradation : Pays d'Aix Habitat dispose d'une régie qui pourrait intervenir dans ce cadre.

Localisation :

Bailleurs	Groupes concernés
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	

Action 2.3 : (suite)
Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Calendrier	Observations
$n.0$  $n+1$ $n+2$ $n+3$	Démarrage 2 ^{ème} semestre 2013

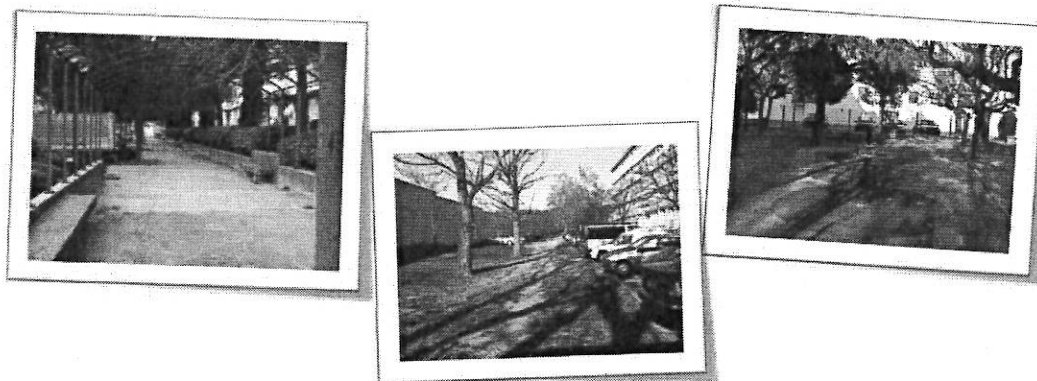
Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville - Centre Albert Camus - Associations en charge de la sensibilisation - MOUS - CLSPD mission relation usagers

	Moyens
équipes en place + budget communication à rechercher	

Suivi et indicateurs	
-	Nombre et nature des chartes et ou règlements cosignées Ville, bailleurs, amicale de locataires ?
-	Bilan annuel des dégradations et incivilités constatées et des interventions réalisées.
-	Bilan annuel des opérations « coup de poing » et « le logiciel citoyen »

Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts dans les secteurs peu attractifs

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Le quartier de Corsy est situé entre autoroute et voie ferrée, et ne bénéficie pas d'un traitement paysager. Les espaces verts sont peu identifiés, voir détournés en parkings ou en friches à l'arrière des immeubles. Le projet de rénovation urbaine prévoit de traiter ces espaces pour rendre le quartier plus attractif. Les travaux de résidentialisation par unité de bâtiments permettront un traitement paysager et la délimitation de places de stationnement résidentiel. La concertation des habitants en amont des travaux est une étape nécessaire, pour les impliquer et les sensibiliser au respect de leur cadre de vie futur.

S'agissant des gestionnaires, le projet constitue l'occasion d'élaborer une charte paysagère et de renforcer la coordination entre les différents acteurs en charge de l'entretien afin de tendre vers une homogénéité du traitement.

Enjeux

- ⇒ Tendre vers une harmonisation du traitement paysager du quartier.
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de concertation auprès des habitants sur les futurs espaces.
- ⇒ Renforcer la coordination des acteurs en charge de l'entretien.

Action 3.1: Apporter un traitement paysager

1^{ère} étape :

Mettre à plat la domanialité Ville / bailleurs (cf. actions thème 1)) et tenir compte dans le projet du décalage existant dans l'état d'avancement des travaux entre Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat.

Analyser et recenser les espaces en pieds d'immeuble susceptibles d'être utilisés pour des projets de jardins pédagogiques.

2^{ème} étape :

Etablir une charte paysagère (Ville, bailleurs) en lien avec les prescriptions de l'étude de sécurité afin de définir les espèces qui seront implantées : il convient d'anticiper et intégrer les priorités en termes de gestion (pluralités d'intervenants) et d'entretien (maîtrise des charges) liés à ces espaces. Prévoir une réunion thématique avec l'ensemble des gestionnaires (y associer l'association IE13 qui intervient dans le cadre des chantiers d'embellissement et les entreprises prestataires des espaces verts pour le compte des bailleurs).

3^{ème} étape :

En amont des travaux, mettre en place des ateliers de concertation sur les espaces verts avec les habitants (choix des variétés de végétaux, type et emplacement du mobilier urbain,...) En précisant en amont les règles du jeu (objet et contenu de la participation), la participation des habitants permet de réduire les risques de dégradation car ils sont détenteurs d'une expertise d'usage, ils vivent au quotidien dans le quartier et contribuent à son fonctionnement.

Communiquer auprès des gestionnaires et des habitants sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation (chantiers pédagogiques,...) du volet 3 « vie sociale ».

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Réunions publiques sur les espaces verts
- Construire des micros projets d'améliorations (plantations, fleurissement...) projet de jardin en pieds d'immeuble.

Localisations

Le long de l'autoroute, le bâtiment en face de la copropriété de Galice et derrière l'immeuble Lepolo ?

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3	Démarrage 2^{ème} trimestre 2014

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville (Service des espaces verts) Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, Copilote : Direction Politique de la Ville	- Association IE13 - Copropriété Galice - Centre Albert Camus - Associations en charge de la sensibilisation

Moyens
les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Nombre d'ateliers de concertation et nombre de personnes présentes - Cartographie des espaces verts

Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages

Action 1.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

L'enquête réalisée par la MOUS auprès des familles révèle des situations sociales très difficiles et un souhait majoritaire des familles d'être relogées dans leur quartier.

Atout majeur, les habitants de Corsy sont animés par un fort sentiment d'appartenance. Cependant, le lien social qui lie les habitants reste fragile. Le projet de rénovation urbaine prévoit une amélioration et une diversification de l'offre de logements au sein du quartier et une valorisation de l'équipement socio-éducatif.

Le centre de proximité Albert Camus a connu des difficultés : le projet ANRU constitue une opportunité de renforcer le partenariat avec les bailleurs et l'occasion de soutenir cette structure afin qu'elle puisse œuvrer durablement pour favoriser le lien social.

Dans cette optique, un partenariat entre les bailleurs et l'équipement de proximité Albert Camus a été établi en vue de :

- créer un comité d'habitants,
- communiquer sur la transformation du quartier autour du conte (travail de mémoire)

4 opérateurs se sont déjà associés (« Anonymal » support vidéo, « Image pour tous » support photos, « Mémoire de cailloux » support conte dans le cadre du CUCS). L'objectif est de désamorcer l'inquiétude que génère le projet pour les habitants de permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes.

Les deux bailleurs font état d'une paupérisation accrue de leurs locataires. Au sein de leur structure respective (agence pour 13 Habitat, siège pour Pays d'Aix Habitat), une conseillère économique, sociale et familiale (CESF) accompagne les ménages en difficulté pour prévenir les situations d'impayées dans le cadre de la gestion courante de ces groupes.

Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat bénéficient, pour les locataires concernés par la démolition, d'un accompagnement par la MOUS de la ville d'Aix en Provence jusqu'à fin 2014. Les habitants évoquent le caractère très positif de cet accompagnement pour la population.

Enjeux

- ⇒ Mieux identifier les acteurs de l'accompagnement social afin de mieux lutter contre la précarité des familles.
- ⇒ Prendre en compte le phénomène de fragilisation des ménages en développant des actions de sensibilisation collective et individuelle sur la base de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Action 1.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

**Autour des thématiques de la GUP : développement durable, maîtrise des charges et des dépenses
énergétiques**

Pour rappel :

Le projet ANRU prévoit 391 logements réhabilités, 115 démolis et 65 reconstruits d'ici fin 2014 (+ 40 en 2015). Les ménages concernés par les démolitions bénéficient de l'accompagnement d'une MOUS. Les ménages non relogés peuvent être suivis par les CESF des bailleurs. Cependant, un accompagnement collectif a été initié afin d'aider l'ensemble des familles à mieux appréhender la transformation de leur quartier. D'ores et déjà, un partenariat entre les bailleurs et l'équipement de proximité Albert Camus a été établi en vue de créer un comité d'habitants et de communiquer sur la transformation du quartier autour du conte (travail de mémoire).

Il convient de développer le travail en réseau des acteurs locaux afin de lutter contre la précarité des familles.

1^{ère} étape :

- **Elaborer un répertoire à destination des partenaires :**
Ce document devra recenser les interlocuteurs référents chez les bailleurs et l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social (institutionnels, centre social, équipements socio-éducatifs, CAF, MDS, CCAS, et associatifs spécialisés comme Médiance 13). Cet outil précisera, pour chaque structure, le champ d'intervention et le public suivi. Ce répertoire sera inséré dans le volet « vie sociale » du projet d'organigramme de la gestion urbaine de proximité.
- **Créer une « version allégée du répertoire » à destination du public (habitants / usagers)** afin d'accroître la lisibilité de ces structures et favoriser le lien direct avec les habitants du quartier.

2^{ème} étape :

- **Mettre en place un groupe de travail partenarial composé des représentants des différents organismes (travailleurs sociaux, bailleurs, centre social, équipe Mous,...) afin :**
 - d'associer les professionnels de l'accompagnement social au travail de GUP,
 - d'identifier les acteurs de l'accompagnement social par structure,
 - de clarifier et hiérarchiser les problématiques sur lesquelles il convient de travailler en priorité,
 - de procéder au repérage concerté et partagé des ménages fragilisés pour lesquels il convient d'agir au plus vite.

3^{ème} étape :

Une démarche pédagogique peut sensibiliser les habitants à de nouvelles habitudes de vie qui prennent en considération les valeurs de développement durable

- **Favoriser les actions de sensibilisation visant la réduction des dépenses énergétiques, le développement durable et la maîtrise des charges individuelles en favorisant les projets proposés** par des opérateurs spécialisés tel que CPIE.
- **Ces actions de sensibilisation pourront prendre deux formes :**
 - **Collective** : sous la forme d'expositions, d'ateliers collectifs, permettant aux habitants d'échanger et de s'approprier leur logement, les espaces publics, les espaces extérieurs, des logements témoins. Ces approches collectives.
 - **Individuelle** : sur le thème **du bien-habiter dans son logement : informer les habitants sur l'utilisation optimale des logements réhabilités ou neufs.**

Ces actions d'accompagnement dans la prise en main des nouveaux logements et équipements (construits ou réhabilités) permettent la réduction des dépenses énergétiques. Ces actions doivent s'adapter aux besoins spécifiques des ménages les plus vulnérables pour les aider à diminuer leurs dépenses. En effet, les ménages en situation de précarité consacrent plus de 15 % de leur revenu à des dépenses d'énergies, trois fois plus que les ménages aisés.

Action 1.1 : (suite)

Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Renforcer le travail de sensibilisation en valorisant les initiatives positives autour de l'amélioration du cadre de vie et du développement du lien social : Fêtes de voisins, fêtes du quartier, inauguration des nouveaux aménagements.

Localisation

Dans un premier temps en priorité :

Les groupes d'habitats où les situations de fragilisation des ménages sont les plus nombreux

Bailleurs	Bâtiments concernés
Pays d'Aix Habitat	
13 Habitat	

Dans un second temps :

Dans les immeubles réhabilités puis les programmes neufs.

Bailleurs	Résidences ou bâtiments concernées
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	

Calendrier	Observations
$n-0$ $n+1$ $n+2$ $n+3$ 	Etape 1 et 2 : 2 ^{ème} semestre 2013 Etape 3 : 2014

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville + CPA mission Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - Equipement de proximité Albert Camus - Associations / opérateurs spécialisées dans l'accompagnement des ménages (CPIE) - Les travailleurs sociaux (MDS, CAF, CCAS...) - MOUS

Moyens
Les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
Constitution d'un groupe de travail - Nombre de réunions inter partenariales et nombre de participants Favoriser les actions de sensibilisation - Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation liées à la maîtrise des charges et les économies d'énergie et nombre de personnes fréquentant les permanences individuelles / collectives Convention signée entre bailleurs et associations spécialisées - Nombre de conventions signées entre les bailleurs et les associations spécialisées Médiance 13, ALPA,.... Elaboration du répertoire des référents de l'accompagnement social - Nombre de répertoires diffusés auprès des professionnels - Nombre d'actions communes mises en œuvre et mode de diffusion auprès des usagers et habitants

Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier

Action 2.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Action 2.2 : Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Les agents de la Police Nationale effectuent des interventions nocturnes quotidiennes, et ponctuellement de jour. Les deux bailleurs et la Police Nationale affirme que le sentiment d'insécurité est moins prégnant à Corsy qu'à Beisson. Il s'agit d'une « délinquance d'opportunité, peu violente, et acquisitive » selon le diagnostic du Cabinet Lexis réalisé en 2012.

Le sentiment d'insécurité naît des regroupements récurrents de jeunes dans les halls d'entrée et les cages d'escaliers, dont les faits se limitent à des dégradations et des actes d'incivilité, pour l'heure. Il existe une présence nocturne peu importante, même si l'on note des regroupements de jeunes à l'arrière de l'école.

Afin d'anticiper les risques d'aggravation de ces phénomènes, 13 Habitat souhaite des actions de prévention en direction des plus jeunes et des jeunes adultes.

Les deux bailleurs s'accordent pour dire que l'idéal serait d'affecter un binôme de patrouilleurs pour les deux quartiers (Corsy et Beisson), avec un rôle de médiation.

Enjeux

- ⇒ Améliorer la situation du quartier dans son ensemble, la vie quotidienne des habitants/ usagers, et leurs relations avec les gestionnaires et des acteurs du quartier.
- ⇒ Impliquer les usagers et habitants dans l'objectif général de tranquillité publique.
- ⇒ Renforcer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement des jeunes / et jeunes adultes et les bailleurs pour faciliter le travail en réseau.
- ⇒ Réduire les dépenses de réparation et pérenniser les investissements réalisés

Action 2.1 :

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Développer des liens entre la GUP et les actions du CUCS et du CLSPD en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes

Rappel :

Ce quartier se caractérise par la présence encore relativement importante d'une population jeune : 21 % des habitants ont moins de 25 ans. Ce sont eux les plus touchés par le chômage : 41 % contre 16 % pour le reste des habitants. (Source Insee RP 2008)

• **1^{ère} étape :**

Elaborer un référentiel (à usage des professionnels) permettant d'identifier par quartier les acteurs en charge de l'accompagnement des jeunes et leurs champs d'intervention (équipement de proximité : ADDAP 13, et les associations spécialisées de prévention, de médiation et d'aide à la parentalité, ...) afin de développer les partenariats avec les bailleurs sociaux.

Prévoir une version simplifiée de ce répertoire à usage des habitants, afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre associative.

• **2^{ème} étape :**

Programmer la création d'un groupe de travail en charge de **proposer les thématiques de la GUP comme support des actions des partenaires du CUCS et du CLSPD**, orientées notamment vers le public des adolescents (cf. diagnostic local de sécurité : 14 / 21 ans).

L'objectif est d'associer ces professionnels au travail de la gestion urbaine de Proximité et de rendre les actions cohérentes et complémentaires par sous-secteur défini.

- **Développer, les chantiers éducatifs et /ou chantiers citoyens bénévoles pour les jeunes suivis respectivement par l'ADDAP 13 et par le poste B de l'équipement (jeunes de 16 / 18 ans) sur les sites problématiques afin d'inverser la tendance.**
- Ces chantiers pourront être réalisés sur l'espace public et sur le parc des bailleurs sociaux. Cela peut concerner les espaces verts, une mise en peinture de cage d'escaliers,... Il convient donc de permettre un rapprochement entre les bailleurs, la Ville et ces acteurs.
- **Soutenir ces chantiers pour renforcer le vivre ensemble intergénérationnel.** Car ces chantiers ont un double impact : par le biais des travaux réalisés, ils permettent la valorisation des jeunes ayant participé au dispositif et favorisent le changement d'image auprès des habitants du quartier.

• **3^{ème} Etape :**

S'appuyer sur la clause d'insertion obligatoire de l'ANRU : « lorsqu'une opération de renouvellement urbain fait appel aux financements ANRU, il est demandé aux attributaires du marché de réserver une partie des emplois créés pour les habitants du quartier rencontrant des difficultés particulières d'insertion » (article 14 du code des marchés publics) **et les clauses d'insertion portée par la Ville.**

- **Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives** en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes
- **Mettre en place un accompagnement spécifique** par la Direction de la Politique de la Ville auprès des bailleurs sociaux souhaitant mettre en place des clauses d'insertion pour les travaux programmés dans leur patrimoine (identifier l'interlocuteur référent du dossier).

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Prévoir la mise en place d'un groupe de travail composé des services municipaux, de la Police Nationale, de la Police Municipale et des représentants des locataires et usagers, pour réaliser des diagnostics en marchant du quartier.

Action 2.1 : (suite)

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Localisation

Identification des groupes immobiliers (à compléter par les bailleurs)

Bailleurs	Résidences concernées
13 Habitat	à compléter
Pays d'Aix Habitat	à compléter

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	4 ^{ème} Trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
CLSPD / Observatoire de la délinquance Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - ADDAP 13 - Mission locale, acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes,... - Associations spécialisées dans la médiation - CPA Service insertion - PLIE / Guichet unique - Police Nationale - Police Municipale

Moyens
Les équipes en place + financement des chantiers insertion

Suivi et indicateurs
Espace public - Evolution dans la fréquentation et l'occupation de certains espaces publics. - Evolution des atteintes aux espaces et équipements publics (tags, graffitis, petites dégradations....) Espace privé - Evolution de l'état des parties communes, semi privées (halls, cages d'escaliers, caves, ascenseurs...) et de certains équipements (parkings souterrains, parkings éloignés...) - Identification du bâtiment concerné, type de dégradations, signalement de la dégradation, traitement. Constats sur le taux de vacance des logements hors vacance technique - Constats sur les comportements agressifs à l'égard des particuliers des personnels de proximité et des gestionnaires Constats sur l'insertion des jeunes et jeunes adultes : - Part des clauses d'insertion réalisées, part du public concerné, type d'actions. - Constats sur les chantiers Pédagogiques et citoyens bénévoles : (nombre de participants, sexe, âge... type d'actions.) Evolution du climat général dans l'habitat social et au sein du quartier : - Enquête sous la forme de micro trottoir afin de recueillir le sentiment des habitants et usagers - Nombre de réunions partenariales tenues et nombre de participants

Action 2.2 : Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) une action concernant la médiation est prévue : il s'agit de l'articuler avec celle développée ici.

- **1^{ère} étape :**
 - **Favoriser les actions de médiation permettant la régulation amiable des conflits :**
Développer les formations des agents de terrain sur la gestion des situations conflictuelles, renforcer la présence des médiateurs ou de correspondants de nuit (élaboration d'un guide du bien vivre ensemble).
- **2^{ème} étape :**
 - **Développer les commissions d'incivilité en s'inspirant du dispositif de Pays d'Aix Habitat**
Actuellement, seul un bailleur social a mis en place ce dispositif partenarial pour traiter les troubles de voisinage. Cette commission est composée des représentants du bailleur, de la Police Nationale, des services techniques de la Ville et des représentants des locataires. Peu de retours permettent aujourd'hui de procéder à une analyse qualitative et quantitative sur les résultats obtenus.
 - **Envisager la constitution d'un groupe de travail élargi composé de** la Police Nationale + la Ville + les autres bailleurs + Mission GUP et Mission CLSPD, ce groupe aura en charge :
 - **l'évaluation collective et concertée du dispositif,**
 - **l'intégration à la réflexion les diverses procédures et expérimentations** mise en œuvre actuellement par les bailleurs sur leur patrimoine et ayant apporté des résultats satisfaisants sur le terrain (exemple : création récente par Pays d'Aix Habitat d'un comité de vie de quartier)
 - **l'identification des freins existants** à l'extension de ce type de dispositif auprès des autres bailleurs.

L'objectif visé étant que chaque bailleur, en fonction du système organisationnel de sa structure, puisse s'inspirer de ce type de commission comme outil de médiation.

Action 2.2 : (suite)

Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Fluidifier les outils et procédures de signalement des dysfonctionnements constatés pour les usagers et habitants entre le logiciel citoyen et les plateformes téléphoniques des bailleurs et envisager une campagne d'information sur le « qui fait quoi ? ».

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	2 ^{ème} semestre 2013
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - Associations spécialisées - Mairie Annexe - Police Nationale / Police Municipale - Ville services techniques - La référente du Logiciel Citoyen - Coordination CLSPD - CLSPD mission relation usagers

Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
Formation à la médiation des agents de terrain - Nombre d'agents participants aux formations de médiation - Nombre d'agressions dont ont été victimes les agents - Cartographie des lieux qui dysfonctionnent - Nombre d'agressions et incidents déclarés dans le quartier.
Constitution d'un groupe de travail sur la commission d'incivilité - Nombre de réunions inter partenarial et nombre de participants - Nombre de comptes rendus diffusés aux participants - Nombre de situations traitées dans le cadre de la commission d'incivilité - Type d'expérimentation, localisation, résultats obtenus
Fluidifier les outils et procédures de signalement des dysfonctionnements - Délai de résolution des petits dysfonctionnements constatés sur l'espace public - Délai de résolution des petits dysfonctionnements constatés dans le patrimoine des bailleurs

Fait à Aix en Provence,

Le

L'État

La Ville d'Aix en Provence

M. Yves LUCCHESI
Sous-Préfet d'Aix en Provence,
représentant du Préfet Délégué à
l'égalité des chances
Mme Marie LAJUS

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire

**La Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aix**

13 Habitat

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

M. Gérard LAFONT
Directeur Général

Pays d'Aix Habitat

**Association Régionale des
Organismes HLM Paca et Corse**

M Patrick THIVET
Directeur Général

M Bernard OLIVIER
Président

ANNEXE

Vue aérienne de Corsy



Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité Ville d'Aix en Provence

Quartier Beisson

Entre :



L'État

Représenté par Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet d'Aix en Provence, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et dénommée ci-après « l'État »,



La Ville d'Aix en Provence

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, et désignée ci-après « la Ville d'Aix en Provence »,



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente, et désignée ci-après « la CPA »,



L'Office Public de l'Habitat 13 Habitat

Représenté par Monsieur Gérard LAFONT, Directeur Général, et désigné ci-après « 13 Habitat »



Pays d'Aix Habitat

Représenté par Monsieur Patrick THIVET, directeur général, désigné ci-après « Pays d'Aix Habitat »,



L'Association Régionale des organismes HLM des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Représentée par Monsieur Bernard OLIVER, Président, désignée ci-après par AR HLM PACA & Corse

PREAMBULE

Une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur cinq quartiers prioritaires de la Ville d'Aix en Provence :

- **Pinette, Encagnane, Jas de Bouffan** (ZUS),
- **Corsy et Beisson** (ZUS faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine)

est présentée au conseil municipal le 8 juillet 2013.

Dans le cadre de cette convention, les partenaires de la GUP s'engagent à :

1. Développer ensemble des actions afin de :

- ✓ favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs locaux (communication, alerte sur les dysfonctionnements et réactivité dans les réponses apportées),
- ✓ mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite des actions,
- ✓ améliorer le service rendu aux habitants,
- ✓ communiquer et contribuer à la participation des habitants, des acteurs des quartiers (notamment les comités d'intérêt de quartier, les centres sociaux, les associations de quartier, les amicales de locataires, les syndicats de copropriétés).

2. Intervenir prioritairement sur 7 thématiques :

- ✓ l'organisation des espaces publics et privés (notamment la clarification des domanialités),
- ✓ le stationnement et la circulation,
- ✓ la qualité des espaces,
- ✓ les services urbains : propreté, nettoyage, enlèvement des déchets,
- ✓ la médiation, l'accueil, le gardiennage et la surveillance,
- ✓ la tranquillité, prévention et sécurité publique,
- ✓ la vie sociale.

La convention cadre prévoit, pour chaque quartier prioritaire concerné, une convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité qui décline les actions spécifiques à y entreprendre. Elle vise à mieux coordonner les interventions des acteurs sur le territoire, mais également à pérenniser les investissements réalisés et concourir à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier.

Dans le programme d'actions développé ci-après sous forme de fiche action, chaque action sera portée par un pilote, principal acteur impliqué. Celui-ci déterminera, avec ses partenaires, le lancement de l'action et s'assurera de sa bonne mise en œuvre.

Pour le quartier Beisson, les pilotes seront, alternativement ou concomitamment selon les actions :

- Bailleurs : 13 Habitat, Pays d'Aix Habitat,
- Police Municipale,
- Ville (service foncier, service communication, service espaces verts),
- Direction Politique de la Ville (OPCU),
- CPA (Direction des collectes, mission Politique de la Ville),
- Observatoire de la délinquance / CLSPD

Chaque pilote recevra l'appui de la Direction Politique de la Ville. Celle-ci, co-pilote permanent des actions du programme d'actions, apportera son appui en termes d'animation, d'outils de suivi et d'évaluation, notamment par la vision transversale des interventions à conduire.

Les partenaires mobilisés sur ce quartier sont :

- Bailleurs : 13 Habitat, Pays d'Aix Habitat,
- Services municipaux : techniques, espaces verts, nettoyage, référent accessibilité de la Ville, communication, référent du Logiciel Citoyen
- CPA : Direction des collectes, Mission Politique de la Ville, Mission handicap, service insertion
- Police Nationale,
- Police Municipale,
- Pompiers,
- Associations de locataires, collectifs d'habitants,
- Centre social Aix Nord,
- Travailleurs sociaux (MDS, CCAS, PMI, UDAF, ADDAP, PLIE / Guichet unique,...) autres services sociaux
- Mission locale,
- Ecoles,
- Associations : de quartier, handicap, médiation (CPIE, IE13, Anonymal,...)
- MOUS,
- CLSPD / Mission relation usagers

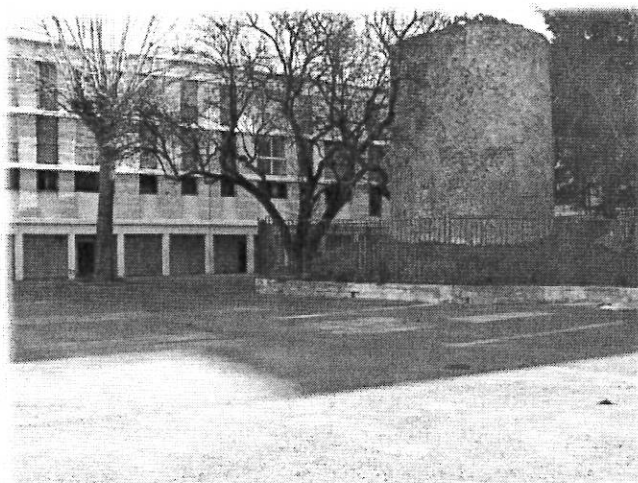
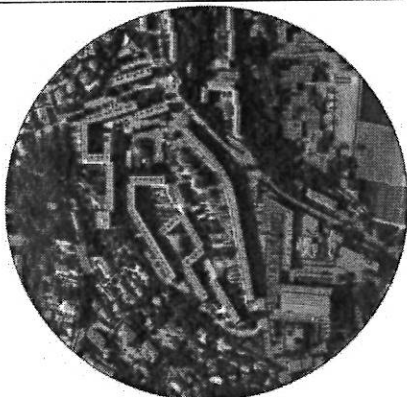
La présente convention territoriale 2013-2016 du quartier Beisson précise le contenu et les modalités de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité dans ce quartier et constitue ainsi la déclinaison territoriale de la convention cadre.

Si les actions définies ci-après s'appliquent de manière préférentielle sur le quartier tel que défini dans la géographie prioritaire du CUCS, le dispositif GUP n'est, pour autant, pas contraint par une géographie figée, mais au contraire, chaque opérateur fera preuve de souplesse pour un bon déroulement opérationnel, rendant parfois les frontières des zones d'intervention poreuses.

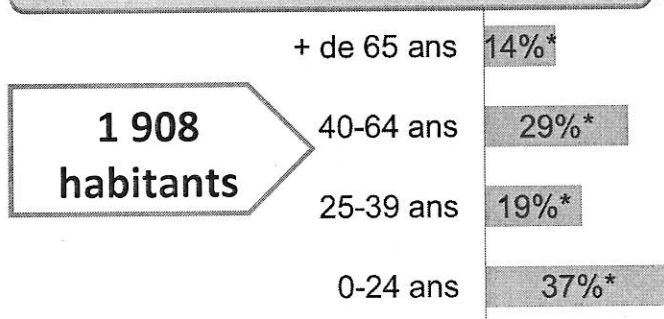
Cette convention résulte d'un travail partenarial conséquent (diagnostic en marchant, ateliers et entretiens) qui a permis de partager les constats, de hiérarchiser les axes prioritaires à traiter et de les décliner dans ce programme d'actions.

Le programme d'actions, ci-après, pourra, selon les bilans annuels, être complété et amendé pour faire face à l'évolution des besoins. En fin de convention, une évaluation permettra de proposer la poursuite avec les adaptations nécessaires.

PRESENTATION DE BEISSON



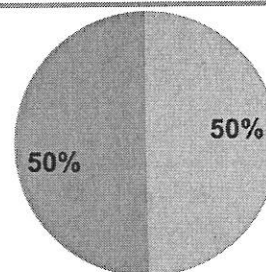
Données socioéconomiques



(IRIS, recensement INSEE 2006)
Chômage : 24.5 %

Bailleurs et patrimoine

**599 logements sociaux
2 bailleurs**



■ 13 Habitat ■ PAH

Beisson, résidence labellisée « patrimoine du XX^{ème} siècle » par la DRAC, est un ensemble architectural en pierres de taille construit par l'architecte Louis Olmeta (1959-1961). Sa situation sur les hauteurs de la Ville (situation topographique remarquable) et à proximité du site culturel à rayonnement international (l'Atelier Cézanne), en font un site à fort potentiel. Le quartier bénéficie d'un programme de rénovation urbaine qui s'étend sur la période 2010 à 2015 : 577 logements seront réhabilités, 30 logements démolis et un immeuble de 30 logements reconstruit. Le projet de rénovation urbaine prévoit, notamment, un réaménagement qualitatif de l'entrée de la cité, du Belvédère, la démolition et la reconstruction du bâtiment N afin de garantir le désenclavement du quartier, la requalification des espaces publics, la réhabilitation de l'ensemble des logements. Il impacte sur l'organisation des espaces publics et privés en cours de redéfinition.

Beisson se caractérise également par une double problématique qui concerne :

- **le cadre de vie** : présence de dépôts d'encombrants et d'ordures ménagères sur les espaces extérieurs et dégradations de certaines parties communes
- **la vie sociale** : fragilité sociale des ménages du quartier, taux de chômage élevé des moins de 25 ans, sentiment d'insécurité.

Ces éléments constituent l'essentiel du programme d'amélioration à mettre en œuvre durant les trois années de la convention territoriale et permettront également de modifier l'image négative dont souffrent aussi les habitants du quartier.

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR BEISSON

Les actions prioritaires pour le quartier Beisson concernent :

- **L'usage et le statut des espaces**

- ✓ mettre en cohérence des nouveaux découpages parcellaires entre les bailleurs et la Ville pour une meilleure adéquation usage / statut de ces espaces et une meilleure gestion,
- ✓ réguler du stationnement, la réduction des voitures épaves et activités de garage à ciel ouvert,
- ✓ améliorer les cheminements piétons et les accessibilités pour les personnes à mobilité réduite.

- **La qualité des espaces et des services urbains**

- ✓ réduire les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, sur le long terme, pour améliorer le cadre de vie des habitants et développer l'attractivité urbaine du quartier,
- ✓ garantir, pendant la durée des travaux qui s'échelonnent sur plusieurs années, la qualité de services aux habitants et usagers, anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire, ajuster le mode de gestion des espaces en fin de chantier et accompagner les habitants et usagers dans l'évolution des usages des nouveaux espaces.

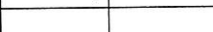
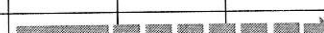
- **La vie sociale**

- ✓ développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs favorisera une meilleure prise en charge des ménages fragilisés. Les actions de prévention et d'animation viseront la réduction des actes de vandalisme et les occupations abusives dans les parties communes, afin notamment de pérenniser les investissements réalisés.

Légende du programme d'actions :

-  Les actions "courtes", souvent simples à enclencher et / ou plus visibles pour les habitants.
-  Les actions qui impliquent souvent une redéfinition des modes opératoires de divers intervenants, nécessitent un temps de préparation plus long, l'effet attendu plutôt à moyen terme.
-  Les actions de "fond", prioritaires, non forcément visibles directement, nécessitent des arbitrages et / ou un temps de réalisation plus long. Leur réalisation conditionne parfois d'autres interventions.

Programme d'actions :

			n.0	n+1	n+2	n+3
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usage / statut des espaces	1.1 Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs				
		1.2 Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces				
	Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	2.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
		2.2 Prévenir les activités de garages à ciel ouvert repérés sur certains lots				
	Objectif 3 : Réguler le stationnement	3.1 Améliorer le stationnement, repérer les lieux problématiques				
		3.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs				
	Objectif 4 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR	4.1 Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure				
		4.2 Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité				
		4.3 Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons				
	Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	5.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
		5.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective	1.1 Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés				
		1.2 Communiquer et informer les habitants sur les futures aires de stockage				
		1.3 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs				
		1.4 Accompagner et sensibiliser les habitants				
	Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux	2.1 Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire				
		2.2 Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme				
		2.3 Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages				
	Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	3.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels				
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	1.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs et prendre en compte le vieillissement de la population				
		2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)				
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.2 Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et les gestionnaires (en lien avec les actions de médiation développées dans la STSPD)				

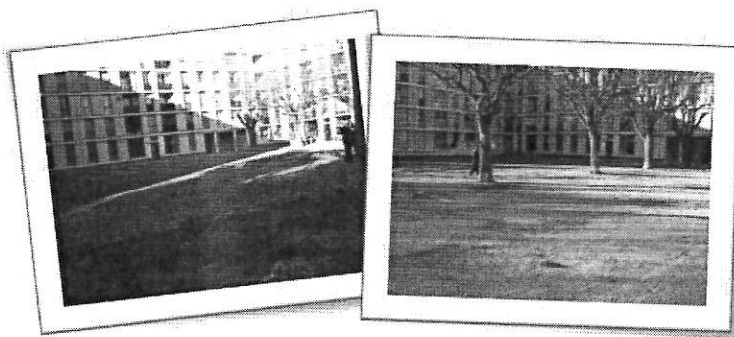
Fiches actions par thème :

Thème 1 : Usage et statut des espaces	p 7
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	p 24
Thème 3 : Vie sociale	p 44

Objectif 1 : Rechercher une meilleure adéquation usages et statut des espaces

- Action 1.1 : Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs
- Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialités pour une meilleure gestion des espaces

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, un travail partenarial sur les domanialités est déjà entamé. Ainsi, compte tenu de la programmation envisagée, un nouveau découpage parcellaire entre les bailleurs et la Ville est en cours.

Enjeux

- ⇒ Mettre en cohérence le découpage parcellaire et les domanialités en fonction des usages des espaces.
- ⇒ Clarifier les compétences de gestion des partenaires présents.
- ⇒ Améliorer la qualité de service et avoir une meilleure harmonisation des actes de gestion de chaque partenaire concerné.

Localisation

L'ensemble du territoire.

Action 1.1 :

Constituer un groupe de travail sur les domanialités avec les services Ville / CPA et les bailleurs

- **Clarifier les répartitions foncières dans le cadre du PRU : mise à plat avec l'ensemble des parties prenantes.**
Des réunions sur place ont déjà été organisées et seront à reproduire avec les bailleurs, la Ville et la CPA : phase d'échange afin de valider les incidences sur les domanialités de chaque partenaire :
 - A titre d'exemple, terrain d'assiette du microsite sportif sur des domanialités Pays d'Aix et 13 Habitat : vers la cession dans le domaine public.
 - D'autres équipements publics : école, crèche sur des espaces privés
 - Les futurs équipements de convivialité et de détente : aire de jeux, espaces verts, esplanade centrale, le Belvédère,...
- **Elaborer une nouvelle cartographie en fonction des nouvelles domanialités et de la programmation des nouveaux espaces à créer :** voiries, aire de jeux, place et esplanade centrale, belvédère, espaces verts,...
- **Hierarchiser l'ordre de traitement par les services en tenant compte des calendriers des travaux et analyser les formes juridiques les plus adéquates** (rétrocession, convention d'usage,...) **et établir un calendrier de programmation de finalisation des actes administratifs.**
- **Communiquer :** action décrite dans l'action 1.2

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville, service foncier Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat - CPA

Moyens
Equipe en place dans le cadre du PRU

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion du groupe de travail sur les domanialités - o Rédaction et diffusion des relevés de décisions par les pilotes et le co pilote - o Présence diversifiée des différents partenaires (en regard du répertoire des référents GUP) - Nombre de visites de terrain - Nombre d'accord formalisés (rétrocession ou convention de gestion) - Finalisation des actes administratifs, convention de gestion, rétrocession - Edition d'une nouvelle cartographie simplifiée

Action 1.2 : Communiquer / informer sur les modifications de domanialité pour une meilleure gestion des espaces

- **Informier et faire un retour des travaux des groupes de travail sur les domanialités :**
 - auprès des agents : bailleurs, Ville, CPA (1 à 2 réunions à programmer en fonction des besoins et du nombre de personnes concernées)
 - et des habitants / usagers.
- **Etablir une communication transversale et pyramidale pour s'assurer que les répercussions des changements et / ou que les engagements sur la gestion des espaces seront intégrés au travail des services, notamment auprès du personnel de terrain.**

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville : service Foncier Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat - CPA

Moyens
Mettre à disposition du temps nécessaire à la bonne transmission d'information Intégrer des méthodes de travail inter-service transversale et pyramidale

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion interservices et inter-partenariales - Nombre de réunion d'information auprès des habitants et usagers - Transmission des cartographies des domanialités repérant les compétences de gestion à l'ensemble des partenaires concernés (à partir du répertoire des référents GUP)

Objectif 2 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et/ou ventouses

Action 2.1 : Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Action 2.2 : Réduire les activités de garages à ciel ouvert repérées sur certains îlots

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Le quartier Beisson souffre, comme d'autres quartiers d'Aix en Provence, de la présence de voitures épaves et / ou ventouses sur son territoire. Il s'agit d'un lieu privé en partie, donc tout de même ouvert au public. On comptabilise près de 5 à 10 voitures épaves et / ou ventouses dans l'année, avec une intervention de la Police Municipale sous 45 jours environ. Toutefois, les délais peuvent être plus longs si l'identification de la voiture est complexe ou en cas de « véhicule gagé » par les services de la Préfecture.

Il convient également de réduire les activités de « garage à ciel ouvert » qui viendrait dégrader les espaces extérieurs rénovés.

Enjeux

- ⇒ Faire respecter les nouveaux espaces de stationnement pour une amélioration du cadre de vie pérenne par l'ensemble des habitants et usagers du quartier (école, crèche, belvédère,...).

Localisation

Ensemble du territoire et plus particulièrement :

- Parking près de la Banane (entrée 57, 58, 59) et entrées 1 à 16 pour 13 Habitat
- Parking derrière l'atelier Cézanne

Action 2.1 : Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Volet 1 :

Réunions d'information :

- 1) des réunions inter-partenariales auprès du personnel des bailleurs et des services techniques notamment ceux en charge de la gestion du quartier
- 2) des réunions d'habitants / usagers / intervenants sur le quartier : centre social Aix Nord.

Conception d'affichettes et de documents papier sur la procédure d'enlèvement des voitures épaves / ventouses à destination des habitants, en précisant les modalités d'intervention sur le domaine public et sur le domaine privé :

- à remettre par le bailleur lors de l'entrée et la sortie dans un logement et à renouveler dans l'année avec une diffusion plus large, à l'ensemble des locataires,
- à afficher dans les halls d'immeuble, dans les espaces recevant du public (centre social Aix Nord, associations...),

Volet 2 :

- 1) Communiquer sur les moyens d'agir des citoyens en faisant connaître le dispositif et la procédure mis en place par la Police Municipale, en intégrant le retour sur les bilans d'activité par quartier
- 2) Utiliser les supports de communication déjà existants :
 - de la Ville : Aix en Dialogue, Portail Citoyen,
 - des bailleurs : communiqué aux habitants, journal d'information, site internet,...
- 3) Cibler les secteurs ou groupes d'habitat prioritaires pour cette communication

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Proposer la création d'une « fiche liaison / navette » pour informer le bailleur ou l'organisme du suivi de la prise en charge de l'épave (traçabilité de la procédure) par le service de la Police Municipale.

Action 2.1 : (suite)

Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Volet 1 : démarrage à court terme, dès mise en œuvre des conventions Volet 2 : démarrage à moyen ou long terme puis actualisation annuelle ou sur repérage du besoin

Pilote	Partenaires mobilisés
Volet 1 : Police Municipale Copilote : Direction Politique de la Ville Volet 2 : Direction Politique de la Ville, avec le service communication Ville	- Services techniques municipaux, - Police Nationale - Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA - Associations de locataires, centre social Aix Nord

Moyens
Equipes en place + budget communication

Suivi et indicateurs
- Nombre de véhicules épaves repérés par trimestre, sur l'année - Modalité d'activation de la procédure : présence signalée par le bailleur, le syndic de copropriété, associations de locataires, habitants, usagers,... - Nombre de véhicules enlevés par trimestre, sur l'année - Durée moyenne pour l'enlèvement de l'épave (entre le signalement et l'enlèvement effectif) - Lieu d'enlèvement, en lien avec la cartographie - Retour des bailleurs sur le nombre de fiches « liaison / navette » reçues par le service - Nombre de campagnes de communication sur l'année - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année : courrier, article de presse, journal des bailleurs, sites internet (Ville, bailleurs)

Action 2.2 : Prévenir les activités de garages à ciel ouvert repérées sur certains îlots

- Repérer et identifier des personnes ayant cette activité, dans les garages ou sur les parkings actuels, afin d'enrayer ces pratiques sur les espaces requalifiés :
- Identifier les problèmes de sécurité et / ou de pollution engendrés
- Inviter le bailleur à rédiger un courrier d'information et de rappel à la règle

Calendrier				Durée / Périodicité
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court terme Repérage < à 6 mois Puis campagne régulière 1 fois / an
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Pays d'Aix Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Police Municipale - Police Nationale - Association de locataires...

Moyens
Equipes en place

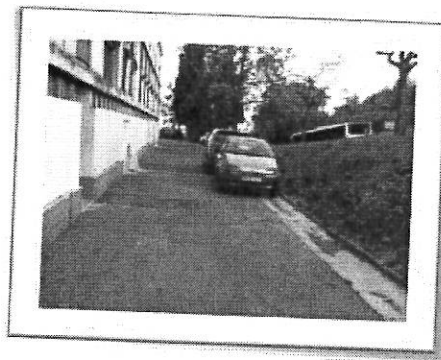
Suivi et indicateurs
- Nombre de signalements d'activités de mécanique à ciel ouvert - Nombre de courriers envoyés en référence au règlement par les bailleurs - Nombre d'interventions de la Police Nationale - Nombre d'interventions de la Police Municipale

Objectif 3 : Réguler le stationnement

Action 3.1 : Améliorer le stationnement, repérer les lieux problématiques

Action 3.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine, les espaces extérieurs vont faire l'objet d'une requalification. 13 Habitat est en cours de désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux ; Pays d'Aix habitat dispose déjà d'un projet défini par son maître d'œuvre. Des réunions de concertation sont envisagées entre les deux prestataires et leurs commanditaires pour une harmonisation des travaux (OPCU / OPCIC mandaté par la Ville).

Enjeux

- ⇒ **Sensibiliser, au-delà de la rénovation des espaces, au respect des règles de bon stationnement et de circulation pour une amélioration du cadre de vie pérenne.** Il n'y a pas de pression sur les places de stationnement, elles sont en nombre suffisant mais il s'agit de mieux réguler les pratiques des résidents et usagers du quartier.
- ⇒ **Anticiper les stationnements pendant la durée des chantiers de réhabilitation** des espaces extérieurs et de création des nouveaux équipements ou espaces de détente.

Localisation

L'ensemble du territoire mais plus particulièrement :

- Près du bâtiment E, voué à réhabilitation, pour Pays d'Aix Habitat
- A proximité des bâtiments N et M

Action 3.1 : Améliorer le stationnement, repérer les lieux problématiques

- **Faire un groupe de travail afin d'affiner la cartographie des lieux problématiques** (en partenariat avec les associations de locataires, le centre social Aix Nord) :
 - Espaces existants sous utilisés (déficit d'éclairage, de signalisation, usages détournés) : répondre à ces dysfonctionnements afin de rendre les parkings plus attractifs
 - Espaces existants sur utilisés
 - Emplacements de stationnement « PMR » : vérifier le nombre nécessaire, la localisation et la conformité du marquage.
- **Mieux gérer les parkings** à l'occasion des travaux de requalification programmés par les deux bailleurs (Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat) par des aménagements divers (signalisation au sol, signalétique, dispositif contraignant pour réduire les stationnements gênant l'intervention des services de secours,...).
- **Gestion de 30 places boxées**, correspondant au 30 logements du bat N reconstruit (13 Habitat)

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Mettre en place une procédure coordonnée entre les bailleurs et la Police Municipale et la Police Nationale en cas de non-respect des règles de stationnement (intervention éventuelle des patrouilleurs ?)

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à moyen terme
				

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Ville service technique - CPA Mission Handicaps - Police Municipale - Police Nationale - Pompiers - Association de locataires - Centre social Aix Nord - Les écoles de proximité

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions partenariales - Nombre et diversité des participants : bailleurs, Police Municipale, Police Nationale, association de locataires, centre social Aix Nord - Cartographie des lieux problématiques réalisée, évolution de ces lieux à 6 mois - Nature des travaux réalisés par les bailleurs - Nombre d'intervention de médiation des patrouilleurs

Action 3.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Travailler en appui le centre social Aix Nord, l'école, les associations,...

- **Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation au respect des règles de stationnement :**
 - Informer, sensibiliser et responsabiliser les habitants / usagers,
 - en cas de besoin, une réponse coercitive (rappel de la règle / loi) et un rappel des sanctions encourues
- **Déterminer les lieux et publics prioritaires** en fonction des groupes d'habitat problématiques visés dans l'action 4.1 (améliorer le stationnement)
- **Anticiper l'interface « chantier » par une communication élargie** à l'ensemble des parties concernées : habitants, services mairie, CPA, bailleurs, centre social, école, crèche.....

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Démarrage à court ou moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - Police Nationale - Police Municipale - Centre social Aix Nord, associations, écoles,... - Service communication Ville - Associations de personnes handicapées

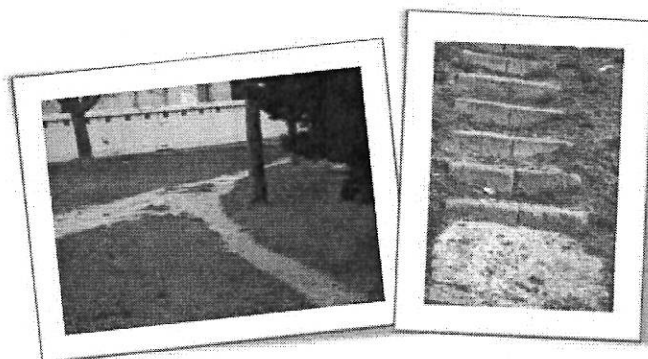
Moyens
Budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de campagnes de communication et de sensibilisation - Nombre de personnes concernées par la communication - Nombre de supports vecteurs de communication sur l'année - Nombre de partenaires participants : centre social, équipement de proximité, école, association de locataires,... - Nombre d'actions subventionnées dans le cadre du CUCS

Objectif 4 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR

- Action 4.1 : Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure
- Action 4.2 : Améliorer l'accessibilité PMR des cheminements piétons en partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité
- Action 4.3 : Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

La topographie de site entraîne les habitants à délaisser les cheminements « officiels » et à créer des « chemins raccourcis ». Ces cheminements viennent, par endroit, dégrader les espaces verts et leur tracé est bien identifié par les habitants.

Enjeux

- ⇒ Améliorer et sécuriser les cheminements piétons,
- ⇒ Préserver les espaces verts
- ⇒ Anticiper les problèmes d'accès aux chemins pendant la durée des chantiers de réhabilitation des espaces extérieurs et de création des nouveaux équipements ou espaces de détente

Localisation

Sur l'ensemble du territoire

Action 4.1 : Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure

- Etudier les lieux problématiques des cheminements piétons lors d'une **réunion du groupe de travail inter partenarial** :
 - établir une typologie des cheminements empruntés par les habitants pour distinguer : ceux qui dégradent les espaces verts, ceux qui sont dangereux (signalétique ou aménagements contraignants ?) et ceux dont l'usage semble cohérent à confirmer par des aménagements (signalétique, tracé, éclairage,...), ceux qui restent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite
 - s'appuyer sur les membres de ce groupe constitué afin de travailler en concertation sur les travaux de requalification des espaces extérieurs des bailleurs.

Calendrier	Durée / Périodicité
$n.0$ $n+1$ $n+2$ $n+3$ 	Démarrage à court et moyen terme < 6 mois A établir avant le lancement des travaux des espaces extérieurs

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Service Municipal des espaces verts - Associations de locataires, collectif d'habitants, - Centre social Aix Nord - Référent accessibilité de la Ville - CPA : mission Handicaps - Associations compétentes en matière d'handicap - Police Nationale - Pompiers - Associations présentes dans le quartier

Moyens
Equipes en place (référent GUP désigné pour chaque service ou organisme)

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions de travail - Présence et nombre des partenaires : diversité en regard du répertoire des référents GUP avec une représentativité des habitants (association de locataires, collectif d'habitants,...) - Nombre de visites de terrain - Localisation précise des cheminements à exclure ou à conforter par des aménagements - Localisation et nature des aménagements contraignants installés - Localisation et nature des nouveaux tracés de cheminements

Action 4.2 : Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité

- **Etablir un cahier de préconisations** qui pourrait servir dans le cadre des travaux d'amélioration des espaces extérieurs programmés par les bailleurs et à mettre en adéquation avec les besoins des habitants recensés (bailleurs ou services sociaux)
- **Maintenir le partenariat lors de la mise en œuvre des travaux**, en concertation avec le référent Handicap de la Ville, pour la recherche de préconisations qui profitent aux plus grands nombres : personnes handicapées moteurs, sensoriels ou cognitifs, personnes âgées, parents avec poussette.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Centre social Aix Nord - Associations compétentes en matière d'handicap - Police Nationale - Pompiers - référent accessibilité de la Ville (coordinateur des associations spécialisées du handicap) - CPA : mission Handicaps

Moyens
Equipes en place (réfèrent GUP désigné), rapprochement partenarial à impulser et à faire perdurer

Suivi et indicateurs
- Nombre d'associations concernées par le handicap invitées - Nombre et objet des réunions de travail : compte rendu et communication aux référents GUP - Nombre des partenaires présents en regard du répertoire des référents GUP - Liste et nature des préconisations - Nombre de visites de terrain

Action 4.3 : Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons

- Apporter une nouvelle signalétique respectant les normes d'accessibilité et adapter l'éclairage à l'occasion des travaux de réhabilitation des espaces extérieurs pour les cheminements « sauvages » à conforter.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Centre social Aix Nord - Référent accessibilité voirie de la Ville - CPA : Mission Handicaps - Associations compétentes en matière d'handicap - Police Nationale (patrouilleurs) - Pompiers

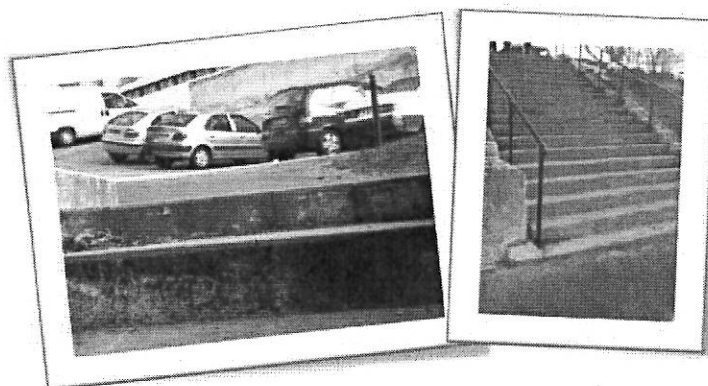
Moyens
Travaux programmés des bailleurs sur les espaces extérieurs

Suivi et indicateurs
- Nombre et localisation des panneaux de signalisation installés - Localisation et nature de l'amélioration de l'éclairage - Nature et localisation des nouvelles signalétiques des bailleurs, de la Ville - Plan général du quartier, plan des résidences

Objectif 5 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR

- Action 5.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux
- Action 5.2 : Créer une interface collective des bailleurs et des associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Beisson est une cité avec un bâti ancien (un seul bâtiment avec ascenseur), ce qui réduit la recherche d'accessibilité aux logements en rez-de-chaussée.

Compte tenu de la sociologie du quartier, avec une part importante de population vieillissante, il semble opportun de répondre aux besoins en termes d'accessibilité des logements et de leur environnement.

Enjeux

- ⇒ Profiter des opérations de réhabilitation quand le bâti le permet : Pays d'Aix Habitat a prévu la création de logements pour personnes à mobilité réduite en rez-de-chaussée du bâtiment E (transformation des locaux commerciaux en logements)
- ⇒ Rendre accessible des logements pour personnes à mobilité réduite

Localisation

Sur l'ensemble du quartier

Action 5.1 :

Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou services sociaux

- **Recenser les aménagements déjà réalisés sur les parties communes** et dans les logements et croiser avec les besoins recensés.
- **Travailler sur une mise en adéquation des travaux d'accessibilité et des besoins** des personnes à mobilité réduite enregistrés par les bailleurs ou services sociaux.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Pays d'Aix Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA : Mission Handicaps - Handitoit Provence - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place, croisement des recensements bailleurs et services sociaux Concertation ou convention avec la CIAPH (commission intercommunale pour l'accessibilité) : mission de recensement par la loi de 2005.

Suivi et indicateurs
- Nombre de visite sur le terrain - Nombre de réunion avec les partenaires concernés par le handicap, les problématiques d'accessibilité - Recensement des aménagements - Recensement des besoins des personnes à mobilité réduite

Action 5.2 : Créer une interface collective des bailleurs et des associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

- **Faire émerger un groupe de travail inter-bailleurs** afin de partager et de mutualiser la connaissance des problèmes PMR et les solutions et préconisations possibles selon les territoires.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Pays d'Aix Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA : mission Handicaps - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place, convention CPA Handitoit

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion organisée - Nombre de partenaires au regard du répertoire des référents GUP - Nombre d'associations sollicitées sur le handicap

Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective

- Action 1.1 : Définir les emplacements et le types de containers d'ordures ménagères qui seront installés
- Action 1.2 : Communiquer et informer les habitants sur les futures aires de stockage
- Action 1.3 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs
- Action 1.4 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Rappel

Dans le cadre de sa compétence en collecte des déchets ménagers, les services de la CPA interviennent pour le ramassage des déchets ménagers 3 jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi matin). L'équipe en charge de la collecte est composée de 3 agents (1 conducteur et 2 ripeurs) et dispose d'un camion benne.

- **Sur le plan technique :**

Actuellement, les aires de stockage de déchets sont différentes selon les deux bailleurs présents. Dans le cadre du projet ANRU, il est prévu une harmonisation afin de contribuer à créer une unité urbaine et architecturale. Le choix entre la mise en place des conteneurs semi-enterrés, enterrés ou aériens ainsi que leur localisation reste à faire prochainement pour 13 Habitat et Pays d'Aix Habitat (en lien avec la CPA et la Ville). L'aménagement du stockage des ordures ménagères, qui interviendra à la fin des chantiers de réhabilitation, est à articuler avec les aménagements des espaces extérieurs et le projet de résidentialisation.

- **Sur le plan social :**

Il s'agit en amont à la fois de préparer **par des actions de communication et de sensibilisation** :

- Les habitants et usagers aux changements qui vont intervenir dans leur logement (à terme, la condamnation des trappes de vides ordures) et dans leur quartier (sur le mode de stockage des déchets ménagers en fonction des choix des bailleurs).
- Gérer une phase transitoire durant les travaux de réhabilitation où les containers de déchets ménagers seront sortis des locaux vides ordures et stockés à l'extérieur.
- Poursuivre les actions d'accompagnement auprès des habitants afin de réduire durablement les dépôts sauvages persistants dans le quartier et agir sur les comportements d'incivilités.

Objectif 1 : (suite)

Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective

Le constat actuel :

Malgré les campagnes d'information et la présence d'espaces dédiés au stockage, les bailleurs et la CPA constatent la persistance de dépôts sauvages d'encombrants et de déchets ménagers.

De même, les actions de sensibilisation des gardiens sur les lieux de dépôts et la diffusion du calendrier des jours de collecte ne permettent pas d'enrayer ces dysfonctionnements récurrents.

Ces incivilités influent sur les relations entre les habitants, et entre les habitants et les gestionnaires et entraînent un processus de déqualification des espaces, et par là, de dévalorisation des habitants. **Elles ont un impact direct sur la qualité et l'attractivité urbaine du quartier.**

Il s'agit, dans le cadre du projet ANRU, d'accompagner ce changement de comportement afin de pérenniser les investissements réalisés et de modifier durablement l'image négative dont souffrent les habitants du quartier.

Enjeux

- ⇒ S'assurer de la bonne adéquation des aménagements aux pratiques des habitants.
- ⇒ Tendre vers une harmonisation des équipements de stockage des déchets afin de créer une unité architecturale sur un même quartier.
- ⇒ Réduire, à terme, le flux de dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères.

Action 1.1 : Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés

Rappel :

La programmation des travaux de remplacement des aires de stockage des déchets ménagers est fixée en 2014, en fonction de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation des immeubles.

Le projet de rénovation urbaine de Beisson prévoit le remplacement des équipements existants pour Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat. Il s'agit donc de **définir le programme en fonction des contraintes des gestionnaires et en intégrant les usages des habitants.**

Les points de stockage / collecte doivent être à la bonne distance des bâtiments et se situer sur le parcours naturel de l'habitant pour ne pas favoriser les comportements d'incivilité. Attention également à la localisation des containers (sur l'axe de circulation principale du quartier) qui peut favoriser les dépôts sauvages de déchets et encombrants par des personnes extérieures.

• **1^{er} étape :**

Organiser une réunion de travail sur le terrain entre CPA / bailleurs / services technique de la Ville afin :

- **D'analyser les contraintes physiques du terrain** qui conditionnent le type d'équipement pour des installations semi-enterrées, enterrées ou aériennes. L'objectif est de valider un type d'équipement commun aux deux bailleurs afin de tendre vers une harmonisation des aires de stockage sur l'ensemble du quartier.
- **De prévoir la phase transitoire** où les containers seront installés dehors. Actuellement les logements sont équipés de vides ordures et les déchets sont acheminés via les gaines directement dans les containers de 120 L situés dans des petits locaux en pieds d'immeuble (accessibles uniquement par les agents). Les containers plus grands sont déjà stockés à l'extérieur.
- **Etablir une communication technique et transversale** (élaboration d'une cartographie) entre les chargés d'opération ANRU, les gestionnaires du site référents GUP et les agents : bailleurs, Ville, CPA.... pour intégrer les contraintes techniques sans oublier la démarche de GUP.

Rappel : au titre de sa compétence « collecte des déchets ménagers » la CPA coordonne les actions des partenaires et dispense l'information et accompagne les utilisateurs dans le travail de communication.

• **2^{ème} étape :**

Clarifier et définir, en amont des travaux, les modalités d'implication des habitants (le niveau approprié) en partant d'une échelle graduée allant de la simple information (adaptée et systématique, comme une réunion publique) en passant par la consultation sur les lieux d'implantation des équipements, jusqu'à la coproduction des projets (des groupes de travail pourraient être créés en vue de l'élaboration d'une charte propreté).

Il s'agit de préciser, pour chaque intervention, comment concrètement les habitants seront associés au projet.

Il peut être **envisagé une visite sur site** en avant-première, avant que le programme soit totalement bouclé ou lorsque le programme est défini dans son ensemble : en présence des représentants des locataires, du centre social Aix Nord, de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, partenaires essentiel comme relais d'information auprès de la population.

Localisation

Bailleurs	Emplacements, nombre et type de stockage retenus
13 Habitat	<i>(à compléter par la cartographie des futurs emplacements)</i>
Pays d'Aix Habitat	<i>(à compléter par la cartographie des futurs emplacements)</i>

Action 1.1 : (suite)

Définir les emplacements et le type de conteneurs d'ordures ménagères qui seront installés

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Avril 2013 : réunion de travail sur le terrain

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA (Direction des Collectes) Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat

Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter partenariales organisées, - Nombre de participants aux réunions - Nature de l'information diffusée, type de support,... - Nombre de campagne d'information - Nature de la participation des habitants : visite de présentation nombre de participants

Action 1.2 : Communiquer et informer les habitants sur les futures aires de stockage

Il s'agit d'informer les habitants des changements qui vont intervenir pour l'amélioration de leur cadre de vie en les associant à la démarche de suppression des vide-ordures dans les logements qu'ils occupent.

Afin qu'ils puissent se projeter sur ces futurs aménagements, une information spécifique leur sera adressée tout au long de l'avancée du projet. Cette communication pourra prendre diverses formes (réunion publique, plaquette d'information, maquette, affichage dans les halls, au centre social Aix nord et dans les espaces recevant du public).

Elle devra contenir des éléments relatifs à la programmation des travaux, le choix des équipements et les emplacements retenus.

- **Après accord entre les bailleurs et la CPA sur le type et l'emplacement des aires de stockage futures et le stockage provisoire** (cf. fiche action n°2.1), prévoir, dans un second temps, une communication à destination des habitants. A la demande des bailleurs la CPA sera présente lors des réunions publiques.
- **Définir le ou les support(s) de communication** (plaquette d'information, vidéo avec la CPA et les bailleurs,...). La CPA fournira aux bailleurs des supports de communication (en phase projet) et les accompagnera dans le travail de communication lors de la mise en œuvre des nouveaux équipements.
- Prévoir une articulation entre cette information et les actions de sensibilisation qui seront développées (avec les associations spécialisées, le centre social Aix Nord et les écoles) et celles réalisées par la CPA (cf. action 1.4).

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	4 ^{ème} trimestre 2013 en fonction de l'état d'avancement des travaux de réhabilitation

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA (Direction des Collectes) Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat - Centre Aix Nord - la MOUS

Moyens
La participation ANRU dans le cadre du budget global + budget spécifique communication pour les bailleurs.

Suivi et indicateurs
- Plan de localisation des logettes - Calendrier de suivi des travaux - Part et type d'actions de communication réalisées par la CPA et les bailleurs - Nombre de partenaires participants aux réunions - Nombre d'habitants participants aux réunions

Action 1.3 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Rappel :

La CPA bénéficie d'une double compétence en matière de collecte des déchets ménagers et en gestion urbaine de proximité au titre de la Politique de la ville. Dans ce cadre, la CPA apporte un soutien technique et financier aux bailleurs (privés ou sociétés HLM) par le biais de convention bipartite, pour la réalisation ou l'aménagement d'équipement pour la pré-collecte des déchets ménagers.

Cette convention intègre un volet communication et sensibilisation auprès des habitants et personnels de terrain.

La CPA communique régulièrement en direction des usagers pour rappeler les procédures de tri sélectif, la collecte des déchets ménagers et l'enlèvement des encombrants, sous la forme de communication écrite et de réunions en pieds d'immeuble.

Il s'agit de faciliter la mise en œuvre des conventions bipartites si elles ont été signées ou de favoriser la formalisation de ce partenariat sur le volet communication, sensibilisation avant et pendant les travaux.

Pour atteindre cet objectif, il convient d'envisager la constitution d'un groupe de suivi partenarial avec la CPA et les bailleurs (13 Habitat et Pays d'Aix Habitat) afin de développer une approche plus adaptée au public visé et / ou à la spécificité du groupe d'habitat concerné.

➤ **Volet 1 : la communication**

Une réunion de travail (CPA / bailleurs / Ville) est à programmer (septembre 2013) dans le but de :

- **Définir un type de communication qui sera adressé aux locataires et usagers** en prenant en compte les retours sur les précédentes campagnes d'informations auprès des agents de terrain et des personnes relais. La CPA assure la diffusion de la communication et la sensibilisation aux usagers et aux personnels ; « elle fournit également aux bailleurs des dépliants consignes de tri et des sacs de pré-collecte et des plans détaillés sur lesquels figurent les lieux d'implantation des logettes affectées à chaque immeuble et les points d'apports volontaire les plus proches ».
- **Programmer les actions de communication**, (pendant les travaux, après les travaux de réhabilitation et / ou de livraison de constructions neuves).
- **Déterminer une périodicité (trimestrielle ?)** pour diffuser ces informations à destination des usagers. Cette périodicité pourra être modifiée en fonction de l'état d'avancement des travaux.

➤ **Volet 2 : les réunions en pieds d'immeuble**

- **Les réunions en pieds d'immeuble seront effectuées à la demande des bailleurs** en présence des agents de terrain et du responsable de patrimoine avec l'appui d'un responsable de la CPA et l'assistance d'un technicien de quartier ou un agent de la Ville.
- La CPA s'engage à effectuer 3 réunions par an.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre

- Elaboration par les bailleurs de plaquettes spécifiques et pédagogiques qui seront distribuées aux locataires lors des états des lieux entrants et sortants.
- Création d'un annuaire contenant les coordonnées des structures publiques et para publiques qui récupèrent, recyclent ou réparent à destination des habitants et usagers ?

Localisation

Les dépôts sauvages se concentrent notamment dans les espaces délaissés en fonction de l'accessibilité et de la configuration du terrain : talus en contre bas, talus en façade arrière de la crèche ou sous le local fermé de Pays d'Aix Habitat.

Action 1.3 : (suite)

Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et les bailleurs

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Septembre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA (Direction des Collectes) Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - Pays d'Aix Habitat

Moyens
Les conventions de participation de la CPA

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion inter partenariales - Nombre d'interventions annuelles demandées par les bailleurs (réunions en pieds d'immeuble) - Nombre de demande d'enlèvement provenant directement des usagers et habitants - Nombre et localisation des campagnes de communication.

Action 1.4 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Il s'agit d'actions sur le long terme, pour faire évoluer progressivement les comportements déviants vers une responsabilisation individuelle et collective (avec l'appui du centre social d'Aix Nord, les associations spécialisées et les écoles du quartier, afin de toucher l'ensemble des classes d'âges).

Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie en lien avec les thématiques de la gestion urbaine de proximité (développement durable, valorisation des déchets, maîtrise des dépenses) avec l'appui des équipements sociaux éducatifs, les associations spécialisées et les écoles.

- **1^{er} étape :**
Intégrer à la réflexion les diverses expérimentations réalisées par les bailleurs dans leur patrimoine :
- **2^{ème} étape :**
Elaborer une note de cadrage, par la Direction Politique de la Ville par le biais du dispositif CUCS, pour des missions de sensibilisation et d'éducation, afin de définir les actions et les porteurs de projet qui en auront la charge (équipement socio-éducatifs, associations spécialisées, écoles, CPIE,...).
- **3^{ème} étape :**
Organiser une réunion partenariale (Ville / CPA / Bailleurs,...) pour :
 - Définir de manière concertée les modalités de mise en œuvre de ces actions et leurs programmations en lien avec les travaux qui seront réalisés par les bailleurs.
 - Envisager d'associer d'autres partenaires : les écoles, le CPIE d'Aix.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- **4^{ème} étape :**
Ouvrir le partenariat et sensibiliser de nouveaux partenaires (Etat, Conseil Général, Conseil Régional,...)
La Direction Politique de la Ville, aura en charge de mobiliser ces nouveaux partenaires.

Localisation :

Bailleurs	
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	

Action 1.4 : (suite)

Accompagner et sensibiliser les habitants

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3	2 ^{ème} semestre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA (Direction des Collectes) + mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat et Pays d'Aix Habitat - Ville (service nettoyage) - Centre social Aix Nord - Les Ecoles - Associations spécialisées : CPIE - MOUS

Moyens
La participation ANRU dans le cadre du budget global + budget spécifique communication pour les bailleurs + CPA.

Suivi et indicateurs
- Fréquence de réunions inter partenariales - Profil des porteurs de projets CUCS ciblés par la note de cadrage (associations spécialisées, écoles, CPIE, centre social, équipement socioéducatif de proximité) - Nombre de partenaires associés aux actions de sensibilisation - Nombre et descriptifs des actions de sensibilisation conduites sur les thèmes du développement durable, de la valorisation des déchets, de la maîtrise des dépenses - Nombre et type de participants visés par les actions de sensibilisation par thème et par âge - Impact sur le cadre de vie : établir une cartographie qui recense les secteurs qui dysfonctionnent, l'évolution de la collecte et les actions de sensibilisation et d'accompagnement mises en œuvre

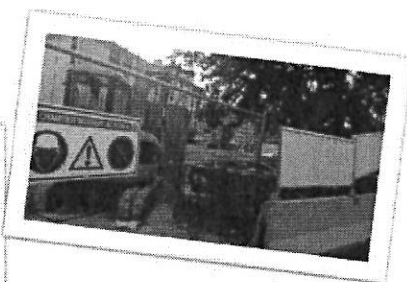
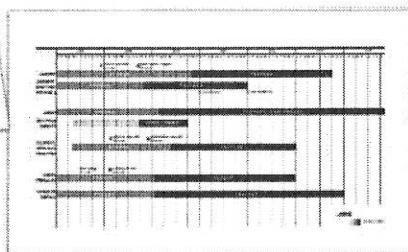
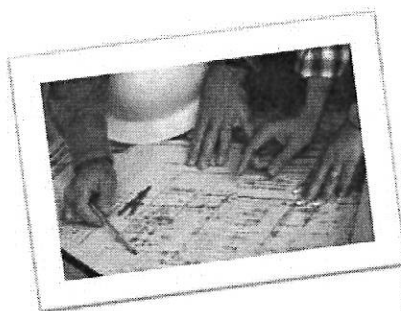
Objectif 2 : Adapter la gestion courante pendant les travaux

Action 2.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Action 2.2 : Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme

Action 2.3 : Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Pour rappel, divers chantiers vont coexister et se succéder jusqu'en 2015.

La Ville va procéder à l'aménagement du Belvédère et de l'Esplanade, avec des espaces verts, des jeux aquatiques, des aires de jeux pour enfants et des travaux de requalification de l'entrée de quartier seront effectués.

Pays d'Aix Habitat a débuté les travaux de réhabilitation de son patrimoine ; de même pour 13 Habitat (30 logements seront détruits au bâtiment N et un immeuble reconstruit). Au total, 577 logements seront réhabilités par les 2 bailleurs.

Le quartier va connaître pendant plusieurs années des bouleversements importants, les usages des espaces vont être modifiés en raison des nombreux chantiers, les nuisances seront réelles, pour les habitants et pour les gestionnaires.

Il s'agit de maintenir la qualité des services aux habitants et usagers pendant la phase des chantiers, en faisant coexister les contraintes liées aux travaux et la prise en compte de la démarche de GUP.

Cela concerne à la fois les services urbains, les services techniques de la Ville, les bailleurs et l'OPCU : une coordination renforcée sera donc nécessaire.

Enjeux

- ⇒ **Coordonner l'intervention des différents gestionnaires** : services urbains, services techniques de la ville (espaces verts, la voirie, l'éclairage,...) et bailleurs.
- ⇒ **Anticiper les impacts des différents travaux programmés sur la gestion des espaces** : travaux de réhabilitation, de construction de containers, les chantiers effectués dans le cadre des actions de sensibilisation du type chantiers pédagogiques.
- ⇒ **Adapter la gestion en fonction de l'avancement des travaux.**

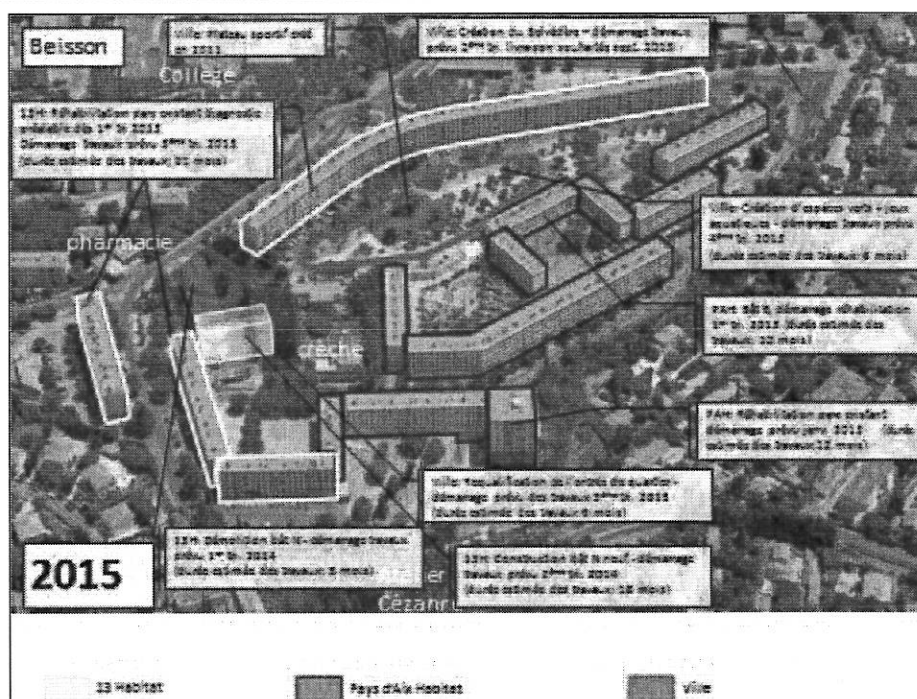
Objectif 2 : (suite)

Adapter la gestion courante pendant les travaux

Tableau récapitulatif des travaux

	Programmation des travaux	Travaux de démolition	Travaux de réhabilitation	Construction neuves BBC	Construction d'aires de stockage des déchets ménagers	Actions de sensibilisation
 PAYS D'AIX HABITAT Office Public d'Aménagement et de Construction	Ravalement de façade/ isolation intérieure, isolation toiture, conformité électrique des logements, chaudières à condensation, remplacement des gardes de corps, réfection en peinture des halls / cages / paliers, équipements sanitaires (remplacement partiel et portes d'entrées.	0	?	(à préciser le nombre de logements)	(à préciser le nombre)	
 13 HABITAT	Etanchéité des toitures + isolation thermique, isolation plancher bas sur cave, remplacement des chaudières par des générateurs à condensation, fermeture des loggias, remplacement des gardes corps, réfection des cages d'escalier y compris désenfumage , ravalement des façades, réfection des halls d'entrée*	Bâtiment N	?	Bâtiment N (neuf)	(à préciser le nombre)	oui
Total		30	577	?		

* sous réserve



Action 2.1 : Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Rappel :

Il s'agit d'adapter la gestion courante de ce quartier durant les travaux (réhabilitation, démolition, construction, aménagement des espaces extérieurs) en tenant compte du décalage dans la programmation des travaux entre 13 Habitat et Pays d'Aix Habitat et les modifications d'usages rendues nécessaires par l'emprise des chantiers.

L'ampleur des travaux programmés nécessitent une coordination renforcée, une communication accrue et partagée entre les services techniques de la Ville, la CPA et les bailleurs, avec l'appui de l'ordonnancement pilotage et coordination OPC Urbain (OPCU).

Il convient de mettre en place un groupe de travail pour :

• **1^{er} étape :**

Elaborer un organigramme « projet » afin d'identifier chaque référent (chargés d'opération et GUP) au sein de chaque structure afin de suivre la programmation des travaux sans perdre de vue la GUP.

• **2^{ème} étape :**

- **Organiser des réunions périodiques trimestrielles (et dont le rythme pourra évoluer en fonction de la programmation des travaux) sur le thème : « modalités de gestion des espaces publics ».** L'objectif est d'identifier les contraintes et ajuster les prestations des gestionnaires (espaces publics et espaces privés) durant les chantiers.
- **Adapter les services rendus au quotidien durant les travaux :** (acheminement du courrier, circuits de sortie et collecte des ordures ménagères, horaires de passage pour le nettoyage des espaces communs, stationnement des véhicules pour les usagers du centre social et de la crèche)
- **Limitier les nuisances touchant le cadre de vie des habitants en communiquant avec eux afin qu'ils anticipent les difficultés et adaptent leur comportement ou mode de fonctionnement** (signalétique, éclairage,...)
- **Etablir une communication collective sur les différents chantiers pour informer les habitants – et plus spécifiquement à destination des personnes handicapées qui sont particulièrement affectés par les nuisances occasionnées par les travaux (y intégrer le centre social Aix Nord, la crèche).**
L'information visera à établir une passerelle entre le projet de rénovation urbaine, les nuisances occasionnées par les chantiers, les modifications d'usages (moindre accessibilité des espaces en travaux) et les adaptations rendues nécessaires en matière de Gestion Urbaine de Proximité.
- **Fluidifier l'outil permettant aux usagers de signaler des dysfonctionnements constatés pendant la durée des travaux.**
- **Communiquer sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation** afin que chaque gestionnaire puisse adapter son intervention sur le site en fonction des aménagements réalisés, notamment en matière de projet liés aux espaces verts et espaces extérieurs qui peuvent être mis en œuvre dans le cadre des chantiers pédagogiques ou d'insertion.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Réunions publiques sur les espaces verts, les espaces extérieurs (à prévoir : une réunion sur le stockage et la collecte des déchets ménagers).

Action 2.1 : (suite)

Anticiper l'impact des travaux sur l'organisation de chaque gestionnaire

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	• <u>1^{er} étape</u> : 3^{ème} trimestre 2013 : 1^{ère} réunion de travail • <u>2^{ème} étape</u> : 2^{ème} semestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA Service Collecte - Centre Aix Nord - Associations en charge de la sensibilisation - MOUS

Moyens
la participation ANRU dans le cadre du budget global + les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Nombre de signalement et dysfonctionnements des habitants et usagers - Aide mémo réalisés par secteur - Outil de programmation par secteur

Action 2.2 :

Elaborer une politique de gestion de l'attente pour les travaux programmés à moyen et long terme

C'est l'occasion de favoriser une coordination entre les gestionnaires et la maîtrise d'ouvrage, mais cela nécessite de définir un niveau de gestion pertinent. Elle donne une lisibilité du projet et pose les conditions minimales d'adhésion des habitants.

- **Identifier et recenser de manière concertée (avec la Ville, l'OPCU, la CPA, les bailleurs, l'amicale des locataires ?) les espaces publics et privés nécessitant des travaux provisoires.**
Cela peut prendre la forme d'un diagnostic en marchant, afin d'établir la cartographie des lieux nécessitant une intervention provisoire. Il convient d'intégrer à la réflexion les signalements effectués par les habitants et usagers (notamment concernant le plateau sportif livré par la Ville en 2012).
- **Faire partager aux gestionnaires l'information sur l'évolution des échéances et la nature des interventions :** mettre en place des outils de communication réguliers et transversaux entre les gestionnaires.
- **Communiquer auprès des habitants** sur les actions qui seront réalisées en précisant le planning prévisionnel des travaux effectués (nature du traitement provisoire et les critères retenus) Pour cela, mettre en place une information spécifique avec des supports différents écrits : journal de la Ville, (journal des bailleurs,...) ou oraux (radio, télévision locale).

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	3 ^{ème} trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA Service Collecte - Centre Aix Nord - Associations en charge de la sensibilisation - MOUS

Moyens
les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Cartographie des dysfonctionnements - Campagne d'information à destination des habitants et usagers - Nombre de réunions interservices et inter-partenariales

Action 2.3 :

Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Il s'agit d'anticiper les changements dans les modalités de gestion du fait des nouveaux espaces aménagés et du changement de domanialité. Ces espaces sont souvent plus sophistiqués (équipements, mobiliers, éclairages, plantations, jeux...) et le niveau d'exigence est accru (réactivité/réparations). Par ailleurs, il convient d'accompagner les habitants et usagers dans l'appropriation de ces espaces.

Après travaux : le Belvédère, l'esplanade

- **Auprès des habitants / usagers :**
 - **Accompagner l'évolution des usages de ces espaces par des actions de communication / sensibilisation** (affichettes, plaquettes, flyers,...) à destination des habitants et usagers afin qu'ils s'approprient ces espaces et que ces derniers soient pérennes et utilisés.
 - **Associer les représentants d'habitants ou les habitants** (par le biais d'ateliers thématiques) à la coproduction des règles d'utilisation de ces espaces.
 - **Développer des actions d'information et de sensibilisation des habitants et usagers** sur le bien vivre ensemble ; notamment sur l'occupation des espaces (**fiche action 2 thème 3 Vie sociale**) sous forme d'ateliers participatifs. En amont, il convient de définir les thématiques et d'intégrer des visites des sites avec les habitants.
- **Auprès des gestionnaires :**
 - **Etablir une communication transversale et au niveau décisionnel** afin de renforcer la coordination des différents intervenants après les chantiers pour s'assurer que les changements sur la gestion des espaces seront intégrés par les agents de terrain dans la gestion quotidienne et lors des opérations coup de poing.
 - **Anticiper l'évolution des conditions de gestions** (modification des contrats de prestation, élaboration de nouvelles conventions Ville /bailleurs fixant les nouvelles modalités de gestion après travaux en clarifiant la répartition des tâches et les niveaux de prestation ?).
 - **Remobiliser l'ensemble des intervenants dans le cadre des actions partenariales déjà engagées :** (« opération coup de poing », logiciel citoyen) en identifiant préalablement les freins et difficultés pour leurs mises en œuvre.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Prévenir les dégradations / incivilités éventuelles en établissant des passerelles avec les partenaires du CLSPD, le CUCS, et assurer un traitement rapide pour la remise en état en cas de dégradation : régie ?

Localisation :

	Les secteurs concernés
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	
Espaces publics	le Belvédère l'esplanade centrale (rue René Coty) : création d'espaces verts +aire de jeux pour les 1 à 5 ans et les 5 à 12 ans La requalification de l'entrée du quartier

Action 2.3 : (suite)

Ajuster les modes de gestion et accompagner l'évolution des usages

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	

Pilote	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville (OPCU)	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - CPA Service Collecte - Centre Aix Nord - Associations en charge de la sensibilisation - MOUS

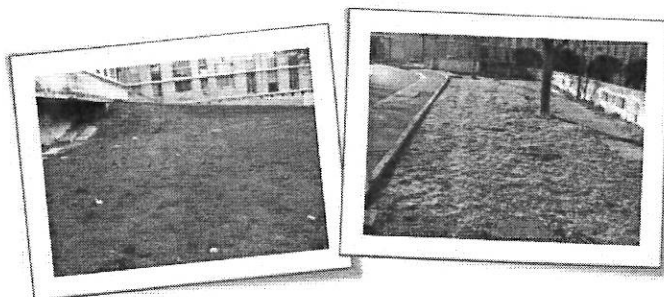
Moyens
Les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre et nature des chartes et ou règlements cosignées Ville, bailleurs - Bilan annuel des dégradations et incivilités constatées et des interventions réalisées. - Bilan annuel des opérations « coup de poing » et « le logiciel citoyen »

Objectif 3 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts dans les secteurs peu attractifs

Action 3.1 : Apporter du traitement paysager

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Les espaces verts du quartier sont à l'état naturel avec, par endroit, des poches d'abandon en lien avec l'absence de lisibilité entre domaine public et privé (talus,...) et l'entretien de ces espaces reste minimaliste. Des débris et encombrants sont déposés sur quelques îlots. A cela, s'ajoute un manque de coordination entre les différents intervenants en charge de l'entretien (bailleurs, prestataires extérieurs, Service espaces verts de la Ville) notamment autour de la périodicité de l'entretien.

Le projet de rénovation urbaine vise à traiter ces espaces pour rendre le quartier plus attractif, notamment au centre l'esplanade où est localisé le plateau sportif. Cet espace sera aménagé par la création d'espaces verts, d'aires de jeux pour enfants.

Les travaux de résidentialisation par unité de bâtiments permettront également l'apport d'un traitement paysager et la délimitation de places de stationnement résidentiel. Cependant, la concertation des habitants en amont des travaux est une étape nécessaire. Elle permet de les faire participer au projet (choix de l'implantation du mobilier urbain ?) et de les sensibiliser au respect de leur cadre de vie futur, notamment concernant les usages de nouveaux équipements.

S'agissant des gestionnaires, le projet constitue l'occasion d'élaborer une charte paysagère dans laquelle pourrait être définie de manière concertée : des types de végétaux à planter, l'homogénéisation des interventions de jardinage (taille des haies et entretien) et tendre vers une harmonisation du mobilier urbain.

D'ores et déjà, il apparaît nécessaire de renforcer la coordination entre les différents acteurs en charge de l'entretien afin de tendre vers une homogénéité du traitement.

Enjeux

- ⇒ Tendre vers une harmonisation du traitement paysager dans l'ensemble du quartier.
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de concertation auprès des habitants sur les futurs espaces.
- ⇒ Renforcer la coordination des acteurs en charge de l'entretien des espaces et des équipements.

Action 3.1: Apporter du traitement paysager

Les aménagements de ces espaces interviendront en fin de travaux de résidentialisation.

1^{ère} étape :

- **Mettre à plat la domanialité (Ville / bailleurs) et tenir compte dans le projet** du décalage existant dans l'état d'avancement des travaux entre Pays d'Aix Habitat et 13 Habitat. Une rétrocession du foncier doit intervenir en face de l'atelier Cézanne du côté du parking.
Analyser et recenser les espaces en pieds d'immeuble susceptibles d'être utilisés pour des projets de jardins pédagogiques par le centre social Aix Nord ou les associations spécialisées.

2^{ème} étape :

- **Etablir une charte de l'arbre (Ville / bailleurs) en lien avec les prescriptions de l'étude de sécurité afin de définir les espèces qui seront implantées :** il convient d'anticiper et intégrer les priorités en termes de gestion (pluralités d'intervenants) et d'entretien (maîtrise des charges) liés à ces espaces. Prévoir une réunion thématique avec l'ensemble des gestionnaires (y associer l'association IE13, qui intervient dans le cadre des chantiers d'embellissement) et les entreprises prestataires des espaces verts pour le compte des bailleurs.

3^{ème} étape :

- **En amont des travaux, mettre en place des ateliers de concertation sur les espaces verts avec les habitants** (choix des variétés de végétaux, type et emplacement du mobilier urbain) En précisant en amont les règles du jeu (objet et contenu de la participation).
La participation des habitants permet de réduire les risques de dégradation, ils sont détenteurs d'une expertise d'usage de ces espaces, vivent au quotidien dans le quartier et contribuent à son bon fonctionnement.
- **Communiquer auprès des gestionnaires et des habitants** sur les programmes qui seront réalisés dans le cadre des actions de sensibilisation : localisation des espaces dédiés aux chantiers pédagogique et chantiers insertion, partenaire porteur du projet (en lien avec la fiche action 2.1 du volet 3 « vie sociale »).

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Réunions publiques sur les espaces verts et les espaces extérieurs à prévoir.
- Construire des micros projets d'améliorations (plantations, fleurissement...) projet de jardin en pieds d'immeuble ou chantiers pédagogiques.

Localisation :

La zone en face de l'atelier Cézanne

Action 3.1: (suite) Apporter du traitement paysager

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	A partir de la mise à plat des domanialités

Pilote	Partenaires mobilisés
Ville (Service des espaces verts + Service Foncier) Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - Associations en charge de la sensibilisation et des actions d'accompagnement des jeunes - Centre social Aix Nord - Association IE13

Moyens
les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Nombre d'ateliers de concertation et nombre de personnes présentes - Cartographie des espaces verts

Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages

Action 1.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Quelques chiffres :

- Plus de 22 % des ménages sont des familles nombreuses (+ de 3 enfants)
- 22,7% des ménages vivent à 100 % des allocations.

Les deux bailleurs font état d'une paupérisation accrue de leurs locataires. Au sein de leurs structures respectives (agence pour 13 Habitat implantée sur le site, siège pour Pays d'Aix Habitat au Jas de Bouffan), une conseillère économique, sociale et familiale (CESF) accompagne les ménages en difficulté pour prévenir les situations d'impayées dans le cadre de la gestion courante de ces groupes.

13 Habitat va procéder à la démolition de 30 logements (bâtiment N) et 577 logements seront réhabilités au 1^{er} semestre 2014, les locataires concernés par cette opération sont pris en charge par une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale de la ville d'Aix en Provence jusqu'en 2015.

Beisson est un quartier enclavé, il est entouré par un boulevard urbain délimité par les avenues Paul Cézanne, Raymond Poincaré et Vincent Auriol. Le lien social y est fragile, seul un équipement est situé à l'intérieur de la citadelle : la crèche. Cependant, le dynamisme du centre social Aix Nord, localisé à l'extérieur, compense ce constat.

Dans le cadre du projet ANRU, un partenariat renforcé a été établi entre cette structure et les bailleurs.

L'ensemble des habitants du quartier bénéficient par ce biais d'un accompagnement collectif afin de mieux appréhender les évolutions qui vont intervenir dans le quartier. Plusieurs thèmes ont été sélectionnés par les partenaires :

- Communication autour du projet de rénovation
- Habitat et cadre de vie en lien avec le programme de rénovation.
- Transformation du quartier et travail de mémoire (conte)
- Création d'un espace de parole ouvert aux habitants afin de désamorcer l'inquiétude générée par le projet.

Enjeux

- ⇒ **Prendre en compte le phénomène de fragilisation des ménages** en développant des actions de sensibilisation collective et individuelle sur la base de la maîtrise des dépenses énergétiques.
- ⇒ **Mieux identifier les acteurs de l'accompagnement social** afin de mieux lutter contre la précarité des familles.

Action 1.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

**Autour des thématiques de la GUP : développement durable, maîtrise des charges et des dépenses
énergétiques**

1^{ère} étape :

- **Elaborer un répertoire à destination des partenaires :**
Ce document devra recenser les interlocuteurs référents chez les bailleurs et l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social (institutionnels, centre social, équipements socio-éducatifs, CAF, MDS, CCAS, et associatifs spécialisés ALPA, Médiance 13) implantés dans le quartier.
Cet outil précisera, pour chaque structure, le champ d'intervention et le public suivi. Ce répertoire sera inséré dans le volet « vie sociale » du projet d'organigramme de la gestion urbaine de proximité.
- **Créer une « version allégée » du répertoire à destination du public (habitants / usagers)** afin de favoriser le lien direct des habitants du quartier avec ces structures.

2^{ème} étape :

- **Mettre en place un groupe de travail partenarial composé des représentants des différents organismes (travailleurs sociaux, bailleurs, centre social, équipe Mous...) afin :**
 - D'associer les professionnels de l'accompagnement social au travail de GUP,
 - D'identifier les acteurs de l'accompagnement social par structure,
 - De clarifier et hiérarchiser les problématiques sur lesquelles il convient de travailler en priorité,
 - De procéder au repérage concerté et partagé des ménages fragilisés pour lesquels il convient d'agir au plus vite.

3^{ème} étape :

Une démarche pédagogique peut sensibiliser les habitants à de nouvelles habitudes de vie qui prennent en considération les valeurs de développement durable

- **Favoriser les actions de sensibilisation visant la réduction des dépenses énergétiques, le développement durable et la maîtrise des charges individuelles (CPIE).**

Ces actions de sensibilisation pourront prendre deux formes :

- **Collective :** sous la forme d'expositions, d'ateliers collectifs, permettant aux habitants d'échanger et de s'approprier leur logement, les espaces publics, les espaces extérieurs, des logements témoins.
- **Individuelle :** sur le thème **du bien-habiter dans son logement : informer les habitants sur l'utilisation optimale des logements réhabilités ou neufs.**

Ces actions d'accompagnement dans la prise en main des nouveaux logements et équipements (construits ou réhabilités) permettent la réduction des dépenses énergétiques. Ces actions doivent s'adapter aux besoins spécifiques des ménages les plus vulnérables pour les aider à diminuer leurs dépenses. En effet, les ménages en situation de précarité consacrent plus de 15 % de leur revenu à des dépenses d'énergies, trois fois plus que les ménages aisés.

Pour rappel : dans le cadre des travaux de réhabilitation énergétique, 13 Habitat va remplacer dans les logements les chaudières existantes par des chaudières à condensation.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Renforcer le travail de sensibilisation en valorisant les initiatives positives autour de l'amélioration du cadre de vie et du développement du lien social (fêtes de voisins, fêtes du quartier, inauguration des nouveaux aménagements publics : Esplanade, Belvédère).

Action 1.1 : (suite)
Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et les bailleurs

Localisation :

➤ Dans un premier temps en priorité :

Les bâtiments où les situations de fragilisation des ménages sont les plus préoccupantes :

Bailleurs	bâtiments concernés
Pays d'Aix Habitat	
13 Habitat	

➤ Dans un second temps :

Dans les immeubles réhabilités puis les programmes neufs.

Bailleurs	Résidences ou bâtiments concernées
13 Habitat	
Pays d'Aix Habitat	

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	<u>Etape 1 et 2 :</u> 2 ^{ème} semestre 2013 <u>Etape 3 :</u> au cours de l'année 2014

Pilote	Partenaires mobilisés
CPA Mission Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - Centre social Aix Nord - Les travailleurs sociaux (MDS, CAF, CCAS...) - Les associations spécialisées dans l'accompagnement des ménages - MOUS
Copilote : Direction Politique de la Ville	

Moyens

Les équipes en place + budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs

- **Constitution d'un groupe de travail**
 - o Nombre de réunions inter partenarial et nombre de participants
- **Favoriser les actions de sensibilisation**
 - o Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation liées à la maîtrise des charges et les économies d'énergie
 - o Nombre de personnes fréquentant les permanences individuelles / collectives
- **Convention signée entre bailleurs et associations spécialisées**
 - o Nombre de conventions signées entre les bailleurs et les associations spécialisées Médiance 13,...
- **Elaboration du répertoire des référents de l'accompagnement social**
 - o Nombre de répertoires diffusés auprès des professionnels
 - o Nombre d'actions communes mises en œuvre
 - o Mode de diffusion auprès des usagers et habitants

Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier

Action 2.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Action 2.2 : Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

- délinquance peu importante avec un taux de criminalité autour du secteur de 68 ‰ (diagnostic Lexis 2012)

Les deux bailleurs et la Police Nationale affirment que le sentiment d'insécurité est plus prégnant à Beisson qu'à Corsy. Il s'agit d'une « délinquance d'opportunité, peu violente, et acquisitive »

Le sentiment d'insécurité naît des regroupements récurrents de jeunes dans quelques halls d'entrée et cages d'escaliers, dont les faits se limitent à des dégradations et des actes d'incivilité pour l'heure. Il existe une présence nocturne peu importante, localisée au bâtiment E, ainsi que des squats en étage et dans les caves de ce bâtiment.

Afin d'anticiper les risques d'aggravation de ces phénomènes, 13 Habitat souhaite des actions de prévention en direction des plus jeunes et des jeunes adultes.

Les deux bailleurs s'accordent pour dire que l'idéal serait d'affecter un binôme de patrouilleurs pour les deux quartiers (Corsy et Beisson), avec un rôle de médiation.

Enjeux

- ⇒ Améliorer la situation du quartier dans son ensemble, la vie quotidienne des habitants/ usagers, et leurs relations avec les gestionnaires et des acteurs du quartier.
- ⇒ Impliquer les usagers et habitants dans l'objectif général de tranquillité publique.
- ⇒ Renforcer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement des jeunes / et jeunes adultes et les bailleurs pour faciliter le travail en réseau.
- ⇒ Réduire les dépenses de réparation et pérenniser les investissements réalisés

Action 2.1 :

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Développer des liens entre la GUP et les actions du CUCS et du CLSPD en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes

Rappel :

Ce quartier se caractérise par la présence encore relativement importante d'une population jeune : 37 % des habitants ont moins de 25 ans. Ce sont eux les plus touchés par le chômage : 44 % contre 25 % pour le reste des habitants. (Source Insee RP 2008)

• 1^{ère} étape :

Elaborer un référentiel (à usage des professionnels) permettant d'identifier les acteurs sociaux en charge de l'accompagnement des jeunes et leurs champs d'intervention (ADDAP 13, et les associations spécialisées de prévention, de médiation et d'aide à la parentalité,...) afin de développer les partenariats avec les bailleurs sociaux.

Prévoir une version simplifiée de ce répertoire à usage des habitants et des jeunes, afin d'assurer une meilleure lisibilité de l'offre associative.

• 2^{ème} étape :

Programmer la création d'un groupe de travail en charge de **proposer les thématiques de la GUP comme support des actions des partenaires du CUCS et du CLSPD**, orientées notamment vers le public des adolescents (cf. diagnostic local de sécurité : 14 / 21 ans).

L'objectif est d'associer ces professionnels au travail de la gestion urbaine de Proximité et de rendre les actions cohérentes et complémentaires.

- **Développer les chantiers éducatifs et / ou chantiers citoyens bénévoles pour les jeunes suivis respectivement par l'ADDAP 13 et par le poste B du centre social Aix Nord (jeunes de 16 / 18 ans) sur les sites problématiques afin d'inverser la tendance.**

Ces chantiers pourront être réalisés sur l'espace public et sur le parc des bailleurs sociaux. Cela peut concerner les espaces verts, une mise en peinture de cage d'escaliers,... Il convient donc de permettre un rapprochement entre les bailleurs, la Ville et ces acteurs.

- **Soutenir ces chantiers pour renforcer le vivre ensemble intergénérationnel.** Car ces chantiers ont un double impact : par le biais des travaux réalisés, ils permettent la valorisation des jeunes ayant participé au dispositif et ainsi favorisent le changement d'image auprès des habitants du quartier.

• 3^{ème} Etape :

S'appuyer sur la clause d'insertion obligatoire de l'ANRU (article 14 du code des marchés publics « lorsqu'une opération de renouvellement urbain fait appel aux financements ANRU, il est demandé aux attributaires du marché de réserver une partie des emplois créés pour les habitants du quartier rencontrant des difficultés particulières d'insertion ») **et les clauses d'insertion portée par la Ville.**

- **Renforcer la communication faite auprès des habitants sur les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion** (type de chantier, nombre de bénéficiaires du dispositif,...) afin de réduire les risques de blocage des chantiers.
- **Mettre en place un accompagnement spécifique** par la Direction de la Politique de la Ville auprès des bailleurs sociaux souhaitant mettre en place des clauses d'insertion pour les travaux programmés hors projet ANRU dans leur patrimoine (identifier l'interlocuteur référent du dossier)

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Prévoir la mise en place d'un groupe de travail composé des services municipaux, de la Police Nationale, de la Police Municipale et des représentants des locataires et usagers, pour réaliser des diagnostics en marchant du quartier.
- Etablir une passerelle entre ces actions et l'observatoire de la délinquance.

Action 2.1 : (suite)

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes

Localisation

Bailleurs	Immeubles ou bâtiments concernées
13 Habitat	à compléter
Pays d'Aix Habitat	à compléter

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3	4 ^{ème} trimestre 2013

Pilote	Partenaires mobilisés
Observatoire de la délinquance / CLSPD Copilote : Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - ADDAP 13 - Centre social Aix Nord - Associations spécialisées dans la médiation - CPA Service insertion - PLIE / Guichet unique - Police Nationale - Police Municipale

Moyens
Les équipes en place + financement des chantiers insertion

Suivi et indicateurs
Espace public - Evolution dans la fréquentation et l'occupation de certains espaces publics. - Evolution des atteintes aux espaces et équipements publics (tags, graffitis, petites dégradations....) Espace privé - Evolution de l'état des parties communes, semi privées (halls, cages d'escaliers, caves, ascenseurs...) et de certains équipements (parkings souterrains, parkings éloignés...) - Identification du bâtiment concerné, type de dégradations, signalement de la dégradation, traitement. Constats sur le taux de vacance des logements hors vacance technique - Constats sur les comportements agressifs à l'égard des particuliers des personnels de proximité et des gestionnaires Constats sur l'insertion des jeunes et jeunes adultes : - Part des clauses d'insertion réalisées, part du public concerné, type d'actions. - Constats sur les chantiers pédagogiques et citoyens bénévoles : (nombre de participants, sexe, âge... type d'actions.) Evolution du climat général dans l'habitat social et au sein du quartier : - Enquête sous la forme de micro trottoir afin de recueillir le sentiment des habitants et usagers - Nombre de réunions partenariales tenues et nombre de participants

Action 2.2 : Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD) une action concernant la médiation est prévue : il s'agit de l'articuler avec celle développée ici.

1^{ère} étape :

- **Favoriser les actions de médiation permettant la régulation amiable des conflits :**
Développer les formations des agents de terrain sur la gestion des situations conflictuelles, renforcer la présence des médiateurs ou de correspondants de nuit (Elaboration d'un guide du bien vivre ensemble ?)

2^{ème} étape :

- **Développer les commissions d'incivilité en s'inspirant du dispositif de Pays d'Aix Habitat**
Actuellement, seul un bailleur social a mis en place ce dispositif partenarial pour traiter les troubles de voisinage. Cette commission est composée des représentants du bailleur, de la Police Nationale, des services techniques de la Ville et des représentants des locataires. Peu de retours permettent aujourd'hui de procéder à une analyse qualitative et quantitative sur les résultats obtenus.
- **Envisager la constitution d'un groupe de travail élargi composé de :**
La Police Nationale + la Ville + les autres bailleurs + la Mission GUP et la Mission CLSPD, ce groupe aura en charge :
 - **l'évaluation collective et concertée du dispositif,**
 - **l'intégration à la réflexion des diverses procédures et expérimentations** mises en œuvre actuellement par les bailleurs sur leur patrimoine et ayant apporté des résultats satisfaisants sur le terrain (exemple : création récente par Pays d'Aix Habitat d'un comité de vie de quartier)
 - **l'identification des freins existants** à l'extension de ce type de dispositif auprès des autres bailleurs.

L'objectif visé étant que chaque bailleur, en fonction du système organisationnel de sa structure, puisse s'inspirer de ce type de commission comme outil de médiation.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Fluidifier les outils et procédures de signalement des dysfonctionnements constatés pour les usagers et habitants (entre le logiciel citoyen et les plateformes téléphoniques des bailleurs) et envisager une campagne d'information sur le « qui fait quoi ? ».

Action 2.2 : (suite)

Favoriser un climat apaisé dans les relations des habitants entre eux et entre les habitants et gestionnaires (bailleurs, Ville, CPA,...)

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	2 ^{ème} semestre 2013
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
Direction Politique de la Ville	- Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat, - Associations spécialisées - Police Nationale / Police Municipale - Ville services techniques - CLSPD - Mission relation usagers

Moyens
Les équipes en place

Suivi et indicateurs
Formation à la médiation des agents de terrain - Nombre d'agents participants aux formations de médiation - Nombre d'agressions dont ont été victimes les agents - Cartographie des lieux qui dysfonctionnent - Nombre d'agressions et incidents déclarés dans le quartier.
Constitution d'un groupe de travail sur la commission d'incivilité - Nombre de réunions inter partenarial et nombre de participants - Nombre de comptes rendus diffusés aux participants - Nombre de situations traitées dans le cadre de la commission d'incivilité - Type d'expérimentation, localisation, résultats obtenus
Fluidifier les outils et procédures de signalement des dysfonctionnements - Délai de résolution des petits dysfonctionnements constatés sur l'espace public - Délai de résolution des petits dysfonctionnements constatés dans le patrimoine des bailleurs

Fait à Aix en Provence,

Le

L'État

La Ville d'Aix en Provence

M. Yves LUCCHESI
Sous-Préfet d'Aix en Provence,
représentant du Préfet Délégué à
l'égalité des chances
Mme Marie LAJUS

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire

**La Communauté d'Agglomération du
Pays d'Aix**

13 Habitat

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

M. Gérard LAFONT
Directeur Général

Pays d'Aix Habitat

**Association Régionale des
Organismes HLM Paca et Corse**

M Patrick THIVET
Directeur Général

M Bernard OLIVIER
Président

ANNEXE

Vue aérienne de Beisson



Convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité Ville d'Aix en Provence

Quartier Pinette

Entre :



L'État

Représenté par Monsieur Yves LUCCHESI, sous-préfet d'Aix en Provence, représentant Madame Marie LAJUS, Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances, et dénommée ci-après « l'État »,



La Ville d'Aix en Provence

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, et désignée ci-après « la Ville d'Aix en Provence »,



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Présidente, et désignée ci-après « la CPA »,



L'Office Public de l'Habitat 13 Habitat

Représenté par Monsieur Gérard LAFONT, Directeur Général, et désigné ci-après « 13 Habitat »



L'Association Régionale des organismes HLM des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Représentée par Monsieur Bernard OLIVER, Président, désignée ci-après par AR HLM PACA & Corse

PREAMBULE

Une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) sur cinq quartiers prioritaires de la Ville d'Aix en Provence :

- **Pinette, Encagnane, Jas de Bouffan** (ZUS),
 - **Corsy et Beisson** (ZUS faisant l'objet d'une convention de rénovation urbaine)
- est présentée au Conseil Municipal le 8 juillet 2013.

Dans le cadre de cette convention, les partenaires de la GUP s'engagent à :

1. Développer ensemble des actions afin de :

- ✓ favoriser la coordination et le travail en réseau des acteurs locaux (communication, alerte sur les dysfonctionnements et réactivité dans les réponses apportées),
- ✓ mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conduite des actions,
- ✓ améliorer le service rendu aux habitants,
- ✓ communiquer et contribuer à la participation des habitants, des acteurs des quartiers (notamment les comités d'intérêt de quartier, les centres sociaux, les associations de quartier, les amicales de locataires, les syndicats de copropriétés).

2. Intervenir prioritairement sur 7 thématiques :

- ✓ l'organisation des espaces publics et privés (notamment la clarification des domanialités),
- ✓ le stationnement et la circulation,
- ✓ la qualité des espaces,
- ✓ les services urbains : propreté, nettoyage, enlèvement des déchets,
- ✓ la médiation, l'accueil, le gardiennage et la surveillance,
- ✓ la tranquillité, prévention et sécurité publique,
- ✓ la vie sociale.

La convention cadre prévoit, pour chaque quartier prioritaire concerné, une convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité qui décline les actions spécifiques à y entreprendre. Elle vise à mieux coordonner les interventions des acteurs sur le territoire, mais également à pérenniser les investissements réalisés et concourir à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier.

Dans le programme d'actions développé ci-après sous forme de fiche action, chaque action sera portée par un pilote, principal acteur impliqué. Celui-ci déterminera, avec ses partenaires, le lancement de l'action et s'assurera de sa bonne mise en œuvre.

Pour le quartier Pinette, les pilotes seront, alternativement ou concomitamment selon les actions :

- Police Municipale,
- Mairie Annexe,
- 13 Habitat,
- CPA Direction des collectes.

Chaque pilote recevra l'appui de la Direction Politique de la Ville. Celle-ci, co-pilote permanent des actions du programme d'actions, apportera son appui en termes d'animation, d'outils de suivi et d'évaluation, notamment par la vision transversale des interventions à conduire.

Les partenaires mobilisés sur ce quartier sont :

- Services municipaux : techniques, espaces verts, nettoyage, référent accessibilité de la Ville
- Police Nationale,
- Police Municipale,
- Pompiers,
- 13 Habitat,
- CPA : Direction des collectes, Mission Politique de la Ville, Mission handicap,
- Associations de locataires, collectifs d'habitants,
- Equipement Alphonse Daudet,
- Ecoles de proximité,
- Associations (handicap, CPIE, IE13, Anonymal...),
- Copropriété Beauregard,
- Travailleurs sociaux (MDS, CCAS, PMI, UDAF, ADDAP, PLIE,...), Mission locale
- Observatoire de la délinquance

La présente convention territoriale 2013-2016 du quartier Pinette précise le contenu et les modalités de mise en œuvre de la Gestion Urbaine de Proximité dans ce quartier et constitue ainsi la déclinaison territoriale de la convention cadre.

Si les actions définies ci-après s'appliquent de manière préférentielle sur le quartier tel que défini dans la géographie prioritaire du CUCS, le dispositif GUP n'est, pour autant, pas contraint par une géographie figée, mais au contraire, chaque opérateur fera preuve de souplesse pour un bon déroulement opérationnel, rendant parfois les frontières de zones d'intervention poreuses.

Cette convention résulte d'un travail partenarial conséquent (diagnostic en marchant, ateliers et entretiens) qui a permis de partager les constats, de hiérarchiser les axes prioritaires à traiter et de les décliner dans le programme d'actions ci-après.

Le programme d'actions, ci-après, pourra, selon les bilans annuels, être complété et amendé pour faire face à l'évolution des besoins. En fin de convention, une évaluation permettra de proposer la poursuite avec les adaptations nécessaires.

PRESENTATION DE PINETTE



Données socioéconomiques

**2 037
habitants**

+ de 65 ans	18%*
40-64 ans	28%*
25-39 ans	23%*
0-24 ans	31%*

(IRIS, recensement INSEE 2006)

Chômage : 15 %

30 % chez les moins de 25 ans

Bailleur et patrimoine

**202 logements sociaux
1 bailleur : 13 Habitat**

Pinette basse : 1975 (Bât de A à E)

Pinette haute : 1957 (Bât de 1 à 13)

Pinède : 1997 (Bât 14)

Pinette est un quartier atypique, de petite taille par rapport aux autres quartiers prioritaires concernés par la GUP : en effet, 13 Habitat, avec ses 202 logements, est le seul bailleur social implanté dans ce quartier constitué majoritairement d'habitat privé.

Pinette ne présente pas de problème majeur en matière de cadre de vie : le site est agréable, doté de grands espaces verts à l'état naturel. Le bailleur étant seul propriétaire du foncier, l'organisation des espaces publics et privés est relativement simple.

En revanche, les problématiques récurrentes se concentrent sur la vie sociale du quartier : elles constituent l'essentiel du programme d'amélioration à mettre en œuvre durant les trois années de la convention territoriale de Gestion Urbaine de Proximité.

Pinette se caractérise par :

- une faible implantation d'équipements et services de proximité,
- la présence de l'équipement socio-éducatif Alphonse Daudet,
- une vie sociale et un tissu associatif limités,
- des situations de fragilité de locataires nécessitant une prise en charge spécifique,
- des actes de vandalisme et des occupations abusives dans certaines cages d'escaliers,
- un taux de chômage élevé des moins de 25 ans.

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR PINETTE

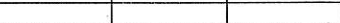
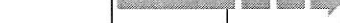
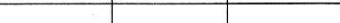
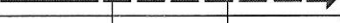
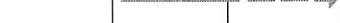
Les actions priorit  es pour le quartier Pinette concernent :

- la r  duction de l'encombrement des espaces par les voitures   paves et /ou ventouses,
- la r  gulation du stationnement,
- l'am  lioration de la qualit   des cheminements pi  tons et l'accessibilit   pour les personnes    mobilit   r  duite,
- le renforcement du partenariat entre la Communaut   du Pays d'Aix et le bailleur afin de poursuivre l'objectif de r  duction des d  p  ts sauvages d'encombrants.
- le d  veloppement de la prise en charge des m  nages fragilis  s (  conomiquement, familialement, psychologiquement) par un travail en r  seau entre les acteurs sociaux et le bailleur,
- les actions visant la r  duction des actes de vandalisme et des occupations abusives.

Légende du programme d'actions :

-  Les actions "courtes", souvent simples à enclencher et / ou plus visibles pour les habitants.
-  Les actions qui impliquent souvent une redéfinition des modes opératoires de divers intervenants, nécessitent un temps de préparation plus long, l'effet attendu plutôt à moyen terme.
-  Les actions de "fond", prioritaires, non forcément visibles directement, nécessitent des arbitrages et / ou un temps de réalisation plus long. Leur réalisation conditionne parfois d'autres interventions.

Programme d'actions :

			n.0	n + 1	n + 2	n + 3
Actions						
Thème 1 : Usage et statut des espaces	Objectif 1 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et / ou ventouses	1.1 Communiquer sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)				
		1.2 Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains îlots				
	Objectif 2 : Réguler le stationnement	2.1 Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques				
		2.2 Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs				
	Objectif 3 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR	3.1 Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure				
		3.2 Améliorer l'accessibilité PMR des cheminements piétons en partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité				
		3.3 Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons				
	Objectif 4 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR	4.1 Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux				
		4.2 Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)				
	Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	1.1 Accompagner et sensibiliser les habitants				
		1.2 Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et le bailleur				
	Objectif 2 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts	2.1 Apporter un traitement paysager aux espaces naturels				
Thème 3 : Vie sociale	Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages	1.1 Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et le bailleur				
	Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier	2.1 Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives (en complément avec les actions développées dans le cadre du CLSPD)				

Fiches actions par thème :

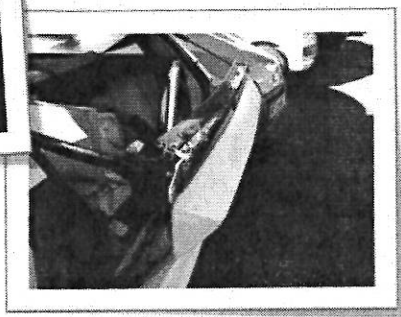
Thème 1 : Usage et statut des espaces	p 7
Thème 2 : Qualité des espaces et services urbains	p 21
Thème 3 : Vie sociale	p 28

Objectif 1 : Réduire l'encombrement des espaces par les voitures épaves et/ou ventouses

Action 1.1 : Communiquer largement sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Action 1.2 : Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains îlots

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Sur le vaste territoire de Pinette, la présence de voitures épaves a été constaté.

Il est important de communiquer sur la procédure d'enlèvement des voitures épaves et / ou ventouses afin de réduire leur nombre.

Enjeux

⇒ Améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants et « récupérer » des places de stationnement.

Localisation

L'ensemble du quartier de Pinette.

Action 1.1 : Communiquer largement sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Volet 1 :

Réunions d'information auprès :

- des personnels : bailleur et services techniques en charge de la gestion des quartiers
- des acteurs du quartier : associations de locataires, l'équipement Alphonse Daudet, association de commerçants,...

Concevoir des affichettes et des notes d'information sur la procédure d'enlèvement des voitures épaves et / ou ventouses à destination des habitants, en précisant les modalités d'intervention sur le domaine public et sur le domaine privé :

- à remettre par le bailleur lors de l'entrée et la sortie dans un logement et à renouveler dans l'année par une diffusion plus large à l'ensemble des locataires,
- à afficher dans les halls d'immeuble, dans les espaces recevant du public (équipement de proximité Daudet, mairie annexe, associations,...).

Volet 2 :

- 1) Communiquer auprès des citoyens pour les impliquer en faisant connaître le dispositif et la procédure mis en place par la Police Municipale, en intégrant le retour sur les bilans d'activité
- 2) Utiliser les supports de communication déjà existants :
 - de la Ville : Aix en Dialogue, Portail Citoyen,
 - du bailleur : communiqué aux habitants, journal d'information, site internet
- 3) Cibler les secteurs ou groupes d'habitat prioritaires pour cette communication

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Etablir une « fiche liaison / navette » pour informer le bailleur ou l'organisme du suivi de la prise en charge de l'épave (traçabilité de la procédure) par le service de la Police Municipale,

Calendrier	Observations
n.0n+1n+2n+3	Volet 1 : démarrage dès la mise en œuvre des conventions, à renouveler une fois par an Volet 2 : campagne intense au lancement puis rappel périodique annuel

Pilote	Partenaires mobilisés
Volet 1 : Police Municipale, Mairie annexe Volet 2 : Service communication Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services techniques municipaux, - Police Nationale, - 13 Habitat, - CPA, - Associations de locataires, - Equipement Alphonse Daudet

Action 1.1 : (suite)

Communiquer largement sur la procédure d'enlèvement des épaves (professionnels et habitants)

Moyens

Equipes en place + budget communication

Suivi et indicateurs

- Nombre de véhicules épaves repérés par trimestre, sur l'année
- Modalité d'activation de la procédure : présence signalée par le bailleur, les associations de locataires, habitants,...
- Nombre de véhicules enlevés par trimestre, sur l'année
- Durée moyenne pour l'enlèvement de l'épave
- Lieu d'enlèvement, en lien avec la cartographie
- Retour du bailleur sur le nombre de « fiche liaison / navette » reçu par le service
- Nombre de campagne de communication sur l'année
- Nombre de support vecteur de communication sur l'année : courrier, article de presse, journal du bailleur, sites internet (Ville, bailleur)
- Nombre de groupes d'habitat ciblés

Action 1.2 : Réduire les activités de garage à ciel ouvert repérées sur certains îlots

- Repérer et identifier des personnes ayant cette activité, dans les garages ou sur les parkings actuels, afin d'enrayer ces pratiques sur les espaces requalifiés
- Identifier les problèmes de sécurité et / ou de pollution engendrés
- Faire un courrier d'information et rappel à la règle par le bailleur (règlement intérieur)

Calendrier				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à court terme, repérage < à 6 mois puis campagne régulière 1 fois / an
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Police Municipale, - Police Nationale, - Association de locataires,...

Moyens
Equipes en place

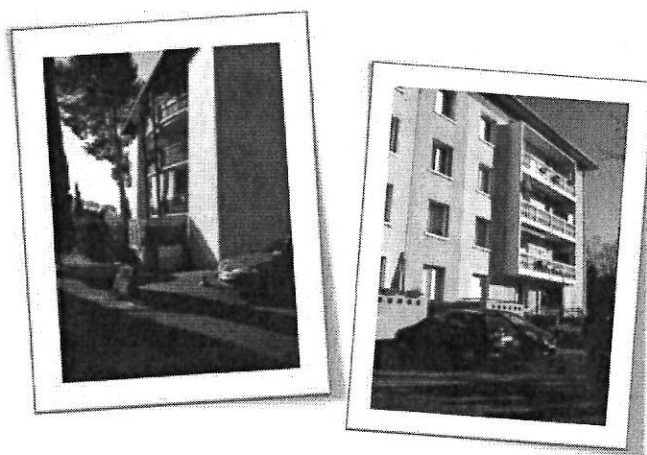
Suivi et indicateurs
- Nombre de signalement d'activité de mécanique à ciel ouvert - Nombre de courrier envoyé en référence au règlement par le bailleur - Nombre d'intervention de la Police Nationale - Nombre d'intervention de la Police Municipale

Objectif 2 : Réguler le stationnement

Action 2.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

Action 2.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Il n'existe pas de pression sur les places de stationnement, leur nombre semble suffisant. Toutefois, le stationnement reste par endroit anarchique, sur les trottoirs ou espaces verts et au plus près des entrées d'immeubles.

Enjeux

- ⇒ Réguler et organiser les espaces de parking afin de réduire les stationnements anarchiques et pouvant gêner l'accès rapide des services de secours

Localisation

L'ensemble du territoire de Pinette.

Action 2.1 : Améliorer le stationnement en repérant les lieux problématiques

- **Faire un groupe de travail afin d'affiner la cartographie des lieux problématiques** (en partenariat avec les associations de locataires, le centre social Marie-Louise Davin) :
 - Espaces existants sous utilisés (déficit d'éclairage, de signalisation, usages détournés) : répondre à ces dysfonctionnements afin de rendre les parkings plus attractifs : à titre d'exemple, le parking C et D avec un déficit d'éclairage,
 - Espaces existants sur utilisés : proposition d'identifier au sol (zébré) les accès de secours afin de dissuader le stationnement
 - Emplacements de stationnement réservés : vérifier le nombre nécessaire, la localisation et la conformité du marquage.
- **Mieux gérer les parkings** à l'occasion des travaux du plan d'action programmés par 13 Habitat (en régie de 13 Habitat) par des aménagements divers (signalisation au sol, signalétique, dispositif contraignant pour réduire les stationnements gênant l'intervention des services de secours, la dégradation des espaces verts en tendant vers une harmonisation des zones de stationnement sur les 3 entités distinctes de Pinette.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Mettre en place une procédure coordonnée entre le bailleur et la Police Municipale et la Police Nationale en cas de non-respect des règles de stationnement

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Ville service technique (voirie) - Police Municipale, - Police Nationale, - CPA Mission Handicaps - Pompiers, - Association de locataires, - Equipement Alphonse Daudet / centre social Marie-Louise Davin, - Les écoles de proximité

Moyens
équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions partenariales - Nombre et diversité des participants : bailleur, Police Municipale, Police Nationale, association de locataires, équipement Alphonse Daudet - Cartographie des lieux problématiques réalisée, évolution de ces lieux à 6 mois - Nature des travaux réalisés par le bailleur - Nombre d'intervention de médiation de la Police Municipale ou des patrouilleurs (pour l'heure, ils n'interviennent que sur Encagnane et Jas de Bouffan)/

Action 2.2 : Communiquer et sensibiliser sur le bon usage des espaces collectifs

Travailler en appui l'équipement Alphonse Daudet, les écoles, les associations,...

- **Mettre en place une campagne de communication et de sensibilisation au respect des règles de stationnement :**
 - Informer, sensibiliser et responsabiliser les habitants / usagers,
 - en cas de besoin, une réponse coercitive (rappel de la règle / loi) et un rappel des sanctions encourues
- **Déterminer les lieux et publics prioritaires** en fonction des groupes d'habitat problématiques visés dans l'action 2.1 (améliorer le stationnement).
- **Anticiper l'interface « chantier de la régie 13 Habitat » par une communication élargie** à l'ensemble des parties concernées : habitants, services mairie, CPA, centre Alphonse Daudet, écoles,...

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court ou moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Police Nationale, - Police Municipale, - Equipement Alphonse Daudet, - Associations de personnes handicapées - Associations, écoles,...

Moyens
Budget communication à rechercher

Suivi et indicateurs
- Nombre de campagne de communication et de sensibilisation - Nombre de personnes concernées par la communication - Nombre de support vecteur de communication sur l'année - Nombre de partenaires participants : centre social, équipement de proximité, école, association de locataires,... - Nombre d'actions subventionnées dans le cadre du CUCS

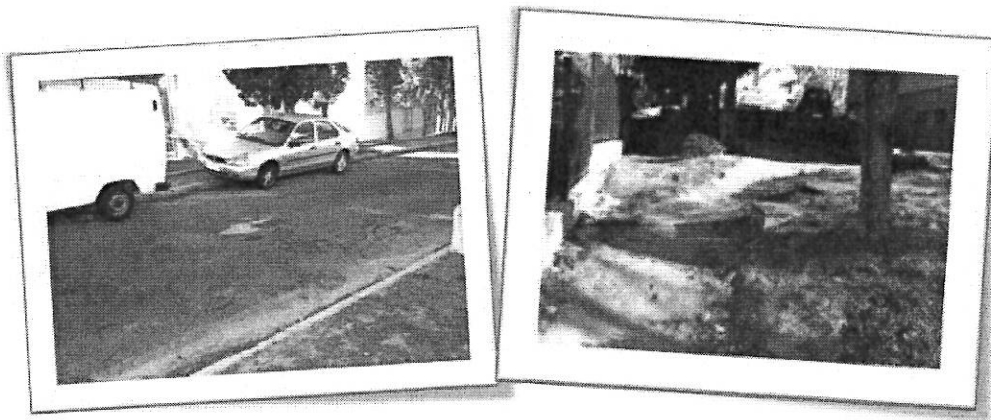
Objectif 3 : Améliorer la qualité des cheminements piétons et l'accessibilité PMR

Action 3.1 : Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure

Action 3.2 : Améliorer l'accessibilité PMR des cheminements piétons en partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité

Action 3.3 : Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

La question des cheminements piétons est importante sur le quartier au regard de la topographie du site (très pentu) et de la présence d'une population vieillissante avec des problématiques de mobilité.

Enjeux

- ⇒ Améliorer et sécuriser les cheminements piétons
- ⇒ Préserver les espaces verts
- ⇒ Apporter une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Localisation

L'ensemble du territoire de Pinette

Action 3.1 : Constituer un groupe de travail afin de déterminer les cheminements sauvages à confirmer dans les usages ou à exclure

- Etudier les lieux problématiques des cheminements piétons lors d'une **réunion du groupe de travail inter-partenarial** :
 - établir une typologie des cheminements empruntés par les habitants pour distinguer ceux qui dégradent les espaces verts, ceux qui sont dangereux (signalétique ou aménagements contraignants) et ceux dont l'usage semble cohérent à confirmer par des aménagements (signalétique, tracé, éclairage,...), ceux qui restent inaccessibles aux personnes à mobilité réduite
A titre d'exemple : privilégier ceux desservant les projets d'espaces de détente intergénérationnels dont la concertation a été lancée avec les associations d'habitants, le chemin de Daudet, l'accès au terrain multisports, l'aire de jeux.
 - s'appuyer sur les membres de ce groupe constitué afin de travailler en concertation sur les travaux de requalification des espaces extérieurs du bailleur.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court ou moyen terme < 6 mois A établir avant le lancement des travaux des espaces extérieurs

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Service Municipal des espaces verts, - Associations de locataires, collectif d'habitants, Equipement Alphonse Daudet - Référent accessibilité voirie de la Ville, - CPA Mission Handicaps - Associations compétentes en matière d'handicap, - Police Nationale, - Pompiers, - Associations présentes dans le quartier.

Moyens
Equipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunion de travail - Présence et nombre des partenaires : diversité en regard du répertoire des référents GUP avec une représentativité des habitants (association de locataires, collectif d'habitants,...) - Nombre de visites de terrain - Localisation précise des cheminements à exclure ou à conforter par des aménagements - Localisation et nature des aménagements contraignants installés - Localisation et nature des nouveaux tracés de cheminements - Localisation et nombre de panneaux de signalisation

Action 3.2 : Développer un partenariat avec des associations compétentes en matière d'accessibilité

- **Etablir un cahier de préconisations** qui pourrait servir dans le cadre des travaux d'amélioration des espaces extérieurs programmés par le bailleur et à mettre en adéquation avec les besoins des habitants recensés (bailleur ou services sociaux).
- **Maintenir le partenariat lors de la mise en œuvre des travaux**, en concertation avec le référent Handicap de la Ville, pour la recherche de préconisations qui profitent au plus grand nombre : personnes handicapées moteurs, sensoriels ou cognitifs, personnes âgées, parents avec poussette.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

Un rapprochement est à réaliser avec le dispositif mis en place par la CPA, la mission Handicaps et l'association Handitoit (convention avec Handitoit) dans la réalisation de diagnostic d'accessibilité.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen et long terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Equipement Alphonse Daudet, - Associations compétentes en matière d'handicap, - CPA : Mission Handicaps - Handitoit Provence - Police Nationale, - Pompiers, - Référent accessibilité voirie de la Ville

Moyens
Equipes en place, rapprochement partenarial à impulser et à faire perdurer

Suivi et indicateurs
- Nombre d'associations concernées par le handicap invitées - Nombre et objet des réunions de travail : compte rendu et communication aux référents GUP - Nombre des partenaires présents en regard du répertoire des référents GUP - Liste et nature des préconisations - Nombre de visites de terrain

Action 3.3 : Renforcer la signalétique et l'éclairage autour des cheminements piétons

- Apporter une nouvelle signalétique respectant les normes d'accessibilité et adapter l'éclairage à l'occasion des travaux de rénovation des espaces extérieurs pour les cheminements « sauvages » à conforter, tout en recherchant autant que possible une harmonisation des aménagements sur les 3 entités de Pinette (candélabre, panneaux de signalisation, marquage au sol...).

Calendrier				Durée / Périodicité
n.0	n+1	n+2	n+3	Démarrage à moyen et long terme
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Associations de locataires, collectif d'habitants, - Equipement Alphonse Daudet, - Référent accessibilité voirie de la Ville, - CPA Mission Handicaps, - Associations compétentes en matière d'handicap, - Police Nationale, - Pompiers.

Moyens
Programmation annuelle des travaux selon budget bailleur

Suivi et indicateurs
- Nombre et localisation des panneaux de signalisation installés - Localisation et nature de l'amélioration de l'éclairage - Nature et localisation des nouvelles signalétiques du bailleur, de la Ville - Plan général du quartier, plan des résidences

Objectif 4 : Tendre vers une amélioration de l'adaptation PMR

- Action 4.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux (CCAS Handicapés)
- Action 4.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Compte tenu de la sociologie du quartier, avec une part importante de population vieillissante, il semble opportun de répondre aux besoins en termes d'accessibilité des logements et de la chaîne des déplacements.

Enjeux

- ⇒ Profiter des opérations de réhabilitation quand le bâti le permet
- ⇒ Veillez à l'accessibilité sur la chaîne des déplacements

Localisation

Sur l'ensemble du quartier

Action 4.1 : Recenser les aménagements déjà réalisés en travaillant sur les besoins recensés par les bailleurs ou les services sociaux

- **Recenser les aménagements déjà réalisés sur les parties communes** et dans les logements et croiser avec les besoins évalués.
- **Travailler sur une mise en adéquation des travaux d'accessibilité et des besoins** des personnes à mobilité réduite enregistrés par les bailleurs ou services sociaux.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court et moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité Ville - CPA Mission handicaps - Handitoit Provence - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place ; croisement des recensements bailleurs et services sociaux Concertation ou convention avec la CIAPH (commission intercommunale pour l'accessibilité)

Suivi et indicateurs
- Nombre de visites sur le terrain - Nombre de réunions avec les partenaires concernés par le handicap, les problématiques d'accessibilité - Recensement des aménagements - Recensement des besoins des personnes à mobilité réduite

Action 4.2 : Créer une interface bailleurs / associations spécialisées dans le handicap (évaluation des besoins et préconisations)

- **Faire émerger un groupe de travail inter bailleurs** afin de partager et de mutualiser la connaissance des problèmes pour les personnes à mobilité réduite et les solutions et préconisations possibles selon les territoires.

Calendrier	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à moyen terme

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat, Copilote : Direction Politique de la Ville	- Services sociaux - CCAS Handicap - Référent accessibilité - CPA mission handicap - Associations de personnes handicapées

Moyens
Equipes en place, Convention CPA Handitoit

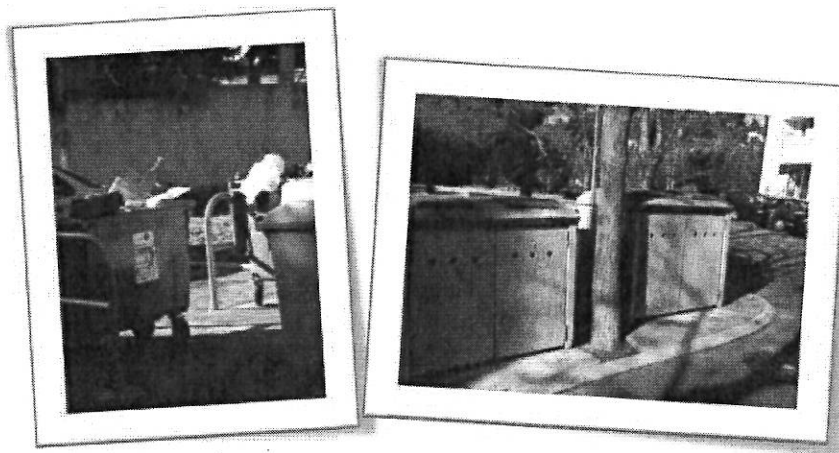
Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions organisées - Nombre de partenaires au regard du répertoire des référents GUP - Nombre d'associations sollicitées sur le handicap

Objectif 1 : Réduire les dépôts sauvages d'encombrants et améliorer la collecte sélective

Action 1.1 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Action 1.2 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et le bailleur

Rappel du diagnostic et des enjeux



Etat des lieux

Rappel

Les services de la CPA interviennent pour le ramassage des déchets ménagers 3 jours par semaine (mardi, jeudi et samedi matin). L'équipe en charge de la collecte est composée de 3 agents (1 conducteur et 2 ripeurs) et dispose d'un camion benne.

Les espaces extérieurs sont correctement entretenus.

On note toutefois des disparités dans les aménagements de stockage des déchets ménagers au sein de la résidence.

Pinette Haute, la partie la plus ancienne, bénéficie d'abris conteneurs en dur (mococal), Pinède et Pinette basse (bâtiments plus récents) sont équipées d'arceaux dans lesquels sont entreposés les conteneurs en façade arrière du bâtiment 14 (emplacement de parking). Ces deux types d'équipements créent une disharmonie entre le haut et le bas.

Si, pour des motifs budgétaires, le bailleur n'envisage pas, à moyen terme, le remplacement des arceaux par des aménagements en dur, il peut être envisagé, dans le cadre du projet de valorisation des espaces verts, d'implanter des haies d'ornement à proximité des emplacements de stockage.

Concernant les dépôts sauvages d'ordures ménagères et encombrants, 13 Habitat fait état des comportements d'incivilités plus particulièrement au niveau des encombrants (au niveau des abris bus et dans les parties communes des caves).

Enjeu

⇒ Réduire le flux de dépôts sauvages d'encombrants et d'ordures ménagères.

Action 1.1 : Accompagner et sensibiliser les habitants

Il s'agit d'actions de long terme, pour **faire évoluer progressivement les comportements déviants vers une responsabilisation individuelle et collective** avec l'appui du centre social, des associations spécialisées et des écoles du quartier, afin de toucher l'ensemble des classes d'âges.

Développer les projets du CUCS sur le cadre de vie en lien avec les thématiques de la Gestion Urbaine de Proximité (développement durable, valorisation des déchets, maîtrise des dépenses) avec l'appui des équipements sociaux éducatifs, les associations spécialisées et les écoles.

- **1er étape :**
Intégrer à la réflexion les diverses expérimentations réalisées par le bailleur dans leur patrimoine :
Exemples : l'expérience sur le groupe l'Odyssée, à Encagnane, menée par Pays d'Aix Habitat et l'entreprise E 3D Environnement, et l'expérience menée par l'Association Anonymal dans le quartier du Jas de Bouffan.
- **2ème étape :**
Elaboration par la Direction Politique de la Ville par le biais du dispositif CUCS d'une note de cadrage pour des missions de sensibilisation et d'éducation, afin de définir les actions et les porteurs de projet qui en auront la charge (Centre social, associations spécialisées, écoles, CPIE,...).
- **3ème étape :**
Organiser une réunion partenariale (Ville / CPA / Bailleur / Centre social,...) pour :
 - Définir de manière concertée les modalités de mise en œuvre de ces actions et leur programmation en lien avec les travaux réalisés par le bailleur.
 - Envisager d'associer d'autres partenaires : les écoles, le CPIE d'Aix.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- **4ème étape :**
Ouvrir le partenariat et sensibiliser de nouveaux partenaires (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, CAF...)
La Direction Politique de la Ville, aura en charge de mobiliser ces nouveaux partenaires.

Localisation des dysfonctionnements identifiés :

A proximité des abris bus situés à l'extérieur de Pinette et dans les parties communes, les caves.

Lieux de la sensibilisation

Au cœur du quartier

Action 1.1 : (suite)

Accompagner et sensibiliser les habitants

Durée	Observations
n.0 n+1 n+2 n+3 	Démarrage à court terme 2^{ème} semestre 2013 : 1^{ère} réunion de travail

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat - CPA et Ville (service nettoyage), - Centre social, - Les écoles, - Associations spécialisées : CPIE

Moyens
Financement CUCS

Suivi et indicateurs
- Fréquence de réunions inter partenariales - Profil des porteurs de projets CUCS ciblés par la note de cadrage (associations spécialisées, écoles, CPIE, centre social, équipement socioéducatif de proximité) - Nombre de partenaires associés aux actions de sensibilisation - Nombre et descriptifs des actions de sensibilisation conduites sur les thèmes du développement durable, de la valorisation des déchets, de la maîtrise des dépenses - Nombre et type de participants visés par les actions de sensibilisation par thème et par âge - Impact sur le cadre de vie : établir une cartographie qui recense les secteurs qui dysfonctionnent, l'évolution de la collecte et les actions de sensibilisation et d'accompagnement mises en œuvre

Action 1.2 : Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et le bailleur

Rappel

La CPA bénéficie d'une double compétence en matière de collecte des déchets ménagers et en Gestion Urbaine de Proximité au titre de la Politique de la ville.

Il s'agit de solliciter la CPA dans le cadre de ses attributions sur le volet communication et sensibilisation auprès des habitants et personnels de terrain. En effet, la CPA communique régulièrement en direction des usagers pour rappeler les procédures de tri sélectif, la collecte des déchets ménagers et l'enlèvement des encombrants, sous la forme de communication écrite et de réunions en pieds d'immeuble.

• Volet 1 : la communication

Une réunion de travail (CPA / bailleur / Ville / copropriété Beauregard) est à programmer (en septembre 2013 ?), elle aura pour objectif de :

- **Définir un type de communication novateur (support) qui sera adressé aux locataires et usagers relatif aux encombrants.** Cette campagne prendra en compte les retours sur les précédentes campagnes d'information auprès des agents de terrain. Il convient, à cet effet, d'interroger les personnes relais, en lien direct avec les habitants.
- **Déterminer une périodicité (trimestrielle ?) pour diffuser ces informations.**

• Volet 2 : les réunions en pied d'immeubles

- **Les réunions en pied d'immeubles seront effectuées à la demande du bailleur** en présence des agents de terrain et du responsable de patrimoine avec l'appui d'un responsable de la CPA et l'assistance d'un technicien de quartier ou un agent de la Ville.
- La CPA s'engage à effectuer 1 réunion par an.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Elaborer des plaquettes spécifiques et pédagogiques distribuées par le bailleur aux locataires lors des états des lieux entrants et sortants pour les sensibiliser à la gestion de leurs encombrants.
- Créer un annuaire contenant les coordonnées des structures publiques et para publiques qui récupèrent, recyclent ou réparent à destination des habitants et usagers ?

Action 1.2 : (suite)

Développer la mise en œuvre des conventions partenariales entre la CPA et le bailleur

Localisation :

A proximité des abris bus situés à l'extérieur de Pinette et dans les parties communes, les caves.

Durée				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	octobre 2013 : 1 ^{ère} réunion de travail
				

Pilotes	Partenaires mobilisés
CPA Direction des Collectes + mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- 13 Habitat

Moyens
Conventions de participation de la CPA

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions inter partenariales - Nombre d'interventions annuelles demandées par le bailleur (réunions en pied d'immeubles) - Nombre de demande d'enlèvement provenant directement des usagers et habitants - Nombre et localisation des campagnes de communication.

Objectif 2 : Renforcer le traitement paysager des espaces verts

Action 2.1 : Apporter un traitement paysager aux espaces naturels

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Les espaces verts de Pinette sont vastes et globalement bien entretenus. L'entretien de ces espaces est confié aux gardiens avec le soutien des chantiers d'embellissement IE13 (chantier d'insertion). On note l'absence de traitement paysager au sein de la résidence et dans l'espace public de la Ville qui est en cours de réaménagement.

A la demande des représentants des locataires, qui souhaitent que ces vastes espaces puissent être investis par les résidents, le bailleur a installé récemment du mobilier urbain améliorant ainsi la convivialité de ces espaces. Le choix de la localisation de ces équipements a été laissé à l'initiative des habitants.

Les travaux d'aménagement d'un espace multisport à proximité du groupe sont en cours, effectués par le service des espaces verts de la Ville (des panneaux d'information de la Ville ont été installés), la livraison devrait intervenir courant 2013.

Enjeux

- ⇒ Tendre vers une harmonisation du traitement paysager du quartier.
- ⇒ Mettre en œuvre des actions de concertation auprès des habitants sur les futurs espaces.

Action 2.1: Apporter un traitement paysager aux espaces naturels

- **1^{ère} étape :**
Réfléchir à une charte paysagère (Ville, 13 Habitat) en lien avec les prescriptions de l'étude de sécurité afin de définir les espèces qui seront implantées et tendre vers une harmonisation du mobilier urbain (forme, couleur, matériel utilisé,...) déjà installé par le bailleur.
- **2^{ème} étape :**
Mettre en place, en amont des travaux, des ateliers de concertation sur les espaces verts avec les habitants (choix des variétés de végétaux, type en précisant en amont les règles du jeu : objet et contenu de la participation). La participation des habitants permet de réduire les risques de dégradation, car ils sont détenteurs d'une expertise d'usage, ils vivent au quotidien dans le quartier et contribuent à son fonctionnement.
- **3^{ème} étape :**
 - **Associer les représentants d'habitants ou les habitants volontaires** (par le biais d'ateliers thématiques) à la coproduction des règles d'utilisation de ces espaces.
 - **Communiquer et informer sur les règles d'usages** de ces espaces en direction des habitants et usagers.
 - **Développer des actions d'information et de sensibilisation des habitants et usagers** sur le bien vivre ensemble notamment sur l'occupation des espaces.
 - **Etablir une communication transversale** et au niveau décisionnel afin de renforcer la coordination des différents intervenants après les chantiers.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Construire des micros projets d'amélioration (plantations, fleurissement,...).

Localisations :

Durée				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	1 ^{er} semestre 2014
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Ville : services espaces verts et foncier Copilote : Direction Politique de la Ville	- IE 13 - Copropriété Beauregard, - Centre social, - Associations spécialisées dans les espaces verts.

Moyens
Budgets courants : les équipes en place

Suivi et indicateurs
- Nombre de réunions interservices et inter-partenariales réalisées à partir du répertoire référents GUP - Nombre de réunions d'information auprès des habitants et usagers et nombre de personnes présentes - Nombre d'ateliers de concertation et nombre de personnes présentes - Cartographie des espaces verts

Objectif 1 : Prendre en compte la fragilisation des ménages

Action 1.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et le bailleur, notamment autour de la prise en charge des situations de fragilité

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Pinette est isolée et ne bénéficie pas de services publics de proximité. La réouverture du centre social devrait contribuer à améliorer la situation.

Le taux de chômage de la population Pinette / Beauregard est de 15 %, alors que le taux de chômage des moins de 25 ans résidant à Pinette s'élève à 30 % (sources : INSEE/DARES données Pôle emploi mars 2010).

13 Habitat fait état d'une paupérisation accrue de ses locataires. Une conseillère économique, sociale et familiale (CESF) accompagne les ménages en difficulté pour prévenir les situations d'impayées dans le cadre de la gestion courante de ces groupes.

Enjeux

- ⇒ Mieux identifier les acteurs de l'accompagnement social afin de mieux lutter contre la précarité des familles.
- ⇒ Prendre en compte le phénomène de fragilisation des ménages en développant des actions de sensibilisation collective et individuelle sur la base de la maîtrise des dépenses énergétiques.

Action 1.1 : Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et le bailleur

Autour des thématiques de la GUP : développement durable, maîtrise des charges et des dépenses énergétiques

Pour rappel :

Il convient de développer le travail en réseau des acteurs locaux afin de lutter contre la précarité des familles.

1^{ère} étape :

- **Elaborer un répertoire à destination des partenaires :**
Ce document devra recenser les interlocuteurs référents chez le bailleur et l'ensemble des acteurs de l'accompagnement social (institutionnels, centre social, CAF, MDS, CCAS, et associatifs spécialisés,...) implantés dans le secteur.
Cet outil précisera, pour chaque structure, le champ d'intervention et le public suivi. Ce répertoire sera inséré dans le volet « vie sociale » du projet d'organigramme de la gestion urbaine de proximité.
- **Créer une « version allégée » du répertoire à destination du public (habitants / usagers)** afin de favoriser le lien direct avec les habitants du quartier.

2^{ème} étape :

- **Mettre en place un groupe de travail partenarial composé des représentants des différents organismes (travailleurs sociaux, bailleur, centre social,...) afin :**
 - D'associer les professionnels de l'accompagnement social au travail de GUP,
 - D'identifier les acteurs de l'accompagnement social par structure,
 - De clarifier et hiérarchiser les problématiques sur lesquelles il convient de travailler en priorité,
 - De procéder au repérage concerté et partagé des ménages fragilisés pour lesquels il convient d'agir au plus vite.

3^{ème} étape :

- **Favoriser les actions de sensibilisation visant la réduction des dépenses énergétiques, le développement durable et la maîtrise des charges individuelles en favorisant les projets proposés** par des opérateurs spécialisés tel qu'Ecopole Energie, CPIE.
- **Ces actions de sensibilisation pourront prendre deux formes :**
 - **Collectives** : sous la forme d'expositions, d'ateliers collectifs, permettant aux habitants d'échanger et de s'approprier leur logement, les espaces publics, les espaces extérieurs, des logements témoins.
 - **Individuelles** : sur le thème **du bien-habiter dans son logement**.

Ces actions d'accompagnement permettent la réduction des dépenses énergétiques et doivent s'adapter aux besoins spécifiques des ménages les plus vulnérables pour les aider à diminuer leurs dépenses. En effet, les ménages en situation de précarité consacrent plus de 15 % de leurs revenus à des dépenses d'énergies, trois fois plus que les ménages aisés.

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

- Communiquer auprès des habitants et des partenaires sur la reprise de l'équipement Alphonse Daudet par le centre social.
- Renforcer le travail de sensibilisation en valorisant les initiatives positives autour de l'amélioration du cadre de vie et du développement du lien social (fête des voisins, fêtes du quartier, inauguration des nouveaux aménagements : espace multisport à proximité du groupe à l'achèvement des travaux réalisés par la Ville).

Action 1.1 : (suite)

Développer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement social et le bailleur

Localisation :

Durée				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	<u>Etape 1 et 2</u> : 2 ^{ème} semestre 2013 <u>Etape 3</u> : 2014
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat CPA Mission Politique de la Ville Copilote : Direction Politique de la Ville	- centre social, - UDAF, - associations spécialisées dans l'accompagnement des ménages + opérateurs spécialisés (CPIE,...) - travailleurs sociaux (MDS, CAF, CCAS, PMI,...).

Moyens
Equipes en place. Prévoir un budget communication

Suivi et indicateurs
Constitution d'un groupe de travail - Nombre de réunions inter partenarial et nombre de participants Favoriser les actions de sensibilisation - Nombre de personnes présentes aux actions de sensibilisation liées à la maîtrise des charges et les économies d'énergie et nombre de personnes fréquentant les permanences individuelles / collectives Convention signée entre bailleur et associations spécialisées - Nombre de conventions signées entre le bailleur et les associations spécialisées (Médiance 13, ALPA,...) Elaboration du répertoire des référents de l'accompagnement social - Nombre de répertoires diffusés auprès des professionnels - Nombre d'actions communes mises en œuvre et mode de diffusion auprès des usagers et habitants

Objectif 2 : Améliorer la tranquillité dans le quartier

Action 2.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Rappel du diagnostic et des enjeux

Etat des lieux

Les regroupements récurrents de jeunes adultes, (18 à 30 ans selon le diagnostic du Cabinet Lexis réalisé en 2012) dans l'entrée du bâtiment 14 et les dégradations et incivilités qu'ils occasionnent, contribuent à propager un sentiment d'insécurité. 13 Habitat constate un exode des locataires du bâtiment 14. Ces comportements incivils gagnent progressivement Pinette Basse et Pinette haute.

Enjeux

- ⇒ Améliorer la situation du bâtiment 14, Pinette basse et Pinette haute, la vie quotidienne des habitants / usagers du quartier.
- ⇒ Impliquer les usagers et habitants dans l'objectif général de tranquillité publique.
- ⇒ Renforcer le partenariat entre les acteurs de l'accompagnement des jeunes / et jeunes adultes et le bailleur pour faciliter le travail en réseau.

Action 2.1 : Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Développer des liens entre la GUP et les actions du CUCS et du CLSPD en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes

Rappel :

31 % des habitants ont moins de 25 ans. Ce sont eux les plus touchés par le chômage : 30 % contre 15 % pour le reste des habitants. (Source Insee RP 2006)

- **1^{ère} étape :**

Elaborer un référentiel (à usage des professionnels) permettant d'identifier par quartier les acteurs en charge de l'accompagnement des jeunes et leurs champs d'intervention (Centre social Marie-Louise Davin ADDAP 13, et les associations spécialisées de prévention, de médiation et d'aide à la parentalité, ...) afin de développer les partenariats avec 13 Habitat.

Prévoir une « version simplifiée » de ce répertoire à usage des habitants, afin d'assurer une lisibilité de l'offre associative.

- **2^{ème} étape :**

Programmer la création d'un groupe de travail en charge de **proposer les thématiques de la GUP comme support des actions des partenaires du CUCS et du CLSPD**, orientées notamment vers le public des adolescents (cf. diagnostic local de sécurité : 14 / 21 ans).

L'objectif est d'associer ces professionnels au travail de la GUP et de rendre les actions cohérentes et complémentaires par sous-secteur défini.

- **Développer, les chantiers éducatifs et / ou chantiers citoyens bénévoles pour les jeunes suivis respectivement par l'ADDAP 13 et par le poste B de l'équipement** (jeunes de 16 / 18 ans) sur les sites problématiques afin d'inverser la tendance.

Ces chantiers pourront être réalisés sur l'espace public et sur le parc de 13 Habitat. Cela peut concerner les espaces verts, une mise en peinture de cage d'escaliers,... Il convient donc de permettre un rapprochement entre le bailleur, la Ville et ces acteurs.

- **Soutenir ces chantiers pour renforcer le vivre ensemble intergénérationnel.** Car ces chantiers ont un double impact : par le biais des travaux réalisés, ils permettent la valorisation des jeunes ayant participé au dispositif et favorisent le changement d'image auprès des habitants du quartier.

- **3^{ème} Etape :**

S'appuyer sur les clauses d'insertion portée par la Ville.

- **Définir en amont sur quel type d'aménagement les chantiers d'insertion peuvent être mis en œuvre** (réunion de travail à prévoir Ville / bailleur) afin d'identifier sur quel chantier (espaces verts, réfection en peinture de cage d'escaliers dégradées), et le public bénéficiaire.
- Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives en proposant des alternatives aux jeunes et jeunes adultes
- **Mettre en place un accompagnement spécifique** par la Direction de la Politique de la Ville auprès du bailleur social souhaitant mettre en place des clauses d'insertion pour les travaux programmés dans leur patrimoine (identifier l'interlocuteur référent du dossier).

Moyens complémentaires à mettre en œuvre :

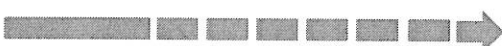
Prévoir la mise en place d'un groupe de travail avec le bailleur composé des services municipaux, de la Police Nationale, de la Police Municipale et des représentants des locataires et usagers, pour réaliser des diagnostics en marchant du quartier.

Action 2.1 : (suite)

Réduire les actes de vandalisme et les occupations abusives

Localisation

Pinède bâtiment 14, Pinette basse et Pinette haute

Durée				Observations
n.0	n+1	n+2	n+3	4 ^{ème} trimestre 2013
				

Pilote	Partenaires mobilisés
13 Habitat Copilote : Direction Politique de la Ville	- ADDAP 13 / Poste B, - Centre social, - Mission locale, acteurs de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes,... - Associations spécialisées dans la médiation, - PLIE, - Police Nationale, - Police Municipale,

Moyens
Equipes en place + financement des chantiers d'insertion.

Suivi et indicateurs
Espace public - Evolution dans la fréquentation et l'occupation de certains espaces publics. - Evolution des atteintes aux espaces et équipements publics (tags, graffitis, petites dégradations....) Espace privé - Evolution de l'état des parties communes, semi privées (halls, cages d'escaliers, caves, ascenseurs...) et de certains équipements (parkings souterrains, parkings éloignés...) - Identification du bâtiment concerné, type de dégradations, signalement de la dégradation, traitement. Constats sur le taux de vacance des logements hors vacance technique - Constats sur les comportements agressifs à l'égard des particuliers des personnels de proximité et des gestionnaires Constats sur l'insertion des jeunes et jeunes adultes : - Part des clauses d'insertion réalisées, part du public concerné, type d'actions. - Constats sur les chantiers pédagogiques et citoyens bénévoles : (nombre de participants, sexe, âge... type d'actions.) Evolution du climat général dans l'habitat social et au sein du quartier : - Enquête sous la forme de micro trottoir afin de recueillir le sentiment des habitants et usagers - Nombre de réunions partenariales tenues et nombre de participants

Fait à Aix en Provence,
Le

L'Etat

La Ville d'Aix en Provence

M. Yves LUCCHESI
Sous-Préfet d'Aix en Provence,
représentant du Préfet Délégué à l'égalité des
chances
Mme Marie LAJUS

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Maire

**La Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix**

13 Habitat

Mme Maryse JOISSAINS-MASINI
Présidente

M Gérard LAFONT
Directeur Général

**Association Régionale des Organismes HLM
Paca et Corse**

M Bernard OLIVER
Président

ANNEXE

Vue aérienne de Pinette



OBJET : Politique de la Ville - Approbation et signature de la convention cadre de gestion urbaine de proximité et des conventions territoriales portant sur les cinq quartiers prioritaires inscrits en périmètre politique de la ville d'Aix-en-Provence

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

14 NOV. 2013